

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-475

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2019-475

Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2018 et rapports des concessionnaires - Avis et information

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L1411-3 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales, les rapports des concessionnaires doivent faire l'objet d'un examen de l'assemblée délibérante après examen de la Commission consultative des services publics locaux.

De plus, en application de l'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales créé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 – article 98 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Président de Bordeaux Métropole doit présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport rend compte de la situation de Bordeaux Métropole par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national, des performances du service concernant les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées, ainsi que des dépenses et recettes liées à ce service.

Il comprend également une partie sur le contrôle des concessionnaires de service public concernant l'incinération, le tri et le compostage des déchets verts.

Conformément à l'article L. 1411-13 du Code général des collectivités territoriales, ce document sera mis à disposition du public dans les mairies et au siège de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) en date du 29 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE

- Les rapports des concessionnaires doivent être examinés par le Conseil de Bordeaux Métropole en application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté au Conseil de Bordeaux Métropole en application de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales
- Le rapport précité ainsi que les rapports annuels des concessionnaires de service public concernant l'incinération, le tri et le compostage des déchets verts ont fait l'objet d'un examen par la Commission consultative des services publics locaux le 4 juillet 2019,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte des rapports 2018 des concessionnaires des services publics portant :

- sur l'exploitation du centre technique de l'environnement de Bègles,
- sur le compostage des déchets verts,
- sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne.

Article 2 : d'émettre un avis favorable sur le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par Monsieur le Président de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2019	le Vice-président,
	Monsieur Dominique ALCALA



BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2018

sur le prix et la qualité
du service public
de prévention et de gestion
des déchets ménagers
et assimilés

▪ FAITS MARQUANTS	5
▪ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	6
▪ POINTS CLÉS ET OBJECTIFS	16
▪ VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE	18
▪ CHIFFRES CLÉS	22
▪ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ	25
▪ LES INDICATEURS FINANCIERS ..	42
▪ ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT	56
▪ ANNEXES	105

ÉDITO

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

La croissance économique et démographique couplée aux progrès technologiques, l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont eu une incidence forte ces dernières années sur les quantités de déchets produits.

Or notre collectivité a un rôle majeur à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets qu'ils génèrent.

Le contrat d'objectifs mis en œuvre par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet « Zéro Déchet, zéro Gaspillage » constitue un outil essentiel pour contribuer à atteindre les objectifs ambitieux de la politique déchets, fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Un panel d'actions a été mis en place concernant le gaspillage alimentaire, le compostage, le ré emploi pour permettre d'amener les habitants à évoluer du simple geste du tri vers des gestes éco responsables, visant à la réduction des déchets produits.

Or l'année 2018, avec 425 196 Tonnes de déchets collectées a vu une diminution de production de 5,54 kg par habitant. Pour les seuls déchets des ménages et assimilés, on constate qu'un effort conséquent par habitant a été réalisé avec une baisse de 1,66 % par rapport à 2017.

En parallèle, le taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) des DMA a atteint 91%.

Les résultats de l'année 2018 témoignent donc d'un élan en faveur de la prévention. Il convient pour confirmer et améliorer ces résultats de changer notre regard sur les déchets et de faire évoluer nos comportements pour les années à venir.

Observations

1. Les appellations mentionnées correspondent à des définitions bien précises :

- ❖ *Ordures ménagères : contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire. Lorsque l'on parle d'ordures ménagères résiduelles, il s'agit des ordures restant après collectes sélectives.*
- ❖ *Ordures ménagères et assimilées : ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectés avec les ordures ménagères.*
- ❖ *Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets collectés hors déchets communaux et communautaires.*
- ❖ *Déchets des services municipaux et communautaires : déchets de voirie et de marchés, déchets des collectivités.*
- ❖ *Déchets des professionnels : déchets issus d'activités professionnelles collectés séparément.*
- ❖ *Déchets municipaux : déchets ménagers et assimilés et déchets des services municipaux et communautaires.*

2. La population mentionnée dans ce rapport est la population municipale légale au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE), soit 773 542 habitants.

FAITS MARQUANTS

.....en matière de réduction des déchets

Dans le cadre des actions définies dans le plan « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » Bordeaux Métropole a poursuivi les expérimentations engagées sur les centres de recyclage concernant la mise en place d'aires de réemploi (Etu'Recup sur le centre de Pessac Bourgaillh et Atelier D'éco Solidaire sur le centre de Surcouf). La Collecte des livres a été étendue sur 6 centres de recyclage : Ambarès, Eysines, Mérignac, Le Taillan Médoc, Saint Médard en Jalles et Villenave d'Ornon (le livre vert) et la mise en place d'une collecte des papiers a été initiée sur le centre de recyclage de Bordeaux Bastide (Actes Elise Atlantique).

Dans le cadre du contrat avec l'éco organisme EcoMobilier pour la mise en place de la filière de responsabilité élargie des producteurs en matière d'ameublement, le centre de recyclage du Taillan Médoc a été équipé d'une benne spécifique dédiée à la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). Fin 2018, 4 centres sont équipés de cette collecte séparée : Pessac Bourgaillh, Ambarès, Villenave d'Ornon et Le Taillan Médoc

L'éco pastoralisme a été mis en place pour l'entretien de la décharge du Bourgaillh, ouvrant le site à un troupeau d'ovins gardienné par des chiens de protection.

.....en matière d'organisation du service public de collecte des déchets ménagers

Dans le cadre du projet INDO (Informatisation des Données de Collecte) l'ensemble du parc de camions bennes du service a été équipé en géo-guidage ainsi que du dispositif de signalement des anomalies. Les premières données de levées ont été exploitées dans le cadre de la 1^{ère} année d'expérimentation de la Tarification Incitative (Tarification à l'usage).

De même, certains équipements des centres de recyclage ont été optimisés avec la mise en place de guide berces afin de faciliter les manœuvres des véhicules d'exploitation assurant l'évacuation des déchets ainsi que l'installation de cuves à huile aériennes en lieu et place des cuves enterrées actuelles, afin de diminuer les coûts d'entretien et de maintenance.

....en matière de collecte des déchets

Dans le cadre du Plan Métropolitain de propreté urbaine 2018-2020, il a été convenu d'expérimenter une externalisation complète des activités de collecte et de propreté dans les quartiers les plus fréquentés du centre historique de Bordeaux, sous forme d'un marché avec obligation de résultat. De fait, depuis le 1^{er} septembre 2018, la société Suez collecte un secteur de Bordeaux compris

entre le cours Victor Hugo, le cours de l'Intendance, le cours Pasteur, les rues de Castillon/Cheverus et les Quais. Cette prestation est coordonnée avec les actions de propreté qui visent un objectif de résultat conforme au référentiel de base rédigé par Bordeaux Métropole.

....pour les installations du service public de collecte des déchets ménagers

L'Etat a autorisé l'implantation de centrales photovoltaïques sur les 2 anciennes décharges au Bourgaillh (Pessac) et Labarde (Bordeaux), actant la compatibilité de cette activité avec les obligations de post exploitation. Les premiers travaux débuteront pour Labarde à la mi année 2019 et en 2020 pour le Bourgaillh, après la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

De nouveaux locaux de vie des gardiens ont été créés sur les centres de recyclage de Blanquefort et Bruges compte tenu de la vétusté des précédents et dans un souci d'uniformiser l'ensemble des locaux des centres de recyclage. Ces deux opérations s'inscrivent dans la démarche de développement durable de Bordeaux Métropole avec pour objectif l'atteinte d'une performance énergétique basse consommation.

Des travaux importants ont été réalisés sur le centre de recyclage de Gradignan afin de reconstruire le local de vie des agents, procéder à des aménagements divers d'amélioration des accès, créer un bassin pour les eaux incendie et les eaux pluviales, et mettre en place des bornes anti intrusion.

....sur les contrats de délégation de service public

La procédure de passation de la concession de traitement des déchets 2020-2027 a été initiée avec la publication en juillet de l'Avis d'Appel Public à Concurrence regroupant l'exploitation des UVE (Unités de Valorisation Énergétique) de Bègles, Cenon et du centre de tri de Bègles.

Un avenant 9 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe technique de l'environnement de Bègles (Astria) a été adopté. Cet avenant concerne le protocole de fin de contrat visant à 4 définir les opérations à mettre en œuvre et les informations à communiquer dans le but d'assurer la continuité de service public et de garantir le niveau d'information des futurs candidats au renouvellement du contrat de traitement.

De même par délibération en date du 16 février 2018 les avenants 6 et 7 portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne (RDE) ont été conclus. L'avenant 6 concerne l'adaptation aux évolutions réglementaires impactant l'exécution et l'économie du contrat. L'avenant 7 établit le protocole de fin de contrat.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

La Régie communautaire

Les services effectués par la régie communautaire

Le service en régie concerne :

- la collecte sur 21 communes (voir carte ci-après)
- le transport des déchets vers les centres de traitement
- l'exploitation de 16 centres de recyclage
- l'entretien et la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde à Bordeaux et du Bourgaillh à Pessac

L'organisation de la Direction Gestion des Déchets et Propreté

Les missions générales de la direction sont regroupées au sein de deux directions adjointes, l'une d'exploitation et l'autre administrative.

La direction adjointe d'exploitation comprend les services suivants :

- les services collecte qui assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées ainsi que la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en régie directe sur 21 communes.
- le service valorisation qui a en charge la gestion et l'exploitation en régie directe des centres de recyclage ainsi que le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
- le centre matériel et sites qui gère l'entretien des bâtiments de la direction et les matériels y afférents.

La direction adjointe administrative comprend les services suivants :

- le service Gestion des Ressources Humaines qui est chargé, outre de la gestion courante des agents, de conseiller et d'accompagner les autres services dans l'évolution de leur organisation.
- le service Administratif, Juridique et Financier, service support et transversal, qui gère administrativement les marchés publics, la préparation et l'exécution budgétaire, le suivi des tonnages et des coûts ainsi que la gestion administrative de la direction.
- le service Études et Prévention qui se consacre aux projets de prévention, aux études techniques et à la conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la direction se compose de 913 agents soit 6 de moins qu'au 31 décembre 2017 (voir annexe).

Les moyens matériels roulants

La collecte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective en porte-à-porte sont assurées à l'aide de 167 véhicules bennes auxquels s'ajoute une benne à chargement latéral.

La collecte sélective en apport volontaire s'effectue au moyen de 13 camions équipés de bras hydrauliques. Le transport des déchets est réalisé avec 14 semi-remorques et 28 portes conteneurs.

Le SIVOM Rive Droite

Bordeaux Métropole adhère au SIVOM Rive droite pour 7 de ses communes (voir carte ci-après).

Ce syndicat, par l'intermédiaire d'un prestataire privé, la société VEOLIA Propreté, gère :

- la collecte des déchets ménagers
- 2 centres de recyclage dont un sans quai.

LE TERRITOIRE DESSERVI

773 542 habitants

(population municipale légale
au 1^{er} janvier 2018)

Population 2017 : 760 933 habitants
soit une augmentation de 1,66 %

57 828 hectares

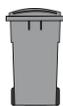


<u>REGIE</u> : 683 490 habitants 52 783 hectares		<u>SIVOM</u> : 90 052 habitants 5 045 hectares	
Ambarès-et-Lagrange	15 881 hab	Carbon-Blanc	7 578 hab
Ambès	3 167 hab	Cenon	24 547 hab
Artigues-près-Bordeaux	8 373 hab	Eysines	22 864 hab
Bassens	7 032 hab	Floirac	16 947 hab
Bègles	27 197 hab	Gradignan	25 241 hab
Blanquefort	15 425 hab	Le Haillan	10 755 hab
Bordeaux	249 712 hab	Lormont	22 131 hab
Bouliac	3 444 hab	Martignas-sur-Jalle	7 317 hab
Le Bouscat	23 715 hab	Mérignac	70 127 hab
Bruges	18 176 hab	Parempuyre	8 235 hab
		Pessac	61 332 hab
		Saint-Aubin-de-Médoc	6 868 hab
		Saint-Louis-de-Montferrand	2 160 hab
		Saint-Médard-en-Jalles	30 547 hab
		Saint-Vincent-de-Paul	1 016 hab
		Le Taillan-Médoc	9 964 hab
		Talence	42 171 hab
		Villeneuve-d'Ornon	31 620 hab

LES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Les déchets provenant des ménages

La collecte des ordures ménagères résiduelles (bacs gris)



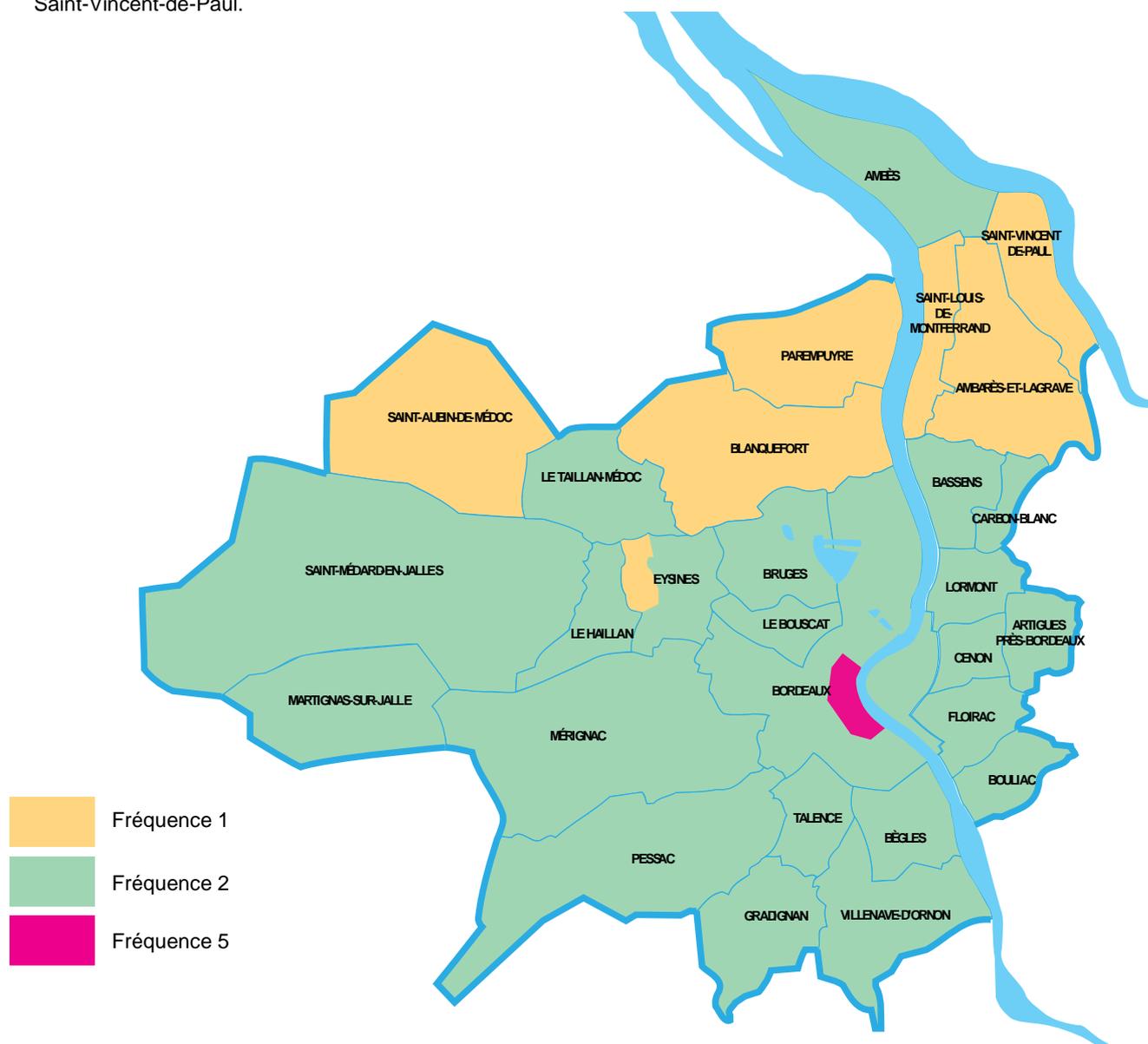
Organisation de la collecte

Il s'agit d'une collecte mécanisée réalisée en porte-à-porte dans l'ensemble des communes, à l'exception de certaines résidences d'habitat vertical où des bornes enterrées ou semi enterrées sont implantées.

Fréquence de la collecte en porte à porte

La fréquence de la collecte correspond au nombre de passages par semaine. On distingue trois fréquences suivant les communes :

- **Fréquence 1** : Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines (zone maraichère), Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul.
- **Fréquence 2** : Ambès, Bègles, Bordeaux (à l'exception de l'hyper-centre), Le Bouscat, Bruges, Eysines (hors zone maraichère), Gradignan, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Villenave-d'Ornon et Talence, ainsi que celles dont la collecte est assurée par le Sivom rive droite : Bassens, Carbon-Blanc, Lormont, Artigues-près-Bordeaux, Cenon, Floirac et Bouliac.
- **Fréquence 5** : l'hyper-centre de Bordeaux et le quartier de la gare.



La collecte sélective (bacs verts + bornes)

La collecte sélective est réalisée sur l'ensemble des communes selon deux systèmes :



- la collecte en porte-à-porte du bac vert, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques, assurée une fois par semaine dans les 28 communes,



- la collecte en bornes d'apport volontaire du verre sur l'ensemble du territoire, suivant une densité d'une borne pour 700 habitants.



- la collecte en bornes d'apport volontaire, destinée aux emballages alimentaires, papiers, magazines et emballages métalliques. Depuis 2004, Bordeaux Métropole passe des conventions d'exploitation avec les bailleurs sociaux qui choisissent d'équiper leurs résidences de conteneurs enterrés.

Depuis 2015, la collecte en porte à porte a été doublée par une collecte en apport volontaire dans les quartiers de Bordeaux Saint Pierre et Saint Eloi, par la mise en place de 26 emplacements réservés à des bacs verts de proximité. En parallèle, pour favoriser la propreté de la ville, les bacs individuels stagnants sur la voie publique ont été retirés.

La collecte des textiles usagés

Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, encourage le développement d'une filière de reprise des textiles usagés sur l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure où cela permet de détourner des déchets des ordures ménagères résiduelles et de répondre aux objectifs de réduction des déchets.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 février 2009, un partenariat entre la commune d'implantation des bornes, le collecteur de textiles et Bordeaux Métropole a été instauré afin que cette dernière puisse identifier le nombre de bornes implantées sur le territoire communautaire, leurs emplacements et bénéficier d'une remontée d'informations au regard des tonnages collectés.

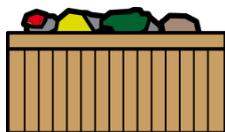
Ainsi 2 465 tonnes ont été collectées. 417 bornes sont implantées sur le domaine public par des collecteurs conventionnés par Bordeaux Métropole, soit une pour 1855 habitants. Implantation au-dessus de la préconisation d'Eco TLC d'une borne pour 2 000 habitants.

Evolution du nombre d'implantations annuelles de conteneurs textiles depuis 2009

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de conteneurs implantés	137	238	253	253	301	360	366	371	383	417

La collecte en centres de recyclage

Les centres de recyclage sont des installations ouvertes aux ménages du territoire métropolitain, dont l'accès est limité aux véhicules n'excédant pas une hauteur de 1,90 m. Le réseau des centres métropolitains se compose de 18 sites (*voir carte ci-après*).



Les produits collectés sont : les déchets verts, le tout-venant, le bois, les gravats, les cartons, les métaux, les batteries, les piles, les déchets diffus spécifiques des ménages, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les huiles de vidange, le verre, le mobilier ...

Les installations mises à la disposition des usagers se répartissent ainsi :

- 16 centres exploités en régie,
- 2 centres dépendant du SIVOM, l'un situé à Floirac et l'autre à Pompignac.

LES CENTRES DE RECYCLAGE



Centre de recyclage gérés par la régie : 16



Centre de recyclage gérés par le SIVOM : 2



Horaires d'ouverture des 16 centres gérés en régie

Ouverts 6,5 jours sur 7
de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 18h

(Fermés mardi matin et jours fériés)

 Ambarès-et-Lagrave	Av Jules Ferry	 Bordeaux Paludate	Quai de Paludate	 Pessac Bourgailh	Chemin de la Princesse
 Ambès	22 Rue Jean Mermoz	 Bruges	Rue André Sarreau (sortie6)	 Pessac Gutenberg	Av de Gutenberg
 Bassens	Rue Franklin	 Eysines	Rue Jean Mermoz	 Pompignac	19 Av du Périgord
 Blanquefort	Av du 11 Novembre	 Floirac	Zac des quais Av Marcel Paul	 St-Médard-en-Jalles	Av de Touban
 Bordeaux Deschamps	Quai Deschamps	 Gradignan	Allée de Mégevie	 Le Taillan-Médoc	Route de Saint Aubin
 Bordeaux Surcouf	Rue Surcouf (ZI Daney)	 Mérignac	90 Av des Marronniers	 Villeneuve-d'Ornon	Chemin de Galgon

Les déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (redevance spéciale)

Il s'agit des déchets produits par :

- les administrations de l'Etat et des collectivités locales,
- les entreprises commerciales,
- les entreprises artisanales,
- les entreprises industrielles,
- les entreprises de service,
- les associations,

qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. La collecte de ces déchets doit être financée par la Redevance Spéciale conformément aux dispositions de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bordeaux Métropole a instauré cette redevance qui s'applique à tous les organismes mentionnés ci-dessus, dont la production hebdomadaire de déchets n'excède pas 10 000 litres et qui ont choisi de recourir au service public en souscrivant un contrat avec la Métropole.

Le ramassage de ces déchets, résiduels et recyclables, s'effectue en bacs individuels collectés en porte-à-porte avec les déchets des ménages ou, dans le cas de certaines communes, en bacs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité.

Les déchets provenant des services communaux et communautaires

Ce sont les déchets collectés par les services municipaux, dont notamment les déchets des particuliers collectés dans le cadre de services à domicile. Ces déchets sont directement amenés par les communes sur les lieux de traitement ou, pour le SIVOM, sur le centre de transit de Pompignac. Il s'agit de déchets verts, tout-venant et déchets de balayage.

Cas particuliers

Très occasionnellement, des déchets professionnels sont apportés directement sur les unités de traitement (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique *D.I.R.A.*, Direction Départementale des Territoires et de la Mer *DDTM*, etc.).

LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

Les modes de gestion du traitement des déchets ménagers et assimilés

Les délégations de service public

Bordeaux Métropole dispose de trois délégataires de service public pour traiter la majorité de ses déchets. Il s'agit de :

- la société Astria qui a signé un Bail emphytéotique administratif (BEA), avec convention d'exploitation non détachable, qui assure pour partie la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant en provenance des centres de recyclage. Elle assure également le tri des produits des collectes sélectives, à l'exception du verre.
- la société Rive Droite Environnement qui a signé un contrat de délégation de service public pour

l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne à Cenon, dont fait partie l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles.

- la société La Grande Jaugue qui a signé un BEA, avec convention d'exploitation non détachable pour le compostage collectif des déchets verts. Cette délégation consiste, dans un premier temps, à poursuivre l'exploitation du site implanté à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit Touban. Puis, dans un deuxième temps, le délégataire a financé, construit et exploité une deuxième unité de compostage sur un terrain également situé à Saint Médard-en-Jalles, au lieu-dit La Grande Jaugue.

Les marchés publics

Nature des prestations	Titulaire du marché	Lieu de traitement
Réception et traitement des déchets verts	Lot n°1 (Rive Gauche): Suez Organique sous-traitant : SX Environnement Lot n°2 (rive droite) : Suez RV Sud co-traitant : Pena Environnement	Saint Laurent du Médoc, Audenge et Saint Selve Saint Jean d'Ilac
Réception, transport et valorisation du bois	Lots n° 1, 2 et 3 : Véolia/Fabrimaco	Rion des Landes
Enlèvement, transport, conditionnement et valorisation des cartons / vieux papiers	Azura	Bassens
Réception et traitement des sables de balayages issus de Bordeaux Métropole	Suez RDV Sud Ouest	Clérac
Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques des ménages non pris en compte dans la REP DDS	SIAP	Bassens
Valorisation des gravats	Lot n° 1: Véolia/Fabrimaco Lot n° 2: Véolia/Fabrimaco Lot n° 3 et 4 : Guintoli	Bassens Saint-Jean d'Ilac Saint-Jean d'Ilac / Martignas-sur-Jalle
Transport, traitement et réception des huiles usagées	Chimirec Dargelos	Tartas
Réception, transport et traitement des déchets non valorisables	Lot n° 1 : Véolia propreté Lot n° 2 : Suez RDV Sud Ouest Lot n° 3 : Suez RDV Sud Ouest Lot n° 4 : Véolia propreté /Fabrimaco/SX environnement	Lapouyade Clérac Clérac Lapouyade

Les déchets collectés dans les centres de recyclage gérés par le SIVOM, sont traités par la Société Véolia Propreté, dans le cadre d'un marché.

Les conventions

Nature des prestations	Titulaire
Valorisation des piles	Corepile
Valorisation des textiles	Le Relais Amédé Amos Ecoval
Valorisation des ferrailles	Decons AFM Recyclage / DERICHEBOURG
Valorisation des batteries	Bartin recycling

Les éco-organismes

CITEO

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un contrat a été conclu entre Bordeaux Métropole et l'éco-organisme CITEO sur la base d'un barème permettant de percevoir des subventions en fonction des tonnages collectés.

Les repreneurs des emballages ménagers triés et collectés, pour lesquels Bordeaux Métropole perçoit les soutiens financiers de CITEO, sont les suivants :

Matériaux	Type de contrat	Titulaire du contrat
Papiers /cartons non complexés	Option Fédération	Suez
Papiers / cartons complexés (ELA)	Option Fédération	Suez
Acier	Option Fédération	Decons
Aluminium	Option Fédération	Suez
Plastiques	Option Fédération	Suez
Verre	Option Filière	O-I Manufacturing

L'Option Filière signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi par CITEO qui garantit le même prix de reprise sur tout le territoire national.

L'Option Fédération signifie que le contrat a été conclu avec un repreneur choisi librement par Bordeaux Métropole en fonction de prix de reprise et des exutoires proposés.

Dans les deux cas, les repreneurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux de CITEO dont, notamment, les prescriptions techniques minimales permettant de bénéficier des soutiens financiers à la tonne triée.

Les autres Eco-Organismes

Matériaux	Titulaire de la convention
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)	Société OCAD3E (coordonnateur) Société Ecologic (repreneur)
Valorisation des imprimés papiers non sollicités	CITEO
Déchets dangereux spécifiques (DDS)	Société Eco-DDS
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Société Eco-mobilier

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT



Les unités de transfert



Centres de transit

Les délégations de service public



Complexe technique de l'environnement
> Centre de tri
> Unité de valorisation énergétique



Complexe thermique
des Hauts de Garonne



Plateformes de valorisation des
déchets végétaux

Les marchés publics



Verre



Papiers / Cartons



Gravats



Bois



Déchets verts



Déchets Diffus
Spécifiques



Huiles



Sables de balayage



Mâchefer



I.S.D.N.D.

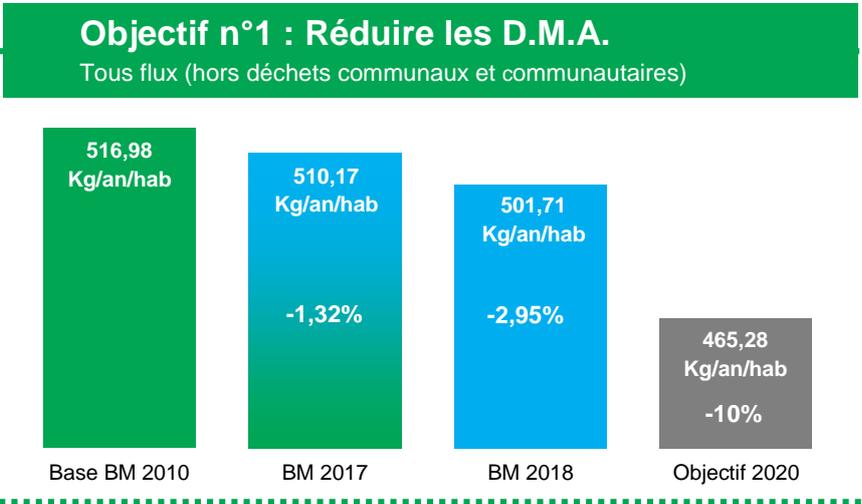
POINTS CLÉS

Les objectifs de la
**LOI DE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE POUR LA
CROISSANCE VERTE**

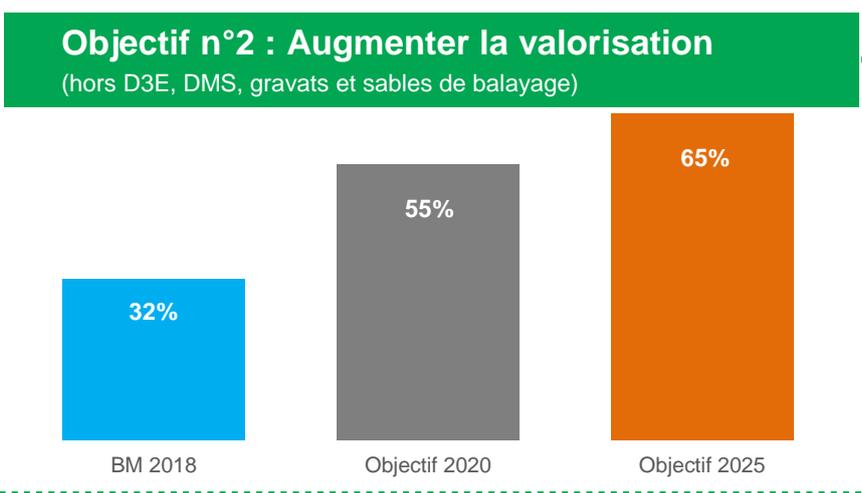
REPÈRES

Bordeaux Métropole et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

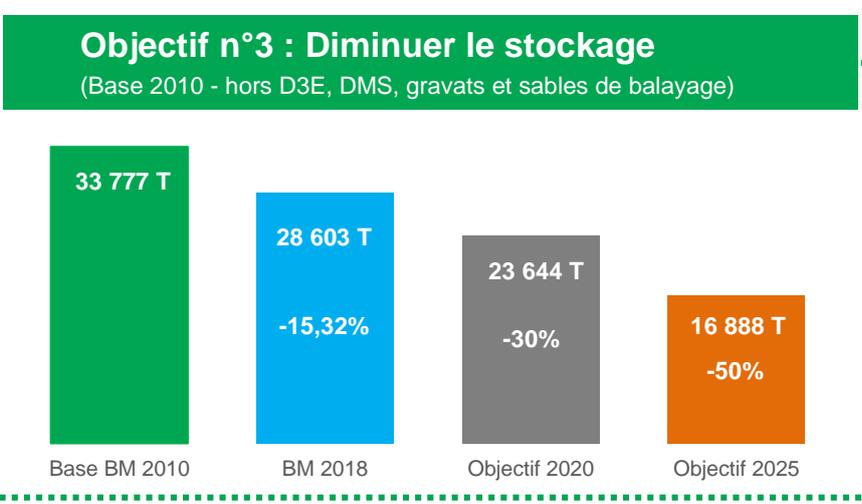
Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010



Augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (65% en 2025)



Réduire les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage par rapport à 2010 (50% en 2025)



VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE



Crédit photo Jb Menges/Bordeaux Métropole

Le Plan d'actions « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage 2017-2020 »

L'année 2018 marque la deuxième année du plan d'action « Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage » qui fait suite à l'adoption en 2017 du contrat d'objectifs d'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) fixant les objectifs de la démarche Zéro déchet zéro gaspillage ainsi que son plan d'actions 2017-2020.

Les objectifs

Les déchets des ménages et assimilés devront diminuer de 1% par an ce qui représente un effort conséquent dans la mesure où la baisse constatée sur la durée du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) était de 2,9% pour les 5 années. En 2018, on constate une baisse de 1,66% par rapport aux résultats de l'année 2017.

Le taux de valorisation globale (matière, organique et énergétique) des DMA devra atteindre 93% dans la 3ème année, sachant qu'un taux de 91% a été atteint en 2018.

Enfin 90 entreprises devront être engagées dans une démarche d'écologie industrielle soit 30 par an. Pour information, l'opération Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents (ZIRI) réunit une trentaine d'entreprises, il s'agit donc de multiplier par trois ce nombre.

Le plan d'actions est structuré autour des axes des bio-déchets, de l'accompagnement au changement de comportements, de l'économie circulaire et de la communication.

Le Plan d'actions

Il est structuré autour des axes des bio-déchets, de l'accompagnement au changement de comportements, et de l'économie circulaire.

Les bio déchets

Durant les 3 ans de la démarche, l'accent fort sera mis sur le développement de la pratique du compostage individuel et collectif et sur la réduction des déchets verts en promouvant la gestion raisonnée (réutilisation sous forme de broyat, mulching, etc.).

Le broyage partagé

Depuis septembre 2017, Bordeaux Métropole subventionne les foyers dans la démarche d'acquisition d'un broyeur partagé. En 2018, 71 foyers ont pu bénéficier de cette opération.

La distribution gratuite de composteurs individuels

Une enquête de satisfaction a été menée. La majorité des personnes révèle un usage régulier de leurs composteurs, la pratique du compostage est jugée simple pour 93 % des usagers et 87% déclarent avoir constaté une diminution des déchets déposés dans la poubelle grise. Ces données qualitatives démontrent donc que le compostage est à la portée de tous et corrobore la poursuite de la distribution gratuite aux habitants bénéficiant d'un habitat individuel.

Ainsi, en 2018, 4 465 composteurs ont été distribués dont 1 723 directement par les communes ce qui porte à 35 500 le nombre de composteurs distribués depuis 2012 soit 4 500 tonnes de bio déchets valorisés.

Le taux de dotation de composteurs est de 20,5% de l'habitat pavillonnaire.



Développement du compostage partagé

Les résidents en habitat collectif se mobilisent aussi pour gérer des sites de compostage partagé et répondent de plus en plus nombreux aux appels à projet que Bordeaux Métropole lance plusieurs fois par an : 70 sites ont été accompagnés par Bordeaux Métropole soit 36 nouveaux sites en 2018.

La mobilisation des habitants via des appels à projets se poursuit donc.



L'accompagnement aux changements de comportement

L'ambition de réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés en trois ans, implique de démultiplier les actions en formant des personnes relais, de s'appuyer sur le tissu associatif pour porter les initiatives auprès du grand public (événements, ateliers, etc.) et d'expérimenter une tarification incitative sur des territoires test de l'agglomération.

Le Festival ZZ

Un événement rassemblant 74 acteurs locaux du Zéro Déchet s'est tenu les 23 et 24 novembre 2018 au Hangar 14. Événement grand public, la 1ère édition du Festival ZZ a accueilli 6 669 visiteurs dont 650 scolaires. Les habitants ont participé aux ateliers, aux conférences, aux débats mouvants et autres animations menées grâce à la forte mobilisation du tissu associatif et du monde de l'artisanat œuvrant sur les enjeux de la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage, la réparation et le réemploi. En partenariat avec la Maison Eco-citoyenne, l'exposition « Génération ZZ » a été inaugurée pendant le festival.

Défi Famille Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le Défi Famille Zéro Déchet Zéro Gaspillage a été lancé lors du Festival ZZ rejoignant ainsi les « Défi eau » et « Défi énergie » menés depuis 2011. Ce sont 60 foyers engagés pour réduire leurs déchets sur une période de 6 mois.

Un appel à projet ZZ

Suite à l'appel à projet Zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs du monde associatif, social et de l'économie sociale et solidaire, 15 structures ont été lauréates pour œuvrer en faveur du changement comportemental auprès des habitants de la Métropole.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Un accompagnement global à la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposé à l'ensemble des communes. Six d'entre elles se sont portées volontaires pour réduire le gaspillage dans 11 cantines scolaires et sensibiliser les enfants et les parents d'élèves. Grâce à ce dispositif, les communes accompagnées et formées par Bordeaux Métropole pourront étendre la démarche à l'échelle de leur territoire.

L'économie circulaire

Si le gisement des déchets des activités économiques est équivalent à 350 000 tonnes par an, le niveau de connaissance du potentiel de réduction et d'amélioration de la valorisation est très faible.

De même, la prise de conscience d'une opportunité de développement d'une économie circulaire est naissante. Ainsi le plan de l'économie circulaire vise à s'appuyer sur les pôles d'excellence regroupant des entreprises du même secteur d'activité sur des territoires identifiés pour développer les actions d'une écologie industrielle de territoire.

L'expérimentation d'une tarification incitative ou tarification à l'usage

Parmi une des actions engagées pour atteindre ces objectifs, Bordeaux Métropole a mis en place depuis janvier 2017 une expérimentation sur trois ans de la tarification incitative sur une zone test regroupant environ 8 000 foyers du territoire (communes de Saint Aubin de Médoc, Martignas sur Jalles, un secteur de collecte de Mérignac et de Bordeaux). Il s'agit d'un nouveau mode de financement de l'activité qui consiste à introduire une part variable dans le calcul de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin d'inciter les usagers à diminuer la quantité des déchets produits et d'améliorer les performances de tri.

Après la réalisation d'un diagnostic initial en 2017, l'année 2018 a permis d'agir sur le volet technique en constituant la base de données pour le calcul de la part incitative.

Un 1^{er} bilan a été réalisé sur le nombre de présentations de bacs à la collecte sur une période de 6 mois de juillet à décembre 2018 qui a démontré que les habitants devaient être encore plus informés, sensibilisés et accompagnés pour agir sur leur comportement et participer à la réussite de l'expérimentation. Un plan d'actions en matière de communication a été réalisé pour l'année 2019.

Le réemploi

En faveur du réemploi, et à titre expérimental, deux aires de réemploi ont été mises en place dans les centres de recyclage du Bourgailh (Pessac) ainsi que celui de Surcouf (Bordeaux) en partenariat avec les ressourceries Etu'recup et Atelier d'éco solidaire : les usagers viennent déposer des objets et meubles qui sont ensuite réemployés auprès d'autres habitants et étudiants.

De même, dans la lignée du plan Déchet, la valorisation des Déchets d'Équipement et d'ameublement a été mise en place dans 4 déchèteries, la collecte des livres réalisée dans six centres de recyclage ainsi que la collecte du papier à titre expérimental, dans l'un d'entre eux.

Afin de cibler la communication auprès des entreprises sur l'opportunité de réduire leur production, un travail d'identification des secteurs à enjeux stratégiques a été initié et la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs relais type chambres consulaires est en cours.

La valorisation organique et matière est l'autre volet de l'économie circulaire. La recherche de filières nouvelles de tri (Responsabilités Élargies du Producteur, livres, cartons, etc.) permettra de capter le potentiel existant des déchets des ménages afin d'en améliorer le tri et la valorisation.

Communication et sensibilisation

L'implication des habitants dans la gestion et la prévention nécessite une communication de proximité constante. Pour sensibiliser les usagers, la DGDP dispose d'outils d'animation et d'information variés : numéro vert gratuit, animations, accompagnement, site web, etc.

Du téléphone au site internet, une évolution qui fonctionne.

En 2018 il a été décidé, afin de permettre de répondre plus efficacement aux usagers, de privilégier les outils web et d'orienter au maximum les usagers vers le site internet.

En effet, celui-ci est très complet en termes d'information et permet aux usagers d'avoir une réponse précise y compris en dehors des heures d'ouverture des bureaux. De plus les formulaires de demande en ligne ont été complétés afin d'améliorer les délais de réponse.

Nous constatons une forte augmentation des sollicitations numériques et une baisse des sollicitations par téléphone (-23%). Néanmoins, chaque mois environ 270 appels sont traités via le numéro vert.

La majorité des demandes concerne la maintenance des bacs et des informations sur le service de collecte (70%) les autres demandes portant sur les questions du tri. Les questions relevant de la prévention déchet comme les inscriptions aux animations et distributions de composteurs représentent 10% et sont en progression.

Le site internet de Bordeaux Métropole (bordeaux-metropole.fr) et l'ensemble des pages déchets prennent une place de plus en plus importante dans la communication avec les usagers. Avec plus de 326 500 pages vues, la rubrique déchets est en hausse de fréquentation de 34% par rapport à 2017 et 22% en termes de visiteurs uniques.

La rubrique représente aujourd'hui 8,57 % des pages consultées sur le site internet de la Métropole. Les recherches portent sur des besoins d'informations concrètes telles que les centres de recyclage (28,7%), les consignes de tri (12,7%), les questions sur la collecte (11,78%) et le compostage (10,9%).

Enfin, plus de 14 290 demandes ont été enregistrées via le formulaire afin de changer des bacs ou faire une réclamation. Ce mode de communication est celui qui

augmente le plus avec une hausse de 63,84% par rapport à 2017.

Plus de 1 100 demandes de stop pub ont également été reçues par ce canal.

Les réseaux sociaux (facebook et twitter) continuent leur progression. Chaque information relayée entraîne des réactions. Les relais d'information sur les réseaux sociaux (distributions de composteurs, aide à l'achat de broyeurs, collecte des jours fériés...) font chaque mois partie des actualités les plus consultées.

Passer du mieux jeter au moins jeter : du tri à la réduction

Tout au long de l'année, la gestion des déchets nécessite une communication de proximité afin d'être efficace. Le plan zéro déchet, zéro gaspillage doit permettre d'amener les habitants du tri vers des gestes éco responsables via le réemploi et la réparation et les sensibiliser notamment à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les agents de communication vont ainsi quotidiennement à la rencontre des usagers, qu'ils habitent en pavillon ou en habitat collectif. Ils rappellent les consignes de tri. En 2018, ce sont 10 064 usagers qui ont été rencontrés afin de leur rappeler les consignes de tri suite à un refus de collecte et 2 546 habitants de 168 résidences sensibilisés. Ceci représente un taux de couverture de 21,44% des habitants de résidences concernées.

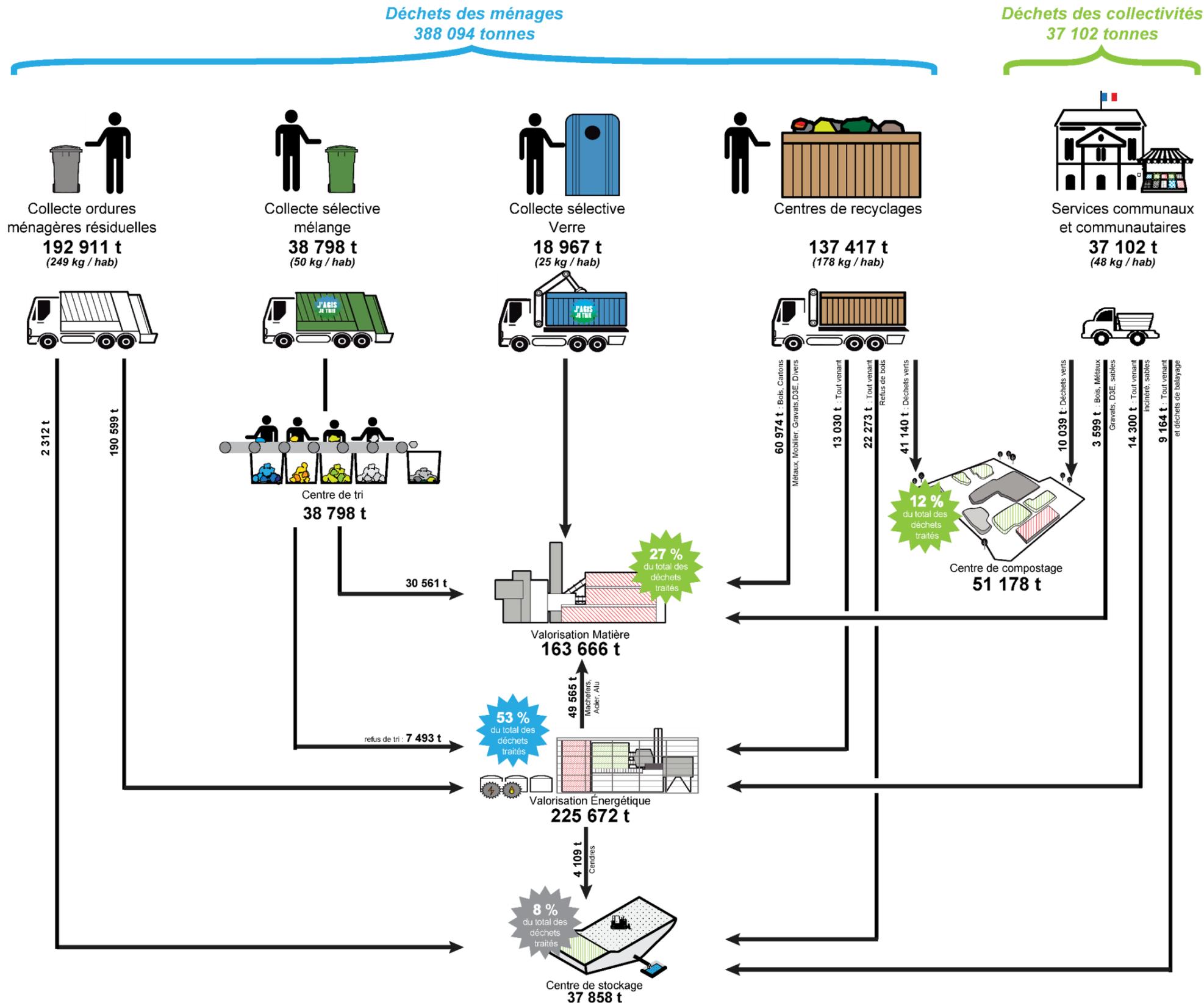
Les animations sur le compostage, le gaspillage alimentaire participent aux changements de comportements nécessaires à la réduction des déchets. Ainsi, 197 ateliers et formations ont été réalisés pour le grand public et les scolaires en 2018 soit près de 9 206 personnes sensibilisées ou formées aux pratiques, appelées éco-gestes, contribuant à la réduction des déchets. De plus, 15 établissements ont été accompagnés dans la mise en place du compostage dans leurs structures scolaires.

CHIFFRES CLÉS

Déchets collectés et traités - Année 2018

425 196 tonnes

(550 kg / hab)



Coût aidé HT
86 631 739 €

- 235 € / tonne ou 59 € / hab.
- 405 € / tonne ou 20 € / hab.
- 93 € / tonne ou 2 € / hab.
- 130 € / tonne ou 23 € / hab.
- 139 € / tonne ou 7 € / hab.

Bénéfices environnementaux du recyclage

Le recyclage de 18 967 tonnes de verre et des 38 798 tonnes de mélange (papier / cartons, bouteilles plastiques, emballages métalliques) ont permis d'économiser :

- 674 988 m³ d'eau soit la consommation en eau de 12 273 hab.
- 95 523 MWh d'énergie soit la consommation de 18 983 habitants
- 17 272 tonnes d'équivalent CO2 soit l'équivalent des émissions de 10 281 hab.
- 57 151 tonnes de matières premières naturelles.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

BILAN DES OPÉRATIONS DE COLLECTE

Chiffres clés : Tous flux

425 195,92 tonnes/an

(+ 2 715,74 t soit +0,64%/2017)

549,67 kg/an/habitant*

(-5,54 kg/habitant soit -1,00%/2017)

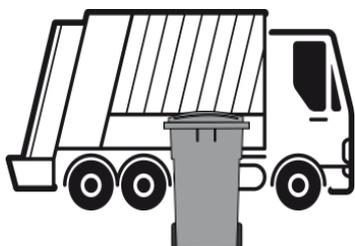
-5,54 kg/hab
-1,00%/2017



*Sur la base de 773 542 habitants (chiffre INSEE 2018)

LES ORDURES MENAGÈRES ET ASSIMILÉES RÉSIDUELLES

Chiffres clés



192 911,27 tonnes/an

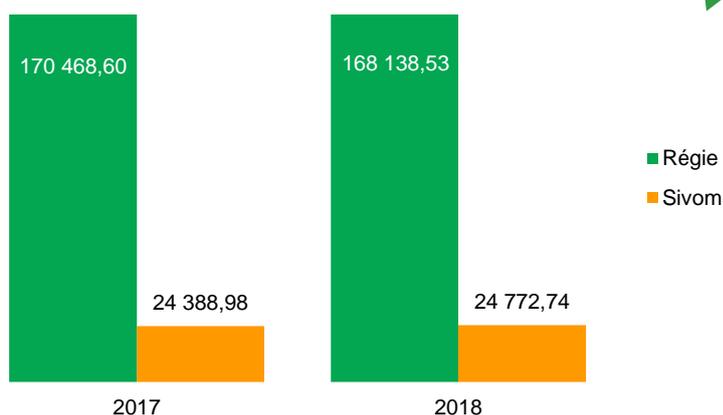
(-1 946,31 T soit -1,00%/2017)

249,39 kg/an/habitant

(-6,69 kg/habitant soit -2,61%/2017)

Évolution des tonnages 2017/2018

-1,00%



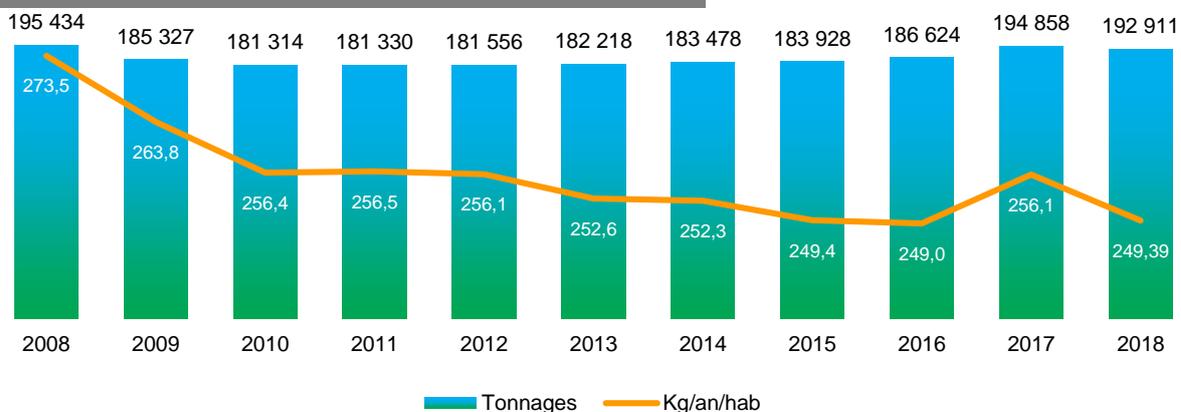
On constate une baisse par rapport à l'année précédente.

Après un pic de production de déchets en 2017, on retrouve cette année un niveau stable.

A contrario les tonnages du Sivom sont en très légère augmentation.

Les résultats de Bordeaux Métropole sont encore en deçà de la moyenne nationale (269 kg/hab).

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



En 10 ans, la production de déchets par habitant a baissé de 24 kg, compensant une dynamique démographique importante (+58 870 habitants, en 10 ans).

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Chiffres clés : Tous flux



57 765,31 tonnes/an

(-32,15 T soit -0,05%/2017)

74,68 kg/an/habitant

(-1,28 kg/habitant soit -1,68%/2017)

Les emballages ménagers légers

Chiffres clés



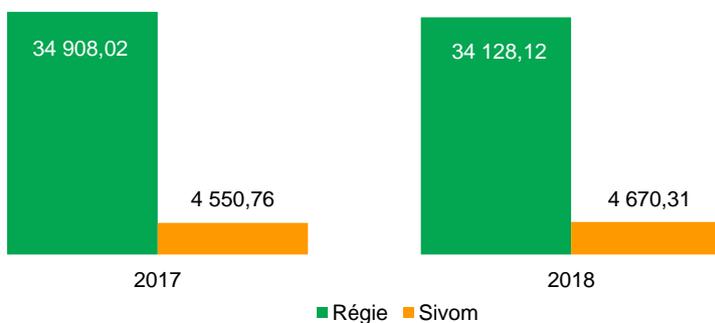
38 798,43 tonnes/an

(-660,35 T soit -1,67%/2017)

50,16 kg/an/habitant

(-1,70 kg/habitant soit -3,28%/2017)

Évolution des tonnages 2017/2018



-1,67%

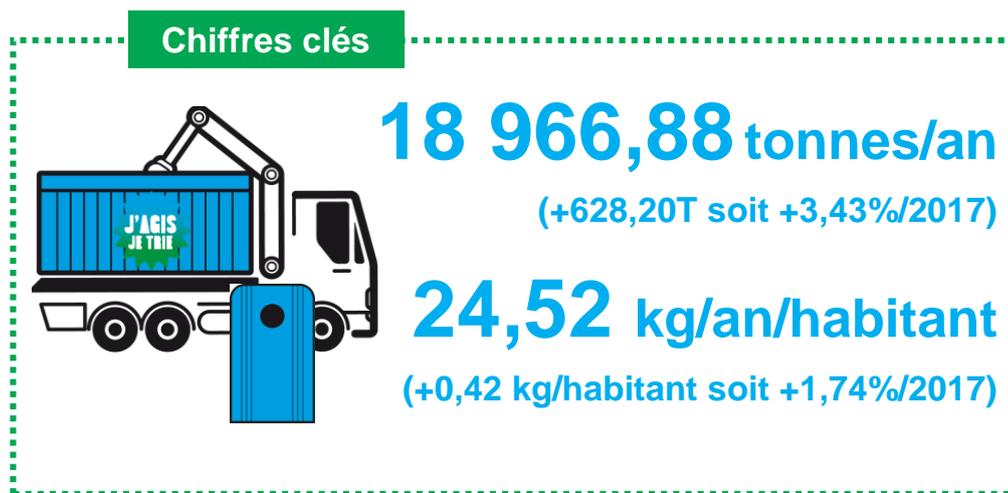
La baisse des déchets collectés se constate également sur la collecte sélective, que ce soit au niveau des tonnages (-1,67%) que de la production par habitant (-1,70kg/an/hab).

On la retrouve principalement sur la collecte de :

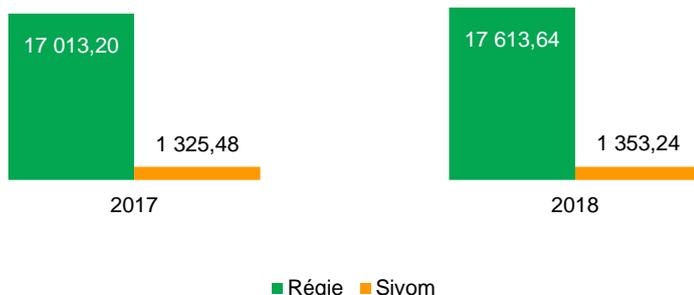
- l'Acier (-25,93%)
- des Gros de Magasin (-23,56%)

Les Emballages Ménagers Résiduels sont qu'en à eux en hausse (+2,65%)

Le verre (en apport volontaire)



Évolution des tonnages 2017/2018



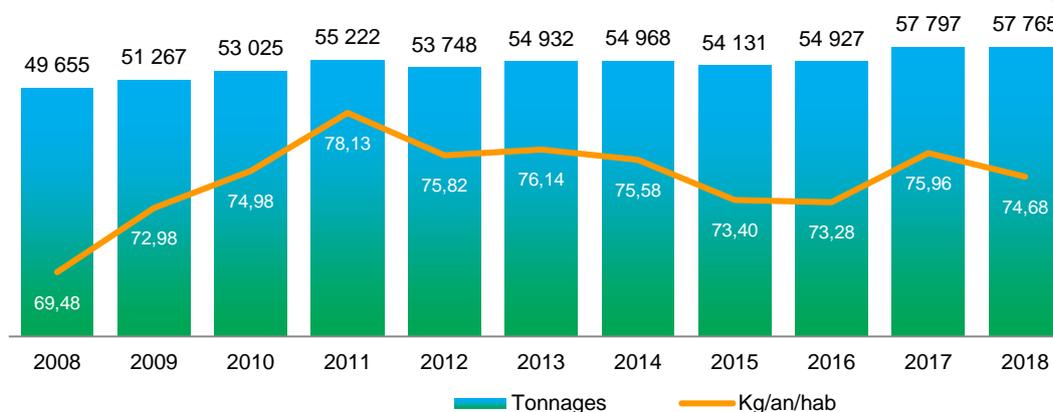
+3,43%

On constate une augmentation régulière comme les années précédentes tant au niveau de la régie qu'au niveau du Sivom, conséquence de l'implantation de 20 bornes supplémentaires sur le territoire.

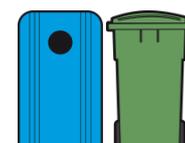
L'objectif fixé par le PAC (Plan d'Amélioration de la Collecte) de 24 kg/hab d'ici fin 2018, est dépassé.

Évolution de la collecte sélective

Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



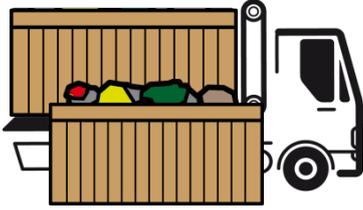
-0,05%
/2017



Forte évolution depuis 2008 (+16,33%) avec une forte augmentation en 2017 maintenue en 2018 compte tenu de l'évolution des tonnages de verre collectés.

LA COLLECTE EN CENTRE DE RECYCLAGE

Chiffres clés



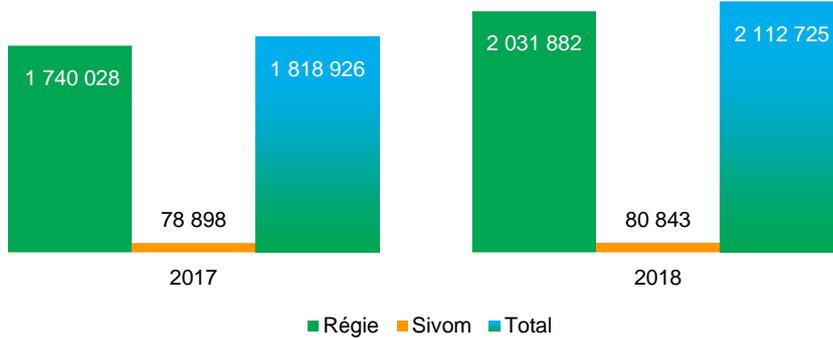
137 417,32 tonnes/an

(+1 868,96 T soit +1,38%/2017)

177,65 kg/an/habitant

(- 0,49 kg/habitant soit -0,27%/2017)

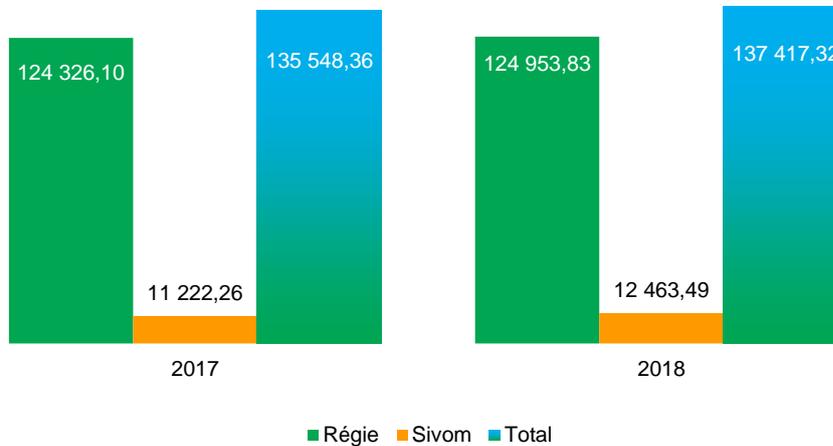
Évolution de la fréquentation 2017/2018



+16,15%

On constate une forte hausse du taux de fréquentation des centres de recyclage.

Évolution des tonnages 2017/2018

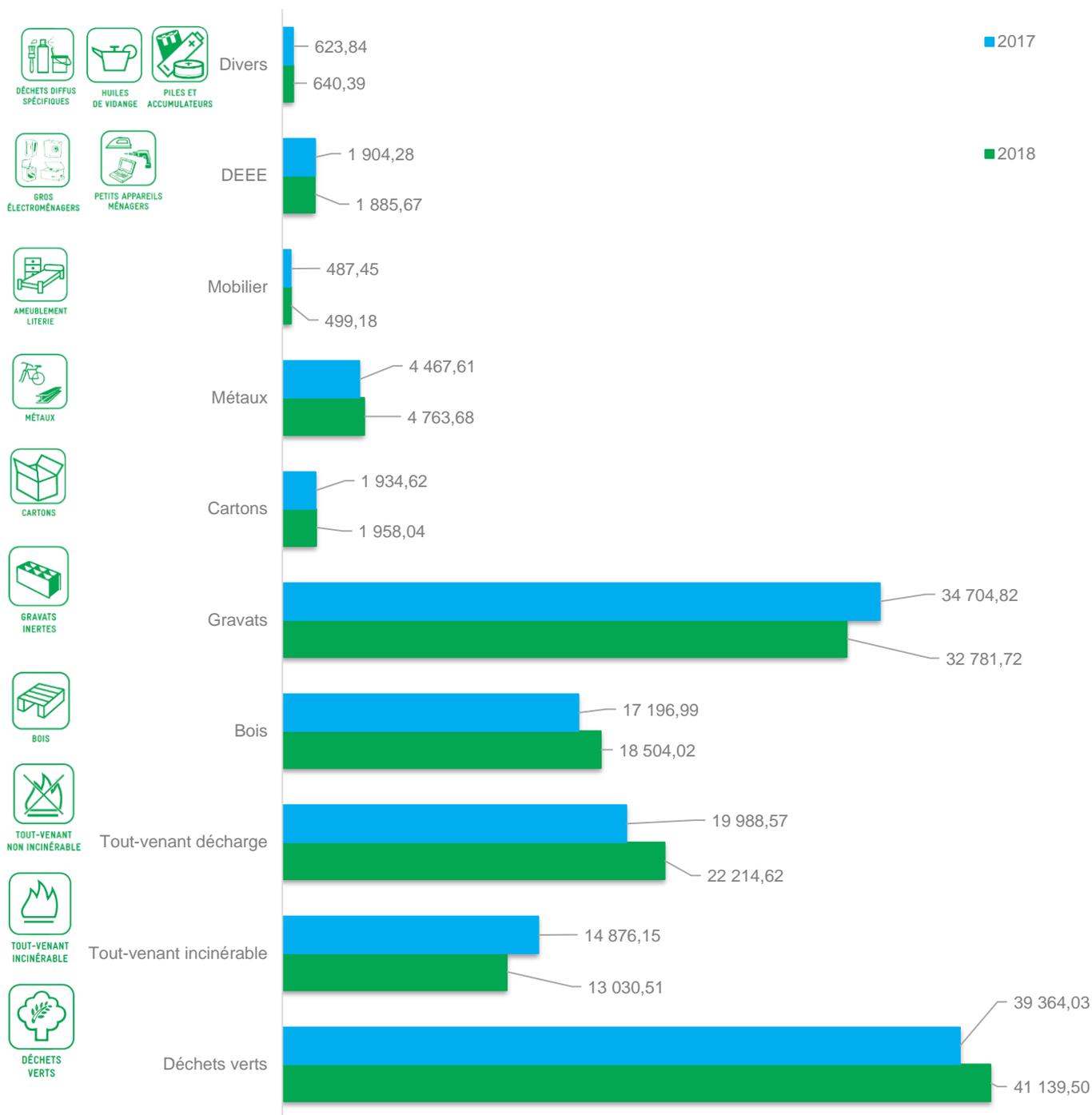


+1,38%

Conséquence de la hausse de fréquentation, les tonnages sont aussi en augmentation.

Compte tenu de l'évolution démographique de la population, la production par habitant est stable.

Évolution par types de déchets apportés en centres de recyclage

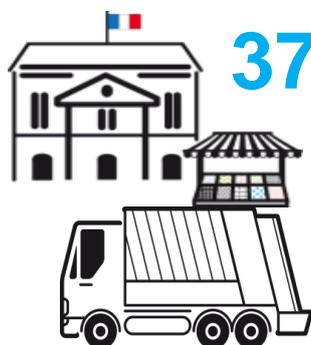


L'augmentation des tonnages collectés en centres de recyclage se constate sur les déchets verts (+4,51%) et le Tout venant Décharge (+11,14%).

A noter la baisse conséquente des tonnages des gravats (-1 923,10 T), après deux années de hausses successives.

LA COLLECTE DES DIVERS DÉCHETS

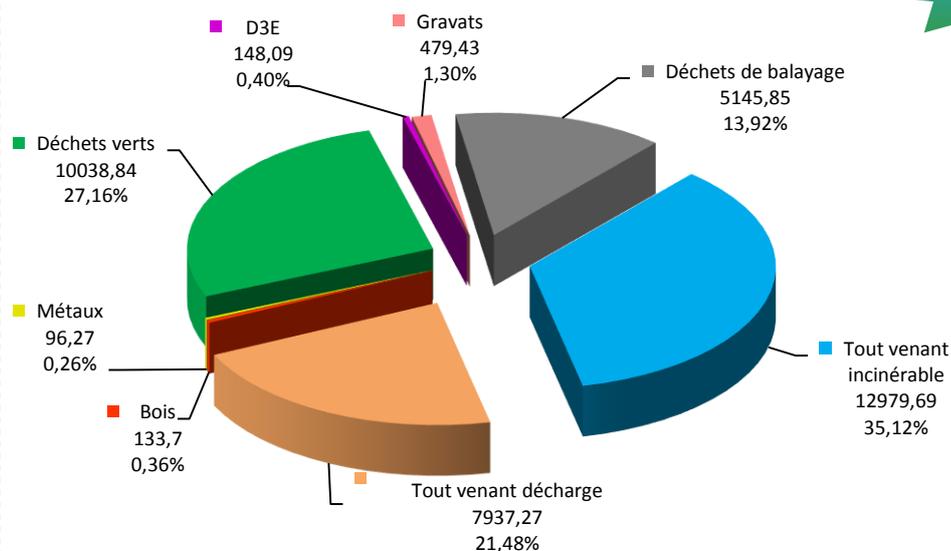
Chiffres clés



37 102,02 tonnes/an
 (+2 825,24 T soit +8,24%/2017)

Déchets provenant des services communaux et communautaires

Répartition par types de déchets 2018



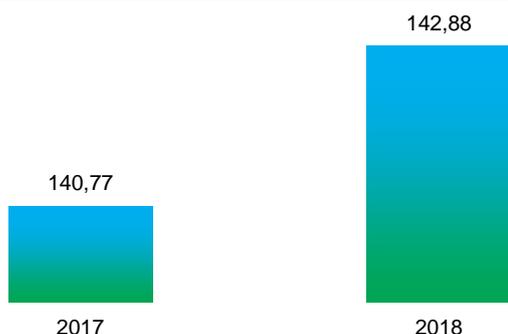
+8,27%

Pour la deuxième année consécutive, les déchets collectés en centre de recyclage provenant des services communaux et communautaires ont fortement augmenté.

On relève une hausse significative du Tout Venant Incinérable (TVI) (+36%), des gravats (+234%), et des sables de balayage (+23%).

Cas particuliers

Évolution des tonnages



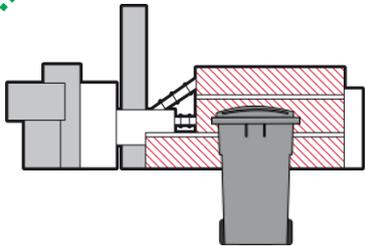
+2,11T

Les déchets collectés pour notre compte par d'autres administrations (DIRA, etc.) et ceux provenant d'opérations ponctuelles, sont apportés directement sur les unités de traitement.

BILAN DES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

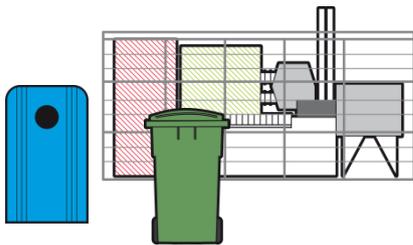
Chiffres clés : Tous flux

-5,50 kg/hab
-0,99%/2017



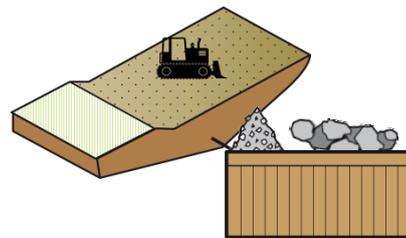
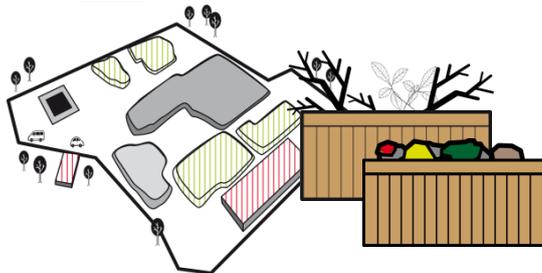
424 700,28 tonnes/an

(+2 740,88 T soit +0,65%/2017)

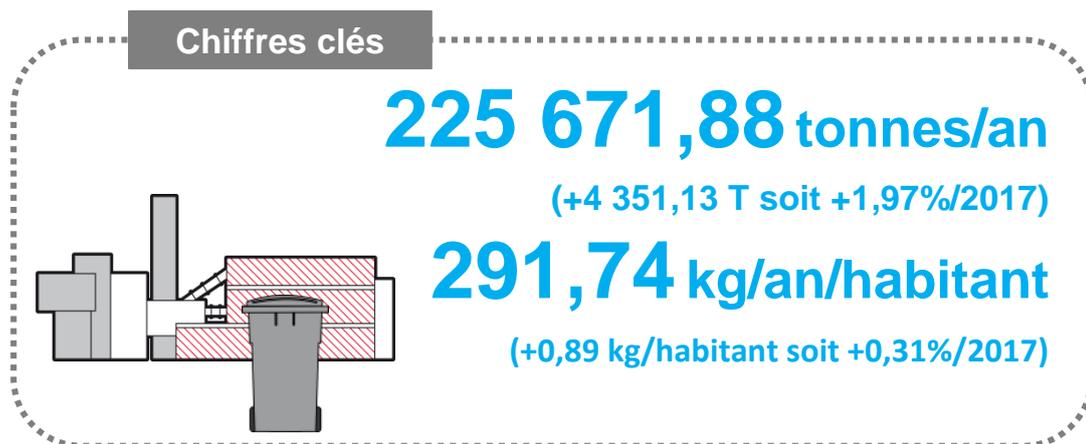


549,03 kg/an/habitant*

(-5,50 kg/habitant soit -0,99%/2017)



LA VALORISATION ÉNERGETIQUE



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Bègles : ASTRIA

Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	85 506,53	85 835,18	0,38 %
Tout-venant incinérable CR	14 876,15	13 030,51	-12,41 %
Refus centre de tri + GM incinéré	6 370,21	7 492,59	17,62 %
Déchets non ménagers dont sable de balayage	9 731,06	14 549,48	49,52 %
TOTAL	116 483,94	120 907,77	3,80 %



On constate une forte augmentation des déchets non ménagers (+49,52%) accentuée par le nouveau mode de traitement des sables de balayage, qui font, entre autres, désormais l'objet d'une valorisation énergétique.

Outre les tonnages ci-dessus mentionnés en provenance de Bordeaux Métropole, Astria a pris en charge des déchets incinérables en provenance d'autres producteurs. Ceci a porté le tonnage total incinéré par Astria à 250 723,96 tonnes en 2018.

Ce tonnage total incinéré (Métropole + autres apporteurs) a produit pour le délégataire ASTRIA :

- 55 692 tonnes de mâchefers, (dont une variation de stock de + 3693 tonnes). 45 282 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 4 744 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium) et

1 973 tonnes ont dû être enfouies au centre de stockage de déchets non dangereux.

Le traitement des mâchefers a été réalisé sur la plateforme interrégionale de traitement et de valorisation « BEDEMAT » à Bedenac (17).

- 5 632 tonnes de cendres et 634 tonnes de « gâteaux » de filtres ont été enfouies au centre de stockage de déchets dangereux de Graulhet (81).
- 137 259 MWh d'électricité dont 112 389 MWh ont été vendus.

La production et la vente d'énergie sont en diminution par rapport à 2017 du fait de l'arrêt programmé du groupe turbo alternateur en 2018.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Cenon : Rive Droite Environnement (RDE)

Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Régie	80 447,83	79 991,37	-0,57 %
SIVOM	24 388,98	24 772,74	1,57 %
TOTAL	104 836,81	104 764,11	-0,07 %



Globalement, les apports d'ordures ménagères sont stables par rapport à 2017.

En plus des tonnages d'ordures ménagères en provenance de la Métropole rappelés ci-dessus, l'UVE a également reçu d'autres apports qui ont porté son tonnage incinéré à 125 550 tonnes.

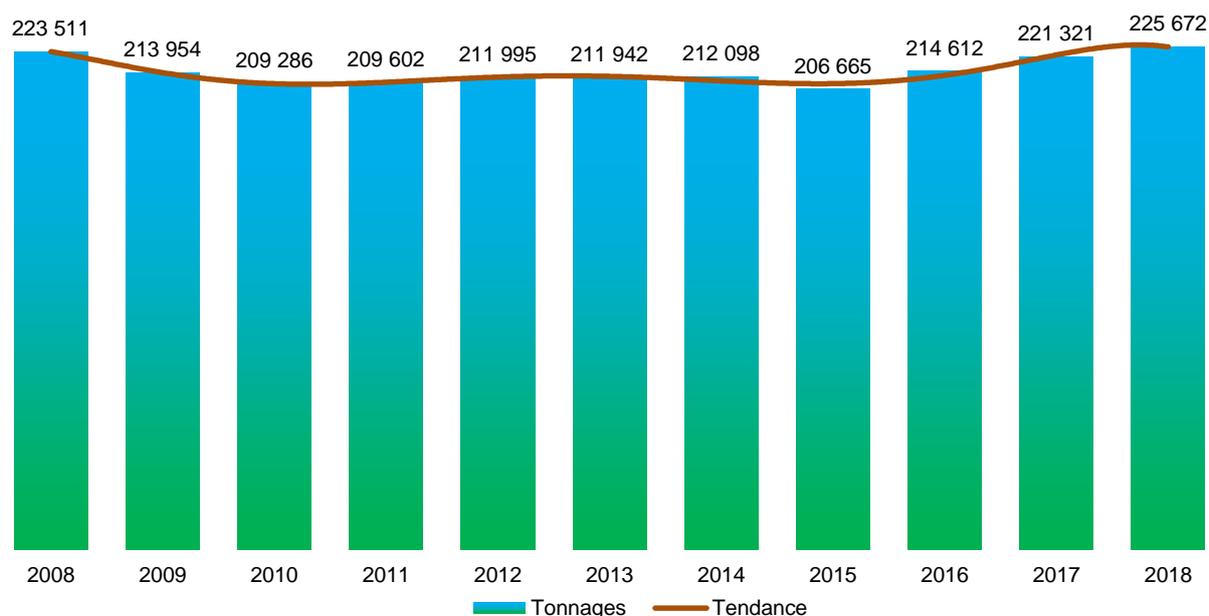
Elle a ainsi produit :

- 26 624 tonnes de mâchefers, dont 23 298 tonnes sont valorisées en sous-couche routière, 2 455 tonnes sont valorisées en matière (fer et aluminium).

- 2 083 tonnes de cendres ont été enfouies à l'installation de stockage de déchets dangereux de St Cyr des Gats (85) et 787 tonnes de produits sodiques résiduaire (PSR) repris par le fournisseur.
- 103 975 MWh d'énergie thermique cédée au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne, 8 343 MWh d'électricité autoconsommée et 19 400 MWh d'électricité vendue.

Toutes unités confondues

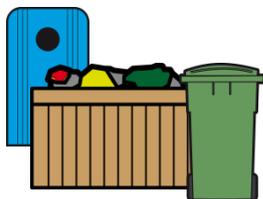
Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



On constate en 2018, une légère augmentation des déchets incinérés, et ce malgré la baisse du tout-venant incinérable des centres de recyclage traités, conséquence de la forte hausse des déchets non ménagers.

LA VALORISATION MATIÈRE

Chiffres clés



114 101,39 tonnes/an

(+1 363,12 T soit + 1,21%/2017)

147,51 kg/an/habitant

(-0,65 kg/habitant soit -0,44%/2017)

Les produits issus des collectes sélectives

Chiffres clés



49 528,14 tonnes/an

(-1 378,33T/2017)

- 2,71%

Les emballages ménagers collectés sélectivement font l'objet de tri et de conditionnement au centre de tri de Bègles géré par Astria, selon les prescriptions techniques minimales de CITEO.

Les chiffres publiés ci-après correspondent aux tonnages acceptés par les filières de valorisation sans tenir compte des variations de stocks.

Le verre est amené directement sur le site de valorisation de la société OI Manufacturing.

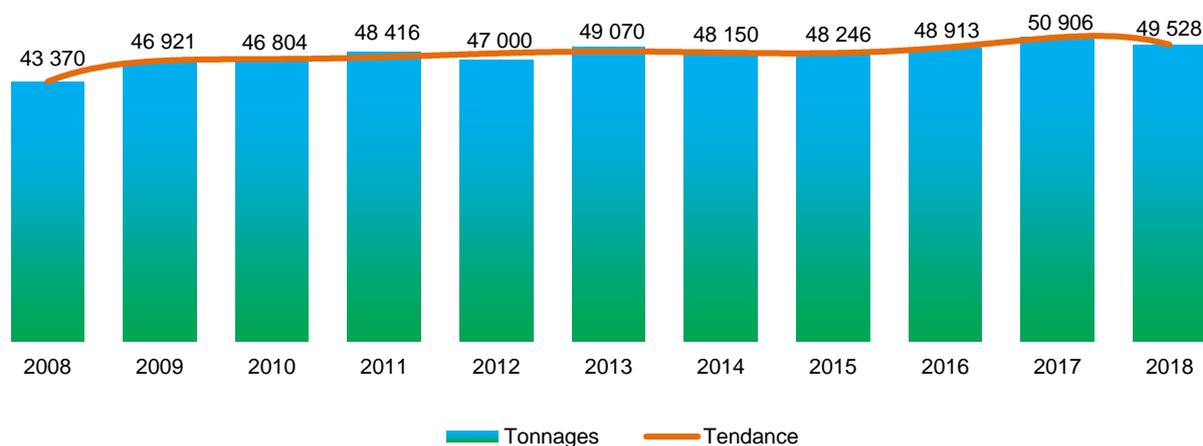
Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Emballages ménagers recyclables soutenus par CITEO			
Cartons	9 319,28	9 566,42	2,65%
Briques alimentaires	382,10	359,36	-5,95%
Flaconnages plastiques	2 350,66	2 588,07	10,10%
Emballages acier	1 042,78	772,40	-25,93%
Emballages aluminium	65,33	101,90	55,98%
Verre	18 338,68	18 966,88	3,43%
TOTAL	31 498,83	32 355,03	2,72%

Cette évolution de 2,72 % est principalement liée à l'augmentation des tonnages collectés pour les plastiques et le verre.

Tonnages	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution
Déchets recyclables soutenus par CITEO			
Journaux / magazines/bureau	8 875,24	9 121,86	2,78%
Gros de magasin	10 532,41	8 051,25	-23,56%
TOTAL	19 407,64	17 173,11	-11,51%

Baisse conséquente de la filières papier, principalement les gros de magasin, dû à la difficulté de revente de ce flux.

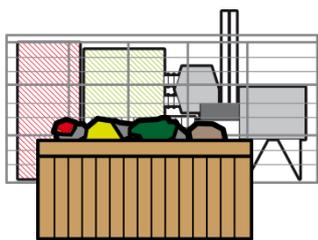
Évolution des tonnages annuels sur 10 ans



Bien que l'on constate une hausse en 10 ans de 14,20%, l'évolution des tonnages soutenus par CITEO est quasiment stable depuis 2013.

Les produits issus des centres de recyclage

Chiffres clés

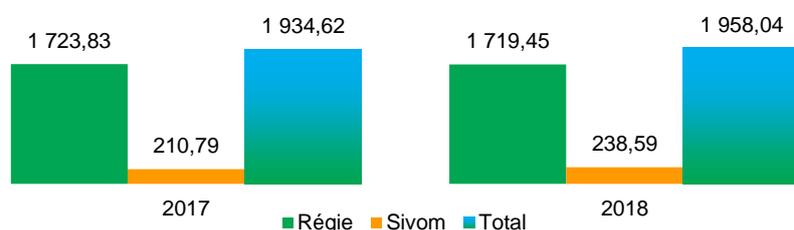


64 573,25 tonnes/an
(+2 741,45T/2017)

+4,43%

Les cartons

Évolution des tonnages 2017/2018

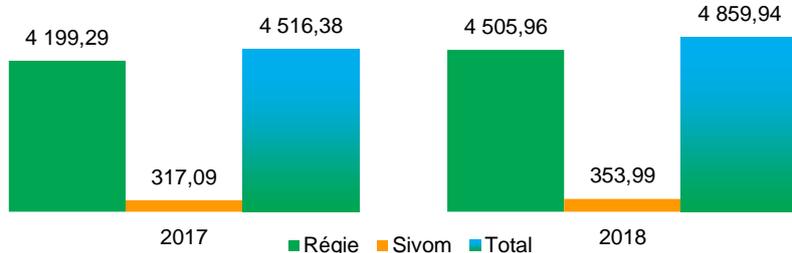


+1,21%

Les cartons collectés sont repris en papeterie pour y être valorisés.

Les métaux

Évolution des tonnages 2017/2018

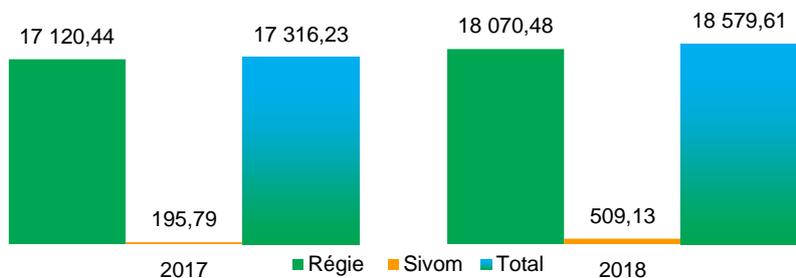


+7,61%

Les métaux collectés sont repris par des ferrailleurs qui les valorisent.

Le bois

Évolution des tonnages 2017/2018



+7,30%

Le bois collecté est valorisé en panneaux de particules.

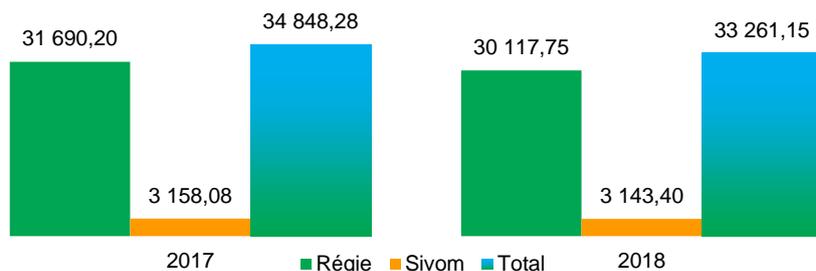
Les sables de balayage

	2017	2018	Evolution
Régie	-	2 741,19	-

1^{ère} année de valorisation, ces déchets étaient les années précédentes, enfouis.

Les gravats

Évolution des tonnages 2017/2018

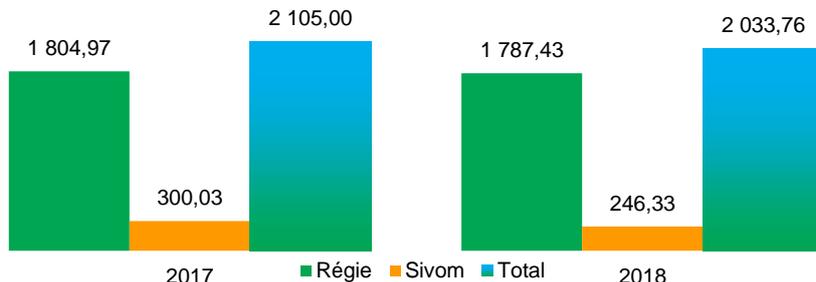


-4,55%

Les gravats collectés ont été valorisés en sous-couche routière.

Les déchets d'équipement électrique et électronique

Évolution des tonnages 2017/2018

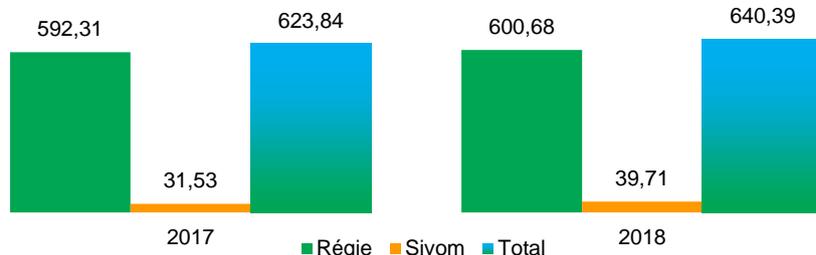


-3,38%

Les D3E sont démantelés et valorisés en fonction de la matière.

Les déchets diffus spécifiques des ménages

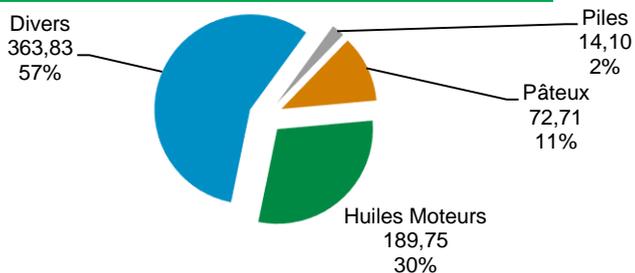
Évolution des tonnages 2017/2018



+2,65%

Dans la catégorie «divers», qui concerne 57% des apports, on retrouve les produits phytosanitaires, les acides et autres solvants et les aérosols. 362,13 T sont reprises et valorisées par l'éco-organisme ECO DDS.

Répartition des tonnages des DDSM

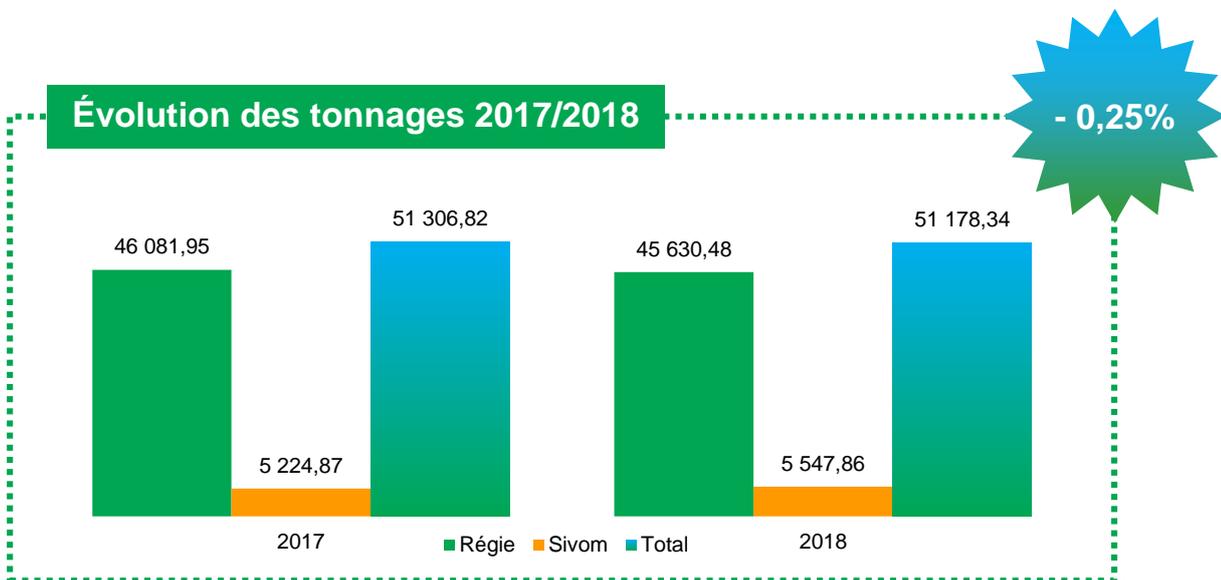
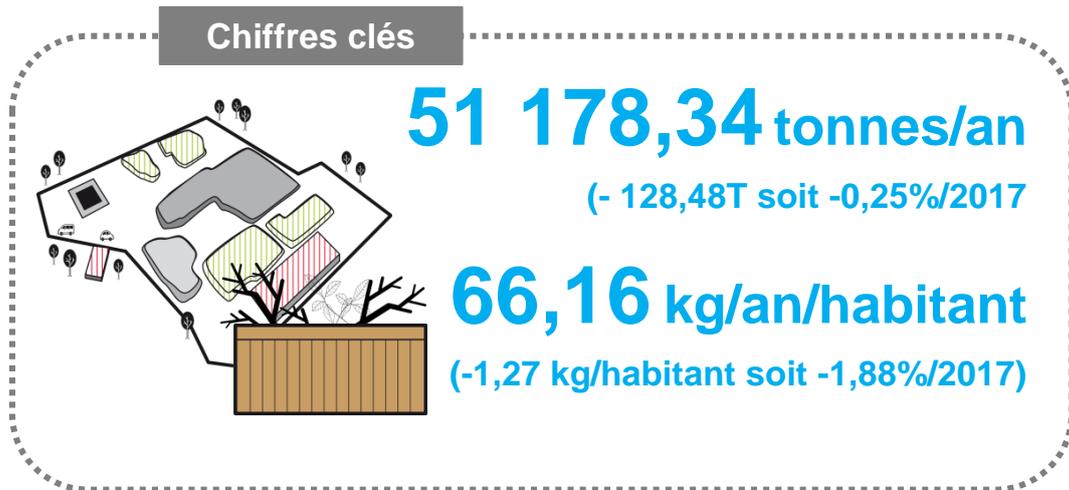


Les mobiliers

	Tonnages REP	2017	2018	Evolution
Régie	CR de Pessac bourgailh, Ambarès-et-Lagrave, Le Taillan Médoc et Villenave d'Ornon	487,45	499,18	2,41%

Le déploiement de bennes supplémentaires sur un centre de recyclage « Le Taillan Médoc », a permis d'augmenter la valorisation de meubles en 2018.

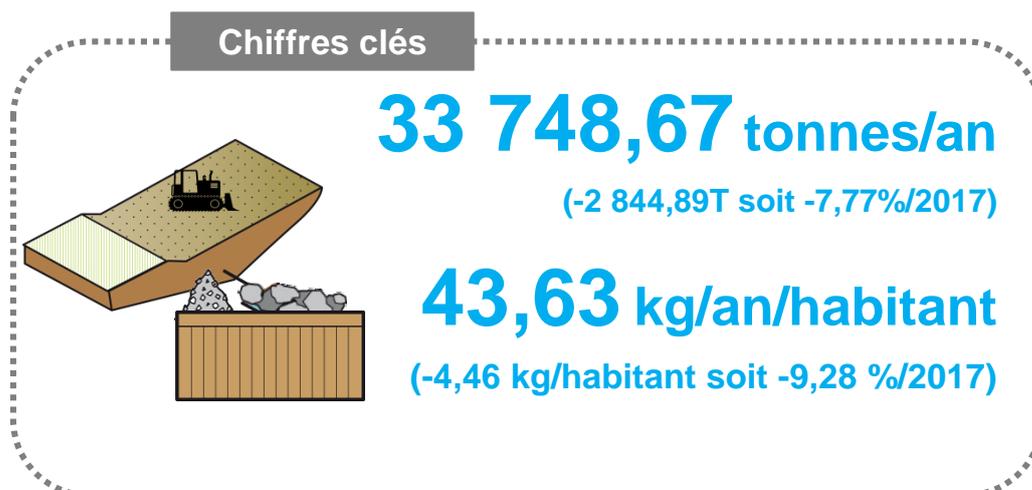
LA VALORISATION BIOLOGIQUE



Les déchets verts collectés en régie communautaire sont valorisés en compost sur le site de « La Grande Jaugue », délégataire du service public de compostage.

Il est à noter que l'évolution des tonnages de déchets verts fluctue d'une année sur l'autre en fonction des conditions climatiques.

L'ÉLIMINATION EN INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)



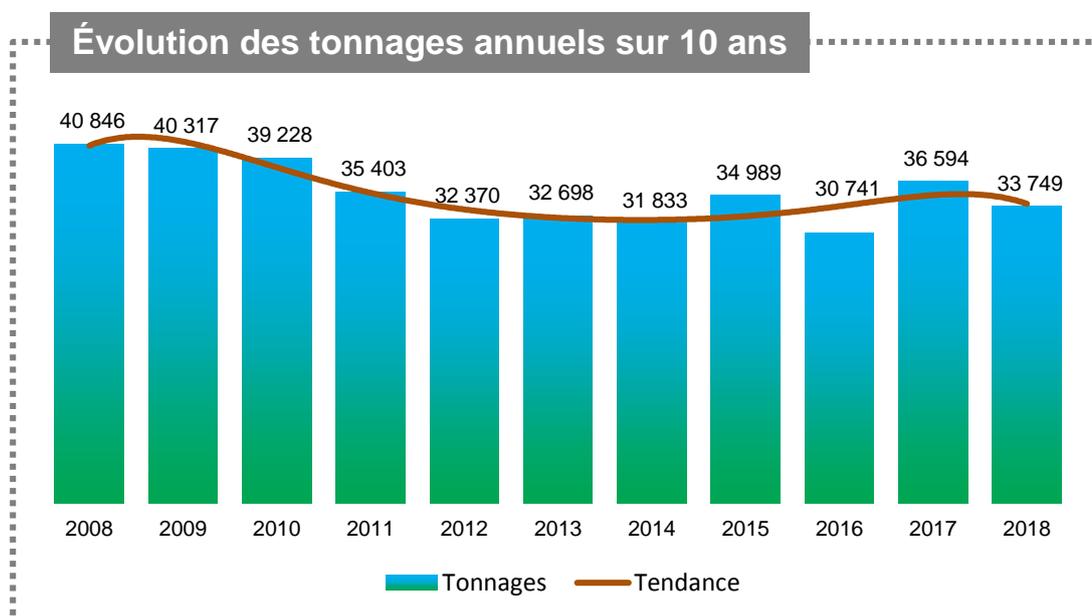
Les tonnages des produits non valorisables se répartissent ainsi :

	2017	2018	Evolution
Tout Venant Régie	25 881,20	24 767,38	-4,30%
Tout Venant Sivom	6 173,38	6 611,20	7,09%
Tout Venant TOTAL	32 054,58	31 378,58	-2,11%
Refus incinération	4 514,24	2 311,98	-48,78%
Refus de bois	7,00	58,11	730,14%
Refus gravats	17,74	0	-100,00%
Refus TOTAL	4 538,98	2 370,09	-47,78%
TOTAL Général	36 593,56	33 748,67	-7,77%



La valorisation de la majeure partie des sables de balayage et la baisse conséquente des refus d'incinération, contribuent essentiellement à la baisse constatée des tonnages de produits non valorisables.

Au total, les déchets mis en ISDND représentent 8 % de la totalité des déchets traités, résultat très inférieur à la moyenne nationale (28% : source ADEME).



En 10 ans, le pourcentage de déchets orientés vers un centre de stockage, a baissé de 17,37%.

LES INDICATEURS FINANCIERS

LE COMPTE ADMINISTRATIF

LES DÉPENSES DU SERVICE

Chiffres clés

Dépenses réelles d'investissement

7 891 122,82 € (- 9,14%/2017)

Dépenses réelles de fonctionnement

97 375 372,62 € (-2,46%/2017)

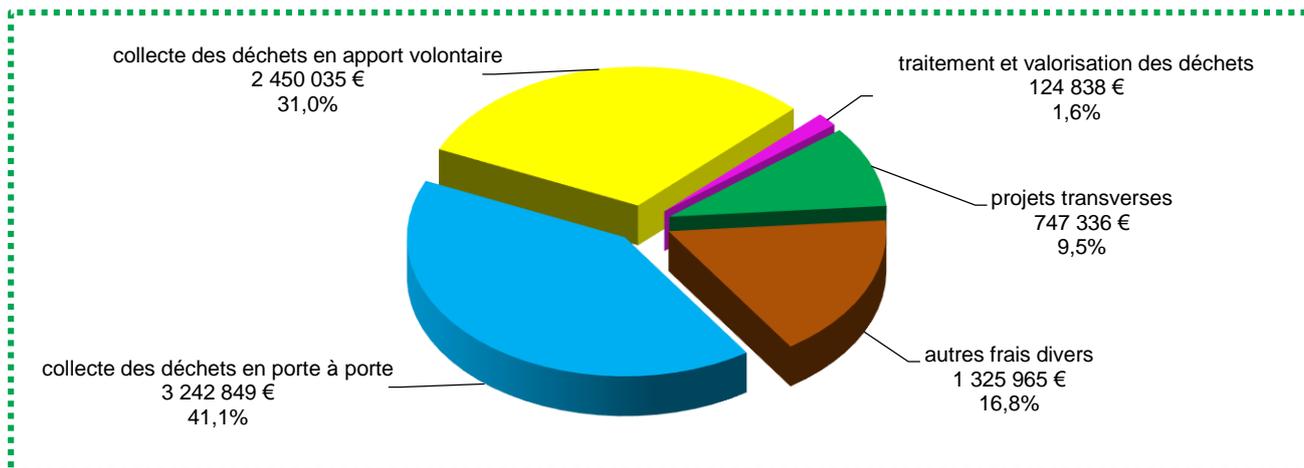
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (en €)	2017	2018	Evolution
COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE			
Aménagement et construction d'équipements (vestiaires de Latule, aménagements locaux)	41 725,26	22 864,89	-45,20%
Acquisition de matériel roulant	3 305 259,60	1 952 983,82	-40,91%
Acquisition bacs individuels de collecte	1 359 497,09	1 240 783,80	-8,73%
Acquisition matériel divers	0,00	26 216,33	
Sous total	4 706 481,95	3 242 848,84	-31,10%
COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de Recyclages, bornes enterrées, etc.)	729 846,59	1 234 667,22	69,17%
Acquisition de matériel roulant	0,00	810 790,47	
Acquisition de bornes enterrées et aériennes	57 886,25	173 510,40	199,74%
Acquisition matériel divers	19 059,58	231 066,54	1112,34%
Sous total	806 792,42	2 450 034,63	203,68%
COLLECTE DES DECHETS EN POINTS DE REGROUPEMENTS			
Locaux de précollecte mutualisés	41 382,15	100,00	-99,76%
Sous total	41 382,15	100,00	-99,76%
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS			
Aménagement et construction d'équipements (Centres de transit)	172 040,13	124 837,82	-27,44%
Sous total	172 040,13	124 837,82	-27,44%
PROJETS TRANSVERSES			
Aménagement de sites	49 804,03	86 381,01	73,44%
Construction du 3ème dépôt	125 905,44	3 360,00	-97,33%
INDO-informatisation direction	1 493 098,86	657 595,10	-55,96%
Sous total	1 668 808,33	747 336,11	-55,22%
AUTRES FRAIS DIVERS			
Frais d'insertion	1 620,00	3 564,00	120,00%
Remboursement du capital de la dette	1 287 989,03	1 322 401,42	2,67%
Sous total	1 289 609,03	1 325 965,42	2,82%
TOTAL	8 685 114,01	7 891 122,82	-9,14%

Opérations d'ordre budgétaire (*)	2017	2018	Evolution
	90 939,91	110 955,79	22,01%

(*) Opérations budgétaires qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie (exemple : dotations aux amortissements).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Évolution des dépenses réelles d'investissement

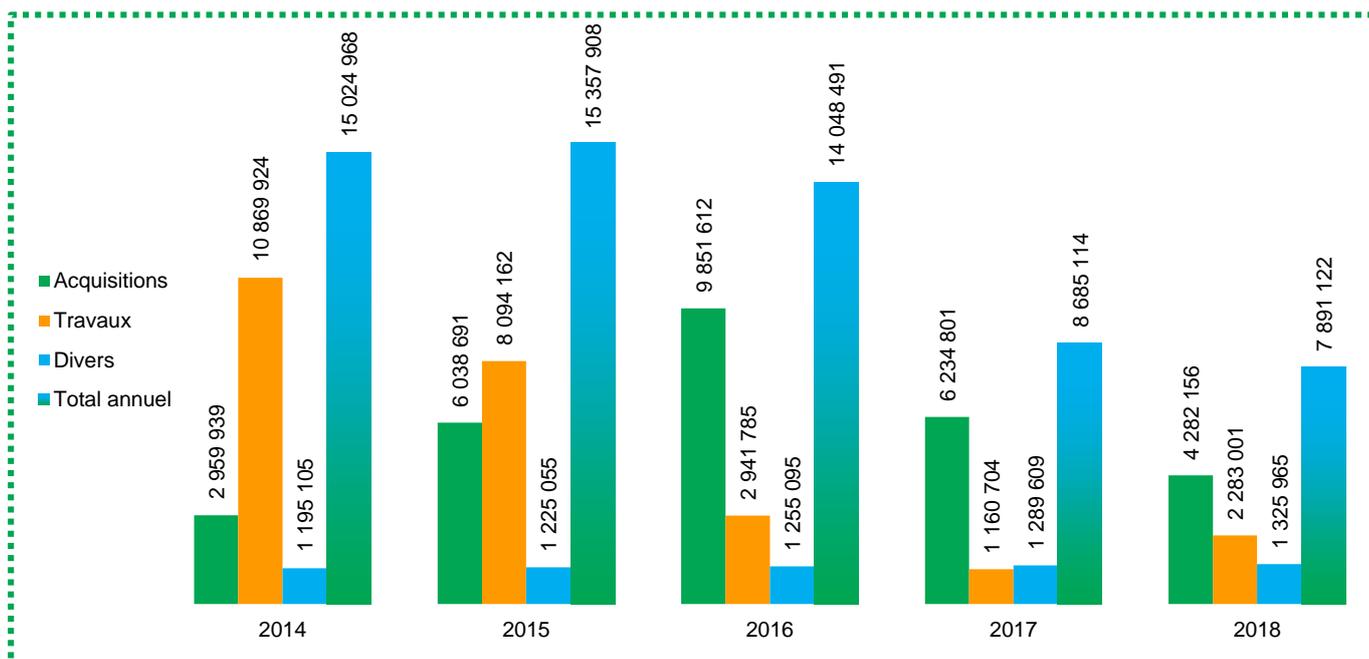
L'histogramme ci-dessous montre l'évolution des dépenses d'investissement depuis l'année 2014.

- On constate que le montant total est pour la 3ème année consécutive en baisse (- 9,14%)
- Elle est la conséquence d'une diminution significative du poste "Acquisition" (- 31,3%) résultant :
 - d'une baisse de l'acquisition de matériel roulant en porte à porte (- 40,91%) due à un retard de livraison de bennes et à un report de factures sur 2019
 - de la diminution du déploiement de l'informatisation de la collecte (- 55,96% pour le projet INDO)
 - a contrario, l'acquisition de bornes enterrées et de matériel divers est en hausse du fait d'un report de factures de 2017 sur 2018.

- Les projets d'investissement structurants inscrits au Programme Pluri annuel d'Investissement sont encore au stade d'études.

Néanmoins le poste travaux est en forte augmentation (+ 97%) en raison principalement des aménagements réalisés sur les centres de recyclage de Gradignan (extension et construction d'un nouveau chalet), Bruges, Blanquefort et Mérignac (729 846 €)

- Les frais divers qui représentent majoritairement le remboursement du capital de la dette sont quant à eux quasiment stables

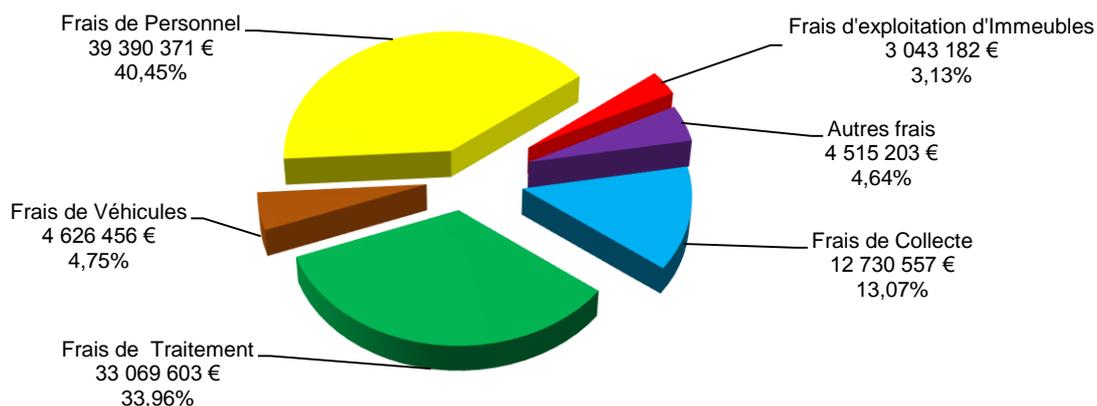


DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (en €)	2017	2018	Evolution
Frais de collecte			
Maintenance des bacs	711 368,54	666 801,49	-6,26%
Transport par prestataire	1 421 897,40	3 070 960,47	115,98%
Participation SIVOM Rive droite	8 506 834,78	8 828 300,48	3,78%
Collecte hypercentre Bordeaux	0,00	164 494,64	
Sous total	10 640 100,72	12 730 557,08	19,65%
Frais de traitement			
Incinération des déchets ménagers	17 130 712,05	18 595 454,76	8,55%
Tri des déchets recyclables	8 375 998,24	8 117 810,34	-3,08%
Compostage des déchets verts	3 248 824,26	2 541 626,06	-21,77%
Valorisation des cartons	204 747,16	190 033,98	-7,19%
Déchets diffus spécifiques des ménages	118 906,17	107 750,93	-9,38%
Gravats	326 555,13	587 510,07	79,91%
Mise en ISDND	2 948 291,44	1 792 624,02	-39,20%
TGAP (incinération)	744 538,04	723 341,93	-2,85%
TGAP (mise en décharge)	444 270,36	413 450,94	-6,94%
Sous total	33 542 842,85	33 069 603,03	-1,41%
Frais de véhicules			
Carburant	2 272 643,99	2 620 351,22	15,30%
Pièces et réparations	1 872 281,61	1 879 178,00	0,37%
Assurances et taxes	142 720,31	126 927,14	-11,07%
Sous total	4 287 645,91	4 626 456,36	7,90%
Frais de personnel			
Personnel de la DGDP	37 283 117,00	37 288 000,00	0,01%
Quote- part personnel ateliers	4 667 839,00	1 879 178,00	-59,74%
Assurances et divers	228 647,88	223 192,53	-2,39%
Sous total	42 179 603,88	39 390 370,53	-6,61%
Frais d'exploitation et de gestion des immeubles			
Travaux d'entretien et de maintenance	1 137 891,33	964 362,19	-15,25%
Frais de Gardiennage	1 230 686,00	1 183 769,55	-3,81%
Frais de location	279 927,55	268 891,27	-3,94%
Consommation d'eau et d'électricité gaz	240 435,06	211 070,70	-12,21%
Assurances et taxes	354 309,29	346 173,29	-2,30%
Analyses et divers	108 899,10	68 915,16	-36,72%
Sous total	3 352 148,33	3 043 182,16	-9,22%
Autres frais			
Fournitures diverses	584 760,88	317 348,85	-45,73%
Communication	117 517,63	305 760,93	160,18%
Participations cotisations diverses subventions	108 937,00	153 032,59	40,48%
Frais administration générale	4 126 288,52	3 133 475,24	-24,06%
Frais divers (honoraires, analyses,...)	396 248,79	379 274,59	-4,28%
Charges exceptionnelles	270 805,29	40 471,51	-85,06%
Intérêts de la dette	229 210,15	185 839,75	-18,92%
Sous total	5 833 768,26	4 515 203,46	-22,60%
TOTAL	99 836 109,95	97 375 372,62	-2,46%

Opérations d'ordre budgétaire	2017	2018	Evolution
	7 175 881,93	7 362 398,30	2,60%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Après une évolution régulière depuis 2015, on relève une baisse notable des dépenses réelles de fonctionnement (-2,46%).

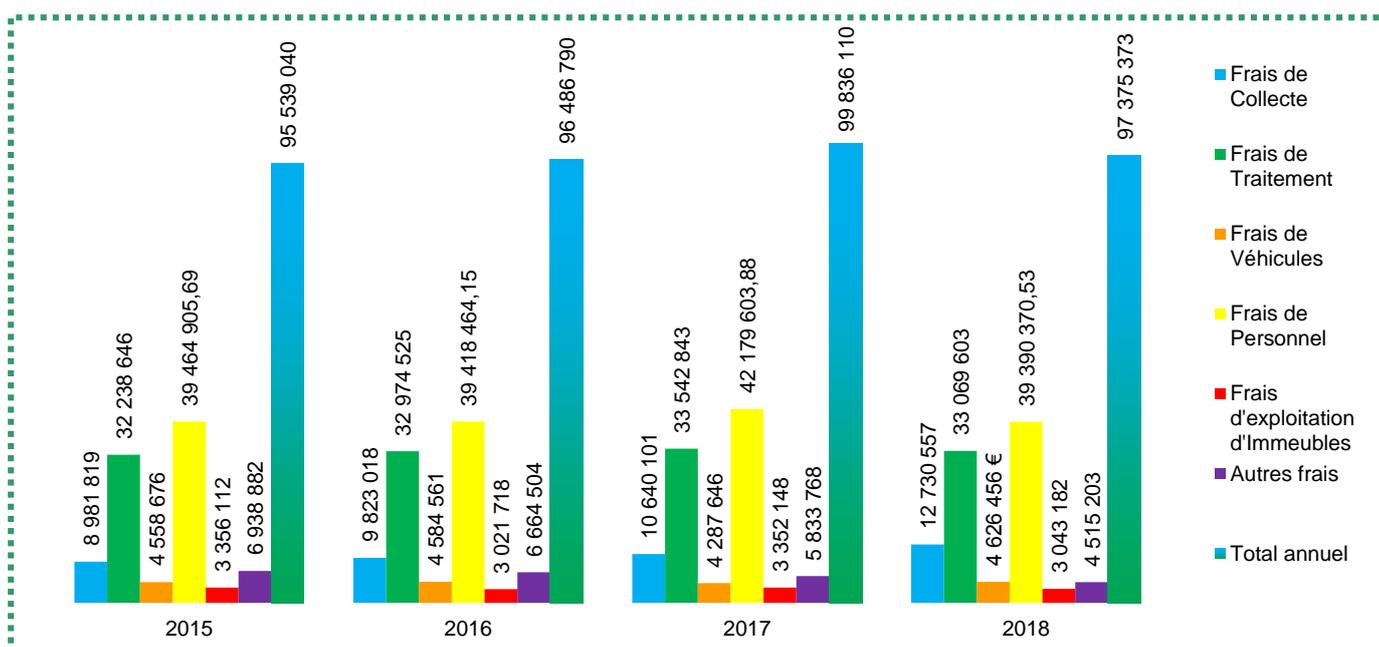
• Cette diminution se constate essentiellement au niveau :

- des frais de personnel qui sont en baisse de 6,61%, conséquence cumulée de l'optimisation des effectifs de la Direction Gestion des Déchets et Propreté (- 6 agents) et d'une réduction importante des frais d'ateliers (-59,74%) du fait de la modification du mode de calcul de refacturation.
- des frais d'administration générale reversés au Budget Principal (- 24,06%).
- des frais d'exploitation et de gestion des immeubles (- 9,22%) grâce à la maîtrise d'une part des charges courantes et d'autre part des frais de gardiennage liés à la sécurisation des Centres de Recyclage.

➤ des frais de traitement des déchets (- 1,41%) en raison de la quasi stabilité des tonnages collectés et de la baisse des charges sur certains flux (déchets verts et mise en enfouissement).

- A l'inverse on relève une évolution conséquente au niveau des frais de collecte (+19,65%), ce poste ayant été impacté à la fois par la prise en compte des frais de transport du Tout Venant Décharge auparavant globalisé dans les frais de traitement, par la hausse des prix du carburant, et par l'expérimentation d'une externalisation des activités de collecte et de propreté de l'hyper centre de Bordeaux.
- On notera enfin une augmentation importante des frais de communication (+160,18%) et des subventions accordées aux associations (+40,48%) du fait de l'organisation du festival « Zéro déchets Zéro gaspillage » et des actions menées dans le cadre de la prévention des déchets.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



LES RECETTES DU SERVICE

Chiffres clés

Recettes d'investissement

6 553 068,84 € (+37,40%/2017)

Recettes de fonctionnement

118 296 215,80 € (+5,44%/2017)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres d'une année par rapport à la précédente ne sont fournis qu'à titre indicatif.

En effet la comparaison est difficile, le résultat fluctuant en fonction du montant des reports excédentaires de l'année précédente, qui est en 2018 en augmentation de 22,72%.

On notera également l'augmentation conséquente du montant de FCTVA (+ 57,29%), mécanisme de soutien à l'investissement résultant de l'élargissement de l'assiette des dépenses éligibles en 2016.

Recettes réelles (en €)	2017	2018	Evolution
Recettes diverses			
Subventions organismes externes	0,00	0,00	
Divers	33 078,99	0,00	-100,00%
Sous total	33 078,99	0,00	-100,00%
Financement			
FCTVA	2 140 216,00	3 366 357,00	57,29%
Dépôts et cautionnement reçus	1 560,00	2 680,00	71,79%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	
Sous total	2 141 776,00	3 369 037,00	57,30%
Report du résultat du budget investissement N-1	2 594 542,52	3 184 031,84	22,72%
Sous total	2 594 542,52	3 184 031,84	22,72%
TOTAL	4 769 397,51	6 553 068,84	37,40%

Opérations d'ordre budgétaire	2017	2018	Evolution
	7 190 688,25	7 389 997,56	2,77%

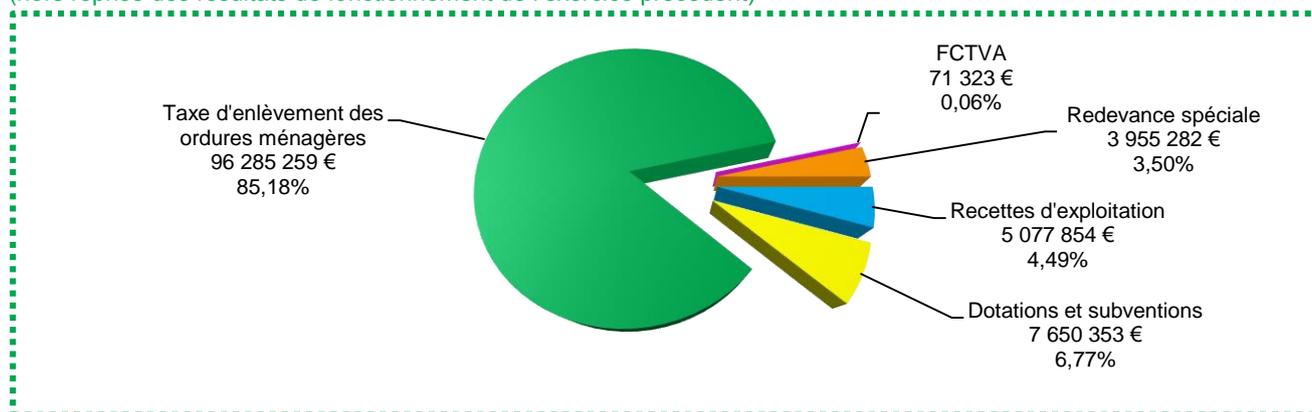
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles (en €)	2017	2018	Evolution
Recettes d'exploitation			
Enlèvements déchets (opérations ponctuelles)	22 806,60	22 246,68	-2,46%
Vente des produits recyclables	2 151 710,89	3 723 656,47	73,06%
Recettes versées par délégataire	1 120 808,59	1 078 330,82	-3,79%
Remboursements et pénalités divers	3 837,41	51 900,18	1252,48%
Reprise de matériel	279 692,29	124 833,48	-55,37%
Produits exceptionnels	1 094,04	76 886,78	6927,79%
Sous total	3 579 949,82	5 077 854,41	41,84%
Dotations et subventions			
Soutien CITEO	6 143 646,88	6 243 055,54	1,62%
Soutien CITEO papier	653 218,50	600 000,00	-8,15%
Soutien OCAD 3E	145 671,19	137 041,92	-5,92%
Soutien ECO DDS	5 412,68	8 210,60	51,69%
Soutien Eco Mobilier	522 988,54	504 638,29	-3,51%
Subvention ADEME	0,00	157 406,20	
Sous total	7 470 937,79	7 650 352,55	2,40%
Financement du service			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	93 446 032,00	96 285 259,00	3,04%
Redevance spéciale	3 865 940,89	3 955 281,73	2,31%
FCTVA	0,00	71 323,00	
Versement du budget principal	0,00	0,00	
Sous total	97 311 972,89	100 311 863,73	3,08%
Reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent	3 829 142,90	5 256 145,11	37,27%
Sous total	101 141 115,79	105 568 008,84	4,38%
TOTAL GENERAL	112 192 003,40	118 296 215,80	5,44%

Opérations d'ordre budgétaire	2017	2018	Evolution
		76 133,59	83 356,53

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

(hors reprise des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent)



Évolution des recettes réelles de fonctionnement

Pour la 2ème année consécutive, les recettes de Fonctionnement sont en nette progression (+5,44%).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) versée par les ménages, principale source de financement, est en augmentation de 3,04% du fait de l'accroissement des bases fiscales (+1,66% d'augmentation de la population), les taux étant quant à eux inchangés.

De même la Redevance Spéciale versée par les professionnels qui représente 3,5% du budget, progresse de 2,31% en raison de l'augmentation des coûts pratiqués au litre (+1%) et de l'augmentation du nombre de contrats.

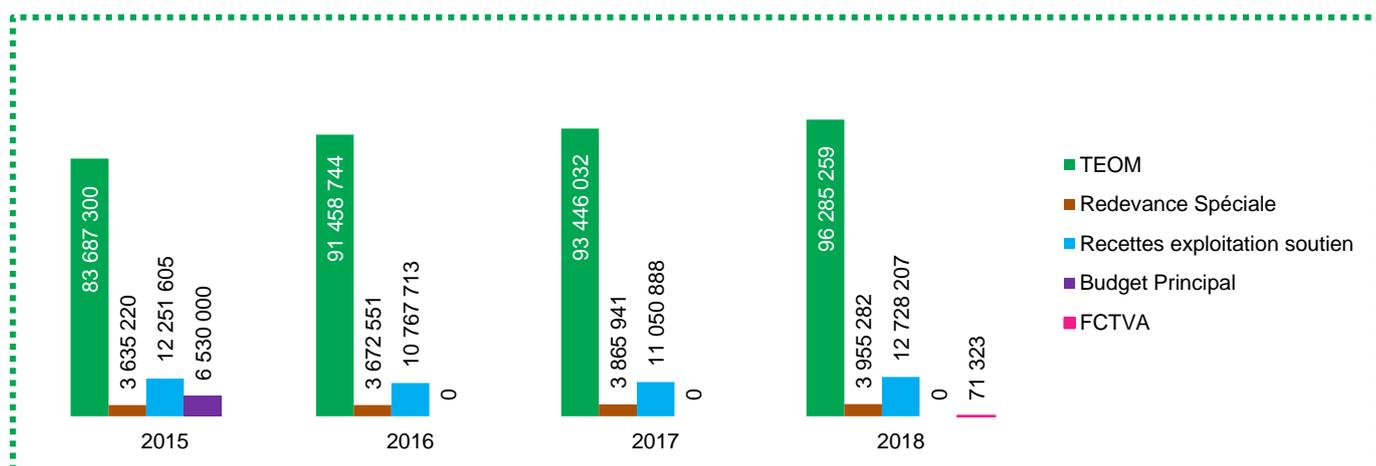
Les recettes d'exploitation sont en forte hausse (+41,84%) en raison notamment de la vente des produits recyclables (+73,06%), conséquence des renégociations entreprises

avec les repreneurs qui ont permis une hausse des prix de rachat des matériaux, plus particulièrement sur la vente de la ferraille.

S'agissant des soutiens financiers versés par les éco-organismes, également en progression (+2,40%), on notera :

- une légère augmentation des soutiens de Citéo (+1,62%) et d'Eco DDS due à une augmentation des tonnages valorisés.
- et a contrario la baisse des soutiens pour le papier qui se confirme d'année en année (-8,15%).

A noter enfin, pour la 1ère année, le versement du FCTVA en section de fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie, suite à une évolution réglementaire.



CONCLUSION

Pour la troisième année consécutive, l'équilibre du Budget annexe Déchets Ménagers a été réalisé sans aucune participation du Budget Principal grâce à la maîtrise des frais de fonctionnement et à des recettes en hausse.

Les dépenses d'investissement ont été autofinancées, sans recours à l'emprunt, par l'utilisation du fonds de roulement.

COMPTA-COÛT

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, une analyse des coûts de revient du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés selon la démarche Compta-coût est présentée par la suite.

Conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Compta-Coût est une méthode d'enregistrement des charges et des produits, propre à la gestion des déchets. Ce cadre de référence, basé sur les principes de la comptabilité analytique, est un outil de suivi et de comparaison entre collectivités. Cela permet d'identifier et d'agir sur les axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets.

Bien que s'appuyant sur les données comptables de Bordeaux Métropole, un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois nécessaire pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités : il s'agit par exemple de l'intégration des charges supplétives ou d'amortissements extra-comptables et la non considération de la TVA dans la matrice des coûts.

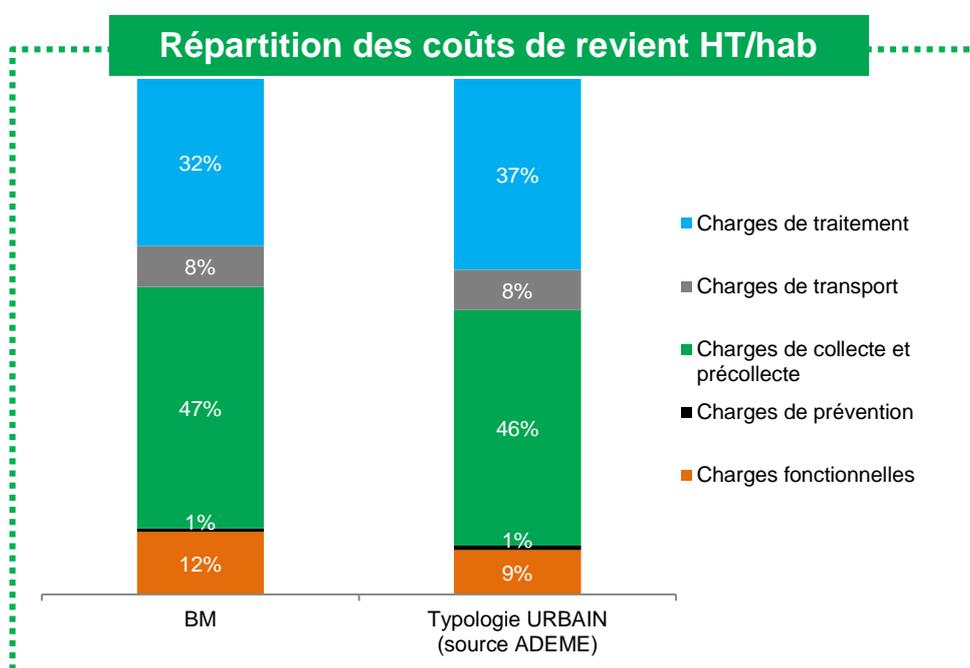
Au final, le coût sera exprimé hors taxe et différent du résultat du compte administratif.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT HT

La répartition des coûts de Bordeaux Métropole diffère des autres collectivités de même typologie URBAIN¹. Bordeaux Métropole se démarque par une proportion des charges de traitement nettement plus faible, résultat de la bonne gestion des trois délégations de service public.

La part des charges de transport et de prévention est identique à la moyenne nationale.

Les charges de pré-collecte et de collecte ainsi que les charges fonctionnelles (structure et communication), qui impactent de manière plus importante les coûts du service qu'au niveau national, reflètent un haut niveau de service.



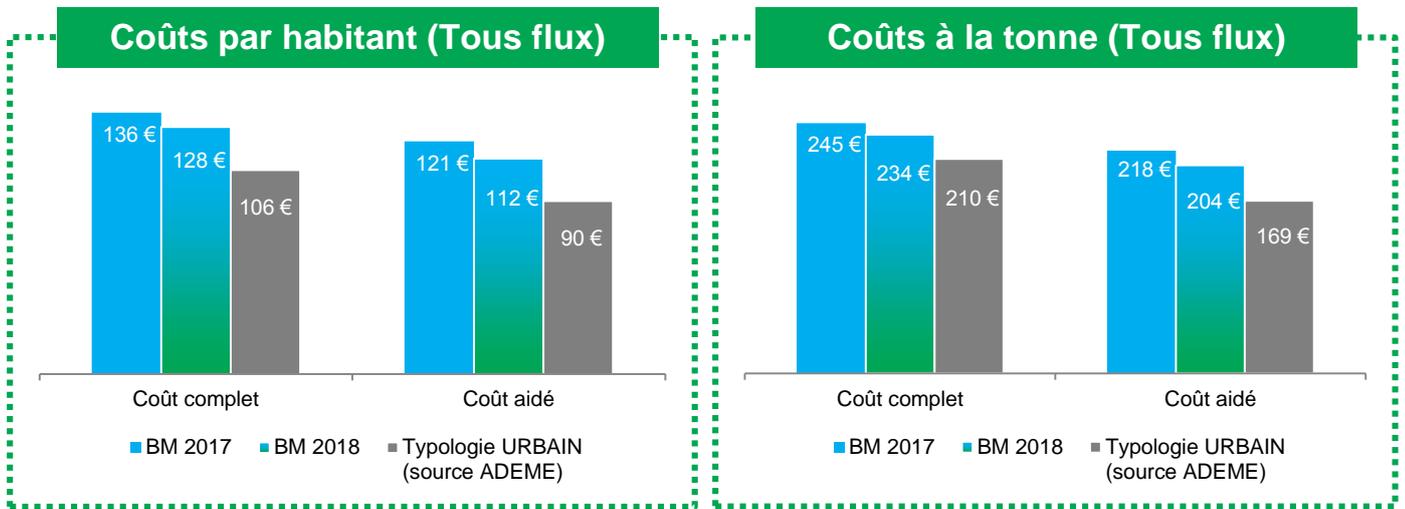
¹ Un établissement est considéré comme URBAIN s'il remplit trois conditions: il n'est pas touristique ou commercial, ET si sa densité de logements est supérieure à 200 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 45% Et si la densité de logement est inférieure à 1 800 logements/Km² bâti. (Source : Typologie des EPCI à partir des caractéristiques d'habitat – Ademe, mars 2010.)

A noter que dans cette même typologie, on retrouve des collectivités beaucoup moins importantes que Bordeaux Métropole en terme de nombre d'habitants mais remplissant les conditions de la typologie URBAIN.

COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT TOUS FLUX

Les coûts complets HT représentent l'ensemble des charges directes et indirectes.

Les coûts aidés HT correspondent à l'ensemble des charges déduction faite des produits, soutiens et aides diverses.



Les coûts 2018 de Bordeaux Métropole se situent au-dessus de la moyenne nationale des collectivités de même typologie URBAIN.

Plusieurs éléments permettent d'expliquer ce constat :

- Le haut niveau de service apporté par Bordeaux Métropole (nombre et amplitudes horaires des centres de recyclage, fréquence de collecte

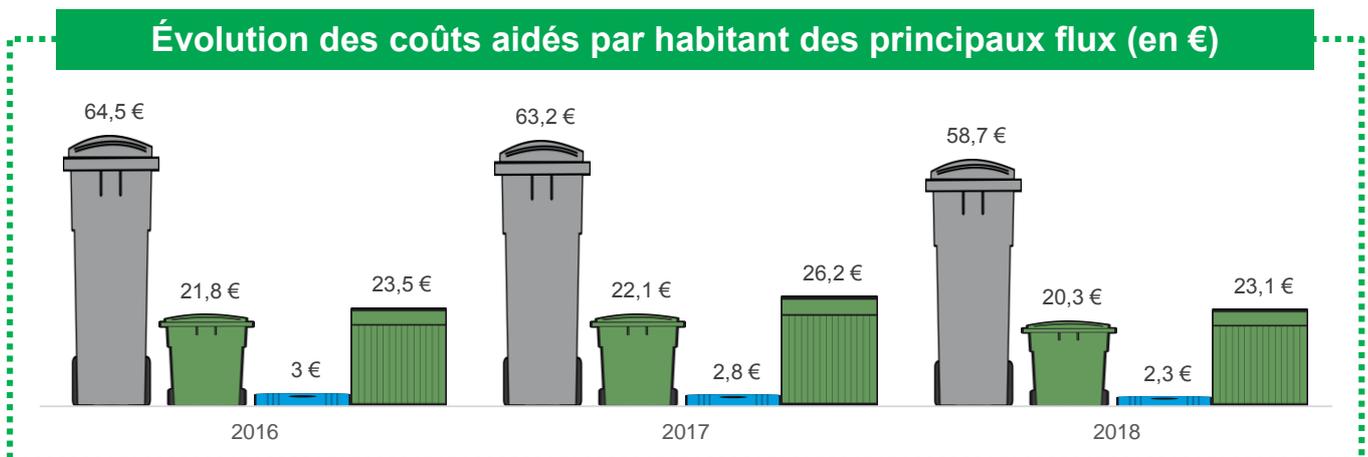
élevée notamment sur l'hyper-centre de Bordeaux, la mise en place d'une collecte en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective, etc.).

- Les diversités d'organisation et de dimensionnement des structures rattachées à la typologie URBAIN atténuent la pertinence d'un comparatif national.

Il convient de souligner que, tous flux confondus, les coûts ont diminué en moyenne de 6% par rapport à l'année précédente.

COÛTS AIDÉS HT DES PRINCIPAUX FLUX

Les coûts par habitant



Au vu de l'évolution des coûts aidés HT par habitant, nous pouvons constater une diminution générale sur les principaux flux de déchets. Cette baisse est principalement

liée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, couplée à la hausse des recettes d'exploitation et à la dynamique démographique.

Les coûts à la tonne

Evolution des coûts aidés à la tonne des principaux flux (en €)



Les coûts aidés HT à la tonne ont une tendance générale à la baisse.

Par rapport à 2017, le verre est le flux qui constate la plus forte baisse des coûts aidés à la tonne (-18,8%) du fait notamment d'une augmentation des tonnages valorisés.

Un constat similaire est observé pour les déchets des centres de recyclage (-11,6%).

Cette année encore, les coûts de revient des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective diminuent, soit 8% de baisse par rapport à 2016.

CONCLUSION

Bien que marquée par une forte dynamique démographique, Bordeaux Métropole a su garantir en 2018 un haut niveau de service tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes d'exploitation.

Au final, par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une diminution du coût par habitant et à la tonne sur l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés.

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU DÉLÉGANT

LA SOCIÉTÉ ASTRIA



Crédit Photo Astria

RÉSUMÉ

Il s'agit du 22ème exercice du contrat d'une durée de 24 ans. L'exercice 2018 affiche un chiffre d'affaires de 38,7 M€, en légère baisse (-4,2%) comparativement à l'exercice précédent (40,4 M€). Cette décroissance s'explique principalement par baisse des tonnages de collecte sélective en provenance des clients extérieurs (-4 011 T) et par l'effondrement du prix de rachat des

papiers triés (-39%). Les charges ont diminué légèrement (-2,7%), sans compenser la baisse de chiffre d'affaires.

Astria dégage un résultat net positif de 2,1 M€, en diminution de 22% par rapport à l'année précédente (2,7 M€).

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) devient Bordeaux Métropole (BM) par le décret n°1599/2014 du 23/12/2014.

Ainsi dans le texte qui suit la mention CUB citée, notamment dans les articles du contrat, devient BM.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITÉS

La Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015) a donné en location, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif (BEA), un terrain situé sur la commune de Bègles à la société dédiée Astria filiale du groupe Suez. Ledit bail a été assorti d'une convention d'exploitation non détachable. L'ensemble contractuel, signé le 20 avril 1995, porte délégation de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés relevant de la compétence de Bordeaux Métropole. Ce contrat, d'une durée de 24 ans, est entré en vigueur le 20 février 1996, l'échéance du contrat interviendra donc le 19 février 2020.

Actuellement, le complexe est constitué de deux unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- Une Unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets ménagers comprenant 3 lignes d'incinération d'une capacité individuelle de 11 tonnes de déchets par heure (soit 33t/h et 273 000 tonnes par an). Les déchets traités sont les déchets ménagers de Bordeaux Métropole, d'autres collectivités ou groupements de collectivités et les déchets d'activité économique non dangereux ou DAEND (ex Déchets industriels banals- DIB) ;
- Un centre de tri de produits recyclables secs issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire d'une capacité de 50 000 tonnes par an. Les déchets triés sont les flacons plastiques, les métaux ferreux, l'aluminium, les emballages légers alimentaires, les emballages cartons, les journaux revues magazines (JRM) et les autres papiers cartons (gros de magasin).

L'activité « Tri » a démarré en avril 1997 et l'activité « Incinération » courant 1998.

L'avenant n°1 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, en date du 24 septembre 1999, a eu pour objet le remplacement de l'indice représentatif des salaires utilisé dans les formules d'actualisation et de révision des prix.

L'avenant n°2 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, a pour objet :

- la prise en compte du coefficient d'actualisation du prix du tri et les évolutions selon la position de la commission de conciliation,
- la définition d'une nouvelle formule de révision des prix,
- la prise en compte des modifications d'ordre technique (prescriptions techniques d'Eco-emballages ...) du règlement de service, actées par la commission de conciliation,
- la définition des conditions de réexamen des prix du tri.

L'avenant n°3 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, en date du 20 avril 2006, a pour objet la modification de la composition du groupement garant solidaire.

L'avenant n°4 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, a pour objet le remplacement des indices PsdB et PsdC par l'indice FSD2 (frais et services divers) dans les formules de révision.

L'avenant n°5 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, en date du 7 janvier 2008, a pour objet :

- le rappel de la fixation du terme de la convention au 20 février 2020,

- la nouvelle capacité de 50.000 T par an du centre de tri de Bègles,
- l'obligation pour la CUB d'apporter au centre de tri la totalité de ses tonnages issus des collectes sélectives,
- la mise à jour du règlement de service,
- les nouvelles tarifications applicables au tri et à l'incinération,
- les modalités de révision de ces prix,
- les précisions apportées au traitement du partage des gains de productivité,
- le maintien des frais de siège en leur état actuel,
- le suivi annuel des équipements du nouveau traitement des fumées, dans le compte rendu technique et financier.

L'avenant n°6 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, en date du 17 février 2011, a pour objet de renforcer les outils nécessaires à la mission de contrôle du délégant, ainsi que la mise à jour des formules de révision de prix (UVE et Tri) suite à la suppression de l'indice ICHT-TS1, remplacé par le nouvel indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail des industries mécaniques et électriques).

L'avenant n°7, à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, en date du

CONTEXTE 2018

L'exercice 2018 a été marqué par une baisse du chiffre d'affaires qui s'explique par des apports moindres qu'en 2017 sur l'activité des collectes sélectives et par la baisse significative des cours de rachat du papier. Ces baisses n'ont été compensées que partiellement par les apports à incinérer de Bordeaux métropole et les valorisations électrique et thermique. Les charges d'exploitation ont

23 mai 2014, s'est conclu dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de délégation de service public.

Les principales modifications ont porté sur : la création d'un article relatif aux ouvrages de récupération et de fourniture de chaleur, la signature d'une convention de vente de chaleur au réseau Saint Jean Belcier, et le principe d'une soule de fin ce contrat.

Les autres modifications ont porté sur : la formule de révision de prix (remplacement d'indices) et toilettage du contrat (mise à jour) ; les états financiers à fournir et leur contrôle par la collectivité ; la mise en place d'une clause de prime/pénalité sur l'atteinte de tonnages de tri des journaux, revues magazines ; le maintien du niveau des frais de siège ; l'introduction d'un chapitre traitant de la fin de la délégation.

L'avenant n°8 en date du 5 juillet 2017 est venu modifier l'emprise foncière du bail et le périmètre de l'Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) afin de pouvoir accueillir l'œuvre « la vase et le sel ».

Enfin, **l'avenant n°9** en date du 16 février 2018 traduit l'aboutissement des négociations de fin de contrat.

également diminué dans des proportions moindres que la baisse de chiffre d'affaires. Ainsi le résultat net a diminué de 22% pour atterrir à hauteur de 2,137 M€.

Les travaux phase 2 prévus à l'avenant n°7 pour l'agrandissement sur le soutirage de la turbine qui alimente le réseau de chaleur du quartier Saint Jean Belcier ont été réalisés en septembre-octobre 2018.

RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INFORMATION

- Le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le Compte rendu technique et financier (CRTF) au plus tard le 1^{er} mars 2018. Les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2018. Au moment d'écrire ce rapport, nous sommes en attente du rapport du commissaire aux comptes (CAC). Le rapport du CAC sur l'exercice 2017 a été déposé au greffe du tribunal de commerce le 25 juillet 2018 et aucune remarque n'avait été formulée.

- La présente analyse financière de la société Astria, délégataire de service public pour le traitement et la valorisation des déchets, est basée sur les comptes annuels 2018 remis par l'exploitant (entre le 7 février et le 12 avril), le compte d'exploitation prévisionnel de la période 2007-2020 (transmis en 2008 et annexé à l'avenant n°5) ainsi que les contrôles sur pièces effectués par le délégant.

CONTRÔLE DU DÉLÉGANT

- Il a été pratiqué des contrôles de cohérence entre :
 - la balance générale des comptes de la société Astria (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation (traduction analytique des comptes) sur l'intégralité des comptes. Le tableau d'affectation des comptes de la balance générale vers le compte d'exploitation a été fourni par le délégataire, aucun écart n'a été relevé ;
 - la balance générale et la liasse fiscale sur la totalité des comptes ;
 - le tableau d'affectation des comptes analytiques et les statistiques clients sur les comptes de chiffre d'affaires ;
 - les tableaux de tonnages et de facturation, tenus au sein de BM, ont été, comme chaque année, rapprochés du détail de chiffre d'affaires (tableaux RM6 et RM8) d'Astria. Aucun écart n'a été relevé sur l'exercice 2018. C'est le résultat de

l'amélioration des flux d'information entre les services du délégataire.

Aucun écart n'a été relevé.

- Dans le cadre de la mission de contrôle de l'exercice 2018, le délégataire a justifié les comptes demandés (loyer, frais de siège, comptes de bilan) et a fourni les explications utiles à la compréhension de ceux-ci « cut-off » de chiffre d'affaires notamment.
- Les comptes à mi année 2018 ont été envoyés par le délégataire. En outre, quatre réunions dites trimestrielles se sont tenues en 2018 pour le suivi du contrat.

Il est à noter que les contrôles et échanges se sont déroulés dans un climat de réelle courtoisie et de participation de l'ensemble des personnes sollicitées.

AVIS DU DÉLÉGANT

– DSP Centre technique de l'environnement

Le délégataire a participé aux instances de suivi et de contrôle au cours de l'exercice 2018 :

- 18/05/2018 : Commission de suivi de site (CSS) organisée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM - Etat) ;
- 29/05/2018 : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), thématique déchets, organisée par Bordeaux métropole au cours de laquelle le délégataire a présenté son rapport annuel de l'exercice 2017 ;
- 06/09/2018 : comité de suivi santé environnement organisé par Bordeaux métropole au cours duquel les résultats de l'autosurveillance ont été présentés ;
- réunions trimestrielles organisées par BM permettant des échanges sur le suivi de la délégation.

Contrôle contractuel :

- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles tant à l'égard de Bordeaux métropole (y compris celles relatives à la mise en œuvre du protocole de fin de contrat) qu'à l'égard du délégataire du réseau de chaleur Saint Jean Belcier avec lequel il est lié par une convention de fourniture de chaleur ;
- Bordeaux métropole a respecté son engagement contractuel d'apport de la totalité des tonnages issus de la collecte sélective et des tonnages d'ordures ménagères résiduelles non apportés sur l'unité de valorisation énergétique de Cenon.

L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX 2018

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des volumes 46 370 tonnes triées et 250 724 tonnes incinérées

Le tri

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels					
TRI	2015	2016	2017	2018	Evol. 2018/2017
TRI APPORTS					
Total Porte à Porte (T)	36 577	36 576	38 351	37 529	-2,1%
Total Apports Volontaires (T)	957	1 026	1 108	1 269	14,5%
BM-tri tonnage (T)	37 534	37 602	39 459	38 798	-1,7%
Evolution des apports BM	-4%	0%	5%	-2%	
Part PàP dans tonnage BM	97%	97%	97%	97%	
Part AV dans tonnage BM	3%	3%	3%	3%	
BM-tri tonnage (T)	37 534	37 602	39 459	38 798	-1,7%
Extérieurs CUB - Tri Tonnages (T)	7 992	9 320	11 583	7 572	-34,6%
Total tonnage tri (T)	45 525	46 922	51 042	46 370	-9,2%
Evolution tonnage centre de tri	-2%	3%	9%	-9%	
TRI SORTIES					
Tonnages BM Citeo emballages	11 424	11 846	13 141	13 600	3,5%
Tonnages autres Citeo emballages	2 888	3 731	4 388	3 507	-20,1%
Total tonnage Citeo emballages (T)	14 312	15 577	17 529	17 107	-2,4%
Evolution tonnage "Citeo-emballages" valorisé	5%	9%	13%	-2%	
Journaux magazines	11 817	11 906	11 363	10 823	-4,8%
Gros de magasins	12 283	12 251	12 934	9 687	-25,1%
Total hors Citeo papiers BM	20 221	19 617	19 301	17 822	-7,7%
Total hors Citeo papiers hors BM	3 879	4 540	4 996	2 385	-52,3%
Gros de magasins BM (GM2 Incinérés)				302	
Valorisation matières tonnages	24 099	24 157	24 296	20 509	-15,6%
Evolution tonnage "non Citeo-papiers" valorisé	-3,5%	0,2%	0,6%	-15,6%	
Gros de magasins BM (GM2 Incinérés)	0	0	0	302	
Produits éliminés BM	5 285	5 796	6 370	7 191	12,9%
Total Produits éliminés BM	5 285	5 796	6 370	7 493	17,6%
Produits incinérés hors BM					
Produits éliminés autres apports	1 635	1 743	2 339	1 503	-35,7%
Total produits éliminés	6 921	7 539	8 709	8 694	-0,2%
Total produits expédiés (non traités en filière)	45 332	47 273	50 535	46 310	-8,4%
déstockage de produits triés	193	-351	507	60	
Part BM dans les apports	82,4%	80,1%	77,3%	83,7%	8,2%
Prix moyen tonne BM triée (CA tri BM / tonnages apportés) €/T	189,41	191,79	196,64	197,46	0,4%
Prix moyen tonne hors BM triée €/T	209,10	198,15	220,26	197,00	-10,6%
Chiffre d'affaires valorisation à la tonne triée €/T	39,55	44,02	43,21	26,22	-39,3%
Prix de vente de la tonne valorisée €/T	74,71	85,50	90,77	59,28	-34,7%

Le tonnage total trié (46 370 tonnes) provient principalement de Bordeaux Métropole (38 798 tonnes) représentant 83,7% du tonnage global, et dans une moindre proportion des autres clients (7 572 tonnes) représentant 16,3%.

Le tonnage de collectes de tri a diminué de 9,2% par rapport à 2017 avec des collectes sélectives en baisse pour Bordeaux Métropole (-1,7%) et pour les autres

apporteurs (-34,6%). Cette baisse des apports extérieurs à BM de 4 011 tonnes s'explique par l'absence de délestage de centre de tri de la région.

L'utilisation de la capacité globale du centre de tri (50 000 tonnes) atteint 93%.

Les tonnages valorisés Citeo emballages issus du tri et expédiés par Astria (17 107 tonnes) diminuent de 2,4%

comparativement à 2017 après une augmentation régulière depuis 2014. La baisse en 2018 porte sur l'ensemble des postes plus particulièrement sur l'acier et le tétra pack. Concernant les reprises de gros de magasin (GDM) et de journaux revues magazines (JRM), Citéo papiers verse des soutiens à BM et le délégataire a donné son accord pour compenser la perte financière pour la part de GDM incinérés (302 tonnes en 2018).

Les valorisations hors Citéo emballages diminuent également de 16,8% notamment sur les gros de magasin (GM) du fait des exigences accrues des repreneurs, l'accent a été mis sur la qualité au détriment du volume.

Le tableau ci-après porte sur la période 2015-2018 et compare les sorties valorisées du centre de tri pour les années 2017 et 2018, tant pour les valorisations Citéo emballages que les autres valorisations :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES DU CENTRE DE TRI						
PRODUITS EXPÉDIÉS (en Tonnes)	2015	2016	2017	2018	Var. Tonnes 2018/2017	Var % 2018/2017
EMR (cartons)	9 075	10 028	11 518	11 803	285	2,5%
ACIER	1 363	1 399	1 397	1 154	-244	-17,4%
ALUMINIUM	103	117	120	132	12	9,6%
TETRA PAK	414	464	555	457	-97	-17,5%
SACS PLASTIQUES	26	28	0	0	0	0,0%
PET COULEUR(Q5)	593	615	687	638	-49	-7,1%
PET CRISTAL (Q4)	1 822	2 050	2 203	1 973	-231	-10,5%
PEHD	915	876	1 049	951	-98	-9,4%
SOUS TOTAL PLASTIQUES	3 331	3 541	3 939	3 561	-378	-9,6%
TOTAL Citéo emballages	14 312	15 577	17 529	17 107	-422	-2,4%
<i>% total produits expédiés</i>	31%	33%	35%	37%		
JOURNAUX/MAGAZINES	11 817	11 906	11 363	10 823	-540	-4,8%
<i>% total produits expédiés</i>	26%	25%	22%	23%		
CSSK	0	0	0	0		
GROS DE MAGASIN (GM1)	12 283	12 251	12 934	9 385	-3 549	-27,4%
<i>% total produits expédiés</i>	27%	26%	26%	20%		
TOTAL HORS Citéo emballages	24 099	24 157	24 296	20 208	-4 089	-16,8%
<i>% total produits expédiés</i>	53%	51%	48%	44%		
GROS DE MAGASIN (GM2 incinéré)	0	0	0	302		
PRODUITS ELIMINÉS	6 921	7 539	8 709	8 694	-15	
TOTAL PRODUITS ELIMINÉS	6 921	7 539	8 709	8 996	286	3,3%
<i>% total produits expédiés</i>	15%	16%	17%	19%		
TOTAL GENERAL EXPÉDIÉS	45 332	47 273	50 535	46 310	-4 225	-8,4%

TRI	2015	2016	2017	2018	Evol. 2018/2017
ratio produits valorisés / total produits entrés	84,4%	84,7%	81,9%	81,1%	

Le ratio « produits valorisés/ total produits entrés » est égal à 81,1%. S'il était globalement stable depuis 2011, une baisse s'est amorcée depuis 2017 du fait de la qualité attendue par les repreneurs, en particulier pour les papiers/cartons.

Les produits éliminés (8 996 T) ou non valorisés représentent 19% des tonnages traités (46 310 T), ce qui reste dans l'épure des précédentes années.

ACTIVITE EN VOLUME Source : Comptes rendus financiers annuels

INCINERATION	2015	2016	2017	2018	Evol. 2018/2017
Apports BM	104 672	111 236	109 858	114 202	4,0%
<i>dont apports sur ASTRIA</i>	<i>98 017</i>	<i>108 244</i>	<i>105 344</i>	<i>111 890</i>	<i>6,2%</i>
<i>dont apports sur Lapouyade depuis Latule</i>	<i>6 655</i>	<i>2 992</i>	<i>4 514</i>	<i>2 312</i>	<i>-48,8%</i>
Apports = Incinéré hors BM	146 624	147 357	146 139	136 873	-6,3%
Papiers triés non valorisés et refus de tri	6 921	7 539	8 709	8 996	3,3%
Apports = incinéré station épuration (boues)	0	0	0	0	
Total pris en charge	258 217	266 132	264 706	260 070	-1,8%
Apports BM non incinérés (détournés)	-6 655	-2 992	-4 514	-2 312	-48,8%
Apports hors BM non incinérés (DAE rechargés)	-6 360	-6 284	-6 198	-7 034	13,5%
Non incinérés BM arrêt techniques					
Total facturé et non incinéré sur ASTRIA	-13 015	-9 276	-10 712	-9 346	-12,8%
Total Incinéré	245 202	256 856	253 994	250 724	-1,3%
Evolution des volumes incinérés	-6%	5%	-1%	-1%	
Total apports BM	104 672	111 236	109 858	114 202	4,0%
Total apports Hors BM (dont station épuration LEF)	146 624	147 357	146 139	136 873	-6,3%
Total Apports donnant lieu à facturation	251 296	258 593	255 997	251 074	-1,9%
Evolution des apports BM facturés	-1,2%	6,3%	-1,2%	4,0%	
Evolution des apports hors BM facturés	-4,0%	0,5%	-0,8%	-6,3%	
Evolution des apports facturés	-2,9%	2,9%	-1,0%	-1,9%	
Valorisation énergétique					
Production globale d'électricité (MWh)	140 888	151 008	146 872	137 259	-6,5%
MWh vendus	113 245	122 756	120 346	112 389	-6,6%
Nombre de kWh vendus/Tonne incinérée	462	478	474	448	-5,4%
Prix de vente du MWh (€/MWh)	40,19	29,74	37,72	41,70	10,6%
Chiffre d'affaires de valorisation énergétique à la tonne incinérée (€/tonne)	18,56	14,21	17,87	18,69	4,6%
Valorisation thermique					
Production globale de vapeur (Tonnes)	755 657	812 390	798 544	794 279	
Production globale d'énergie (équivalent MWh)	537 910	578 225	568 369	565 344	
MWh vendus à Energie des Quartiers		202	1 543	4 514	
Part BM dans les tonnages incinérés	42,8%	45,1%	44,9%	48,2%	7,4%
Part hors BM dans les tonnages incinérés	57,2%	54,9%	55,1%	51,8%	-6,0%
Part boues dans les tonnages incinérés	0%	0%	0%	0%	
Part BM dans les apports facturés	42%	43%	43%	45%	6,0%
Part hors BM dans les apports (dont boues)	58%	57%	57%	55%	-4,5%
Prix incinération BM €/T (OM)	89,52	91,37	93,52	96,28	3,0%
Prix incinération hors BM €/T (OM - DAE - Boues)	79,04	83,26	82,32	84,03	2,1%
Prix moyen incinération €/T	83,40	86,75	87,12	89,60	2,8%

Incinération des déchets

Les apports totaux incinérés (250 724 tonnes) en 2018 ont diminué de 1,3% du fait d'une diminution des apports de déchets et de manière très relative d'une disponibilité des fours moindre.

Les apports de Bordeaux Métropole dans les tonnages facturés sont en hausse (+4%) et atteignent 114 202 tonnes, du fait d'apport de tonnages d'ordures ménagères résiduelles stables, d'une légère baisse des apports en provenance des centres de recyclage, mais surtout de la hausse du Tout-venant incinérable (TVI) en provenance des services communaux (+ 4 600 tonnes à l'échelle de BM) envoyés majoritairement sur le site de Bègles.

Les apports hors BM sont en 2018 de 136 873 tonnes et diminuent fortement de 6,3%. Cette diminution s'explique

par une baisse combinée des apports de déchets d'activité économique (DAE) anciennement appelés déchets industriels banals (DIB) de 10% et des apports de déchets (-1,8%) notamment du Semoctom de Saint Léon (-15%).

La part de BM dans les apports facturés, stable depuis 2008 à hauteur de 43%, représente 48% en 2018. Les volumes traités en provenance de clients hors Métropole (51% en 2018) se maintiennent juste au-dessus des 50%.

Le « vide de four » ainsi constitué par la capacité totale de 273 000 tonnes de laquelle sont retirés les apports de BM (en moyenne 110 000 tonnes) est pratiquement comblé (273 000 – 110 000 = 163 000), à hauteur de 84% (part des extérieurs en 2018 : 136 873 / 163 000). C'est dans la commercialisation de ce « vide de four » que réside

notamment le risque d'exploitation du délégataire relatif aux volumes incinérés.

Les refus du centre de tri redirigés vers l'incinération ont augmenté par rapport à l'année dernière (+3,3% pour s'établir à 8 996 tonnes). Cette augmentation est liée aux exigences plus accrues des filières de reprise des matériaux (Gros de Magasin notamment), et selon l'exploitant, à l'augmentation de la quantité de films plastiques dans les apports de collecte sélective.

Les apports de boues sont arrêtés depuis 2014 du fait de l'intensification de la valorisation des boues par compostage et du fonctionnement effectif depuis 2013 du sècheur de boues de la Station d'épuration (STEP) voisine, clos de Hilde.

Les apports non incinérés (BM et hors BM) représentent le tonnage rechargé et expédié vers une Installation de

stockage de déchets non dangereux (ISDND) en raison d'arrêts techniques des lignes d'incinération et afin d'assurer la continuité du service d'élimination aux collectivités. Dès 2011 les apports non incinérés avaient fortement chuté du fait d'une meilleure gestion des arrêts techniques. En effet, ceux-ci sont, depuis 2011, programmés tous les 18 mois au lieu de 12 mois. Ainsi seuls deux fours sur trois sont arrêtés pour révision par roulement chaque 18 mois pour une durée de 10 semaines environ. Sur l'exercice 2018, les apports non incinérés (DAEND hors BM) augmentent comparativement à l'année précédente car ces tonnages (7 034 t) correspondent aux évacuations depuis la fosse durant les arrêts techniques, les apports de BM étant prioritaires.

Au global, ces apports non incinérés donnant lieu à facturation sont en diminution par rapport à 2017 (-12,8%) et revenus au même niveau qu'en 2016, pour les raisons exposées ci-dessus.

Valorisation énergétique et thermique

La production globale d'électricité a diminué passant de 146 872 MWh en 2017 à 137 259 MWh (-6,5%). L'explication est multiple : le tonnage incinéré est moins conséquent, le groupe turbo alternateur a été arrêté pour maintenance de la turbine et enfin, l'agrandissement du soutirage en septembre-octobre a nécessité des travaux sur la turbine. Cette diminution est retranscrite dans le ratio « nombre de KWh vendus rapporté à la tonne incinérée ». La production d'électricité exportée sur le réseau a diminué dans les mêmes proportions (-6,5%), passant de 120 346 MWh en 2017 à 112 389 MWh en 2018.

La performance énergétique de l'installation pour l'année 2018 est portée à 78% (calculée selon la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016) et en augmentation de 0,2 point par rapport à 2017. Le taux de valorisation de l'énergie récupérée pour l'année 2018 (déterminé selon l'article 4 de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002) est de 26,78% ; taux conforme à celui d'une installation de combustion avec production d'électricité par turbine vapeur (production électrique /

énergie vapeur sortie chaudière). Le rendement énergétique calculé selon la formule de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2016 est de 78,8% pour 2018, stable comparé aux années précédentes.

L'énergie thermique dégagée par la combustion des déchets dans l'installation sur l'année 2018 est de 692 982 MWh (250 724 t x PCI = 2,764 MWh/t) et l'énergie thermique récupérée par les chaudières est de 565 315 MWh (794 279 tonnes vapeur x 0,712).

Quant à celle revendue au réseau de chaleur de Saint Jean Belcier (Énergie des Quartiers) pour toute l'année 2018, elle a été de 4 514 MWh. La forte augmentation correspond aux nouveaux raccordements effectués par Énergie des Quartiers (6 nouvelles sous stations).

Par ailleurs, la fraction d'énergie non renouvelable est de 1,05 % de la quantité d'énergie thermique produite par l'installation, dans le respect du seuil de 20% fixé par l'arrêté du 2 octobre 2001.

L'analyse du chiffre d'affaires

Rappel : Le chiffre d'affaires pour chacune des activités « Tri » et « Incinération » est issu de quatre sources : la facturation de la prestation de service elle-même, la vente des déchets valorisés, la vente de l'électricité produite excédentaire (non auto consommée) et la vente de vapeur au réseau de chaleur Énergie des Quartiers (EDQ).

Les clients d'ASTRIA sont donc les collectivités et les industriels qui lui confient leurs déchets, mais aussi les industriels consommateurs de papiers recyclés ainsi que la société SOVEN¹ qui rachète l'énergie électrique produite par ASTRIA, et enfin le délégataire EDQ pour l'achat de chaleur exportée sur le réseau.

¹ SOVEN société du groupe Engie Énergie Service

	2015	2016	2017	2018
Part BM dans CA total hors TGAP	45,7%	46,4%	45,5%	49,1%
Part Hors BM dans CA total hors TGAP	36,7%	38,0%	37,0%	34,4%
Part valorisation dans CA total hors TGAP	17,6%	15,6%	17,5%	16,4%

Les parts du chiffre d'affaires de Bordeaux Métropole et hors Bordeaux Métropole dans le chiffre d'affaires global hors TGAP se sont stabilisées depuis 2010. Cependant, en ce qui concerne Bordeaux Métropole, la tendance haussière qui s'était infléchie en 2017 pour la première fois depuis 2013, repart à la hausse. Par ailleurs, la part de

valorisation diminue (-0,9 points) du fait des volumes à la baisse des matières triées (-8,4%) non compensée par la hausse du prix de rachat de l'électricité (+10,6%) et la hausse des volumes d'énergie thermique (facteur 2,9).

Le chiffre d'affaires global (y.c TGAP) décroît de 4,2% et atteint 38,7 M€ en 2018 contre 40,4 M€ en 2017.

ACTIVITE EN VALEUR (milliers d'Euros) Source : Comptes rendus financiers annuels					
CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	2015	2016	2017	2018	Evol. 2018/2017
BM - Tri	7 109	7 212	7 759	7 661	-1,3%
Extérieurs BM - Tri	1 671	1 847	2 551	1 492	-41,5%
Valorisation matières	1 801	2 065	2 205	1 216	-44,9%
Tri complémentaire des plastiques BM pour Valorplast					
BM - Incinération OM	9 370	10 164	10 274	10 995	7,0%
Extérieurs BM - Incinération	11 589	12 269	12 030	11 502	-4,4%
dont boues					
Autres CA Tri et Incinération	-22	96	72	80	11,8%
Valorisation matières	10	5		24	
Valorisation énergétique	4 551	3 651	4 539	4 687	3,3%
Valorisation thermique (St Jean Belcier)		100	181	306	69,1%
Travaux					
TGAP	1 022	1 031	794	742	-6,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	37 102	38 440	40 404	38 704	-4,2%
dont Chiffre d'affaires BM	16 480	17 376	18 033	18 656	3,5%
dont Chiffre d'affaires Hors BM	13 238	14 211	14 652	13 074	-10,8%
dont Chiffre d'affaires Valorisation	6 362	5 822	6 926	6 233	-10,0%
	0	0	0	0	
Part BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	45,7%	46,4%	45,5%	49,1%	8,0%
Part Hors BM dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	36,7%	38,0%	37,0%	34,4%	-6,9%
Part valorisation dans chiffre d'affaires total (hors TGAP)	17,6%	15,6%	17,5%	16,4%	-6,1%
	100%	100%	100%	100%	
CA tri en K€	10 581	11 124	12 516	10 369	-17,2%
en % du CA total hors TGAP	29%	29%	31%	27%	-13,5%
CA incinération (hors TGAP) en K€	25 499	26 285	27 095	27 594	1,8%
en % du CA total hors TGAP	69%	68%	67%	71%	6,3%
Part valorisation papier dans le CA tri	17%	19%	18%	12%	-33,5%
Part valorisation énergétique dans le CA incinération	18%	14%	17%	17%	1,8%
Evolution du CA tri BM hors régularisation	-2%	1%	8%	-1%	
Evolution du CA incinération BM hors régul.	1%	8%	1%	7%	
Evolution du CA BM	0%	5%	4%	3%	
Evolution du CA tri hors BM (hors valorisation)	22%	24%	19%	-52%	
Evolution du CA incinération hors BM (hors valorisation)	-5%	6%	-2%	-4%	
Evolution du CA hors BM (hors valorisation)	-3%	7%	3%	-11%	
Evolution du CA tri, valorisation comprise	1%	5%	13%	-17%	
Evolution du CA incinération, valorisation comprise	-3%	3%	3%	1%	
Evolution du CA total, valorisation comprise	-2%	4%	5%	-4%	

Le tri

Le total de chiffre d'affaires tri est de 10,4 M€ contre 12,5 M€ en 2017 diminuant ainsi de 2,1 M€ soit -17,2%. Cette diminution est liée aux moindres apports en provenance des clients extérieurs à Bordeaux Métropole (-41,5% de CA), ainsi qu'aux moindres tonnes valorisées (-44,9 %).

- **Le chiffre d'affaires tri réalisé avec BM** en 2018 s'élève à 7,7 M€, ce qui diminue de 1,3 % par rapport à 2017 (7,8 M€). Les volumes sont en légère diminution. Selon le compte rendu annuel, le prix unitaire de la tonne triée (après prise en compte de l'effet de « cut off ») ressort à 197,46 € HT contre 196,64 € HT la tonne en 2017, soit une augmentation de 0,4% (incidence de la révision des prix).

- **Le chiffre d'affaires tri en provenance des clients autres que BM** (1,5 M€ contre 2,6 M€ en 2017) a subi une baisse (-41,5%) qui s'explique par l'effet volume de -42,4% conjuguée à une hausse de prix de 1,4 % passant en moyenne de 199,14 € la tonne à 201,99 €. L'effet volume résulte de l'absence de délestage des tonnages (centres de tri voisins fermés) dont avait bénéficié Astria (la Rochelle par exemple) en 2017.
- **Le chiffre d'affaires de valorisation des matières triées** a diminué de 44,9% passant de 2,2 M€ à 1,2 M€ en 2018. Cette baisse sur la valorisation des matières triées s'est produite du fait de la baisse des volumes, d'exigences particulières de la part des repreneurs pour les gros de magasin (-24%) et d'une chute des prix unitaires d'environ 38%.

L'incinération

Le total de chiffre d'affaires incinération (incinération BM, hors BM, boues, valorisation matières hors valorisations énergétique et thermique) est de 23,3 M€ (dont 742 K€ de TGAP) contre 23,2 M€ en 2017 (dont 0,794 M€ de TGAP), soit une diminution de 0,1 M€ ou -0,7%. Hors TGAP, en 2018, le chiffre d'affaires atteint 22,6 M€ soit une augmentation de 0,2 M€ ou +1% par rapport à 2017.

Le chiffre d'affaires incinération réalisé avec BM en 2018 s'élève à 11 M€, traduisant une augmentation de +7% ou +0,8 M€. Le prix unitaire 2018 de la tonne incinérée BM (après prise en compte de l'effet de « cut off ») ressort à 96,28€ HT la tonne contre 93,52€ H.T la tonne en 2017, soit une augmentation de 3% (2,76 €). Cette hausse est due aux évolutions d'indices de la formule d'indexation et à l'incidence de la prévision pour clôture des comptes (cut-off). L'impact global des indices de révision sur le prix de base de 86,40 € HT (valeur au 1er janvier 2014) est en 2018 de 11,13% correspondant à 9,62€ HT la tonne.

De même, **le chiffre d'affaires incinération pour les clients extérieurs à BM** a diminué (-4,4%) pour atteindre 11,5 M€ en 2018 contre 12 M€ en 2017. Cette diminution du chiffre d'affaires est principalement due à une hausse du prix de l'ordre de 2,1% et une baisse des volumes de 6,3% des OM (ordures ménagères) et DAEND (Déchets d'activité économique non dangereux). En conséquence, le prix moyen de l'incinération hors BM passe de 82,32 € la tonne en 2017 à 84,03€ en 2018.

Par ailleurs, il convient de vérifier que le prix pratiqué pour Bordeaux Métropole demeure inférieur à celui conclu avec les autres collectivités, conformément au contrat.

Le contrat dans son avenant n°7 prévoit que soit comparé le prix moyen appliqué à BM au prix moyen pratiqué aux tiers. Le prix moyen pour l'année est défini par le cumul des sommes facturées sur l'année, rapporté au tonnage objet de la facturation.

Ainsi le prix moyen facturé par Astria à BM ressort à 96,02 € HT (10 965 693,65 € HT / 114 201,62 tonnes). Ce prix

diffère de celui qui ressort du tableau d'analyse des volumes (§ A-1 Incinération) puisque les effets de « cut-off » (indépendance des exercices) sont pris en compte. En tout état de cause, le prix moyen de vente aux clients hors Bordeaux Métropole est établi à 84,03€ (selon le tableau des statistiques clients fourni par le délégataire contrôlé par BM).

Cependant, le prix moyen de vente pratiqué pour Bordeaux Métropole ne comporte que des OM (ordures ménagères), tandis que celui pratiqué pour les autres clients inclut des DAE. Il convient donc de comparer le prix de vente hors taxes des OM hors Bordeaux Métropole (issu des statistiques clients) à 96,39€ avec le prix facturé à Bordeaux Métropole à 96,02€.

En conséquence, le mécanisme prévu à l'article 17-2-1 de l'annexe B1 (avenant n°7) n'a pas conduit Astria à émettre une réduction de prix au profit de Bordeaux Métropole, le prix facturé à Bordeaux Métropole étant le prix le plus bas. En effet, le tableau statistique des clients met en évidence le prix unitaire pratiqué pour chacun. Bordeaux Métropole bénéficie du prix révisé de 96,02 € la tonne (hors effet de cut-off), les autres apporteurs d'ordures ménagères se voient facturer le prix de 96,39€ la tonne en moyenne (fourchette de 96,25 € à 97,89€ statistiques clients).

Les **boues de station d'épuration** ont trouvé d'autres exutoires et ne participent plus au chiffre d'affaires d'ASTRIA.

La **valorisation matières** correspond aux résidus de l'incinération, à savoir les mâchefers qui pour l'exercice 2018 ont été valorisés à un peu plus de 96% de l'ensemble des mâchefers produits. Grâce aux travaux d'amélioration de la combustion entrepris en 2015, et poursuivis en 2016, la quantité de mâchefers non valorisés ne cesse de décroître (4,7% en 2017 contre 3,5% en 2018). Leur traitement (criblage et déferrailage) s'effectue sur la plateforme de Bedemat à Bédénac (17). Ils peuvent être valorisés notamment en sous couche routière. Les métaux font également l'objet d'une valorisation. Seule la partie non valorisable des mâchefers part en enfouissement (ISDND) sur le site de Clérac (17).

Les valorisations énergétique et thermique

Le chiffre d'affaires valorisation énergétique (4,7 M€ contre 4,5 M€ en 2017) a augmenté de 3,3%. Cette augmentation est due à la combinaison des facteurs volume (-5,4%) et prix (+10,6%). En 2018, le prix de vente du MWh frôle les 42 € pour s'établir en moyenne à 41,70€. Ce qui est la conséquence de la revente d'électricité sur le marché libre.

Le chiffre d'affaires valorisation thermique correspond à la vente de chaleur au réseau Saint Jean Belcier exploité par Énergie des Quartiers pour 4 514 MWh. Les premiers raccordements attestant de la construction du réseau ont permis de mettre en service 6 nouvelles sous stations sur l'exercice 2018.

LES CLAUSES SPÉCIFIQUES AU CONTRAT

Le contrat prévoit 4 clauses qui lorsque les seuils sont atteints déclenchent des flux financiers entre BM et son délégataire. Ils sont retracés dans le compte analytique en « autre chiffre d'affaires ».

Les articles apparaissent en italique.

- **Vérification du calcul de l'intéressement en application de la clause d'intéressement de Bordeaux Métropole aux performances techniques**

L'article 17.2.1 de la convention (avenant n°7) du contrat de délégation prévoit que la CUB bénéficie d'une réduction du prix dès lors que la totalité des tonnages incinérés par Astria conduira à dépasser sur une année civile le tonnage annuel prévisionnel de 260 000 tonnes.

La réduction de prix sera de 0,33 € HT/t (valeur au 1er janvier 2014, et révisable dans les conditions de l'article 19.1 de la Convention d'Exploitation) par tranche de 1000 tonnes traitées au-dessus de 260 000 tonnes, selon la formule suivante :

$$R = 0,33 \text{ €/t} \times (Q - 260\ 000) / 1000$$

avec : **R** = Réduction de prix en Euros HT
Q = Tonnage total traité en incinération sur une année civile, tous apporteurs confondus.

La réduction s'appliquera au tonnage apporté par la CUB la même année, dans la limite de 120 000 tonnes.

Au titre de l'exercice 2018, les tonnages globaux incinérés ont été de 250 724 tonnes, dont 114 202 tonnes apportées par Bordeaux Métropole. Aucun intéressement ne peut donc être reversé à Bordeaux Métropole.

- **Vérification du calcul de la contribution en application de la clause du partage des gains de productivité**

L'article 9 de l'avenant n°5 (intégré à l'article 24 de la convention par avenant 7) du contrat de délégation traite du partage des gains de productivité.

Dans l'hypothèse où le délégataire obtiendrait de meilleurs excédents bruts d'exploitation (EBE) que ceux prévus dans ses comptes d'exploitation prévisionnels, le principe du partage de gains de productivité sous forme de contributions annuelles sera mis en œuvre. L'EBE ainsi pris en compte est retraité des frais de siège et des loyers de crédit-bail.

Au titre de l'exercice 2017, le calcul de l'EBE réel et prévisionnel est le suivant (en K€) :

En K€				
N° comptes	Intitulé	Réel (BG)	Prévisionnel	Ecart réel - prévisionnel
	Produits d'exploitation	38 741	43 957	-5 216
70	Ventes (avt déduct. contribution)	38 704	43 957	
741	Subvention d'exploitation	37	0	
	Charges d'exploitation	36 454	38 271	-1 817
	Consommation en prov. Tiers	28 777	30 672	
601 à 608	total sous classe 60	3 599	1 871	
61	total sous classe 61	22 541	25 900	
	<i>dont redevance de crédit bail</i>	<i>11 874</i>	<i>12 865</i>	
62	total sous classe 62	2 636	2 901	
	<i>dont frais de siège</i>	<i>1 756</i>	<i>917</i>	
	Impôts et Taxes	2 409	1 873	
63	total sous classe 63	2 409	1 873	
	Charges de Personnel	5 268	5 098	
64	total sous classe 64	5 268	5 098	
	EBE Théorique	2 287	5 687	-3 399
	Redevance crédit bail	11 874	12 865	
	Frais de siège	1 756	917	
	EBE Retraité	15 917	19 469	-3 552
	Excédent	-3 552		
	Excédent %	Réel<BP=N/A		
	Contribution en k€	0		

Le calcul effectué par Astria a été vérifié et validé par Bordeaux Métropole. Aucune contribution n'est due puisque l'EBE retraité réel est inférieur au prévisionnel de l'ordre de 3,5 M€. Bien que la contribution ne soit pas due, un écart entre le document d'Astria et celui de BM subsiste, s'agissant du montant de loyer de crédit-bail (le loyer des terrains BM est inclus dans celui pris par Astria).

- **L'article 10 de l'avenant n°7 crée un nouvel article 27 portant le taux minimum de tri des Journaux Revues Magazines (JRM) à 15% des déchets entrants**

Ce taux sera calculé à la fin de chaque année civile par application de la formule suivante :

$$Tt \text{ mini JRM} = TJRM / TCUB$$

où

TJRM = tonnage de JRM expédié pour la CUB dans les filières agréées
TCUB = tonnage des apports CUB de collecte sélective

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait en deçà du taux de tri minimum de 15%, l'Exploitant se verra appliquer une pénalité de 22 € / tonne manquante correspondant à la perte de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en déduction des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Dans l'hypothèse où le taux de tri des JRM, constaté sur une année, serait supérieur à un taux de tri de 22 %, la Communauté versera à l'Exploitant une prime de 11 € / tonne, à compter de la première tonne excédant ce taux, et correspondant à la moitié des gains de recettes Eco-Folio pour la Communauté. Le montant ainsi calculé viendra en supplément des redevances payées par la Communauté et s'appliquera sur la facturation mensuelle suivant l'arrêt du calcul, qui interviendra au plus tard le 15 mai de l'année suivante.

Sur l'exercice 2018, Astria a expédié 9 251,91 tonnes de JRM sur un total d'apports de Bordeaux Métropole de 38 798,43 tonnes, soit un taux de 23,8%. En conséquence, Bordeaux Métropole versera une prime de 7 878,79 € HT, soit 8 666,43 € TTC.

Le chiffre d'affaires « autre » comprend la prime au titre de l'exercice 2017 versée à Astria en 2018 pour 1,6 K€ et également la « provision » de la prime attendue au titre de l'exercice 2018 pour 7,8 K€. Astria a enregistré une régularisation en lien avec la redevance de marque Suez pour 80 K€.

- **L'article 19 de l'annexe B1 de l'avenant n°7 intitulé « formules de révision des prix » propose que les prix actualisés à la date de mise en exploitation par application de l'article 19 soient révisés trimestriellement selon les formules suivantes**

19.1 - Pour l'UIOM :
 (...)

Les parties, considérant qu'il n'existe pas, à ce jour, d'indice officiel représentatif du prix de vente de l'électricité sur le marché libre, sur lequel l'Exploitant est désormais contraint de commercialiser l'électricité produite, et que l'indice EI est notoirement impuissant à rendre compte de l'incidence des évolutions de ce marché sur l'économie du contrat, conviennent de :

- Fixer la valeur d'EI à sa valeur actuelle de 122,7402 ;
- Calculer, chaque trimestre, l'augmentation du prix de traitement selon les dispositions de révision définies ci-dessus et de plafonner, s'il y a lieu, l'augmentation de ce prix de traitement à hauteur de 2,5 % maximum du prix de traitement de ce même trimestre de l'année précédente.

En 2018, l'application du plafonnement à 2,5% est entré en application pour chacun des trimestres. Cela a permis de limiter les prix de la manière suivante :

	Prix non plafonnés	Prix plafonnés
TRIMESTRE 1	95,86 €	95,29 €
TRIMESTRE 2	96,64 €	95,55 €
TRIMESTRE 3	97,45 €	96,26 €
TRIMESTRE 4	98,35 €	97,03 €

LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RÉSULTAT NET

L'analyse des charges d'exploitation

Les charges détaillées de la délégation de service public, issues du découpage analytique, sur la période 2016 à 2018, sont présentées ci-après :

En K€	Valeurs en K€			Poids dans le CA en %			Variation annuelle en %		Classement	Poids relatif des charges en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Var 2017 2016	Var 2018 2017		2016	2017	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	38 440	40 404	38 704	100%	100%	100%	5,1%	-4,2%				
Ecart sur CA ("autres CA" du Cpte d'Exploitation)												
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	38 440	40 404	38 704	100%	100%	100%	5%	-4%				
Check liasse fiscale												
CHARGES correspondant au chiffre d'affaires K€												
Personnel Liasse fiscale	4 642	4 980	5 268	13,1%	13,4%	14,3%	7,4%	2,2%	2	14,0%	14,9%	15,7%
Ajustement Masse Salariale au CRF	400	436	269									
Achats Fluides pièces et consommables	1 443	1 926	1 632	3,8%	4,8%	4,2%	33%	-15%		4,0%	5,3%	4,6%
Travaux et services extérieurs	1 751	2 350	2 202	4,6%	5,8%	5,7%	34%	-6%	5	4,9%	6,5%	6,2%
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 151	4 489	4 065	10,8%	11,1%	10,5%	8%	-9%	4	11,5%	12,4%	11,5%
Travaux GER	4 870	4 399	5 200	12,7%	10,9%	13,4%	-10%	18%	3	13,5%	12,1%	14,7%
Assurances	877	791	788	2,3%	2,0%	2,0%	-10%	-0,3%		2,4%	2,2%	2,2%
Financement crédit-bail	11 980	12 339	12 366	31,2%	30,5%	32,0%	3%	0,2%	1	33,2%	34,0%	35,0%
Autres charges d'exploitation (dont loyer terrain CUB)	259	218	227	0,7%	0,5%	0,6%	-16%	4%		0,7%	0,6%	0,6%
Impôts et taxes	1 420	1 731	1 647	3,7%	4,3%	4,3%	22%	-5%		3,9%	4,8%	4,7%
TGAP	1 114	717	763	2,9%	1,8%	2,0%	-36%	6%		3,1%	2,0%	2,2%
Dotations aux amortissements	719	500	499	1,9%	1,2%	1,3%	-30%	-0,2%		2,0%	1,4%	1,4%
Autres dotations aux prov. Et amortissements				0,0%	0,0%	0,0%				0,0%	0,0%	0,0%
Autres reprises et produits aux prov.	236	-286	-174	0,6%	-0,7%	-0,4%	N/S	N/S		0,7%	-0,8%	-0,5%
Redevances contractuelles				0,0%	0,0%	0,0%				0,0%	0,0%	0,0%
Frais généraux d'exploitation	824	603	602	2,1%	1,5%	1,6%	-27%	-0,1%		2,3%	1,7%	1,7%
Facturation frais de siège	1 723	1 736	1 756	4,5%	4,3%	4,5%	1%	1%	6	4,8%	4,8%	5,0%
Reprise sur provisions GER	-3 622	-3 656	-4 991	-9,4%	-9,0%	-12,9%	1%	37%		-10,0%	-10,1%	-14,1%
Dotation aux provisions GER	3 313	3 019	3 187	8,6%	7,5%	8,2%	-9%	6%		9,2%	8,3%	9,0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors participation)	36 100	36 292	36 306	94%	89,8%	91,2%	0,5%	-2,7%		100,0%	100,0%	100,0%
Ecart sur Chges d'Exploit (=Participat* salariés)	23	160	363									
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (au Cpte d'exploit* du CRF)	36 123	36 452	36 669									
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (exclu. Particip*)	2 340	4 113	3 398	6%	10%			-17%				
RÉSULTAT FINANCIER (non retraité)	-17	6	-4	0%	0%							
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (hors particip*)	2 323	4 119	3 394	6%	10%							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	54	31	53	0%	0%							
Participation des Salariés & Intéressement	-23	-160	-363	0%	0%							
IS	-677	-1 249	-947	2%	3%							
RÉSULTAT avant IS et participation	2 376	4 150	3 447	-6%	-10%							
RÉSULTAT APRES IS ET PARTICIPATION (au cpte d'exploit* du CRF)	1 676	2 740	2 137	4%	7%		63%	-22%				
GER (dotations, reprises et dépenses GER)	4 561	3 762	3 396	12%	9%							

Les charges d'exploitation ont diminué de 2,7% par rapport à 2017, affichant un total de 35,306 M€. À côté de cela, leur poids dans le chiffre d'affaires augmente et passe de 90% à 91%. Ceci s'explique par le fait que le chiffre d'affaires a diminué 4,2 % ainsi le poids relatif des charges a pris de l'ampleur.

S'agissant d'un découpage analytique, ce total de charges comprend également les reprises sur provisions pour gros entretien et renouvellement, qui viennent amoindrir les charges.

Les reprises de provision (produits) étant additionnées aux dotations aux provisions (charges), plus les reprises augmentent, plus le total charges s'améliore et inversement.

Un classement des six (6) premiers postes de coûts a été effectué sur l'exercice 2018. Ces postes représentent 93% du total des charges. Ces six premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros annuels ou plus de 5% du chiffre d'affaires et pèsent 83% dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges selon leurs poids respectifs en % du CA 2018	Montant annuel en K€	% du CA	Rang
Financement crédit-bail	12 366	32%	1
Personnel	5 537	14%	2
GER (dépenses GER)	5 200	13%	3
Frais d'évacuation des résidus & des déchets non incinérés	4 065	11%	4
Travaux et services extérieurs	2 202	6%	5
Facturation frais de siège	1 756	5%	6
Achats Fluides pièces et consommables	1 632	4%	pm
Total des postes supérieurs à 1 M€ par an	32 758	85%	
Total des postes en % du total des charges	93%		

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives :

- **Le financement de crédit-bail** demeure le poste le plus conséquent dans les charges (32%). Il augmente de 27 k€ en 2018, soit une progressivité contractuelle proche de 0%, la fin du crédit-bail va de pair avec celle du contrat qui s'achèvera en février 2020. Depuis l'exercice 2011, il a été relevé que l'amortissement « théorique » reconstitué à partir des échéanciers de crédit-bail diffère de celui reporté par Astria dans l'annexe des comptes sociaux. L'écart est de 322 k€ par an. En effet, Astria y fait figurer l'amortissement qui serait pratiqué sur une immobilisation équivalente si le mode de financement était autre que le crédit-bail. Pour rappel, Astria a mis en place le 30 septembre 2008 le crédit-bail (tranche 3) pour financer les immobilisations de la mise aux normes. L'information dans l'annexe des comptes sociaux est conforme aux engagements.

- **Le poste coût du personnel** conserve sa deuxième place puisqu'il pèse 15,7% dans les charges (5 537 k€). Ce poste a augmenté très raisonnablement de 2,2% par rapport à 2017.

Cette augmentation globale est la combinaison des facteurs suivants :

- l'embauche d'une personne et l'accroissement des équivalents temps plein de 2 pour les effectifs permanents,
 - des Négociations annuelles obligatoires (NAO) qui ont entraîné une augmentation générale de 1 % des salaires des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise avec un effet talon de 40 € bruts mensuels. Pour les cadres, l'augmentation a été jusqu'à 1% ainsi que l'allocation d'une enveloppe pour les promotions,
 - du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) inscrit au crédit d'un compte « charges de personnel » pour 174 K€, ce qui vient contribuer à la diminution des charges de personnel.
- **Le poste Gros Entretien et Renouvellement (GER)** arrive en 3ème position, pesant 13,4% dans le chiffre d'affaires et 14,7% dans les charges d'exploitation. Les dépenses de GER ont augmenté de 802 k€ (soit +18%) et s'élèvent à 5 200 k€. Les principales dépenses sont : les travaux de la turbine sur le groupe turbo alternateur (509 K€), les travaux sur le centre de tri (534 K€), la structure des chaudières lignes 1 et 3

(583 K€). Globalement, les dépenses 2018 de GER concernent l'UVE à 89,7% et le centre de tri à 10,3%. Le tableau de suivi extracomptable du GER est conforme aux comptes de dotation et reprise à la balance générale.

Pour 2018, le solde du compte gros entretien et renouvellement s'élève à 1,696 M€

- **Les frais d'évacuation des résidus et des déchets non incinérés** (4 065K€) diminuent en 2018 (-424 k€) de 9%. Leur poids dans le chiffre d'affaires est de 10,5% et de 11,5% dans les charges. Cette diminution s'explique par une variation de -12,8% des déchets non-incinérés.
 - **Le poste travaux et services extérieurs** arrive en 5ème position, pesant 5,7% dans le chiffre d'affaires et 6,2% dans les charges d'exploitation. Il a diminué de 6% pour s'établir à 2 202 k€.
 - **Le poste frais de siège** est le 6ème poste et s'élève à 1 756 k€. Il représente 4,5% du chiffre d'affaires et est resté stable par rapport à 2017. Ce compte a fait l'objet de vérifications comptables sur pièce et n'est composé que de frais de gestion (appelés management fees) qui sont des sommes versées par Astria à la société mère Suez RV France en contrepartie de services rendus.
- L'avenant n°5 prévoyait qu'Astria s'engage à maintenir pendant 5 ans à compter du 1er janvier 2007 les frais de siège au niveau de ceux enregistrés au 31 décembre 2006, soit 1 567 K€. Ils étaient indexés sur l'indice des prix à la consommation hors tabac. Cette mesure a été reconduite dans l'avenant n°7 signé en 2014 jusqu'à la fin du contrat. Pour l'exercice 2018, les frais de siège maximum autorisés après indexation sont de 1,793 M€, ce plafond n'a pas été dépassé. En outre, une redevance de marque Suez est payée en 2018 par Astria pour un montant de 602 K€ (en 2017 c'était 603 K€), comptabilisée dans les frais généraux d'exploitation. Ainsi les frais de structure s'élèvent à (1 756 + 602) 2 358 K€ soit 6,1% du chiffre d'affaires.
- Enfin, pour mémoire **le poste achats fluides, pièces et consommables** s'élève à 1 632 k€. Il représente presque 4,2% du chiffre d'affaires et a diminué de 15% par rapport à 2017 (-294 k€), en cohérence avec la baisse du tonnage incinéré.

En conclusion, les charges d'exploitation (hors participation et intéressement des salariés) ont diminué de 2,7% pour atteindre 35,3 M€ (-0,9 M€). Globalement l'ensemble des postes de charges a diminué de manière homogène de 2017 à 2018 à l'exception des dépenses GER (+802 K€) et des charges de personnel (+121 K€).

Le résultat net (issu du découpage analytique) et le taux de marge globale

Le résultat net réalisé en 2018 est de 2,137 M€ comparé à 2,740 M€ en 2017 soit une baisse de 0,603 M€ (-22%) ; ce qui s'explique par :

Le résultat d'exploitation (hors participation des salariés) dégagé en 2018 s'élève à 3,39 M€. Il est constaté une baisse (-17%) en comparaison à l'exercice précédent (4,11 M€), du fait d'une diminution des charges d'exploitation (-2,7%) moindre que l'évolution à la baisse du chiffre d'affaires (-4,2%).

Le résultat courant avant impôt demeure quasiment au même niveau que le résultat d'exploitation (3,39 M€), car seul un faible résultat financier vient le diminuer pour 4 K€.

Le taux de marge globale (TMG) calculé par le rapport du résultat courant avant impôts (au sens du découpage analytique) sur le chiffre d'affaires s'élève à 8,8%, ce qui amène une baisse de 2 points par rapport à 2017. La moyenne du taux de marge globale depuis 1998 jusqu'à 2018 stagne autour de 7,5%.

Le taux de marge nette calculé par le rapport du résultat net sur le chiffre d'affaires s'élève à 5,5%, en diminution également en comparaison de 2017 (6,8%).

LE BILAN

Le tableau ci-après présente une vision synthétique du bilan de la société Astria :

en Euros	2016	2017	2018	Var 2018-2017
ACTIF				
Immobilisations brut	14 377 796	14 430 151	14 616 879	1,3%
- Amortissements	10 894 201	11 377 054	11 867 083	4,3%
Immobilisations nettes	3 483 596	3 053 097	2 749 796	-9,9%
Stocks	2 059 171	2 333 066	2 279 016	-2,3%
Créances	12 714 332	16 542 291	16 805 854	1,6%
dont Comptes courants	2 673 778	3 731 077	6 079 314	62,9%
Disponibilités	0	21 749	21 519	-1,1%
Charges constatés d'avance	10 943	0	0	
Total Actif	18 268 042	21 950 204	21 856 185	
PASSIF				
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	
+ Réserves	174 490	174 490	174 490	
+ Report à nouveau	1 443	1 954	2 500	27,9%
+ Résultat	1 676 511	2 740 546	2 136 977	-22,0%
+ Subventions d'investissement	1 017 450	963 900	910 350	-5,6%
Total Capitaux propres	4 369 894	5 380 891	4 724 318	-12,2%
Provisions pour risques et charges	4 497 759	3 642 733	1 729 141	-52,5%
Dettes	9 400 389	12 926 580	15 402 727	19,2%
dont fact. non parvenue groupe	762 649	2 780 865	3 984 007	43,3%
Produits constatés d'avance	0	0	0	
Total Passif	18 268 042	21 950 204	21 856 185	

Aucune comparaison au plan d'affaires prévisionnel n'est possible, dans la mesure où s'agissant d'un contrat passé en 1995, le bilan n'était pas demandé au délégataire, et les avenants successifs n'ont pas imposé un tel exercice.

Pour l'exercice 2018, l'analyse succincte de ce bilan révèle :

A l'actif :

- les immobilisations inscrites au bilan correspondent aux biens de retour renouvelables sur la durée de la délégation, sur lesquelles sont pratiqués des amortissements industriels. Toutes les

immobilisations (biens de retour) non renouvelables sur la durée de la délégation sont confiées au crédit bailleur. En conséquence, aucune provision pour reconstitution du capital investi (ou amortissement de caducité) n'est constituée ;

- les créances (composées de comptes clients et autres créances) s'accroissent très légèrement de 1,6%, cette augmentation est due à l'accroissement du poste « autres créances » et plus particulièrement aux comptes courants d'associé. Ces comptes sont débiteurs et devraient être reclassés en trésorerie, s'agissant de placements cash pooling au niveau du

groupe. Les produits financiers générés par ces placements de trésorerie sont opaques pour BM car gérés au niveau du groupe. Pour l'exercice 2018 le mouvement de compte s'élève à 2,4 M€ (le solde des comptes courants est porté à 6M€).

Au passif :

- les subventions d'investissement correspondent aux aides sur les travaux de mise à disposition de chaleur pour l'alimentation du réseau Saint Jean Belcier (délégation de service public Énergie des Quartiers). Elles diminuent car sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent ;

- la provision pour risques et charges, composée principalement de la provision pour gros entretien et renouvellement, a diminué du fait d'une reprise de provision sur GER (5 M€) plus conséquente que la dotation (3,2 M€) ;
- les dettes augmentent de 19%, aucune analyse n'a été menée cette année pour en connaître les raisons. Concernant la convention pour redevance de marque, Astria a communiqué la facture du groupe Suez, ainsi que les modalités de calcul, aucune convention n'a été produite faute d'existence.

SYNTHESE

➤ Les résultats financiers

L'exercice 2018 présente un chiffre d'affaires (38,7 M€) en baisse (-4,2% ou -1,7 M€). Un effet volume à la baisse sur les apports de collectes sélectives en provenance de BM et des autres apporteurs expliquent cette diminution. La hausse des prix pour les apporteurs tiers n'a pas permis de compenser la baisse généralisée. De surcroît, les exigences de la part des repreneurs relative à la valorisation des matières triées ont conduit Astria à améliorer la qualité au détriment de la quantité. Le cours de la matière valorisée s'est effondré. Egalement les volumes des tonnages à incinérer sont baissiers pour les apporteurs autres que BM, et la hausse du prix n'a pas permis de maintenir le chiffre d'affaires au niveau de 2017. En raison d'un moindre volume incinéré il en résulte un chiffre d'affaires valorisation électrique à la baisse bien que le cours du marché libre ait été favorable. Seul le chiffre d'affaires sur la valorisation thermique a vu ses volumes croître en raison du développement du réseau de chaleur de la zone d'activité concertée (ZAC) Belcier.

Les charges d'exploitation (35,3 M€) ont diminué faiblement de 2,7% en raison des faits expliqués au paragraphe 2 ci-dessus. Ainsi le résultat d'exploitation (3,4 M€) diminue de 17%.

En conséquence, le résultat net s'affiche à 2,1 M€ et le taux de marge globale (TMG) diminue de moins de 1 point pour se fixer à 8,8 %, ce qui permet de conserver une moyenne de TMG à 7,5% (sur la période 1998-2018).

Le contrat permet au délégataire de dégager non seulement des dividendes (versement du résultat dans sa globalité, soit 35,4 M€ en cumulé) mais aussi de remonter les excédents de trésorerie (3,6 M€) vers la société mère.

Pour mémoire, en 2018 le prix à la tonne triée est de 197,46 € HT et le prix à la tonne incinérée de 96,28 € HT pour Bordeaux Métropole.

➤ Le respect des clauses du contrat

Au titre de l'application de l'avenant n°7, ASTRIA recevra en 2019 de Bordeaux Métropole une prime des JRM (activité Tri) à hauteur de 7,9 K€ HT au titre de 2018 car le taux de tri des tonnages apportés par Bordeaux Métropole (23,8%) a dépassé les 22%. Le plafonnement de l'indexation du prix de l'incinération à 2,5% s'est opéré pour les quatre (4) trimestres de l'exercice procurant une économie pour BM de 120 K€ HT. Les autres clauses n'ont pu être activées faute de tonnages incinérés inférieurs à 260 000 tonnes ou de résultat inférieur au prévisionnel (clause de partage basée sur l'EBE).

➤ Les risques du délégataire

S'agissant d'un contrat dont le chiffre d'affaires est entièrement proportionnel aux volumes apportés, et bien que ceux-ci évoluent de manière erratique, le risque financier pour le délégataire est très faible, d'autant que les prix évoluent à la hausse car indexés. Ainsi le risque d'exploitation basé sur les apports se trouve écarté. En revanche, le délégataire supporte les risques de revente des matières triées et de l'énergie produite (électricité et chaleur).

Certaines clauses (voir supra) ont été ajoutées au cours des différents avenants au contrat pour amoindrir ce risque modéré. Ces clauses ont permis de maîtriser la hausse du tarif incinération (plafonnement 2,5%) ou de s'assurer que le prix BM reste bien inférieur à celui consenti aux apporteurs tiers collectivité. La clause des JRM notamment bien qu'elle procure une recette au délégataire permet à BM de maintenir un niveau élevé de récupération des matériaux issu du tri.

Le risque inhérent au contrat réside dans les apports des tiers afin de combler le vide de four et de tri, à des prix concurrentiels, ce qui est démontré dans cette analyse de l'exercice 2018.

Enfin, le risque du délégant d'un point de vue garantie est maîtrisé de par la rédaction du contrat et de la solidité du groupe Suez, ce qui coûte 2,4 M€ par an à la société

dédiée (redevance de marque, frais de siège et de structure), soit 6,1% du chiffre d'affaires.

LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE



Crédit Photo La Grande Jaugue

RÉSUMÉ

L'exercice 2018 présente un résultat net positif après impôts de 47 K€ qui ne permet pourtant pas un partage des gains de productivité avec la collectivité ; le Résultat courant avant impôts (RCAI) négatif demeure inférieur au prévisionnel.

Le chiffre d'affaires (3,63 M€) est comparable à celui de 2017 (3,64 M€) après élimination des opérations

de régularisation intervenues dans l'avenant 4 pour les prestations de chargement et broyage (506 K€).

Les charges d'exploitation (2,88 M€) sont relativement stables par rapport à 2017. Les dotations aux amortissements et les charges financières viennent peser sur l'Excédent brut d'exploitation, laissant un RCAI négatif (-226 K€).

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) devient Bordeaux Métropole (BM) par le décret n°1599/2014 du 23/12/2014.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITÉS

La communauté urbaine a signé, le 26 juin 2008, un contrat portant délégation de service public de compostage collectif de déchets verts, avec la société BTPS environnement.

Ce contrat est constitué d'un bail emphytéotique administratif assorti d'une convention d'exploitation non détachable pour une durée de 20 ans à compter du 1er juillet 2008.

Le dispositif contractuel a été notifié au délégataire le 30 juin 2008.

Le contrat initial porte, d'une part, sur l'exploitation de 23 000 tonnes par an de déchets sur la plateforme existante de Touban (Saint-Médard-en-Jalles) et son aménagement. D'autre part, le contrat délègue la construction d'installations nécessaires à la valorisation de 50 000 tonnes par an (T/an) de déchets verts sur l'emprise foncière (parcelle AB20) située au lieu-dit la Grande Jaugue (Saint-Médard-en-Jalles). A partir de la mise en service du site de la Grande Jaugue, il était prévu que la plateforme de Touban ne traite plus que 12 000 tonnes de déchets et accueille un prébroyage de 11 000 tonnes.

Conformément à l'article 1.3.1 de la convention, l'avenant n°1 au contrat, signé le 9 janvier 2009, porte sur la création d'une Société anonyme (SA) dédiée, SA La Grande Jaugue ®, et sur la transmission des droits et obligations de BTPS environnement à La Grande Jaugue ®. Cet avenant a été notifié au délégataire le 16 février 2009.

Par délibération n° 2010/16284 du Conseil communautaire du 24 septembre 2010, un second avenant à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique a été notifié le 19 janvier 2011. Il

concerne, d'une part, la transmission de documents financiers au 30 juin qui permet, à compter de la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue, un meilleur suivi des comptes de cette société et, d'autre part, la révision des capacités de réception de la plateforme de Touban (accueil à titre commercial de 2000 tonnes de déchets verts provenant de clients tiers (cf. délibération 2010/0602).

La réalisation de la plateforme de compostage pour le traitement de 50 000 tonnes annuelles de déchets verts sur la seule parcelle AB20 (commune de Saint-Médard-en-Jalles) ayant été remise en cause, le contrat, qui prévoyait l'implantation de la plateforme de la Grande Jaugue sur deux parcelles (article 6.1.3), s'est appliqué. Afin d'assurer la continuité du service public, le délégataire et la communauté urbaine de Bordeaux ont convenu de réaliser cette plateforme en deux phases, et ont entériné un nouveau plan d'affaires garantissant le maintien de l'économie générale de la délégation.

Ainsi, il est convenu contractuellement dans l'avenant n°3 que la phase 1 permette l'accueil et le traitement de 30 000 T/an sur la plateforme de Touban et 22 000 T/an sur celle de la Grande Jaugue. La phase 1 durera jusqu'à la plus lointaine des dates entre le recalibrage de la RD107e2 et la maîtrise foncière de la parcelle AB22 partie.

La phase 2 prévoit sur Touban l'accueil et le traitement de 12 000 T/an ainsi que le pré broyage de 11 000 T/an et sur Grande Jaugue l'accueil et le traitement de 50 000 T/an.

Les avenants n°3, tant à la convention d'exploitation qu'au bail emphytéotique administratif, ont été signés le 21 décembre 2012 avec une prise d'effet sur le contrat à compter du 1er janvier 2013.

Des éléments postérieurs à la conclusion de l'avenant n°3 sont venus impacter les conditions d'exécution du service public durant la phase 1 de réalisation de la plateforme de compostage de la Grande Jaugue. Ils ont fait l'objet d'un avenant n°4 (notifié le 4 décembre 2017). Cet avenant a porté sur la réduction du trafic routier (apports de broyés par gros porteurs) et la poursuite par le délégataire de l'activité broyage pour le compte de la métropole (non aboutissement des centres de pré-broyage métropolitains). Ce qui a donné lieu à

indemnisation du délégataire pour le broyage et le chargement (période 2013-2016) à hauteur de 506 K€. Dès l'exercice 2017, ces prestations ont été intégrées dans le tarif à la tonne entrante (hausse du tarif des déchets verts - entrants - de 4,16 € HT). Par ailleurs, le délégataire a indiqué son intention d'investir (483 K€) dans une machine de tri aéroulrique et un crible scalpeur. La collectivité a autorisé la production et la commercialisation accessoires de « bois-énergie » dans la limite de 4 000 T/an.

CONTEXTE 2018

2018 est un exercice « ordinaire » au cours duquel l'activité s'est poursuivie sans événement particulier. Les apports de déchets verts et de souches (Bordeaux Métropole et autres communes) ont connu une baisse en 2018 (-5,5%). Depuis 2015 (-15% en cumulé) les apports de BM sont en baisse. Les apports de déchets verts par les tiers (autres professionnels, paysagistes, ...), quant

à eux, augmentent chaque année (116% en 2016 par rapport à 2015) et +18% en 2018 comparé à 2017.

Conséquemment à l'avenant n°4 : le prix du broyage et chargement est intégré dans le tarif Bordeaux Métropole, ce qui représente une recette additionnelle de l'ordre de 180 K€ ; la vente « bois-énergie » (130 K€) est intégrée au compte d'exploitation.

RESPECT DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET CONTRÔLE DE COHÉRENCE

Le délégataire a rempli son obligation de produire à la collectivité le Compte rendu technique et financier (CRTF) au plus tard le 1er mars 2018 ainsi que l'annexe des comptes sociaux et la balance générale, conformément à l'article 4.3 de la convention d'exploitation. Ainsi les comptes présentés dans le CRTF reflètent l'activité de la délégation pour l'exercice 2018. Au moment d'écrire ce rapport, nous sommes en attente du rapport du Commissaire aux comptes (CAC). Le rapport du CAC sur l'exercice 2017 a été déposé au greffe en octobre 2018 et aucune remarque n'avait été formulée.

La présente analyse financière de la société La Grande Jaugue®, délégataire de service public pour le compostage des déchets verts, est basée sur les comptes annuels 2018 et les comptes d'exploitation prévisionnels annexés à l'avenant n°4. Cette analyse a

pour but de s'assurer du respect du bail emphytéotique administratif et de sa convention d'exploitation non détachable signés le 26 juin 2008 ainsi que de leurs quatre avenants.

- Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale des comptes de la société La Grande Jaugue® (reflet des comptes sociaux) et le compte d'exploitation (traduction analytique des comptes). Le tableau de passage des comptes de la balance générale vers le compte d'exploitation a été dressé par la collectivité et a été soumis à vérification du délégataire. Aucun écart n'a été relevé, le délégant note l'inconstance du regroupement des postes de charge dans l'analytique. Le délégant n'a pas obtenu toutes les explications ou documents nécessaires lors des contrôles sur pièces effectués auprès du délégataire.

FAITS MARQUANTS 2018

- 10/01/2018 : inspection du site de Touban par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL, Etat). Le rapport d'inspection ne fait état d'aucun écart à la réglementation ;

- 29/05/2018 : participation à la Commission consultative des services publics locaux thématique déchets (CCSPL, Bordeaux Métropole) ;

- Trimestres 2018 : conformément aux dispositions de l'avenant n°4, organisation avec le délégataire de réunions de bilans trimestriels ;
- Signalement d'émission de poussières : une société voisine de la plateforme de Touban a signalé aux services de la DREAL des émissions de poussières et d'odeurs impactant son personnel. Bordeaux Métropole, informée du sujet, a rappelé au délégataire ses responsabilités contractuelles et demandé la mise en œuvre des propositions figurant au rapport d'inspection de la DREAL en date du 15

janvier 2018. Ce dernier mentionne en particulier la réalisation d'une campagne de mesures visant à quantifier les émissions de poussières émises et attribuables aux activités du site. Le délégataire a fait procéder à cette étude et adressé le rapport d'analyses des mesures aux services de la DREAL ;

- Travaux de Gros entretien et grande visite (GEGV) effectués, notamment le nettoyage de la toiture et l'aménagement anti-pigeons, la mise en peinture du site.

PERSPECTIVES 2019

Le changement de statut de la SA La Grande Jaugue® en Société par actions simplifiée (SAS), sans impact sur la concession et les garanties apportées.

Le délégant compte sur le délégataire pour poursuivre les efforts accomplis sur le développement commercial afin de vendre le compost répondant à la norme NFU-051

tout en maintenant l'outil de production dans un bon état de fonctionnement.

La production et la commercialisation du « bois-énergie » ont démarré sur l'exercice 2018, procurant un chiffre d'affaires qui couvre la location de la machine. La collectivité constate que les pannes et casses sur matériels industriels (broyeur et scalpeur) sont en baisse.

L'ANALYSE FINANCIÈRE DES COMPTES SOCIAUX 2018

Nota : La comparaison du compte de résultat réel au prévisionnel a été réalisée avec le dernier plan d'affaires entériné par l'avenant 4 de la convention d'exploitation

non détachable du bail emphytéotique administratif (annexe 109-2 : compte de résultat pour l'application de l'article 3.1.3).

LE BILAN

Le bilan de la société La Grande Jaugue a été établi ci-après :

BILAN en euro								
PRÉVISIONNEL					RÉALISÉ			
Libellé	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
ACTIF								
Capital souscrit non appelé								
Immobilisations brutes	7 109 747	7 109 747	7 210 841	7 661 822	7 235 268	7 106 847	7 386 925	7 489 736
Amortissements cumulés	1 938 116	2 707 693	3 491 854	3 172 695	2 735 968	3 199 863	3 587 060	3 348 428
Immobilisations nettes	5 171 631	4 402 054	3 718 987	4 489 127	4 499 300	3 906 984	3 799 865	4 141 308
Stocks	177 168	178 939	50 669	50 922	191 317	166 517	181 376	184 112
Créances nettes (yc charges constatées d'avance)	688 011	701 129	851 329	788 094	788 857	985 850	1 098 878	1 132 447
Trésorerie	1 543 574	1 880 115	936 405	837 491	90 176	306 055	402 409	219 844
TOTAL ACTIF	7 580 383	7 162 238	5 557 389	6 165 634	5 569 650	5 365 406	5 482 528	5 677 711
PASSIF								
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Autres capitaux propres	212 592	335 114	613 072	683 026	46 676	-54 597	350 816	397 717
<i>dont résultat de l'exercice</i>	109 165	122 522	667 668	69 954	-113 416	-101 273	405 413	46 901
Subvention	0	0	0	0				0
Provisions (yc pour renouvellement)	80 000	100 000	0	0				0
Apports en comptes courants	504 797	530 037	1 180 000	1 180 000	730 000	1 180 000	600 000	750 000
Dettes financières à long terme	5 393 615	4 693 164	2 047 075	2 654 641	2 995 401	2 169 069	2 287 494	2 468 857
Fournisseurs	279 876	288 475	306 097	419 706	344 156	620 103	716 839	572 758
Dettes sociales	180 365	185 776	184 558	189 064	409 074	368 037	377 218	401 803
Dettes fiscales	-70 863	29 672	226 587	39 197	44 343	82 794	150 161	86 576
Dettes fiscales et sociales	109 502	215 448	411 145	228 261	453 417	450 831	527 379	488 379
TOTAL PASSIF	7 580 383	7 162 238	5 557 389	6 165 634	5 569 650	5 365 406	5 482 528	5 677 711

Seuls les postes dont la variation ou le solde sont significatifs sont commentés ci-après :

Les immobilisations

C'est l'un des postes les plus conséquents du bilan avec un montant brut de 7,489 M€ dont 132 K€ de dépôts et cautionnements. Ces immobilisations (7,4 M€) hors dépôts et cautionnement sont principalement constituées de matériel et outillage et bien sûr de la construction de plateforme (génie civil). Elles sont majoritairement des biens de retour.

En 2018, de nouveaux investissements ont été effectués (acquisition de matériels, réfection des espaces verts, ...) pour 1,259 M€ et des sorties réalisées (cession de matériels) pour 1,159 M€. Les biens sortis ont été vendus (270 K€) engendrant un produit exceptionnel net, de la valeur nette comptable des immobilisations cédées (0,132 €), de 269 K€.

Les stocks

A fin 2018, les stocks sont comptabilisés pour 184 K€ se décomposant en :

- 56 K€ de produits en cours de maturation (10 483 tonnes valorisées à 5,38 €/T) ;
- 128 K€ de produits finis dont 118 K€ de compost (10 918 tonnes de compost prêtes à être expédiées, valorisées à 10,77 €/T), 8,2 K€ de terre végétale (898 tonnes), 0,8 K€ de mulch² (15 tonnes) et 1,1 K€ de terreau (100 tonnes).

Le compost prêt à être expédié est un compost dont la maturation est supérieure à 6 mois.

Tous les produits finis en stocks sont comptabilisés par le délégataire à 10,77 €/T à l'exception du mulch² à 53 €/T et de la terre végétale à 9,16 €/T. Les produits en cours sont valorisés à 5,32 €/T.

Les stocks de compost et d'encours avaient augmenté entre 2016 et 2017 (+10,6%) mais en 2018 les stocks ont diminué de presque 1% passant de 21 590 tonnes à 21 401 tonnes.

La baisse a porté sur les stocks d'encours (-4,9%) ce qui est corrélé aux moindres apports de 2018 (-5,5%).

² Mulch désigne le paillage

Les dettes financières à long terme

Les dettes financières s'élèvent à 2,467 M€ (net de l'amortissement du capital) du fait des investissements réalisés en 2013 liés à la mise en service de la plateforme de la Grande Jaugue et de ceux liés à l'achat de matériels industriels au cours du contrat.

L'accroissement net est de 181 K€ en 2018. De nouveaux emprunts pour 1,2 M€ ont été contractés en 2018 auprès de la banque Courtois sur 5 ans, notamment pour financer l'acquisition des nouveaux matériels. Les capitaux remboursés au global se sont élevés à 1,024 M€ en 2018.

Les Apports en compte courant (0,750 M€) positionnés au passif du bilan correspondent à la participation des associés au renflouement de la trésorerie.

Le ratio d'autonomie financière (capitaux propres / dettes financières à long terme) reste stable comparé à 2017 (59%) et s'établit à 57%. Parallèlement, le ratio d'endettement (dettes / total actif) se stabilise également à 75% en 2018.

Pour conclure, le bilan est sain et présente des ratios stables. Les dettes sociales augmentent de 175 K€ du fait du compte courant d'associé qui s'accroît de 151 K€. La trésorerie nette se solde, à fin 2018, par un montant de 220 K€ (-183 K€ par rapport à 2017) ; ramenée aux charges d'exploitation - hors dotations aux amortissements et provisions - (2,884 K€) elle représente moins d'un mois (0,91) de charges.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires est composé :

- **en entrée**, des ventes de la prestation de traitement des déchets verts apportés par Bordeaux Métropole et ses communes, ou par d'autres clients externes ainsi que la vente de la prestation de traitement des souches.
- **en sortie**, de la vente de produits finis tel que le compost, les dérivés du compost (terreau, fumier, terre de bruyère ou terre végétale), le dérivé du processus de compost (paillis) et l'activité de négoce du mulch. A compter de l'exercice 2018, la vente de « bois-énergie » (ou biomasse) vient s'ajouter.

	2014 (12 mois)	2015 (12 mois)	2016 (12 mois)	2017 (12 mois)	2018 (12 mois)
Entrants (en tonnes)					
BM et mairies - déchets verts	49 863	45 300	46 596	45 339	42 322
<i>Centre de recyclage (apport volontaire)</i>	39 266	36 281	37 449	36 971	34 153
<i>Communes (porte à porte)</i>	10 597	9 018	9 147	8 368	8 169
Evolution des apports BM	-4%	-9%	3%	-3%	-6,7%
Part des AV dans tonnages BM	79%	73%	75%	82%	81%
Part des PAP dans tonnages BM	21%	18%	18%	18%	19%
Tiers - Déchets verts	832	977	1 286	1 781	2 107
Tiers - souches	166	194	181	167	274
TOTAL entrants	50 861	46 471	48 063	47 287	44 703
Part des DV dans les entrants	99,7%	99,6%	99,6%	99,6%	99,4%
Part des "autres" dans les entrants	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,6%
Sorties valorisées (en tonnes)					
Compost et Terreau	14 661	17 887	16 450	15 061	15 627
Particuliers	366	595	463	413	461
Artisans	2 256	9 286	6 666	3 526	5 033
Viticulture	8 127	5 381	6 043	7 517	6 824
Mairies	458	763	728	715	347
Hors Gironde					
Terreau (tonnage brut)	3 454	1 882	2 550	2 890	2 961
Autres	4 722	5 314	5 254	6 907	13 334
Fumier (tonnage brut)	347	141	223	295	935
Terre Végétale (tonnage brut)	3 056	3 412	3 078	4 087	6 871
Pailis	515	896	830	1 374	1 009
Mulch	804	864	1 123	1 152	809
Biomasse					3 711
TOTAL Sorties Produits Finis	19 383	23 201	21 704	21 968	28 961
Ventes de compost sur totalité sorties	58%	69%	64%	55%	44%
Tonnes de compost vendues / volume Déchets Verts entrants	29%	39%	34%	32%	35%
Evolution des ventes de compost	88%	22%	-8%	-8%	3,8%
Chiffres d'affaires (en €)					
Apports BM	2 372 880	2 156 207	2 221 767	2 181 939	2 262 028
Apports Tiers	37 338	42 627	65 879	79 486	93 570
Recettes compost et terreau	813 419	718 681	718 944	832 623	808 102
<i>dont compost seul</i>	672 669	625 748	593 999	694 210	645 337
Recettes fumier, pailis, terre végétale enrichie	87 803	141 425	140 756	195 730	223 992
Recettes mulch	109 550	96 960	127 355	127 854	96 448
Recettes souches	10 835	11 586	8 985	8 295	12 965
Recettes Biomasse					130 600
Autre chiffre d'affaires (reclass. de compost & terreau)	27 862	24 338	3 851	12 342	5 270
Prestation chargement et broyage (2013-2016)				505 903	
Prestation chargement et broyage 2017				202 767	
Chiffre d'affaires total	3 459 687	3 191 824	3 287 538	4 146 938	3 632 975
Evolution du chiffre d'affaires	9%	-8%	3%	26%	-12%
CA BM	2 372 880	2 156 207	2 221 767	2 890 608	2 262 028
CA tiers	37 338	42 627	65 879	79 486	93 570
CA valorisation et négoce	1 021 607	968 652	996 040	1 176 844	1 277 377
Part du CA BM	69%	68%	68%	65%	62%
Part du CA Tiers	1%	1%	2%	2%	3%
Part du CA valorisation et négoce	30%	30%	30%	28%	35%
Prix des apports BM et mairies - déchets verts (hors prestation exceptionnelle 2017)	47,59	47,60	47,68	48,13	53,45
Prix des apports BM et mairies - déchets verts (y.c prestation exceptionnelle 2017)				52,60	53,45
Prix des tiers - déchets verts	44,88	43,62	51,23	44,62	44,41
Prix des tiers - souches	65,32	59,65	49,75	49,71	47,32
Prix des sorties valorisées de compost/terreau	55,48	40,18	43,70	55,28	51,71
Prix des sorties valorisées de compost seul	60,02	39,10	42,73	57,04	50,95
Prix des sorties valorisées du fumier, pailis, terre végétale	18,59	26,61	26,79	28,34	16,80
Prix des sorties valorisées du mulch	136,29	112,19	113,40	110,99	119,26
Prix valorisés du bois énergie					35,19
Prix unitaire total hors prestation exceptionnelle 2017	49,25	45,81	47,12	49,65	49,32
Evolution du prix BM	0,4%	0,0%	0,2%	0,9%	11,1%
Evolution du prix Tiers	1,4%	-2,8%	17,4%	-12,9%	-0,5%
Evolution du prix souches	0,2%	-8,7%	-16,6%	-0,1%	-4,8%
Evolution du prix compost/terreau	2,5%	-27,6%	8,8%	26,5%	-6,5%
Evolution du prix compost	3,5%	-34,9%	9,3%	33,5%	-10,7%
Evolution du prix mulch (et autres)	33,5%	-17,7%	1,1%	-2,1%	7,5%
Evolution du prix bois énergie					

Le volume des produits

- Les **produits entrants** sont en provenance de Bordeaux Métropole (centres de recyclage et communes membres) et d'apporteurs tiers. Ils se composent essentiellement de déchets verts (99,4 %) et de quelques souches (0,6 %).

La décomposition des volumes entrants entre mairies et centres de recyclage reste stable depuis 2012 et s'établit respectivement à 80 % et 20 %.

Sur l'année 2018, les apports ont été de **44 703 tonnes** soit une diminution de l'ordre de 5,5 % (- 2 584 tonnes) comparée à 2017.

Les apports de Bordeaux Métropole (BM) avec 42 322 tonnes en 2018 contre 45 339 tonnes en 2017 (- 3 017 tonnes) expliquent l'essentiel de cette baisse (-6,7%). Les apports de déchets verts diminuent depuis 2015 et oscillent dans un tunnel de 42 000 à 45 000

tonnes reflétant l'impact du climat sur la végétation, les mesures prises par les gestionnaires d'espaces verts (vivaces au profit de fleurs annuelles, taille tardive) et les actions engagées par la Métropole pour promouvoir le compostage individuel sur le territoire.

Quant aux apports tiers, 2 381 tonnes en 2018 contre 1 948 tonnes en 2017, les volumes apportés sont globalement en progression de 22%.

- Les **produits finis vendus** issus de la valorisation, ont atteint en 2018 en volume **28 961 tonnes** soit une augmentation conséquente de 14,9 % par rapport à 2017.

Avec 15 627 tonnes, la part de produits de compost et terreau représente 62% en 2018 contre 69 % en 2017 et 76 % en 2016. Malgré la baisse relative de la part de

produits de compost et terreau, les ventes de ces produits sont en augmentation. Cette augmentation des ventes (+ 565 tonnes) s'explique notamment par une hausse des ventes de préparation de compost à la carte (granulométrie différente) et de l'arrivée d'un commercial en charge de la rive droite.

L'analyse globale des volumes montre que si les ventes de compost (12 665 T contre 12 171 T en 2017) ont augmenté de 4%, les ventes d'autres produits tels le fumier, la terre végétale, le terreau ont progressé de 39% hors bois-énergie. Ainsi les volumes de vente ont globalement progressé de 32% par rapport à 2017.

Dans le cadre du respect de l'objet du contrat, la part de ventes de mulch doit rester accessoire voire marginale. Le ratio en 2018 atteint 3%, ce qui reste dans l'épure des années écoulées.

Le chiffre d'affaires, le risque d'exploitation

- La valorisation des produits a généré un chiffre d'affaires total de 3 633 K€ dont 62 % représentent les apports de BM (entrants de végétaux). Ainsi, un peu moins de 2/3 du chiffre d'affaires est assuré par les apports de la Métropole, ce qui reste dans l'épure du contrat de délégation de service public ; au plan d'affaires de l'avenant n°4 le ratio ressortait à 68,5 %.

Le chiffre d'affaires a diminué de 0,02 % soit -8 K€, passant de 3 641 K€ en 2017 à 3 633 K€ en 2018. Pour mémoire, ce chiffre d'affaires 2018 intègre, outre la prestation initiale celle correspondant au chargement et broyage au travers du prix amené à 4,16 € HT/T lors de l'avenant n°4. Pour effectuer la comparaison entre 2018 et 2017, le chiffre d'affaires de cette prestation chargement et broyage au titre des années antérieures (2013-2016) est exclu. Ainsi le chiffre d'affaires retenu pour 2017 est de 3,641 M€.

Le prix de vente d'entrants à la collectivité est ainsi porté à 53,45 € HT (prix révisé).

- La mesure de la prise de risque d'exploitation correspond à la part des ventes de Bordeaux Métropole permettant de couvrir les charges globales. Elle a été déterminée lors de l'établissement du contrat en 2008 et perdure dans les avenants successifs.

En 2018, la prise de risque prévisionnelle, déterminée à l'avenant n°4, est de 32,2 %, soit un « reste à financer » de 1 296 K€. La prise de risque réelle pour l'année 2018 est de 41,5 %, soit un reste à financer de 1 603 K€. La prise de risque 2018 tient compte de la régularisation de la prestation chargement et broyage 2018 incluse dans les ventes BM.

	Réel 2018	Prévisionnel 2018	Ecart en €	Ecart en %	Réel 2017
Ventes BM	2 262 028	2 735 495	-473 468	-17,3%	2 384 705
Charges d'exploitation	2 884 219	2 908 146	-23 927	-0,8%	2 981 313
Dotations aux amortissements	920 156	1 031 014	-110 857	-10,8%	961 722
Charges financières	60 418	92 748	-32 331	-34,9%	76 521
Total Charges ou cout total engagé	3 864 793	4 031 908	-167 115	-4,1%	4 019 555
Prise de risque	41,5%	32,2%			40,7%
Reste à financer	-1 602 765	-1 296 413	-306 353		-1 634 850
CA autre que BM	1 370 947	1 257 960			1 256 330
manque si <0; excédent si >0	-231 818	-38 452			-378 520

Le reste de chiffre d'affaires procuré par les ventes à d'autres clients que Bordeaux Métropole s'établit à 1 371 K€, ce qui est insuffisant pour couvrir l'intégralité du reste à financer pour 1 603 K€. Cela signifie que la politique tarifaire à l'encontre des autres apporteurs devrait contribuer à couvrir ce manque, que le risque du délégataire réside dans la vente massive de compost et autres dérivés.

Bien que la prise de risque 2018 (41,5%) soit celle attendue d'un contrat de délégation de service public et soit supérieure à 2017 et au plan d'affaires, l'effort de maintien des charges d'exploitation demeure car le chiffre d'affaires seul (BM et autres clients, soit 2 262 K€ + 1 371 K€ = 3 633 K€) ne suffit pas à couvrir la totalité des charges (3 865 k€).

LES CHARGES D'EXPLOITATION ET LE RÉSULTAT NET

Analyse des charges d'exploitation

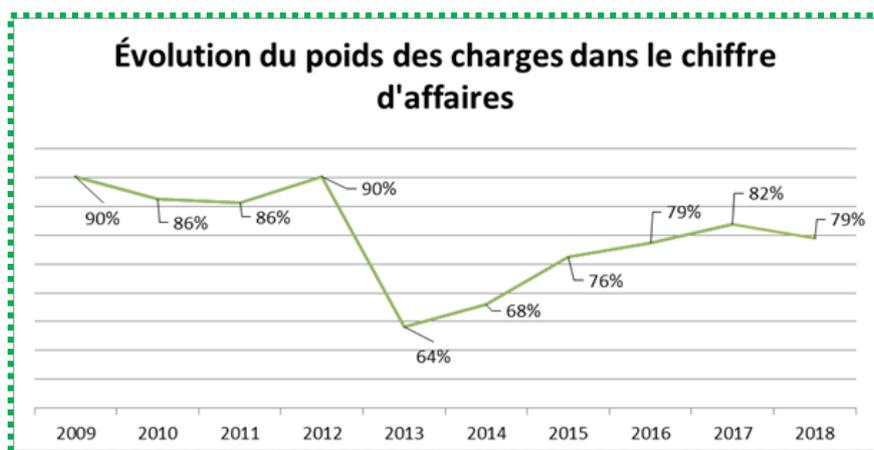
La structure de coûts en 2018 est comparable à celle de l'exercice précédent, les deux plateformes en phase 1 étant en fonctionnement sur les 12 mois de l'exercice.

➤ Une analyse en termes de variation des charges de l'exercice 2018 comparées à celles des deux exercices antérieurs est présentée ci-après :

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			2018 Vs 2017		Poids relatif des charges en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2016	2017	2018
Prestation chargement et broyage (2017)		202 767									
Chiffre d'affaires (Entrants et valorisations)		3 438 269	3 632 975								
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	3 287 538	3 641 036	3 632 975				-8 061	0%			
Prestation chargement et broyage (2013-2016) Régul.		505 903	0				-505 903	-100%			
Autre Chiffre d'affaires - refacturation							0				
Production stockée	-24 800	14 859	2 736				-12 123	-82%			
Reprises sur provisions GER							0				
Autres reprises							0				
Autres produits							0				
QP subventions pour investissement							0				
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION	3 262 738	4 161 797	3 635 711				-526 086	-13%			
Rachat de compost											
Personnel	1 152 307	1 122 822	1 147 934	35,05%	30,84%	31,60%	25 113	2%	44,56%	37,66%	39,80%
Commercialisation	393 640	403 396	354 352	11,97%	11,08%	9,75%	-49 044	-12%	15,22%	13,53%	12,29%
Production	693 951	655 312	729 161	21,11%	18,00%	20,07%	73 849	11%	26,84%	21,98%	25,28%
Intérim							0				
Prêt de personnel	64 716	64 114	64 422	1,97%	1,76%	1,77%	308	0%	2,50%	2,15%	2,23%
Frais de commercialisation	83 276	82 699	83 849	2,53%	2,27%	2,27%	1 151	1%	3,22%	2,77%	2,91%
Charges (local...)							0				
Promotion / Publicité / Foires	13 286	8 877	10 689	0,40%	0,24%	0,29%	1 812	20%	0,51%	0,30%	0,37%
Frais de déplacement	38 578	37 693	39 938	1,17%	1,04%	1,10%	2 244	6%	1,49%	1,26%	1,38%
Commissions	31 412	36 128	33 222	0,96%	0,99%	0,91%	-2 906	-8%	1,21%	1,21%	1,15%
Dépenses d'exploitation et de gestion	490 014	724 197	530 855	14,91%	19,89%	14,61%	-193 342	-27%	18,95%	24,29%	18,41%
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0				
Achats pièces et consommables	138 321	172 310	250 415	4,21%	4,73%	6,89%	78 104	45%	5,35%	5,78%	8,68%
Travaux et services extérieurs	224 641	263 606	321 168	6,83%	7,24%	8,84%	57 562	22%	8,69%	8,84%	11,14%
Maintenance des équipements	58 360	40 765	51 202	1,78%	1,12%	1,41%	10 437	26%	2,26%	1,37%	1,78%
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0				
Gros entretien	268 796	377 915	303 208	8,18%	10,38%	8,35%	-74 707	-20%	10,39%	12,68%	10,51%
Aléa carburant / transport	0	0	0				0				
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	19 490	18 326	22 033	0,59%	0,50%	0,61%	3 707	20%	0,75%	0,61%	0,76%
Élimination des résidus	17 875	16 711	20 545				3 834	23%		0,56%	0,71%
Transport pour évacuation des résidus	1 615	1 615	1 488				-127	-8%		0,05%	0,05%
Transport des déchets prébroyés	0	0	0				0				
Impôts & taxes hors IS	25 541	31 019	40 940	0,78%	0,85%	1,13%	9 921	32%	0,99%	1,04%	1,42%
Facturation frais de siège	84 613	106 139	93 691	2,57%	2,92%	2,58%	-12 448	-12%	3,27%	3,56%	3,25%
Loyer terrain et frais de contrôle	40 577	41 515	38 923	1,23%	1,14%	1,07%	-2 592	-6%	1,57%	1,39%	1,35%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 585 938	2 981 313	2 884 219	78,66%	81,88%	79,39%	-97 094	-3%	100%	100%	100%

Les charges d'exploitation sont en baisse de 3 %, soit -97 K€ entre 2017 et 2018. Dans le même temps, le chiffre d'affaires (comparable à celui de 2017 avec la prestation broyage et chargement) est en ligne avec celui de l'exercice précédent, soit -8 K€ correspondant à -0,2%.

Ainsi, la part de ces charges d'exploitation dans le chiffre d'affaires est de 79 % contre 82 % en 2017, pour mémoire les charges en 2016 pesaient pour 79%. Le ratio tend à passer sous la barre des 80%.



- Un zoom sur les 5 postes de dépenses les plus significatives en 2018 est présenté ci-après :

	Rang en 2018	Montant annuel en €			Poids dans le CA en %			2018 Vs 2017		Poids relatif des charges en %		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	Var. ann. €	Var. ann. %	2016	2017	2018
Pers. global		1 152 307	1 122 822	1 147 934								
Commercialisation	1	393 640	403 396	354 352	35,1%	30,8%	31,6%	25 113	2,2%	44,6%	37,7%	39,8%
Production		693 951	655 312	729 161								
Prêt de personnel		64 716	64 114	64 422								
Dépenses d'exploitation et de gestion	2	490 014	724 197	530 855	14,9%	19,9%	14,6%	-193 342	-26,7%	18,9%	24,3%	18,4%
Gros entretien	4	268 796	377 915	303 208	8,2%	10,4%	8,3%	-74 707	-19,8%	10,4%	12,7%	10,5%
Travaux et services extérieurs	3	224 641	263 606	321 168	6,8%	7,2%	8,8%	57 562	21,8%	8,7%	8,8%	11,1%
Achats pièces et consommables	5	138 321	172 310	250 415	4,2%	4,7%	6,9%	78 104	45,3%	5,3%	5,8%	8,7%
TOTAL des 5 postes charges		2 274 080	2 660 851	2 553 581	69,2%	73,1%	70,3%	-107 270	-4,0%	87,9%	89,3%	88,5%
Total charges		2 585 938	2 981 313	2 884 219								
scope		87,9%	89,3%	88,5%								
pour mémoire le CA					3 287 538	3 641 036	3 632 975					

- Les dépenses de personnel (1,15 M€)** continuent à être le premier poste de charges en 2018 **pesant pour 39,8 % dans le total des charges**, ce qui est constant et caractéristique de l'activité. Sur l'exercice, les frais de personnel sont en légère hausse (+25 K€ ou +2%) du fait d'un accroissement de personnel intérimaire (+0,5 Equivalent temps plein - ETP - en 2018 vs 2017) en lien avec la saisonnalité de l'activité et les arrêts maladie. Les embauches d'un commercial en charge de la rive droite et d'une commerciale sédentaire ont été effectuées sur l'exercice pour compenser le départ fin 2017 d'un commercial. Les équivalents temps plein hors intérim et hors personnel refacturé via les frais généraux sont de 16,76 pour 19 personnes. Ainsi, les dépenses de personnel sont quasi constantes par rapport à 2017 tant en ETP qu'en coût.
 - divers fournitures espaces verts (poussière) -46 K€
 - annonce et insertion -20 K€
- Les travaux et services extérieurs (321 K€)** pèsent pour 11 % dans les charges. Ils augmentent de 22% (+58 K€). Le périmètre de ce poste est modifié comparativement à 2017, car il inclut maintenant le transport sur achat (+31 K€). L'augmentation à iso-périmètre ne serait que de 26 K€. Ce poste couvre les transports sur ventes (290 K€), les transports sur chantiers et sur locations. L'augmentation de 39 K€ (transports sur ventes) est directement liée à l'évolution en volume du chiffre d'affaires.
 - divers fournitures espaces verts (poussière) -46 K€
 - annonce et insertion -20 K€
- Les dépenses de gros entretien (303 K€)** pèsent pour 10 % dans les charges et décroissent de 20% (-75 K€). Les postes qui expliquent notamment la baisse sont : un remboursement d'assurance plus élevé que l'année précédente (4,5 K€), l'entretien des véhicules de tourisme en baisse de 11K€ et enfin l'entretien des matériels et outillages de chantier qui diminue fortement de 43 K€. Cette baisse de la charge d'entretien des matériels de chantier pourrait s'expliquer par la poursuite de la location de la machine aéraulique, qui permet d'éviter casses et pannes.
 - les honoraires, -85 K€
 - l'achat de terre pour empêcher les poussières sur la route, -86 K€

- **Les achats de pièces et de consommables** (250 K€) pèsent pour 9% dans les charges et augmentent de 78 K€ (+45%). A iso-périmètre (car

ce poste inclut désormais les panneaux de chantier) c'est le poste achat de fuel (hausse des tarifs) qui explique à lui tout seul l'accroissement du poste.

Le résultat net et le taux de marge global

Le résultat net dégagé en 2018 est bénéficiaire de +47 K€, en baisse de 358 K€, ce qui résulte principalement du caractère atypique de l'exercice 2017 avec le rattrapage des chargements et broyages sur la période 2013-2016 pour 506 K€. Hormis cette explication majeure, le résultat 2018 se construit comme suit :

- des produits d'exploitation (3 636 K€) en diminution (-13%). Ils sont constitués du chiffre d'affaires (3 633 K€) comprenant désormais la compensation des prestations de chargement et broyage (prix modifié par avenant n°4) et de la production stockée (-12 K€). Ces produits d'exploitation permettent d'absorber les charges d'exploitation

- (2 884 K€) en légère baisse (-3% correspondant à 97 K€), laissant un Excédent Brut d'exploitation (EBE) à hauteur de 751 K€ ;
- des dotations aux amortissements (920 K€) en légère baisse venant grever l'EBE et laissant un résultat d'exploitation négatif à hauteur de -169 K€ ;
- des charges financières en baisse continue depuis les derniers gros emprunts de 2013 mais non compensées par les produits financiers, ce qui génère un Résultat Courant Avant Impôts négatif de -226 K€ ;
- du résultat exceptionnel de 269 K€ du fait de la cession de matériels.

	Valeurs en €			Poids des charges dans le CA en %			2018 Vs 2017		Poids relatif des charges en %		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	Var. ann. €	Var. Ann. en %	2016	2017	2018
Prestation chargement et broyage (2017)		202 767									
Chiffre d'affaires (Entrants et valorisations)		3 438 268	3 632 976								
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)	3 287 538	3 641 036	3 632 976				-8 061	-0,2%			
Prestation chargement et broyage (2013-2016) Régul.		506 903	0				-505 903	-100%			
Autre Chiffre d'affaires - refacturation							0				
Production stockée	-24 800	14 859	2 736				-12 123	-8,2%			
Reprises sur provisions GER							0				
Autres reprises							0				
Autres produits							0				
QP subventions pour investissement							0				
TOTAL DES PRODUITS S'EXPLOITATION	3 262 738	4 161 797	3 635 711				-626 086	-13%			
Rachat de compost											
Personnel	1 152 307	1 122 822	1 147 934	35,06%	30,84%	31,60%	25 113	2%	44,56%	37,66%	38,80%
Commercialisation	393 640	403 396	354 352	11,97%	11,08%	9,75%	-49 044	-1,2%	15,22%	13,53%	12,29%
Production	693 961	655 312	729 161	21,11%	18,00%	20,07%	73 849	11%	26,84%	21,98%	25,25%
Intérim							0				
Prêt de personnel	64 716	64 114	64 422	1,97%	1,76%	1,77%	308	0%	2,50%	2,15%	2,23%
Frais de commercialisation	83 276	82 699	83 849	2,53%	2,27%	2,31%	1 151	1%	3,22%	2,77%	2,91%
Charges (local...)							0				
Promotion / Publicité / Foires	13 286	8 877	10 689	0,40%	0,24%	0,29%	1 812	20%	0,51%	0,30%	0,37%
Frais de déplacement	38 578	37 693	39 938	1,17%	1,04%	1,10%	2 244	6%	1,49%	1,26%	1,38%
Commissions	31 412	36 128	33 222	0,96%	0,99%	0,91%	-2 906	-8%	1,21%	1,21%	1,15%
Dépenses d'exploitation et de gestion	490 014	724 197	530 855	14,91%	19,89%	14,61%	-193 342	-27%	18,95%	24,29%	18,41%
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0				
Achats pièces et consommables	138 321	172 310	250 415	4,21%	4,73%	6,89%	78 104	45%	5,35%	5,78%	8,68%
Travaux et services extérieurs	224 641	263 606	321 168	6,83%	7,24%	8,84%	57 562	22%	8,69%	8,84%	11,14%
Maintenance des équipements	58 360	40 765	51 202	1,78%	1,12%	1,41%	10 437	26%	2,26%	1,37%	1,78%
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0				
Gros entretien	268 796	377 915	303 208	8,18%	10,38%	8,35%	-74 707	-20%	10,39%	12,68%	10,51%
Aléa carburant / transport	0	0	0				0				
Frais d'évacuation des résidus et des déchets	19 480	18 326	22 033	0,59%	0,50%	0,61%	3 707	20%	0,75%	0,61%	0,76%
Elimination des résidus	17 875	16 711	20 545				3 634	23%	0,56%	0,71%	
Transport pour évacuation des résidus	1 615	1 615	1 488				-127	-8%	0,05%	0,05%	
Transport des déchets prébroyés	0	0	0				0				
Impôts & taxes hors IS	25 541	31 019	40 940	0,78%	0,85%	1,13%	9 921	32%	0,99%	1,04%	1,42%
Facturation frais de siège	84 613	106 139	93 691	2,57%	2,92%	2,58%	-12 448	-12%	3,27%	3,56%	3,25%
Loyer terrain et frais de contrôle	40 577	41 515	38 923	1,23%	1,14%	1,07%	-2 592	-6%	1,57%	1,39%	1,35%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 585 938	2 981 313	2 884 219	78,66%	81,83%	79,39%	-97 094	-3%	100%	100%	100%
<i>dont sous-traitance groupe</i>							0				
<i>dont frais de siège</i>	84 613	106 139	93 691				-12 448	-12%			
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	676 800	1 180 484	751 492	20%	3,4%	22%	-428 992	-36%			
Dotations aux amortissements	950 621	961 722	920 156	29%	26%	25%	-41 566	-4%			
Dotations aux provisions pour renouvellement				0%	0%	0%	0				
Autres dotations aux provisions	0	0	0	0%	0%	0%	0				
Redevances de crédit-bail				0%	0%	0%	0				
RESULTAT D'EXPLOITATION (RE)	-273 821	218 763	-168 665	-8%	6%	-5%	-387 427	-177%			
Charges financières	82 164	78 521	60 418	2%	2%	2%	-16 103	-2,1%			
Produits financiers	2 927	3 001	3 032	0%	0%	0%	31	2%			
RESULTAT FINANCIER (RF)	-79 237	-73 519	-57 386	-2%	-2%	-2%	16 164	-22%			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (RCAI)	-353 058	145 243	-226 020	-11%	4%	-6%	-371 263	-256%			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (REX)	248 726	257 110	269 861	8%	7%	7%	12 752	5%			
IMPOT SUR LES SOCIETES	-3 060	-3 060	-3 060	0%	0%	0%	0	0			
RESULTAT NET (RN)	-101 272	406 413	46 901	-3%	11%	1%	-358 512	-88%			
Résultat net / Chiffre d'Affaires	-3%	11%	1,3%				-10%	-89%			
EBE / Chiffre d'Affaires	21%	32%	21%				-12%	-38%			
Taux de Marge Globale = RCAI / CA	-10,7%	4,0%	-6,2%				-10%	-268%			

Le **Résultat courant avant impôt (RCAI)**, qui correspond à la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier, est l'agrégat financier retenu dans le cadre de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif pour calculer le taux de marge ainsi que le partage des gains de productivité. Celui-ci étant négatif, aucun calcul de partage des gains n'est réalisé.

Le comparatif réel et plan d'affaires de référence (avenant 4)

La comparaison est possible depuis l'avenant n°4 puisque le plan d'affaires tient compte des évolutions de la durée d'amortissement des biens et de charges d'exploitation au plus près de la réalité. Toutefois, concernant le chiffre d'affaires réalisé avec la collectivité, le délégataire a fait le choix de maintenir les 52 000 tonnes, maximum prévu depuis le plan d'affaires initial de 2006, alors que depuis 2015 la tendance est à la baisse autour de 45 000 tonnes, descendant même à 42 000 tonnes.

Ceci étant, le niveau de charges d'exploitation a fortement diminué comparativement au prévisionnel (- 360 K€).

Le **taux de marge global (TMG)**, défini contractuellement, est calculé par le rapport du résultat courant avant impôts sur le chiffre d'affaires. Il s'établit à - 6,2 % en 2018 contre 4 % en 2017. La marge nette (Résultat Net / Chiffre d'affaires) positive s'établit à 1,3%, ce qui est également un indicateur de rentabilité.

La charge d'amortissement est moindre que prévue, ce qui pourrait s'expliquer par le décalage dans le temps des biens renouvelés. Lors de la rédaction du présent rapport, le délégataire n'avait pas apporté de réponse aux questions de Bordeaux Métropole sur l'évolution du réalisé comparé à la prévision de l'avenant n°4.

Les charges financières diminuent également comparées au prévisionnel, le niveau d'emprunt étant moins élevé que prévu (baisse de 185 K€ environ).

Toute autre analyse n'apporterait rien car les résultats figurants sous le résultat d'exploitation découlent de ce qui précède.

ANNEE	Site	REEL			BUDGET RFF (Octobre N-1)			BP prévision Avenant 4		
		2018			2018			2018		
		Qté	PU	Total	Qté	PU	Total	Qté	PU	Total
Recettes compost										
Compost	Touban	15 626	52,05	813 371	16 500	52,00	858 000	16 750	43,44	727 645
Compost	GJ									
Recettes autres										
Mulch		276	46,96	12 965	800	110,00	88 000	800	114,54	91 629
Souches		809	119,25	96 448	120	50,00	6 000	180	51,59	9 286
Fumier		8 814	25,41	223 992	200	25,00	5 000	220	31,56	6 943
Terreau					2 300	47,00	108 100	2 500	50,67	126 680
Terre végétale					3 000	30,50	91 500	3 000	30,17	90 510
Refus cnblage bois énergie (biomasse)		3 711	35,19	130 600	4 000	40,00	160 000	4 000	25,13	100 500
Pailis					1 000	47,80	47 800	800	47,08	37 667
Divers										800
Déchets verts										
Collectivité Urbaine		42 320	53,45	2 262 028	46 000	48,29	2 221 340	52 000	48,13	2 502 999
Indemnité chargement + broyage										
Révision du prix à la tonne						4,62	212 520	52 000	4,47	232 496
Autres clients		2 107	44,42	93 570	1 000	47,50	47 500	1 300	51,00	66 300
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		73 663	49,32	3 632 975	74 920		3 845 760	81 550	48,97	3 993 456
Tonnes compost vendues		15 626			16 500			16 750		
Tonnes déchets verts traitées		44 427			47 000			53 300		
Autre Chiffre d'affaires - refacturation										
Production stockée				2 736						253
Reprises sur provisions GER										
Autres reprises										
Autres Produits										
QP subventions pour investissement										
TOTAL DES PRODUITS EXPLOITATION				3 635 711			3 845 760			3 993 709
Rachat de compost										
Personnel				1 147 934			1 256 652			1 201 053
Commercialisation				354 352			432 430			348 232
Production				729 161			754 470			786 149
Intérim										
Prêt de personnel (fis généraux)				64 422			69 752			66 672
Frais de commercialisation				83 849			80 600			90 342
Charges (local...)										
Promotion / Publicité				10 689			16 800			13 823
Frais de déplacement				39 938			20 900			40 137
Commissions				33 222			42 900			36 382
Dépens d'exploitation et de gestion				530 855			515 006			508 912
<i>dont sous-traitance groupe</i>										
Achats pièces et consommables				250 415			191 401			197 392
Travaux et services extérieurs				321 168			312 432			335 282
Maintenance des équipements				51 202			45 300			81 321
<i>dont sous-traitance groupe</i>										
Gros entretien				303 208			275 300			296 432
Aléa carburant / transport										
Frais d'évacuation des résidus et des déchets				22 033			64 768			24 685
Elimination des résidus				20 545			60 720			21 714
Transport pour évacuation des résidus				1 488			4 048			2 971
Transport des déchets prébrûlés										
Impôts & taxes hors IS				40 940			32 460			28 267
Facturation frais de siège				93 691			98 744			102 528
Loyer terrain et frais de contrôle				38 923			35 900			41 931
TOTAL DES CHARGES				2 884 219			2 908 563			2 908 146
<i>dont sous-traitance groupe</i>										
<i>dont frais de siège</i>				93 691			98 744			102 528
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				751 492			937 197			1 085 563
Dotations aux amortissements				920 156			974 562			1 031 014
Dotations aux provisions pour renouvellement										
Autres dotations aux provisions										
Redevances de crédit-bail										
RESULTAT D'EXPLOITATION				-168 665			-37 365			54 550
Charges financières				60 418			66 260			92 748
Produits financiers				3 062						8 388
RESULTAT FINANCIER				-57 355			-66 260			-84 360
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-226 020			-103 625			-29 811
RESULTAT EXCEPTIONNEL				269 861			383 977			134 742
IMPOT SUR LES SOCIETES				-3 060			93 451			34 977
RESULTAT NET				46 901			186 901			69 954
Résultat net/CA				1,3%			4,9%			1,8%
EBE / CA				20,7%			24,4%			27,2%
TMG = RCAI / CA				-6,2%			-2,7%			-0,7%

Calcul de la clause de partage des gains de productivité

La clause de partage des gains de productivité (article 10.2 de l'avenant n°3 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif) est conditionnée à la réalisation de trois éléments cumulatifs :

- RCAI cumulé est positif,
- RCAI positif est supérieur à celui prévu dans les comptes d'exploitation prévisionnels,

- RCAI de l'exercice considéré est positif.

En 2018, le RCAI est négatif : il n'y a donc pas de partage des gains de productivité.

SYNTHÈSE

L'exercice 2018 prend en compte le tarif à la tonne BM augmenté de +4,16 € HT (valeur 2008) pour la prestation chargement et broyage relatif à l'avenant n°4, ce qui compense les dépenses correspondantes engagées par le délégataire au titre du même exercice. Ainsi la tonne de déchets verts apportés par la Métropole à son délégataire est vendue au prix de 53,45 €.

L'analyse financière menée par la collectivité met en exergue le résultat net (47 K€) tout juste positif grâce à la cession de matériels (+269 K€) comptabilisée comme il se doit en résultat exceptionnel, sans laquelle il serait à -226 K€.

Les charges d'exploitation qui augmentaient régulièrement d'année en année ont amorcé une baisse de 3%, baisse insuffisante au regard de la diminution du chiffre d'affaires.

Les dépenses les plus significativement à la baisse sont le gros entretien et les dépenses d'exploitation et de gestion. Cette baisse était attendue car corrélée à la mise en place de la machine « aéraulique » permettant non seulement le tri des indésirables, mais surtout la valorisation de bois-énergie et plus modestement de paillis. La recette des ventes de biomasse permet la

compensation des dépenses. Bien que le chiffre d'affaires reste de même niveau qu'en 2017, les charges grèvent une grande partie des produits d'exploitation, laissant un EBE (excédent brut d'exploitation) ne permettant pas de supporter la dotation aux amortissements et les charges financières.

L'écart du réel au budget se resserre bien qu'un chiffre d'affaires (CA) de 4 M€ (apports d'entrants Bordeaux Métropole pour 52 000 tonnes soit 509 K€ supplémentaires) ait été attendu pour

3,6 M€ réalisé. Des charges d'exploitation, par ailleurs, quasiment en ligne avec la prévision (2,9 M€), ne font que translater la baisse de chiffre d'affaires sur l'EBE pour le laisser à hauteur de 1 M€, de -0,3 M€ par rapport à la prévision.

Pour faire face au paiement des dépenses le délégataire a recours au financement par compte courant d'associé (750 K€ à fin 2018) et bien que l'entreprise soit saine et bénéficie d'un bon ratio d'autonomie financière, la trésorerie de fin d'exercice fait face à moins d'un mois de charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et provisions).

LA SOCIÉTÉ RIVE DROITE ENVIRONNEMENT



Crédit Photo Rodolphe ESCHER

RÉSUMÉ

La présente analyse financière de la société Rive droite environnement est basée sur les comptes annuels 2018, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et le compte rendu annuel 2018 du délégataire.

L'exercice 2018 se solde par un chiffre d'affaires comparable à celui de 2017 (17,8 M€) en très légère hausse de 1,2 %. Cette amélioration est le résultat d'une meilleure disponibilité des installations de

l'Usine de valorisation énergétique (UVE) et de meilleures ventes de chaleur pour le réseau. Les charges d'exploitation (14,9 M€) hors dotation aux amortissements et provisions ont, elles aussi, augmenté (+2,6%). Ainsi, l'Excédent brut d'exploitation (EBE) affiche une baisse de 4,6% et atterrit à 3,5 M€. Au final, le résultat net (0,85 M€) reste sous la barre de 1 M€ et accuse une baisse de 13% comparativement à 2017.

PRÉAMBULE

Nota : A compter du 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) devient Bordeaux Métropole (BM) par le décret n°1599/2014 du 23/12/2014. Ainsi

dans le texte qui suit la mention CUB citée, notamment dans les articles du contrat, devient BM.

RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CONTRAT ET PARTICULARITES

La Communauté urbaine a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service de valorisation énergétique des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine de valorisation énergétique et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) relève de la concession (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de premier établissement sur l'usine de valorisation énergétique mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la Métropole.

Bordeaux Métropole est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine de valorisation énergétique (article 12.2 garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont Bordeaux Métropole, le SIVOM rive droite (Syndicat intercommunal à vocation multiple), Véolia unité opérationnelle de Bègles et de Pompignac, et le SEMOCTOM (Syndicat de l'Entre-deux-mers-ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères).

Depuis le début du contrat, **huit avenants** ont été passés.

- **L'avenant N°1** signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
 - **la création de la société** ad hoc (Rive droite environnement - RDE) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a été immatriculée le 28 janvier 2009 ;
 - la subdélégation (Rive droite énergie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur ;
 - la levée par la Communauté urbaine de **l'option « efficacité énergétique de l'incinération des déchets »**. Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression ;
 - la levée de l'option « **renovation de la cogénération** » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à gaz et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1er novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- **L'avenant N°2**, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les **conditions de réduction des Unités de répartition forfaitaires (U.R.F)** d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- c'est le délégataire, Rive droite environnement (usine de valorisation énergétique) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, ...) à l'exception de l'abonnement au gaz ;
 - c'est au subdélégataire, Rive droite énergie (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent ;
 - dans le compte de résultat de l'usine de valorisation énergétique la recette de vente de chaleur représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.
- **L'avenant N°3** signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :
 - la prise en compte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx)**, permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) comme prévu dès le 1er janvier 2011 en contrepartie du retard pris (soumis à pénalités) par le délégataire dans la mise en place du groupe turbo alternateur ;
 - dans un second temps, il fixe à la date du 1er octobre 2011 la mise en place du groupe turbo alternateur et l'application des pénalités éventuelles.
 - **L'avenant N°4** en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur **la modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés (zone nord de Lormont – réseau privé). En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.
 - **L'avenant N°5**, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier **des raccordements de grande ampleur**, et ceci

pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la cité Carriet, à Lormont, entre dans le cadre des raccordements de grande ampleur.

- **L'avenant N°6**, signé le 28 février 2018 et notifié le 28 mars 2018, a porté sur :
 - pour la partie **déchets**, la suppression de l'obligation de traiter les mâchefers sur le territoire de la Gironde, l'adaptation du dispositif contractuel aux évolutions de la TGAP et sur la mise à jour de la formule de calcul de la performance énergétique ;
 - pour la partie **réseau de chaleur**, la revalorisation du tarif R1g0 en raison de la fin de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), la mise à jour des indices de révision des prix et la mise à jour de l'article 17 relatif aux clauses tarifaires ;
 - pour les **dispositions communes**, la modification de l'actionnariat des sociétés Rive droite environnement et Rive droite énergie et la mise à jour de l'appellation de l'indice ICHTrev-TS (indice de coût horaire du travail révisé – tous salaires).
- Le protocole de fin de contrat a fait l'objet de **l'avenant N°7**, signé le 28 février 2018 et notifié le 28 mars 2018 et a porté sur :
 - les obligations respectives des parties jusqu'au terme du contrat ;
 - les obligations des parties au cours de la période de tuilage ;
 - les modalités de restitution des différents biens et stocks en fin de contrat ;
 - les conditions de maintien de la continuité de service ;
 - les travaux à réaliser avant la fin de la délégation ;
 - le montant du solde de tout compte et les modalités de versement de ce solde ;
 - la clôture définitive de la délégation ;
 - La prévention de toute contestation de la part d'une des parties quant à la répartition des biens et à la clôture des comptes de la délégation.
- **L'avenant 8**, signé le 11 juillet 2018 et notifié le 13 juillet 2018, a porté sur **des travaux de rénovation du réseau** de la place Beaumarchais et de la rue François Mitterrand à Cenon.

LE PERIMETRE

Le périmètre est géographiquement situé sur les communes de :

- Cenon qui comprend l'Usine de valorisation énergétique (UVE), la chaufferie au gaz et la cogénération,
- Floirac,
- et Lormont avec la chaufferie de secours au gaz et la chaufferie biomasse des Akènes.

- Le périmètre de la délégation (usine de valorisation énergétique) est constitué de l'ensemble de l'usine de valorisation énergétique et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières, ...), le

bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.

- Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, la chaufferie de secours de Lormont, la chaufferie au bois des Akènes, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Ayant un impact sur l'exercice comptable 2018 :

Coté usine de valorisation énergétique, l'année 2018 a été marquée par une amélioration de la disponibilité de l'installation et une stabilisation de la quantité de déchets incinérés.

Il a été constaté une évolution du ratio de production vapeur (+2%) liée à l'augmentation du pouvoir calorifique (PCI) moyen des déchets, fournissant ainsi une quantité complémentaire de chaleur récupérée. A cette évolution, s'ajoute une meilleure disponibilité du réseau (moins de fuites en 2018 comparativement à 2017), concourant à une valorisation de l'énergie plus importante (+6%) que l'an passé.

Sont à souligner également les modifications faites en 2017 par l'exploitant sur le circuit de récupération de chaleur des fours (sur les économiseurs), permettant un fonctionnement optimisé du circuit de valorisation énergétique et une disponibilité de 91,6% (+1,2%). Il en résulte une meilleure production électrique du groupe turbo alternateur (+0,8%) et un meilleur rendement énergétique (+2,6%), qui joue pleinement en 2018.

Les performances énergétiques sont très bonnes et supérieures à 65% (seuil entrant dans les critères de réfaction de TGAP) puisque le rendement énergétique atteint 76% (formule TGAP²) et la performance énergétique R1 (au sens européen) atteint 88%. De plus, la quantité de chaleur récupérée et distribuée au réseau est en hausse. Ceci est lié aux réparations de

fuites sur le réseau et à l'absence sur 2018 d'ilotage du réseau qui avait été pratiqué en 2017. Contrairement à l'année 2017 où le recours au fonctionnement de la turbine à gaz (cogénération) en mode continu avait été massif (3 mois), il peut être souligné que l'exploitant sur l'exercice 2018 l'a limité à 1 mois.

Concernant l'activité du réseau de chaleur, les pertes thermiques (19%) sur le réseau ont cru comparativement à 2017 et s'écartent à la hausse de 4 points du prévisionnel, en lien avec les multiples fuites constatées sur le réseau. Ces fuites au nombre de 27 pour la seule année 2018 sont provoquées par la corrosion extérieure des tubes. Sur l'exercice des réparations ont eu lieu (voir avenant 8) sur la place François Mitterrand à Cenon de même que diverses rénovations sur la chaufferie de Cenon et des Akènes.

Deux nouveaux raccordements ont été facturés en 2018 (résidence Canopée et résidence Herriot 2).

Sur un plan économique, le chiffre d'affaires global est resté comparable à celui de 2017 (+0,2 M€) pour atteindre 17,8 M€. Le résultat net global de la délégation est positif (0,85 M€). Pourtant l'excédent brut d'exploitation (EBE) bien que supérieur à celui prévu, ne permet pas contractuellement un partage des gains de productivité.

Echéances contractuelles :

- 29/05/2018 : participation à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) thématique déchets organisée par

Bordeaux Métropole (présentation du rapport annuel 2017 du délégataire) ;

² Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

- 05/06/2018 : participation à la Commission de suivi de site (CSS) organisée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM, Etat) ;
- 06/09/2018 : participation au Comité suivi santé environnement organisé par Bordeaux Métropole (présentation des résultats de l'autosurveillance) ;
- 15/05/2019 : remise du rapport annuel 2018 dans les délais contractuels ;
- Poursuite des réunions de suivi trimestrielles avec le délégataire.

LE BILAN

L'analyse du bilan se résumera à celle du patrimoine immobilier, car il n'y a pas de bilan « consolidé » de la société dédiée. Seuls les comptes d'immobilisation et de provision sont intéressants au regard du contrat. Au sens de la comptabilité sociale, le résultat net de l'entité « Rive droite environnement » (incinération) atteint 785 K€ ; le résultat net de l'entité « Rive droite énergie » (réseau de chaleur) s'élève à -964 K€. Les tableaux de

raccordement des résultats des entités analytiques avec les comptes sociaux ont été fournis. Le capital social est de 100 K€ pour chacune des entités.

Les capitaux propres de RD Energie (-4,066 M€) demeurent inférieurs à la moitié du capital social (100K€ /2= 50K€) depuis l'exercice 2013, contrairement à l'article L223-42 du Code de commerce

Le patrimoine immobilier

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et le réseau existant, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs (financés par le délégataire pendant la délégation) apparaissent dans la liasse fiscale.

- L'usine de valorisation énergétique (Rive droite environnement) inscrit à son actif **1,9 M€ d'investissements nets** à fin 2018, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur acquis en 2011 et dont le coût s'est élevé à 6,4 M€). Sur l'exercice 2018 168 K€ ont été investis en 2018 (le détail n'a pas été fourni) et 25 K€ correspondent à des sorties d'immobilisations.
- Le chauffage urbain (Rive droite énergie) compte **15,6 M€ d'investissements nets** au 31 décembre 2018, (dont 13,8 M€ concernent les biens du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression et le changement de sous stations (10,4 M€) réalisés au cours de l'année 2009, le reste constituant les nouveaux raccordements. Sur l'exercice 2018, les travaux de réparation consécutifs à l'avenant n°8 sont pour 1,3 M€ en immobilisations en cours.

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations classiques (comptes 21). Ces immobilisations seront remises à la métropole bordelaise à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat (article 93), s'agissant de biens de retour.

Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (géré par Bordeaux Métropole).

Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé. Cette provision augmente chaque année de la dotation pour reconstitution du capital investi.

Les investissements augmentent de 1,5 % en passant de 13,6 M€ à 13,8 M€, et dans le même temps, la dotation aux amortissements de ces biens augmente de 4,5 %. Cette évolution traduit une année où les acquisitions de fin de trimestre 2017 ont été amorties sur l'année pleine, auxquelles se sont ajoutées les nouvelles acquisitions 2018 (198 K€). Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 10,8 M€ en 2018.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018
Immobilisations biens du domaine concédé	13 044	13 306	13 498	13 644	13 843
dotation pour reconstitution du capital	1 036	1 338	1 408	1 426	1 491
P.R.C.I amortissement de caducité	5 094	6 431	7 840	9 266	10 757

CONTROLES EFFECTUES

Contrôles financiers :

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Métropole conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes (CAC) sur l'exercice 2018 au moment de la rédaction de ce rapport. Pour information, les rapports sur l'exercice 2017 certifient la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes.

Le rapprochement entre la balance générale et la liasse fiscale d'une part et le compte rendu annuel et la balance générale d'autre part, a été effectué pour Rive droite environnement et Rive droite énergie.

La répartition analytique établie pour le compte rendu annuel entraîne des écarts ligne à ligne avec les comptes de la balance générale.

Toutefois, le délégataire a expliqué les écarts pour raccorder les comptes de résultat présentés dans le compte rendu annuel et ceux figurant aux comptes sociaux, ce qui est validé par le présent contrôle.

- **Pour Rive droite environnement**, l'écart de 203 K€ sur le résultat net provient du plafonnement des frais de structure. Ainsi le

résultat net social passe de 785 K€ à 987 K€ dans les comptes de la délégation.

- **Pour Rive droite énergie**, l'écart de + 844 K€ sur le résultat net provient notamment de l'ajustement des frais de structure (423 K€), de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité sur dépenses P3 (419 K€), de régularisation de dépenses P3 (-33 K€), d'achat de quotas de CO2 (108 K€) et de charges financières (71K€) et de produits sur position excédentaire des quotas de CO2 (120 K€). Ainsi le résultat net social passe de - 964 K€ à -120 K€ dans les comptes de la délégation.

Le compte de résultat de la délégation tel qu'il est présenté par le délégataire fausse la vision financière, car la quote-part de subvention n'est pas classée en produits exceptionnels. L'EBE est donc majoré de ce produit. La présentation dans le présent rapport tient compte de la rectification.

Contrôles contractuels :

- Bordeaux Métropole a respecté son engagement contractuel d'apporter au minimum 90 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an.
- Le délégataire a respecté ses obligations contractuelles à l'égard de Bordeaux Métropole.

LES PRODUITS

Les recettes de l'exercice du délégataire résultent d'une part, des prestations fournies par l'usine de valorisation énergétique (consistant en la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues) soit environ 51 % du chiffre d'affaires réel total et de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur (turbine à vapeur) de l'usine de valorisation énergétique. D'autre part, les recettes proviennent du réseau de chauffage urbain, en particulier, de la vente d'électricité issue de la cogénération

(turbine à gaz) ainsi que des produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Ainsi les recettes du réseau de chaleur représentent 49 % du chiffre d'affaires réel total.

Le tableau ci-après présente et compare le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation de la délégation réalisés et prévus annuellement par activité.

Libellé \ années	Réalisé 2017		Réalisé 2018		Evolution du réalisé 2017 Vs 2018		Budget 2018		Evolution 2018 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
Incineration	8 974 260	50,9%	9 322 167	52,4%	347 907	3,9%	8 528 776	47%	793 391	9,3%
Prestation de boues	0		0		0	N/A	547 760		-547 760	-100,0%
Vente Ordures Ménagères BM	5 815 797		6 299 998		484 201	8,3%	4 123 800		2 176 198	52,8%
Vente Ordures Ménagères hors BM	1 671 456		1 450 972		-220 484	-13,2%	2 160 000		-709 028	-32,8%
Vente ferrailles mâchefers	8 961		9 304		343	3,8%	0		9 304	N/A
Vente électricité	1 101 101		1 180 291		79 190	7,2%	1 697 216		-516 925	-30,5%
TGAP	376 945		372 579		-4 366	-1,2%	0		372 579	N/A
Autres Prestations			9 023		9 023	N/A			9 023	N/A
Chauffage Urbain	8 640 520	49,1%	8 459 351	47,6%	-181 169	-2,1%	9 565 620	53%	-1 106 269	-11,6%
R1	2 710 247		2 802 133		91 886	3,4%	2 733 750		68 383	2,5%
R2	4 247 550		4 360 381		112 831	2,7%	3 889 000		471 381	12,1%
Vente d'électricité (cogénération)	1 671 493		1 296 488		-375 005	-22,4%	2 822 870		-1 526 382	-54,1%
Ventes complémentaires DSP	4 846		350		-4 496	-92,8%	120 000		-119 650	-99,7%
Ventes complémentaires hors DSP	6 385		0		-6 385	-100,0%	0		0	N/A
Travaux de raccordement	0				0		0		0	N/A
Total Chiffre d'Affaires	17 614 780	100,0%	17 781 518	100,0%	166 738	0,9%	18 094 396	100%	-312 878	-1,7%
Production stockée			0		0				0	N/A
Reprise sur provisions GER			0		0				0	N/A
Variation de travaux en cours			0		0				0	N/A
Autres reprises	25 834		21 242		-4 592	-17,8%			21 242	N/A
Droits de raccordement (étalés)	372 986		430 346		57 360	15,4%			430 346	N/A
Quote part des Subventions pour investissement	119 896		119 896		0	0,0%			119 896	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par assurance	116		2		-115	-98,5%			2	N/A
Produit sur excédent CO ²										
Rétrocession gaz à R D E nvironnement (reprise 2011)	-35 539		-77 393		-41 854	117,8%			-77 393	N/A
Produit UIOM sur production électrique	0				0				0	N/A
Autres produits	74 233		58 612		-15 621	-21,0%	121 840		-63 228	-51,9%
...										
TOTAL DES PRODUITS	18 172 307		18 334 222		161 916	0,9%	18 216 236		117 986	0,6%

Le tableau suivant présente et compare le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation de la délégation réalisés et prévus cumulés par activité.

Libellé \ années	Réalisés cumulés 2009 à 2018		Budgets cumulés 2009 à 2018		Evolution réalisés cumulés // budgets cumulés	
	€	%	€	%	en valeur	en %
Incineration	81 184 038	51%	81 893 328	46%	-709 290	-0,9%
Prestation de boues	1 660 596		5 477 600		-3 817 004	-69,7%
Vente Ordures Ménagères BM	55 758 880		41 238 000		14 520 880	35,2%
Vente Ordures Ménagères hors BM	12 967 074		21 600 000		-8 632 926	-40,0%
Vente ferrailles mâchefers	36 448		0		36 448	N/A
Vente électricité	6 303 147		13 577 728		-7 274 581	-53,6%
TGAP	4 448 871		0		4 448 871	N/A
	9 023				9 023	
Chauffage Urbain	77 733 552	49%	95 707 397	54%	-17 973 845	-18,8%
R1	27 475 913		26 881 875		594 038	2,2%
R2	38 168 804		38 306 000		-137 196	-0,4%
Vente d'électricité (cogénération)	11 629 328		27 395 122		-15 765 795	-57,5%
Ventes complémentaires DSP	153 054		840 000		-686 946	-81,8%
Ventes complémentaires hors DSP	44 430		36 000		8 430	23,4%
Travaux de raccordement	262 023		2 248 400		-1 986 377	-88,3%
Total Chiffre d'Affaires	158 917 590	100%	177 600 725	100%	-18 683 135	-10,5%
Production stockée	0		0		0	N/A
Reprise sur provisions GER	196		0		196	N/A
Variation de travaux en cours	0		0		0	N/A
Autres reprises	-276 351		0		-276 351	N/A
Droits de raccordement (étalés)	1 556 841		0		1 556 841	N/A
Quote part des Subventions pour	528 359		0		528 359	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par	2 029 628		0		2 029 628	N/A
Produit sur excédent CO ²	583 948		0		583 948	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise 2011)	-80 000		0		-80 000	N/A
Produit UIOM sur production électrique	350 000		0		350 000	N/A
Autres produits	240 101		994 740		-754 639	-75,9%
...	16 607					
TOTAL DES PRODUITS	163 866 920		178 595 465		-14 728 545	-8,2%

L'USINE D'INCINERATION (UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE – UVE)

Les recettes de 2018 s'élèvent à 9,322 M€. Elles s'accroissent de 3,9% en comparaison à 2017, et deviennent supérieures (+9,3%) à celles du budget qui étaient de 8,529 M€.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2018), d'un montant de 81,175 M€, arrive à hauteur des prévisions qui étaient de 81,893 M€ pour la même période.

Les principales sources d'écart au plan d'affaires et/ou à l'exercice précédent sont expliquées ci-après :

Prestations de boues

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de Bordeaux Métropole exploitées (jusqu'au 31 décembre 2018) par Suez Eau France (ex Lyonnaise des Eaux) et prévues au plan d'affaires.

L'apporteur utilise maintenant d'autres débouchés pour la valorisation des boues. Ainsi, depuis l'exercice 2013, il n'y a eu aucun apport de boues des stations d'épuration obérant le chiffre d'affaires de presque 3,8 M€ sur la période 2013-2018 (547 K€/an).

Ventes d'ordures ménagères (BM et hors BM)

Les apports prévisionnels d'ordures ménagères inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes, 90 000 tonnes pour BM (75 %) et 30 000 tonnes pour le hors BM (25 %), constituant le vide de four et correspondant à la part de risque du délégataire.

L'unité de valorisation énergétique a reçu et traité, en 2018, 125 461 Tonnes de déchets contre 125 634 tonnes en 2017 (-0,1%). La répartition a été de 104 909 tonnes en provenance de BM (84 %) et de 20 552 tonnes par des apporteurs tiers (16 %). L'usine a ainsi traité environ 5 461 tonnes de plus que la prévision budgétaire, la capacité maximale autorisée étant de 138 000 tonnes, incluant les autres déchets.

En 2018, l'usine a globalement mieux fonctionné qu'en 2017, ainsi la disponibilité de l'installation s'est accrue de 1,2% et les volumes incinérés sont restés de même niveau qu'en 2017.

- Les apports de BM sont comparables à ceux de 2017 en termes de volume (+ 498 tonnes). Le prix moyen de vente a augmenté pour atteindre 57,93 € HT la tonne contre 55,70 € HT l'exercice précédent. Ce prix de vente résulte d'un mixte entre le prix pour les tonnages jusqu'à 90 000 tonnes (45,82 € HT non révisé) et d'un prix pour les tonnages au-delà. Le dépassement en 2018 a porté sur 14 764 tonnes en 2018 facturé au tarif de 72 € HT non révisé. Comparativement au budget, l'exercice 2018 est excédentaire de 1,9 M€ pour un dépassement de 14 909 tonnes. L'effet favorable sur le prix est en partie dû à l'impact de la révision ayant fait évoluer

à la hausse le prix de 16,3 % en moyenne comparativement au prix de base.

Les tonnages retenus pour la clôture des comptes sont estimés par le délégataire pour le mois de décembre, ce qui explique le différentiel tant en volume (104 909 tonnes estimées pour 104 764 tonnes réellement apportées) qu'en prix (6, 077 M€ de chiffre d'affaires estimé pour 6,032M€ facturés). Ces écarts constituent le cut off et sont validés par BM.

- Les apports hors BM (Semoctom, autres collectivités et Véolia) sont venus compléter, à hauteur de 20 552 tonnes en 2018, le vide de four établi à 30 000 tonnes maximum conformément au contrat. Sur l'exercice 2018, les apports hors BM ont été moins nombreux qu'en 2017 (- 671 tonnes) et facturés plus (81,45 € HT contre 78,88 € HT)¹. Les apports de Véolia (société du groupe) sont régulés de sorte que l'UVE soit saturée une fois la priorité donnée à BM et en fonction des autres apporteurs.

Ventes de chaleur

La vente de chaleur de l'usine de valorisation énergétique au réseau de chauffage urbain pour 1,785 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la DSP puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine de valorisation énergétique (opération réciproque). Il s'agit de la chaleur issue de l'incinération fournie au réseau au moyen de l'échangeur.

La vente de chaleur comptabilisée en 2018 augmente de presque 8 % (+126 K€). Les raisons sont multiples :

- un réseau disponible car des réparations ont été effectuées, et le recours aux îlotages du réseau pour intervenir sur les fuites a été réduit ;
- une meilleure disponibilité des installations (fours) ;
- un fonctionnement en continu de la turbine à gaz (cogénération) modéré (1 mois) et comparable à celui de 2015, permettant la valorisation de l'énergie sur le réseau ;

En conséquence, sur l'année 2018, l'énergie apportée au réseau de chauffage urbain qui provient prioritairement (72 %)² des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine de valorisation énergétique, a été supérieure à celle de 2016 (69%). La hausse est de l'ordre de 7%.

Par ailleurs, le ratio de valorisation thermique en 2018 s'établit à 47% contre 43% en 2016, et la chaleur distribuée au réseau a augmenté de 8,1% (voir CRETEF page 38).

¹ Source CRETEF 2018 page 88

² Voir page 69 du CRETEF

Vente d'électricité

Ce poste continue à progresser en 2018 (+7%), depuis la réparation du rotor du groupe turbo alternateur à mi année 2016. La production électrique (pour la consommation et la revente à EDF) est passée de 29 410 MWh en 2018 contre 29 190 MWh en 2017, soit une hausse de 0,8%. Ainsi, l'export sur le réseau (revente à EDF après prélèvement pour auto consommation) a pu être de 19 400 MWh en 2018 contre 19 189 MWh en 2017. La recette de vente d'électricité correspond à un volume provisionné de 19 745 MWh à un tarif de presque 60 €/ MWh (en hausse de 4%), procurant ainsi un chiffre d'affaires de 1,2 M€ pour 1,7 M€ attendus au plan d'affaires. Au plan d'affaires la part autoconsommée n'était pas prévue et le prix de revente s'entendait sur le marché libre.

LE CHAUFFAGE URBAIN

Le chiffre d'affaires du chauffage urbain diminue de 2,10 % soit - 0,181 M€ par rapport à l'année dernière : il s'élève à 8,459 M€ contre 8,641 M€ en 2017.

Les recettes annuelles réalisées affichent un retard de 1,106 M€ (soit - 11,57 %) par rapport aux recettes de l'année 2018 inscrites au plan d'affaires (PAI), qui sont de 9,566 M€.

L'écart au PAI s'est creusé dès le début du contrat du fait des raccordements moins nombreux que ceux prévus initialement, et du fait d'une moindre recette électrique (cogénération gaz) en raison du choix de fonctionner en mode dispatchable. C'est un mode de fonctionnement en continu qui était prévu au PAI.

Depuis 2009, le cumul des recettes attendues s'établit à 95,707 M€ alors qu'il n'atteint à fin 2018 que 77,734 M€ soit un décalage de 17,974 M€ (- 18,8 %). Ce décalage correspond à pratiquement deux années de chiffre d'affaires de retard.

Ventes R1

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) s'élève à 2,802 M€ en 2018, soit une croissance de 3,4 % (+ 0,092 M€) par rapport à l'année 2017.

Cette augmentation est la résultante de l'augmentation du tarif et de l'accroissement des MWh vendus. D'une part, elle est liée à la hausse du prix moyen de l'énergie vendue de +3,6 %, qui passe de 22,27 €/MWh en 2017 à 23,07€/MWh en 2018. D'autre part, elle est liée à la hausse de la consommation. En effet, le nombre de jours de chauffe augmente (+8 jours soit +3,8%), les degrés jours unifiés (DJU), c'est-à-dire l'indicateur de mesure de la rigueur climatique, diminuent (- 64 DJU) de 3,7 %, en conséquence le nombre de MWh vendus a augmenté de 2,7%.

Ce chiffre d'affaires R1 a également augmenté du fait de l'application de l'avenant N°6 entraînant le paiement par la

Autres produits

Ils se composent :

- de la vente de ferrailles liée à des opérations de maintenance sur le site pour 9 K€, ce chiffre d'affaires étant à la marge il n'est pas commenté plus avant ;
- des « autres produits » correspondant à la refacturation à l'euro l'euro des dépenses faites pour le compte de RD Energie. Depuis 2016, ce montant a considérablement diminué du fait de la reprise des personnels détachés pour le réseau par Dalkia France. Ainsi l'ensemble refacturé s'élève à un peu plus de 200 K€.
- des remboursements d'assurance, suite aux sinistres constatés en 2018 (manche télescopique, bardage du bâtiment et portail de sortie).

collectivité de la TICGN pour 0,073 M€ pour le seul exercice 2018.

Les ventes R1 ont été supérieures à celles attendues au PAI (+2,5%) pour la seule année 2018, et demeurent au-delà des prévisions (+2,2%) par comparaison au budget cumulé.

Ventes R2

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe), correspondant à la puissance souscrite, augmente de 2,66 % par rapport à l'exercice précédent passant de 4,248 M€ à 4,360 M€.

Cet accroissement (0,113 M€) est la résultante d'une variation tarifaire de + 1,94 % par rapport à 2017 et d'une diminution du nombre des unités de répartition forfaitaire (URF)¹. Sur l'exercice 2018, 2 nouveaux raccordements réalisés entre fin 2017 et le courant de l'année 2018 ont permis de comptabiliser 230 URF supplémentaire. En revanche, une résidence a vu son nombre d'URF diminuer de 265.

La répartition des coûts d'exploitation et de maintenance du réseau ont été évalués à 3,5 M€ répartis sur un total d'URF de 100 000, soit 35€ / URF (article 70.4 du contrat). Le chiffre d'affaires R2-3, une composante du R2, s'établit à 0,943 M€. C'est ce terme qui rémunère les dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels à la charge du sub-délégué.

Par ailleurs, les ventes R2 réelles annuelles s'améliorent de 12,1 % (+ 0,471 M€) comparées aux ventes prévisionnelles. Ainsi l'écart entre le cumul des ventes réalisées (38,168 M€) depuis le début du contrat par rapport au plan d'affaires (38,606 M€), se réduit et n'affiche plus qu'un retard d'un peu moins de 0,5 % correspondant à - 0,137 M€.

¹ URF sont calculées en fonction de la puissance maximum que les abonnés appellent et de leur consommation moyenne

Ventes d'électricité cogénération

Après l'amorce d'une baisse importante en 2014, la vente d'électricité issue de la turbine à gaz (cogénération) augmentait régulièrement. Le délégataire avait préféré faire fonctionner la cogénération en mode continu pendant 3 mois en 2017, au détriment de l'alimentation du réseau en

énergie renouvelable. En 2018, la tendance s'est inversée, la vente d'électricité a diminué de 22% (-0,375 M€) pour retrouver un équilibre.

En 2018, ce sont 4 047 MWh qui ont été produits contre 9 442 MWh en 2017.

Vente électricité	2017		2018		2018 // 2017
quantités produites (TAG Cenon)	9 442 MWh		4 047 MWh		
Part variable (€)	846 410	La cogénération a fonctionné 3 mois en 2017 (janvier, février et décembre) contre le mode dispatchable	399 178	La cogénération a fonctionné : - 1 mois en 2018 (janvier) Mode continu, - en mode dispatchable sur janv à mars et nov et déc	
Part fixe (€)	825 083		897 310		
Chiffre d'affaires (€)	1 671 493		1 296 488		-22,4%

Pour mémoire, le subdélégataire peut renoncer à une production en continue au profit d'un mode dit « dispatchable ». Dans ce mode de fonctionnement, la turbine à gaz ne produit qu'à la demande d'Électricité de France (EDF). L'opérateur rémunère le producteur Rive droite énergie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. Ainsi, la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine est privilégiée.

La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique (électricité). Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant

à l'énergie mécanique, produite à partir de la turbine à gaz (grâce à un alternateur) pour être transformée en énergie électrique, elle est vendue à EDF par contrat (12 ans).

Le recours au seul mode « dispatchable » permet de diminuer le coût de la chaleur par valorisation électrique et de réduire les émissions de CO₂.

En 2018, le sub-délégataire a produit raisonnablement de l'électricité en continu sur 1 mois pour générer une recette électrique, moindre qu'en 2017, tout en privilégiant la récupération de chaleur issue de l'usine. Les émissions de CO₂ continuent à être importantes et supérieures au quota PNAQ 3¹. En effet, la consommation de quota pour 2018 s'est élevée à 7 347² tonnes pour 9 260 tonnes en 2017.

LES PRODUITS COMMUNS DE LA DELEGATION

Droits de raccordements

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le développement a pris du retard en comparaison de ce qui était escompté en 2008 lors de l'élaboration des prévisions du plan d'affaires. Néanmoins en 2018, 2 nouveaux raccordements ont généré une recette de 0,430 M€ (+15% Vs 2017).

Produits sur excédents CO₂

Pour la troisième année consécutive, cette ligne apparaît en négatif, il s'agit donc d'une charge. Il s'agit de l'achat de « droits à polluer » puisque le délégataire a dépassé les quotas alloués dans le cadre du PNAQ 3. Le droit à émettre était « gratuit » en 2018 à hauteur de 3 705 tonnes. Or la consommation en 2018 de Rive droite énergie a été de 7 347 tonnes. Ainsi, le dépassement de 3 642 tonnes a été acheté au cours de 21,25 €/tonne conduisant à une charge de 77 K€. Le cours de rachat de quota a triplé comparativement à 2017.

¹ Plan National d'Allocation de Quota 3^{ème} phase (2013-2020)

² Une erreur sur le rapport annuel du délégataire s'est glissée page 103. En cohérence avec la page 124 c'est bien

une consommation de 7 347 tonnes de quota et non 9 747 qu'il faut considérer pour 2018.

Quote-part des subventions pour investissements

Le montant inscrit pour 2018 est de 0,120 M€, conforme à l'attendu, suite aux versements des subventions de l'ADEME à hauteur de 0,768 M€.

Le total des produits de la DSP :

Le total des produits se compose des produits de l'incinération, du chauffage urbain et d'autres produits, soit en 2018 un total de 18,334 M€ soit 0,162 M€ de plus qu'en 2017 et un retard cumulé au budget de 14,738 M€ (-8,3%).

- 9,322 M€ de chiffre d'affaires sur l'incinération en progression tant par rapport à 2017 qu'au prévisionnel annuel. En cumul, le chiffre d'affaires réalisé n'accuse un retard que de 0,709 M€ sur le plan d'affaires. La disponibilité des installations a permis une stabilisation du chiffre d'affaires sur l'exercice 2018.
- 8,459 M€ de chiffre d'affaires sur l'activité chauffage urbain régresse très légèrement de 0,181 M€. L'exercice 2018 comparé au budget de la même année conserve un retard d'environ 11,6% (-1,106 M€). En cumul, le chiffre d'affaires réalisé stabilise son retard (17,974 M€ ou -18,8%) sur le plan d'affaires. Sur l'exercice 2018, la hausse des ventes de chauffage et le moindre recours à la production d'électricité (cogénération) expliquent la baisse du chiffre d'affaires.
- En cumulé, le retard pris du fait de la mise en place tardive du groupe turbo alternateur, des retards en termes de branchements était accentué par le choix de passer la cogénération en mode dispatchable par rapport à une modélisation en mode continu faite en 2008 au plan d'affaires initial. En 2018, c'est notamment la meilleure disponibilité des installations pour la valorisation énergétique des déchets qui est venue amoindrir l'écart au PAI.

LES CHARGES

Pour mémoire, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine de valorisation énergétique) et le subdélégataire (réseau de chaleur), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des

contreparties réciproques). Ainsi, cette présentation est dans l'esprit du contrat passé avec le délégataire, reflétant un seul compte analytique qui est celui de la délégation de service public.

Les charges sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2017		Réalisé 2018		Evolution du réalisé 2018 Vs 2017		Budget 2018		Evolution 2018 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
Variation de stock	2 102		0		-2 102	-100,0%	0		0	N/A
Achat	3 212 918	22,2%	3 029 222	20,4%	-183 696	-5,7%	4 803 185	33%	-1 773 963	-36,9%
Electricité	82 653	0,6%	66 265	0,4%	-16 388	-19,8%	586 855		-530 580	-88,9%
Eau	84 489	0,6%	115 231	0,8%	30 742	36,4%	55 600		59 631	107,3%
Combustibles	2 526 320	17,4%	2 377 487	16,0%	-148 834	-5,9%	3 388 430		-1 020 943	-30,0%
Produits allumage et additifs	48 990	0,3%	43 948	0,3%	-5 044	-10,3%	51 400		-7 454	-14,5%
Carburant GO	0	0,0%	0	0,0%	0		0		0	N/A
Produit traitement d'eau	0		4 055	0,0%	4 055	N/A			4 055	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	99 420	0,7%	83 153	0,6%	-16 267	-16,4%	230 500		-147 347	-63,9%
Réactif traitement des fumées	339 697	2,3%	337 276	2,3%	-2 411	-0,7%	470 400		-133 124	-28,3%
Autres achats	31 358	0,2%	1 809	0,0%	-29 549	-94,2%	0		1 809	N/A
Services extérieurs	5 423 326	37,4%	5 614 636	37,8%	191 211	3,5%	5 043 150	34%	571 386	11,3%
Facturation frais de siège	813 175	5,6%	831 621	5,6%	18 446	2,3%	885 400		146 221	21,3%
Sous-traitance	2 235 254	15,4%	2 050 634	13,8%	-184 620	-8,3%	2 575 300		-524 666	-20,4%
dont groupe	2 119 297	14,6%	1 876 733	12,6%	-242 564	-11,4%	1 595 200		281 533	17,6%
Crédit Bail, location	15 824	0,1%	16 831	0,1%	1 008	6,4%	5 200		11 631	223,7%
Petit entretien	0	0,0%	0	0,0%	0		0		0	N/A
Gros entretien et réparations (GER)	2 029 091	14,0%	2 305 267	15,5%	276 176	13,6%	1 108 450		1 196 817	108,0%
Maintenance	65 310	0,5%	53 736	0,4%	-11 574	-17,7%	291 400		-237 664	-81,6%
Entretien et réparation autres	9 084	0,1%	1 474	0,0%	-7 590	-83,7%	0		1 474	N/A
Assurance	265 150	1,8%	361 429	2,4%	96 279	37,7%	377 400		-26 971	-6,9%
dont groupe	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Documentation - Etude	458	0,0%	3 544	0,0%	3 086	673,9%	0		3 544	N/A
Autres services extérieurs	178 219	1,2%	253 800	1,7%	75 581	42,4%	311 800	2%	-58 000	-18,6%
Honoraires	15 585	0,1%	56 192	0,4%	40 607	260,6%	40 000		16 192	40,5%
Déplacement, Missions, Réceptions	30 514	0,2%	35 451	0,2%	4 938	16,2%	39 300		-3 849	-9,8%
Frais de véhicule	26 179	0,2%	33 791	0,2%	7 612	29,1%			33 791	N/A
Postes et télécommunications	17 765	0,1%	57 827	0,4%	40 063	225,5%	33 600		24 227	72,1%
Frais de contrôle	77 002	0,5%	62 584	0,4%	-14 418	-18,7%	174 700		-112 116	-84,2%
Autres services extérieurs	11 175	0,1%	7 954	0,1%	-3 221	-28,8%	24 200		-16 246	-67,1%
Impôts et Taxes	888 837	6,1%	952 141	6,4%	63 304	7,1%	715 450	5%	236 691	33,1%
Cotisation Economique Territoriale (CET)	170 170	1,2%	238 947	1,6%	68 777	40,4%	433 921		-194 574	-44,9%
Taxe parafiscale, TGAP	901	0,0%	2 344	0,0%	1 443	160,2%	5 200		-2 856	-54,9%
Taxe véhicule	124	0,0%	125	0,0%	1	0,8%	3 000		-2 875	-95,8%
CSS Organic	0	0,0%	0	0,0%	0		31 279		-31 279	-100,0%
TGAP	387 462	2,7%	384 373	2,6%	-3 089	-0,8%			384 373	N/A
Autres dont TF	330 180	2,3%	326 351	2,2%	-3 829	-1,2%	225 800		100 551	44,5%
Impôt forfaitaire annuel - IFA							16 250		-16 250	-100,0%
Charges de personnel	2 854 887	19,7%	3 019 228	20,3%	164 341	5,8%	2 111 600	14%	907 628	43,0%
Rémunération + CS	2 854 887	19,7%	3 019 228	20,3%	164 341	5,8%	2 097 600		921 628	43,9%
Participation	0		0	0,0%	0		14 000		-14 000	-100,0%
Autres charges de gestion courante	0		47 174	0,3%	47 174	N/A	0		47 174	N/A
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 903 075	13,1%	1 938 579	13,0%	35 505	1,9%	1 710 000	12%	228 579	13,4%
Sinistre	20 007		1 312	0,0%	-18 695	-93,4%			1 312	N/A
TOTAL DES CHARGES	14 483 370	100,0%	14 855 993	100,0%	372 623	2,6%	14 695 185	100%	160 808	1,1%
Poids des charges d'exploitation dans le CA		82,2%		83,5%				81,2%		

Les **charges d'exploitation** comptabilisées en 2018 pèsent pour 83,5 % dans le chiffre d'affaires global de la DSP ; la cible au plan d'affaires était de 81,2 %. Pour rappel et à iso périmètre les charges 2017 pesaient pour 82,2 % avec une cible à 80 %.

Leur poids dans le chiffre d'affaires s'est accru, en effet, les charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et charges financières et exceptionnelles) ont augmenté de

2,6% (+ 0,373 M€) par rapport à l'exercice précédent, passant de 14,5 M€ à 14,9 M€.

Dans le détail, les cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après. Ils sont mis en perspective par rapport à l'année précédente. Ces postes représentent 79 % du total des charges d'exploitation de la délégation et pèsent pour 66 % dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges 2018 selon leurs poids respectifs en % du total charges										
Rang N	Libellé \ années	Réalisé 2016		Réalisé 2017		Réalisé 2018		Evolution du réalisé 2018 Vs 2017		Réalisé 2018 en % du CA
		€	% sur total charges	€	% sur total charges	€	% sur total charges	en valeur	en %	
	CA									17 781 518
1	Charges de personnel	2 749 464	19,7%	2 854 887	19,7%	3 019 228,37	20,3%	164 341	5,8%	17,0%
2	Combustibles	1 751 469	12,6%	2 526 320	17,4%	2 377 486,56	16,0%	-148 834	-5,9%	13,4%
3	Gros entretien et réparations (GER)	2 135 670	15,3%	2 029 091	14,0%	2 305 266,88	15,5%	276 176	13,6%	13,0%
4	Sous-traitance	2 373 211	17,0%	2 235 254	15,4%	2 050 634,11	13,8%	-184 620	-8,3%	11,5%
5	Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 887 205	14%	1 903 075	13,1%	1 938 579,47	13,0%	35 505	1,9%	10,9%
	TOTAL DES POSTES SUPERIEURS A 1 M€	10 897 019	78,3%	11 548 627	79,7%	11 691 195,39	78,7%	142 568		65,7%
	Total des charges d'exploitation	13 925 209		14 483 370		14 855 993,02				

Les **charges d'exploitation** comptabilisées en 2017 pèsent pour 82 % dans le chiffre d'affaires global de la DSP ; la cible au plan d'affaires était de 80 %. Pour rappel et à iso périmètre les charges 2016 pesaient pour 90 % avec une cible à 82 %.

Bien qu'elles pèsent moins dans le chiffre d'affaire, en raison de la hausse de ce dernier, les charges d'exploitation

2017 se sont accrues de 4% (+ 0,558 M€) par rapport à l'année 2016, passant de 13,9 M€ à 14,5 M€.

Dans le détail, les cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après. Ils sont mis en perspective par rapport à l'année précédente. Ces postes représentent 80 % du total des charges d'exploitation de la délégation et pèsent pour 66 % dans le chiffre d'affaires.

Classement des postes de charges 2017 selon leurs poids respectifs en % du total charges								
Rang N	Libellé \ années	Réalisé 2016		Réalisé 2017		Evolution du réalisé 2017 Vs 2016		Réalisé 2017
		€	% sur total charges	€	% sur total charges	en valeur	en %	en % du CA
	CA							17 614 780
1	Charges de personnel	2 749 464	19,7%	2 854 887	19,7%	105 423	3,8%	16,2%
2	Combustibles	1 751 469	12,6%	2 526 320	17,4%	774 851	44,2%	14,3%
3	Sous-traitance	2 373 211	17,0%	2 235 254	15,4%	-137 957	-5,8%	12,7%
4	Gros entretien et réparations (GER)	2 135 670	15,3%	2 029 091	14,0%	-106 579	-5,0%	11,5%
5	Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 887 205	14%	1 903 075	13,1%	15 870	0,8%	10,8%
	TOTAL DES POSTES SUPERIEURS A 1 M€	10 897 019	78,3%	11 548 627	79,7%	-1 217 684	-8,0%	65,6%
	Total des charges d'exploitation	13 925 209		14 483 370				

LES CHARGES DE PERSONNEL

Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive droite environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive droite environnement rétrocède, au coût salarial, la main d'œuvre ayant travaillé pour le sub-délégataire Rive droite énergie. Pour mémoire, en 2016, les salariés dédiés au réseau (affectés initialement à l'entité RD Énergie) ont été transférés sur la société Dalkia France, suite au décroisement de l'actionnariat Véolia-Dalkia. Une variation de poste à poste s'était opérée affichant une baisse de 60%, s'agissant d'une opération réciproque, aucun impact n'avait finalement eu lieu sur les comptes de la délégation.

Au global en 2018, les charges de personnel représentent 20 % du total des charges d'exploitation. Pour la DSP consolidée, elles s'élèvent à 3,020 M€ contre 2, 855 M€ en 2017 soit un accroissement de presque 6 % (+ 0,164 M€). Cette augmentation s'explique notamment par les avantages consentis par les accords de négociation annuelle obligatoire et à l'intégration d'une personne supplémentaire sur RD Environnement correspondant à 1 ETP (équivalent temps

plein). L'effectif dédié à la DSP est de 38 salariés auquel s'ajoute le personnel en propre de RD Energie (Dalkia) soit 48 personnes correspondant à 43,6 ETP.

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au budget inscrit dans le plan d'affaires, tant pour l'année 2018 (+ 43,9 %, soit + 0,921 M€) qu'en cumul depuis le début du contrat (+ 28,7%, soit + 6,023 M€).

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) calculé pour l'exercice 2018 s'élève à 52 K€.

En termes de présentation de charges, le délégataire a choisi d'imputer ce crédit sur le montant dû au titre de l'impôt sur les sociétés, il aurait pu être porté au crédit des charges de personnel. Au titre de l'exercice 2017 le CICE a été utilisé pour réaliser des investissements corporels, soutenir l'effort de formation des collaborateurs et améliorer le fonds de roulement. En 2018 une utilisation semblable est prévue, à la lecture de l'annexe des comptes sociaux.

LES SERVICES EXTERIEURS

Ils s'élèvent à 5,615 M€ et représentent 37,8 % du total des charges. Ils évoluent à la hausse de 3,5% soit +0,191 M€ par rapport à l'année précédente.

Les deux grandes composantes qui expliquent le poids relatif des services extérieurs dans le total des charges sont la sous-traitance pour 2,051 M€ (-8,3 % soit -0,185 M€ versus 2017) et les GER (gros entretien et renouvellement) pour 2,305 M€ (+ 13,6 % correspondant à +0,276 M€ versus 2017).

La sous-traitance diminue encore en 2018 pour s'afficher à 2,051 M€ tout en demeurant inférieure au budget pour 0,525 M€.

La répartition de la sous-traitance entre l'usine de valorisation énergétique et le réseau de chaleur est respectivement de 92 % et 8 %.

Concernant l'usine de valorisation énergétique, la sous-traitance regroupe l'ensemble des frais de transports et de traitement des résidus d'exploitation. Ce sont exclusivement des charges du groupe (1,876 M€).

La baisse résulte des effets prix et volumes des sous-produits (mâchefers et Refiom).

Concernant le réseau de chaleur, pour mémoire, ce compte avait fait l'objet en 2017 d'une reprise de provision venant diminuer la sous-traitance.

Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable choisi par le délégataire est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Toutefois, dans les comptes sociaux de RD Énergie une « provision pour garantie totale » est constituée pour 387 K€, générant au bilan un total de 369 K€. Cette provision est censée couvrir la charge qui incombe au délégataire pour le renouvellement des installations qui lui sont confiées.

Services extérieurs / GER						
GER en €	Réal 2016		Réal 2017		Réal 2018	
RDEnvironnement	1 828 249	86%	1 752 392	86%	1 934 676	84%
RDEnergie	307 421	14%	276 699	14%	370 591	16%
Global	2 135 670	100%	2 029 091	100%	2 305 267	100%
	(Cn)		(Cn)			
Total Services extérieurs	5 605 152		5 423 326		7 491 269	
GER / Services extérieurs	38%		37%		31%	
Total des charges exploitation	13 925 209		14 483 370		14 855 993	
GER / charges exploitation	15%		14%		16%	

En 2018, la charge relative aux GER pèse pour 31 % du poste Services extérieurs et représente 16 % du total des charges d'exploitation.

Les dépenses de GER s'élèvent à 2,305 M€, c'est-à-dire 14 % de plus (0,276 M€) qu'en 2017. Elles sont supérieures de 1,2 M€ à celles prévues au plan d'affaires pour le même exercice ; en cumulé depuis 2009 elles sont de 37,2 % supérieures (+ 6,023 M€). Ce dépassement s'explique pour l'exercice 2018 aux réparations des nombreuses fuites sur le réseau et pour le cumul à une sous-estimation des dépenses lors du montage du plan d'affaires.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier. Le solde cumulé du compte au 1^{er} janvier 2018 (- 12,468 M€), majoré du chiffre d'affaires P3 (0,935 M€) constaté en 2018 par Rive droite environnement, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2018 (2,305 M€) aboutit au solde du compte au 31 décembre 2018 (- 13,838 M€). Le décalage entre la constitution de provision P3 afin de couvrir les grosses réparations et le cumul des dépenses réellement effectuées montre que les dépenses ont été plus lourdes que prévu, car le prévisionnel était semble-t-il sous-estimé, laissant un solde débiteur à fin 2018.

LES REDEVANCES

Les redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain représentent 13 % du total des charges d'exploitation.

Elles concernent le réseau de chaleur à 74 % et l'usine de valorisation énergétique à 26 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction gestion des déchets et propreté de Bordeaux Métropole.

Redevances du service public du chauffage urbain ET redevance liée au prix de la chaleur en euro								
	Réal 2016		Réal 2017		Réal 2018		Evolution 2018// 2017	
Rive Droite Energie	1 377 205	73%	1 393 074	73%	1 428 579	74%	35 505	2,5%
Redevance du service public du chauffage urbain	1 370 915		1 390 148		1 428 579		38 431	2,8%
Redevance liée au prix de la chaleur	6 290		2 926		0		-2 926	-100,0%
Rive Droite Environnement	510 000	27%	510 000	27%	510 000	26%	0	0,0%
redevance vide de four								
Global redevances	1 887 205	100%	1 903 074	100%	1 938 579	100%	35 505	1,9%
Part redevances / charges exploitation	13,6%		13,1%		13,0%			

La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Énergie est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Elle couvre les charges (notamment amortissement de l'emprunt de la chaufferie des Akènes et les frais de contrôle) qui incombent à la collectivité et que cette dernière gère dans son budget annexe. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

La redevance augmente de 2,8 % sur l'année 2018 par rapport à 2017 et atteint 1,429 M€.

La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Énergie est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation de service public. Elle est actualisée sur le coût

des énergies substituées (gaz naturel). Cette redevance devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine de valorisation énergétique indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique (CHALUIOMexp). En 2018, le prix de la chaleur facturé par l'usine de valorisation énergétique a été supérieur au prix de la chaleur actualisé aux coûts des énergies, aucune redevance n'a été versée par le délégataire.

La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération est prévue au contrat dans son article 75.1. Le délégataire verse à Bordeaux Métropole une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets rémunérant l'activité de vide de fours au-delà des 90 000 tonnes garanties.

LES ACHATS

Les achats représentent 20,4 % du total des charges d'exploitation de l'exercice. Les achats s'élèvent à 3,029 M€ contre 3,213 M€ en 2017 soit une diminution de 5,7 % (-0,184 M€).

Le poste achat continue à être très nettement inférieur au budget inscrit dans le plan d'affaires (PAI), aussi bien pour l'année 2018 (- 37 %, soit - 1,774 M€), qu'en cumul depuis le début du contrat (- 41,0 %, soit - 19,574 M€), tant sur les postes électricité que combustibles.

En 2018, la charge d'électricité diminue fortement en comparaison à 2017. La quantité d'énergie électrique achetée est en forte diminution pour l'usine de valorisation énergétique, en comparaison à 2017, ce qui est dû à une meilleure disponibilité des équipements. Pour le réseau de chaleur, en revanche, les achats d'électricité ont progressé du fait du fonctionnement des chaufferies de Cenon et biomasse des Akènes.

Combustibles

Dans les charges globales de la DSP, ce poste pèse pour 2,377 M€ contre 2,526M€ l’an passé soit une diminution de presque 6% (-0,148 M€).

Au niveau de l’usine de valorisation énergétique, le gaz est utilisé pour les brûleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarrages et redémarrages des fours. La baisse constatée en 2018 est de l’ordre de 8% en raison d’une moindre consommation de gaz qu’en 2017 du fait d’une meilleure disponibilité des installations.

Au niveau du réseau de chaleur, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d’appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l’appel d’utilisation. Ce poste inclut aussi l’achat de chaleur de l’usine de valorisation énergétique. Cependant cet achat est retraité afin d’avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques. En 2018, le poste d’achat de combustibles est resté quasiment stable (-0,43%).

Le gaz consommé par Rive droite énergie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente 2,008 M€ versus 2,391 M€ en 2017. Cette diminution est la conséquence du fonctionnement de la cogénération pendant 1 mois au lieu de 3 mois l’an passé.

Le total des charges d’exploitation de la DSP :

Les charges pour l’exercice 2018 s’élèvent à 14,856 M€ contre 14,483 M€ en 2017 soit une augmentation de 0,373 M€ (+ 3 %).

Cet accroissement des charges provient essentiellement et par ordre d’importance du poste GER (+13,6% ou +0,276 M€) ainsi que les charges de personnel (+5,8% ou +0,164 M€). Dans une moindre mesure le poste « achats » a contribué à la maîtrise des charges notamment les achats de combustibles.

L’EXCÉDENT BRUT D’EXPLOITATION (EBE) RETRAITÉ

L’article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d’Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d’exploitation prévisionnels.

L’EBE visé dans le contrat est l’EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

EBE en K€	Réalisé	Prévisionnel	Excédent
	2018	2018	
Produits	18 334	18 216	118
Charges exploitation	14 856	14 695	161
EBE	3 478	3 521	-43
Frais de siège	832	685	146
Charges de GER	2 305	1 108	1 197
EBE retraité	6 615	5 315	1 300
Excédent en %			4,55%

Ainsi, l'EBE « retraité » pour l'exercice 2017 s'élève à 6,531 M€. Dans le plan d'affaires initial, il était prévu à hauteur de 5,309 M€ (en euros constants) soit 6,150 M€ en euros courants. L'EBE réel est supérieur à celui attendu, la clause

de partage des gains de productivité est mise en œuvre. Après calcul, il ressort un excédent à hauteur de 6,20%. Dans le contrat, le tableau (reproduit ci-après) indique que pour un excédent jusqu'à 9,99% la contribution est nulle.

X% (Excédent)	CONT% (Contribution)
De 0% à 10% exclus	0%
De 10% à 30% exclus	10%
De 30% à 60% exclus	30%
Au-delà de 60%	50%

Ainsi RDE ne doit pas reverser de contribution à la collectivité au titre de l'exercice 2018.

SYNTHÈSE

L'exercice 2018 constitue l'antépénultième exercice du temps contractuel de la délégation de 12 ans.

Cet exercice se solde par un chiffre d'affaires de 17,8 M€ et d'un total de produits d'exploitation de 18,3 M€ tous deux en très légère hausse. Comme expliqué précédemment, la meilleure disponibilité des installations de l'UVE a permis de vendre plus de chaleur au réseau et d'exporter sur le réseau EDF plus d'électricité. Quant au réseau c'est la hausse des ventes de chauffage et le moindre recours à la production d'électricité (cogénération) qui expliquent la baisse du chiffre d'affaires.

Concomitamment, les charges se sont accrues de 2,6 % en moyenne (+ 372 K€) pour les raisons exposées ci-avant.

Ainsi, le résultat net de l'exercice s'est construit à partir de l'Excédent brut d'exploitation (3,358 M€) en baisse en 2018. Sur cet EBE ont été défalquées les charges calculées (2,298 M€) laissant un résultat d'exploitation positif de 1,060 M€. Enfin, les résultats financier (- 0,129 M€) et exceptionnel incluant la quote-part des subventions

(-0,115 M€) auxquels de retranchent les crédits d'impôts (0,192 M€) ont dégagé un résultat net positif de 0,854 M€.

Au regard du plan d'affaires, sur les dix premières années cumulées du contrat, les résultats attendus ne sont pas réalisés. En effet, en cumul, le total des produits est en recul de 8,3 % (- 14,737 M€), ce qui est légèrement atténué par le total des charges également en retrait de 3,3 % (- 5,060 M€).

Les principales causes sont le décalage de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine de valorisation énergétique, le choix de fonctionner en mode « dispatchable » et non en mode continu pour la production d'électricité via la chaufferie et plus récemment la panne de la turbine (5 mois en 2014 et 8 mois en 2015) et les nombreuses fuites sur le réseau. Le retard s'amointrit par la recette générée par la production raisonnable (1 mois) de l'électricité sur un fonctionnement en continu de la cogénération tout en privilégiant la récupération de la chaleur issue de l'usine pour alimenter le réseau de chaleur.

ANNEXES

Tableau des effectifs de la D.G.D.P.

**Les coûts de revient par flux
(€HT, €HT/Tonne, €HT/habitant.)**

Les adresses utiles

Tableau des effectifs de la D.G.D.P. au 31 décembre 2018

			Effectif organigramme	Effectif 2017	Effectif 2018	Variation 2018 / 2017
DIRECTION			2	2	1	-1
	Directeur DCTD	IT	1	1	1	
	Assistant Secrétariat	AA	1	1	0	
DIRECTION ADJOINTE SUPPORT ET ETUDES			29	29	27	
	Directeur Adjoint	ATT	1	1	1	
	Chargé de mission DSP	IT	1	1	1	
	Chargé de mission administratif et financier	ATT	1	1	1	
SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			6	6	5	-1
	Chef de Service	ATT	1	1	1	
Centre Formation/G.P.E.C	Chef Centre	RT	1	1	1	
	Formateur	AT	1	1	1	
Centre Ressources	Gestionnaire du personnel	AA	3	3	2	
SERVICE ADMINISTRATIF JURIDIQUE ET FINANCIER			10	10	10	0
	Chef du Service	ATT	1	1	1	
Centre Assistance Juridique et Administrative	Assistant Secrétariat	AA	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	
Observatoire	Gestionnaire coûts de revient	AA	1	1	1	
	Adjoint Statistiques	AA	1	1	1	
Centre Comptabilité et Marchés	Chef Centre	RT	1	1	0	
	Gestionnaire Marchés Publics	RT	1	1	2	
	Adjoint Comptabilité	AA	3	3	3	
SERVICE ETUDES ET PREVENTION			10	10	9	-1
	Chef de service	IT	1	1	1	
	Chargé d'études	IT	2	2	1	
	Assistant chargé d'études	TT	1	1	1	
Centre Études	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Projeteur	AM	1	1	1	
	Dessinateur	AT	1	1	1	
	Agent de maintenance	AT	1	1	1	
Centre prévention	Chef de centre	TT	1	1	1	
	Assistant Administratif	AA	1	1	1	

DIRECTION ADJOINTE EXPLOITATION			915	837	834		
	Directeur Adjoint	IT	1	1	1		
	Chargé Coordination Collectes	TT	1	1	1		
Centre Matériels & Sites			58	51	48	-3	
	Chef Centre	TT	1	1	1		
	Gestionnaire Bureautique	AM	1	0	0		
	Gestionnaire materiel et sites	AM	6	5	4		
	Agent d'exécution	AT	50	45	43		
SERVICE VALORISATION			152	151	148	-3	
	Chef de service	IT	1	1	1		
	Assistant marché projets	TT	1	1	1		
	Agent administratif	AA	2	2	2		
Centre Maintenance et Prestations	Chef de Centre	TT	1	1	1		
	Contremaître	AM	1	1	1		
	Agent de Maintenance	AT	10	10	9		
Centres de Recyclage	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Contremaître	AM	7	7	7		
	Agent de conduite	AT	34	34	34		
	Agent d'exploitation CR	AT	90	89	87		
Centre Support Valorisation	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Agent de Surveillance Travaux	AM	3	3	3		
SERVICE COLLECTES			703	633	636	3	
	Chef de service	IT	2	1	2		
	Agent administratif	AA	1	1	1		
Centres de transfert et Usines	Chef de centre	TT	1	1	1		
	Contremaître d'exploitation CT	AM	5	6	4		
	Agent de conduite CT	AT	16	15	15		
	Agent d'exploitation	AT	13	7	6		
Zones de Collectes	Chef de zones	TT	5	5	5		
	Contremaître	AM	23	23	22		
	Agent administratif	AA	9	9	9		
	Agent de collecte	AT	386	358	362		
	Agent de conduite	AT	158	127	136		
Cellule apport volontaire	Chef Cellule Apport Volontaire	TT	1	1	1		
	Contremaître d'exploitation	AM	4	4	4		
	Agent Grutier	AT	22	22	19		
	Agent d'entretien	AT	8	8	8		
Centre administratif redevance spéciale	Gestionnaire Administratif	RT	1	1	1		
	Agent administratif	AA	5	5	4		
Centre Support Collectes	Cellule Surveillance	Chef de centre	TT	1	1	1	
		Chef Cellule Surveillance	RT	1	1	1	
		Agent de surveillance	AM	3	3	2	
	Cellule proximité	Chef Cellule de Proximité	TT	1	1	1	
		Assistant Administratif	AA	1	1	1	
		Chef d'équipe (USID)	AM	2	2	2	
		Agent Surveillance USID	AT	14	13	12	
		Chef section communication	AM	2	2	2	
		Agent de Communication	AT	14	12	12	
		Chef section Habitat Collectif	AM	1	1	1	
		Chef Section Suivi Qualité	AM	1	0	0	
		Agent de proximité	AT	2	2	1	
TOTAL			946	868	862	-6	
AGENTS NON AFFECTES (inapte)				51	51	0	
AGENTS EN DISPONIBILITE (maladie)						0	
TOTAL			946	919	913	-6	

Les coûts de revient par flux

(en €HT, €HT/Tonne, €HT/habitant)

Coûts de revient par flux (en €HT)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	5 326 028,26 €	661 604,80 €	3 189 472,58 €	2 168 611,17 €	604 762,57 €	88 218,50 €	12 038 697,88 €
Prévention	312 265,84 €	20 832,98 €	57 610,22 €	302 846,92 €	- €	- €	693 555,96 €
Collecte et pré-collecte	24 584 427,52 €	1 881 063,36 €	12 176 963,35 €	6 547 460,83 €	1 288 325,35 €	- €	46 478 240,40 €
Transfert/Transport	2 129 258,07 €	- €	356 534,42 €	4 495 867,26 €	979 248,65 €	- €	7 960 908,41 €
Traitement des déchets	15 347 375,60 €	- €	7 398 724,30 €	6 462 123,69 €	2 312 247,61 €	668 072,07 €	32 188 543,28 €
Charges Techniques	42 373 327,02 €	1 901 896,34 €	19 989 832,29 €	17 808 298,70 €	4 579 821,61 €	668 072,07 €	87 321 248,05 €
Coût complet HT	47 699 355,28 €	2 563 501,14 €	23 179 304,88 €	19 976 909,88 €	5 184 584,18 €	756 290,57 €	99 359 945,93 €
Coût aidé HT	45 391 632,40 €	1 762 644,54 €	15 700 539,00 €	17 862 148,81 €	5 158 483,65 €	756 290,57 €	86 631 738,97 €

Coûts de revient par flux (en €HT/Tonne)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	27,62 €	34,88 €	82,22 €	15,78 €	16,28 €	-	28,31 €
Prévention	1,62 €	1,10 €	1,49 €	2,20 €	- €	-	1,63 €
Collecte et pré-collecte	127,47 €	99,18 €	313,89 €	47,65 €	34,68 €	-	109,31 €
Transfert/Transport	11,04 €	- €	9,19 €	32,72 €	26,36 €	-	18,72 €
Traitement des déchets	79,58 €	- €	190,72 €	47,03 €	62,24 €	-	75,70 €
Charges Techniques	219,70 €	100,27 €	515,29 €	129,59 €	123,27 €	-	205,37 €
Coût complet HT	247,32 €	135,16 €	597,51 €	145,37 €	139,55 €	-	233,68 €
Coût aidé HT	235,35 €	92,93 €	404,72 €	129,98 €	138,85 €	-	203,75 €

Coûts de revient par flux (en €HT/habitant)						Gestion du passif (Décharge de Labarde et du Bourgaillh)	Tous flux
Charges Fonctionnelles	6,89 €	0,86 €	4,12 €	2,80 €	0,78 €	0,11 €	15,56 €
Prévention	0,40 €	0,03 €	0,07 €	0,39 €	- €	- €	0,90 €
Collecte et pré-collecte	31,78 €	2,43 €	15,74 €	8,46 €	1,67 €	- €	60,08 €
Transfert/Transport	2,75 €	- €	0,46 €	5,81 €	1,27 €	- €	10,29 €
Traitement des déchets	19,84 €	- €	9,56 €	8,35 €	2,99 €	0,86 €	41,61 €
Charges Techniques	54,78 €	2,46 €	25,84 €	23,02 €	5,92 €	0,86 €	112,88 €
Coût complet HT	61,66 €	3,31 €	29,97 €	25,83 €	6,70 €	0,98 €	128,45 €
Coût aidé HT	58,68 €	2,28 €	20,30 €	23,09 €	6,67 €	0,98 €	111,99 €

Les adresses utiles

Siège social de Bordeaux Métropole

Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84
Fax : 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

Direction Gestion des Déchets et Propreté

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 91
Mail : dopenvir@bordeaux-metropole.fr

Unité Collecte

Réclamation (bacs gris et verts)

Tél. : 05 56 11 83 88

Collecte des déchets des professionnels

N° gratuit : 0800 82 83 33

Collectes Sélectives Agents de communication

N° gratuit : 0800 22 21 20

Cellule Collecte Sélective en apport volontaire

ZI de Tartifume rue Gustave Eiffel
33130 Bègles
Tél. : 05 57 35 80 03
Fax : 05 57 35 80 15

Unité recyclage valorisation traitement transport

Unité centres de transferts

35 rue Jean Hameau 33300 Bordeaux
Tél. : 05 56 11 83 83
Fax : 05 56 11 83 17

Unité support valorisation

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 92

Unité Centres de recyclage

124 av Jean Mermoz 33 327 Eysines
Tél. : 05 56 37 37 83
Fax : 05 56 37 37 97

Réclamations centres de recyclage

Tél. : 0 800 22 21 20

Les 18 centres de recyclage

Ambarès et Lagrave avenue Jules Ferry
Tél. : 05 56 77 71 32

Ambès 22 rue Jean Mermoz
Tél. : 05 56 77 05 54

Bassens rue Franklin
Tél. : 05 56 38 32 46

Blanquefort avenue du 11 novembre
Tél. : 05 56 95 61 51

Bordeaux Alfred Daney rue Surcouf
Tél. : 05 56 39.08.27

Bordeaux Paludate quai de Paludate
Tél. : 05.56.87.15.95

Bordeaux Deschamps quai Deschamps
Tél. : 05.56.40.21.41

Bruges rue André Sarraud, sortie 6
Tél. : 05 56 57 90 88

Eysines rue Jean Mermoz
Tél. : 05 57 53 32 22

Floirac rue Aristide Bergès
Tél. : 05 56 32 61 46

Gradignan 151 allée de Mégevie
Tél. : 05 56 75 05 90

Mérignac avenue des marronniers
Tél. : 05 56 34 15 06

Pessac Bourgaillh chemin de la Princesse
Tél. : 05 35 38 91 10

Pessac Gutenberg rue Gutenberg
Tél. : 05.56.92.60.81

Pompignac 19 avenue du Périgord
Tél. : 05 57 97 03 97

Saint Médard en Jalles avenue de Touban
Tél. : 05 56 05 40 06

Le Taillan-Médoc route de Saint Aubin
Tél. : 05 56 05 71 43

Villenave-d'Ornon chemin de Galgon
Tél. : 05 56 87 02 51



COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER 2018

ASTRIA

complexe technique de l'environnement

traitement et valorisation
des déchets ménagers et assimilés

ASTRIA  SUEZ

SOMMAIRE

DU COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

1

PAGE 06

CHAPITRE 1 – COMPTE RENDU TECHNIQUE

- 1 – Bilan technique d'exploitation
 - 1.1 – Centre de Tri
 - 1.2 – Unité de Valorisation Energétique

- 2 – Rapport général annuel
 - 2.1 – Centre de Tri
 - 2.2 – Unité de Valorisation Energétique
 - 2.3 – Mâchefers

- 3 – Travaux d'entretien et de renouvellement de l'exercice
 - 3.1 – Centre de Tri
 - 3.2 – Unité de Valorisation Energétique

- 4 – Programme de G.E.R. et gros travaux programmés
 - 4.1 – Programme de GER
 - 4.2 – Gros travaux programmés

2

PAGE 61

CHAPITRE 2 – BILAN RESSOURCES HUMAINES

- 1 – Personnel de service
 - 1.1 – Effectif
 - 1.2 – Organigramme
 - 1.3 – Stagiaires

- 2 – Etat récapitulatif de l'effectif

- 3 – Etat des contentieux ou mesures disciplinaires

- 4 – Liste des contrats avec les organismes sociaux

- 5 – Liste des accords salariaux, des usages et pratiques

SOMMAIRE

DU COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

3

PAGE 68

CHAPITRE 3 – COMPTE RENDU FINANCIER

- 1 - Rapport général annuel
 - 1.1 - Faits marquants du compte de résultats de l'exercice
 - 1.2 - Calcul provisoire de la contribution « Bordeaux Métropole »
 - 1.3 - Calcul intéressement de « Bordeaux Métropole » aux performances techniques « Annexe B1 : avenant 5 – article 16.2.1. »
- 2 - Compte d'exploitation
- 3 - Liasse fiscale intégrale (provisoire)
- 4 - Annexe aux comptes annuels
- 5 - Balance générale

ANNEXES

ANALYSES ET RAPPORTS ENVIRONNEMENTAUX

PREAMBULE

DU COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

L'année 2018 a été marquée par les principaux événements suivants :

Sur l'unité de valorisation énergétique

- ✓ Légère baisse du tonnage incinéré de 1,29 % liée à la baisse de la disponibilité des fours et à un manque de déchets en fin d'année qui a eu pour conséquence la baisse de la consigne des fours
- ✓ Hausse des apports de Bordeaux Métropole de 3.95 %
⇒ A noter que le gisement global (UVE CENON + UVE BEGLES) est de 221 175 tonnes pour l'année 2018 soit une augmentation des apports de 1,95 % par rapport à 2017
- ✓ Baisse de production électrique de 6,55 % due à l'arrêt du Groupe Turbo Alternateur pour maintenance majeure de la turbine avec agrandissement du soutirage 1 pour alimenter le réseau de chaleur

Sur le centre de tri

- ✓ Baisse de 1,67 % des apports Bordeaux Métropole
- ✓ Baisse importante des tonnages extérieurs liée à l'absence de délestage de Centres de Tri extérieurs

Sur l'ensemble du site

- ✓ Obtention de la certification nationale ISO 50 001
- ✓ Elaboration du plan de mobilité ASTRIA
- ✓ Début des études de réalisation du projet « La vase et le sel » (Orgue à vapeur)

1

PAGE 06

CHAPITRE 1

COMPTE RENDU **TECHNIQUE**

1 – Bilan Technique d'Exploitation

1.1 – Centre de Tri

1.1.1 – Descriptif des installations

L'installation de tri combinant tri manuel et tri automatisé de produits recyclables secs, provenant soit de collectes en porte à porte, soit de collectes par apports volontaires, est destinée à :

- Séparer automatiquement et/ou manuellement puis conditionner les emballages recyclables.
- Séparer automatique et/ou manuellement les journaux - magazines.
- Séparer et conditionner, avant élimination, la fraction non recyclable.

Description des installations techniques

❖ Horaires d'ouverture du Centre de tri

Le Centre de Tri accepte tout type de camions adaptés au transport des déchets et propose une large plage de réception : de 05 heures à 02 heures les jours ouvrables (du lundi au vendredi).

❖ Contrôle d'accès et pesées à l'entrée du site

L'entrée du site est composée :

- De deux ponts bascules équipés :

- D'un portique de détection des produits radioactifs
- D'une borne pour lecteur de badge et lecteur optique permettant la pesée automatique
- D'une barrière automatique

- D'un pont bascule à la sortie du site équipé :

- D'une borne avec lecteur de badge et lecteur optique, avec fourniture du ticket de pesée avec mention des poids entrée, sortie et net (système de la double pesée)
- D'une barrière automatique



Conformément à la législation en vigueur, ces ponts sont contrôlés et étalonnés tous les ans par un organisme agréé.

❖ Descriptif des installations techniques du Centre de tri

Le centre de Tri d'ASTRIA est dimensionné pour traiter 50 000 tonnes/an de collectes sélectives. Il est divisé en deux zones :

- Une zone de réception et de stockage des produits collectés avant traitement
- Une zone de traitement et de conditionnement des produits triés avant expédition

Le hall de déchargement de 2 000 m² et le hall de stockage de 1 000 m² admettent les gros porteurs de 90 m³ (20 tonnes).



L'unité de tri, combinant tri manuel et tri automatisé des produits recyclables secs provenant de collectes en porte à porte ou de collectes par apports volontaires, est destinée à :

- Séparer, automatiquement et/ou manuellement, puis conditionner, les emballages recyclables
- Séparer automatiquement et/ou manuellement les journaux magazines
- Séparer et conditionner, avant élimination, la fraction non recyclable



Cette unité est composée de deux lignes de traitement :

- Une ligne de tri des recyclables en mélange (plats et creux). Dans le cas de collectes en mélange, les corps creux sont extraits mécaniquement par des cribles balistiques avant d'être convoyés et triés sur la ligne des corps creux.
- Une ligne de tri des corps creux (bouteilles plastique, emballages métalliques, briques alimentaires)

Une ligne de conditionnement des produits triés complète les installations.

Schéma de principe des deux lignes de traitement



Les principaux équipements du Centre de Tri sont :

❖ Réception des produits

Le camion, après le contrôle et la pesée, vient décharger dans un hall de réception de 2 000 m² couvert destiné uniquement à recevoir les déchets à recycler.

Ce hall est équipé de box permettant d'individualiser les déchets en fonction de leur nature (mélange ou collecte séparative plats et creux).

Les déchets sont donc stockés à l'abri de l'air et de la pluie avant leur traitement dans un local distinct de celui des déchets conditionnés après tri et en attente d'expédition vers les filières de valorisation.

A partir de cette aire de réception, un cariste alimente la chaîne de tri par l'intermédiaire d'un « alimentateur – régulateur ».



Entrée hall réception



Alimentateur - régulateur

❖ Ligne de tri des produits en mélange

En sortie de « l'alimentateur – régulateur » du hall de réception, une première séparation granulométrique des produits est faite par un séparateur balistique primaire à maille de 300 mm.

A la sortie de ce premier séparateur balistique, deux fractions sont obtenues :



- Fraction > 300 mm (gros carton + gros refus) : cette fraction est affinée manuellement en cabine, pour extraire les papiers et les refus non valorisables des cartons.
- Fraction < 300 mm : cette fraction est divisée en deux flux avant d'être triée sur deux lignes identiques.

Chacune de ces deux lignes est composée de :

- un séparateur balistique à maille de 160 mm :

A la sortie de ce séparateur, deux fractions sont obtenues :

- Fraction > 160 mm : cette fraction composée essentiellement de JRM (journaux / revues / magazines et cartons) est tout d'abord affinée par un séparateur optique afin d'extraire le carton et les emballages creux puis est affinée manuellement en cabine.
- Fraction < 160 mm : cette fraction est dirigée vers un séparateur balistique à maille de 60 mm.

- un séparateur balistique à maille de 60 mm :

Ce séparateur va séparer le flux entrant en trois fractions :

- Fraction < 60 mm : cette fraction non valorisable (refus) est stockée directement en benne afin d'être incinérée
- Les emballages creux : ils sont renvoyés sur la ligne des creux
- Les emballages plats : cette fraction, composée essentiellement de papiers appelés « gros de magasins » (GM) passe par un électro aimant puis est affinée afin d'extraire les cartons ou creux résiduels.



Séparateur optique

❖ Ligne de tri des corps creux

Cette ligne de traitement est entièrement automatisée, seul un contrôle qualité est effectué par un opérateur en fin de cycle.

Cette ligne a été entièrement rénovée en 2012, avec la mise en place d'une nouvelle machine à tri optique plus large, ce qui permet d'améliorer la qualité des produits triés.

Elle est composée de :

- **Overband :**

L'overband assure l'extraction des emballages ferreux arrivant sur la chaîne des corps creux.



Transporteur arrivant sur l'overband

- **Crible vibrant :**

Le crible d'une maille de 50 mm élimine toute la fraction indésirable (refus) du produit entrant.

Les non passants sont envoyés sur un transporteur à grande vitesse qui alimente le tri optique automatique « mistrall ternaire ».

- **Tri optique « mistrall ternaire 2 000 mm » :**



Passage sous tri optique

Les emballages passent sous une tête de lecture.

Un signal lumineux est envoyé sur le produit. La lumière réfléchiée est ensuite analysée pour être comparée à celle de l'objet de référence que l'on veut trier, et qui a été préalablement paramétrée dans la configuration de l'ordinateur.

Le spectre lumineux permet de reconnaître les différentes matières qui composent le produit.

Si le produit est reconnu, de l'air comprimé est envoyé dans des buses d'injection afin de l'éjecter vers une trémie de réception.

Le « mistral ternaire 2 000 mm » comporte deux rangées de buses d'injection et peut ainsi trier 2 types de produits différents.

Si aucun produit n'est reconnu, rien n'est fait et le produit se dirige naturellement par l'inertie liée à sa vitesse vers une troisième trémie.

Aussi le « mistral ternaire 2 000 mn » sépare le flux de creux en 3 flux :

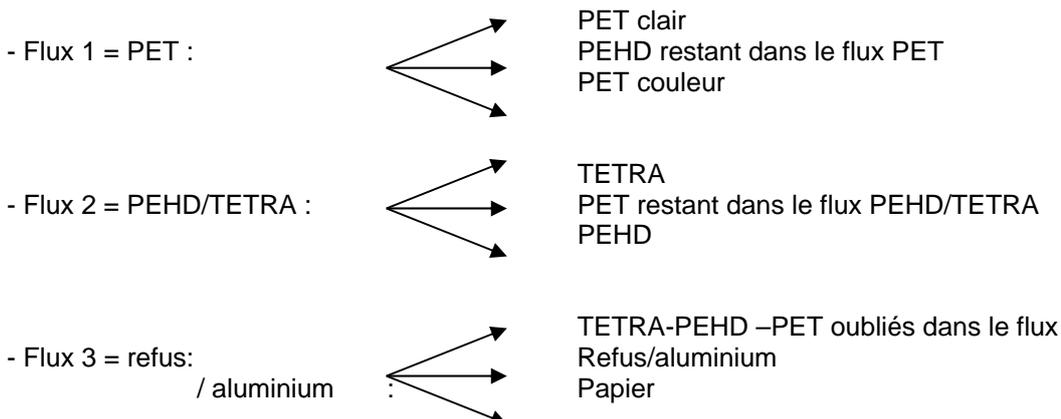
- flux 1 : PET
- flux 2 : PEHD/TETRA
- flux 3 : refus/ aluminium

Ces 3 flux sont ensuite dirigés vers le « mistral ternaire 2 000 mm bi-technologie » qui va affiner le premier tri.

- Tri optique « mistral ternaire 2 000 mm bi-technologie » :

Il fonctionne selon le même principe que la machine de tri optique décrite précédemment.

Il reçoit les trois flux de la première machine et les trie à son tour selon le schéma suivant :



Un contrôle visuel, par opérateur, complète ces équipements



- **Machine à Courant de Foucault :**

Cet équipement reçoit le flux de refus et des métaux non ferreux (aluminium).

Ils sont séparés par le champ magnétique qui extrait les métaux non ferreux (aluminium), les refus poursuivent leur trajectoire naturelle.



- ❖ Ligne de conditionnement

Les produits triés sont stockés par nature sous les chaînes de tri dans des stalles spécifiques.

Les trois stalles de la ligne des plats sont équipées de vidage automatique à fond mouvant, tandis que les six stalles de la ligne des creux sont équipées de vidanges automatiques par transporteurs.



Stalle corps plats



Stalles corps creux

Lorsque ces stalles sont suffisamment remplies, un système de commande envoie les produits vers la presse dédiée pour le conditionnement en balles.

Le conditionnement en balles permet de réduire le volume des produits recyclables avant expédition.



Vidage stalle



Acheminement produits triés vers leur conditionnement

• **Conditionnement en balles ou en paquets (métaux ferreux) :**

Les produits triés sont orientés vers trois presses :

- Une presse pour les journaux / magazines
- Une presse pour les métaux ferreux
- Une presse pour les autres produits



Presse JRM



Presse multi-matériaux

Les balles ainsi réalisées sont maintenues par le tablier supérieur du canal et commandées par un vérin hydraulique.

Le cycle se reproduit autant de fois que nécessaire jusqu'à l'obtention de la longueur de balles aux dimensions préalablement programmées.

La presse est alors à nouveau disponible pour la réalisation d'une autre balle.

Pour la presse multi matériaux, chaque produit est traité indépendamment afin d'obtenir des balles homogènes.

Les métaux ferreux suivent leur propre circuit et sont orientés vers une presse à paquets spécifique.

La mise en paquets des métaux ferreux permet pour la collectivité d'obtenir une meilleure recette de la part de CITEO.



Presse à paquets

- **Expéditions :**

Les produits triés et conditionnés peuvent maintenant être acheminés vers les filières de valorisation agréées.



Un pont bascule équipé d'une borne pour lecteur de badge et lecteur optique, permet la pesée automatique des chargements.

Un ticket de pesée est fourni avec mention du poids entrée, sortie et net pour chaque expédition.

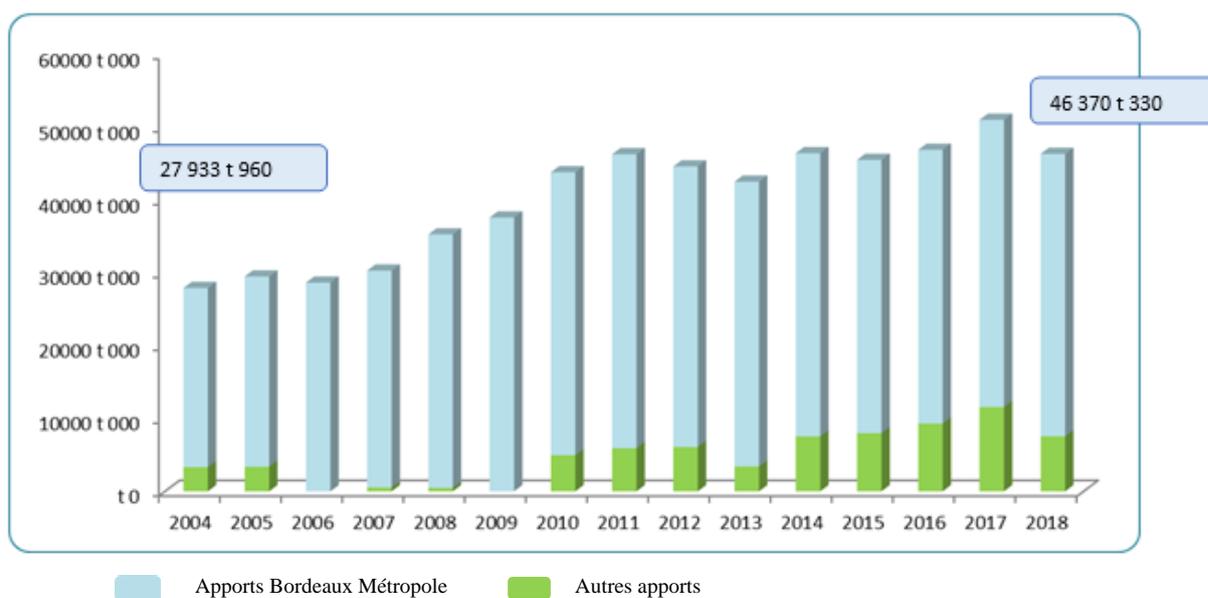
1.1.2 – Bilan annuel

Le bilan annuel des tonnages récapitule les apports par types de collecte et les quantités triées et expédiées par type de produit - (Cf. tableau annuel joint).

Les apports de « Bordeaux Métropole » ont représenté cette année 83,67 % de l'ensemble des produits reçus sur le Centre de Tri.

Les autres apports sont ceux des collectivités suivantes :

COBAN	5 667.560 t	12,22 %
USSGETOM	701,740 t	1,51 %
SMICOTOM	816.780 t	1,76 %
RECO	32,880 t	0,07 %
ROYAN ALTRION	352,940 t	0,77 %
BORDEAUX METROPOLE	38 798,430 t	83,67 %



Cf. détail ci-dessous

Années	Autres apports	Apports BM	Total
2004	3309 t 620	24 624 t 340	27 933 t 960
2005	3366 t 480	26 145 t 280	29 511 t 760
2006	0	28 668 t 920	28 668 t 920
2007	513 t 500	29 817 t 040	30 330 t 540
2008	464 t 240	34 840 t 920	35 305 t 160
2009	0	37 616 t 670	37 616 t 670
2010	4955 t 500	38 882 t 570	43 838 t 070
2011	5928 t 480	40 387 t 860	46 316 t 340
2012	6092 t 140	38 554 t 240	44 646 t 380
2013	3407 t 230	39 134 t 610	42 541 t 840
2014	7541 t 710	38 914 t 000	46 455 t 710
2015	7991 t 540	37 542 t 070	45 533 t 610
2016	9319 t 760	37 602 t 210	46 921 t 970
2017	11582 t 840	39 458 t 780	51 041 t 620
2018	7 571,900	38 798 t 430	46 370 t 330

Les tonnages de Bordeaux Métropole sont en baisse par rapport à l'année 2017 (-1,67 %)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENTRÉES DU CENTRE DE TRI POUR L'ANNÉE 2018

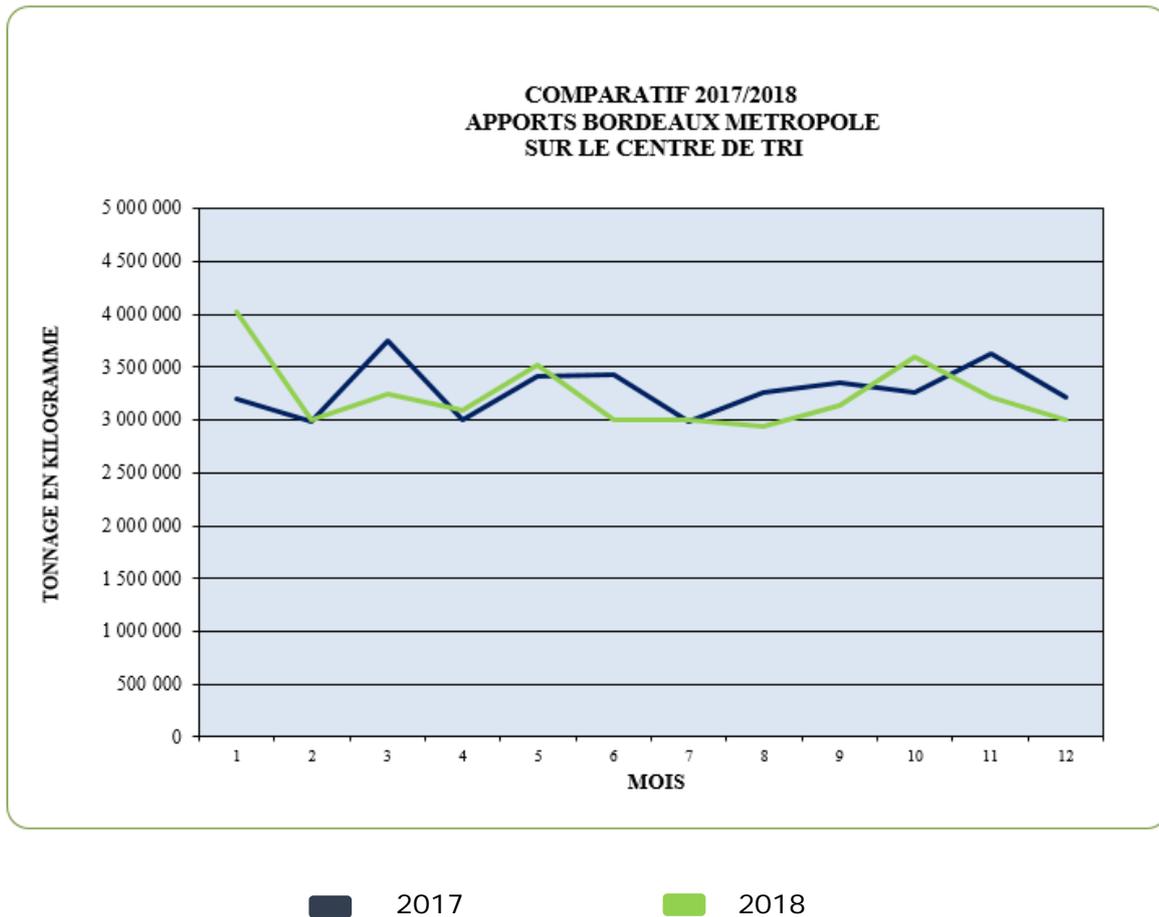
PRODUITS ENTRANTS (poids en Kg)	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
COLLECTE Porte à Porte	3 640 360	2 716 520	2 967 010	2 802 920	3 220 140	2 714 520	2 724 040	2 679 700	2 838 200	3 243 700	2 922 040	2 723 160	35 192 310
COLLECTE Mélange Apport Volontaire	130 720	105 420	95 020	115 780	111 600	96 540	94 580	93 520	103 400	112 200	100 540	109 680	1 269 000
COLLECTE Porte à Porte nuit	261 000	185 840	184 380	180 280	195 960	184 140	180 060	165 220	199 800	239 440	194 580	166 420	2 337 120
Sous total apports BORDEAUX Métropole	4 032 080	3 007 780	3 246 410	3 098 980	3 527 700	2 995 200	2 998 680	2 938 440	3 141 400	3 595 340	3 217 160	2 989 260	38 798 430
COBAN	480 460	373 000	453 660	479 860	494 680	447 820	535 440	610 980	443 220	483 840	430 560	434 040	5 667 560
SICTOM Sud Gironde - apport volontaire creux	57 660	51 360	54 000	57 620	59 400	60 760	70 720	71 080	53 300	51 280	60 920	51 640	701 740
SMICOTOM	0	0	0	0	17 680	0	139 700	230 860	161 480	96 080	115 320	55 660	816 780
RECO	4 180	4 260	3 860	3 240	0	1 580	1 800	2 160	3 400	3 720	2 580	2 100	32 880
ROYAN ALTRION	0	0	0	0	0	0	0	0	352 940	0	0	0	352 940
Sous total apports extérieurs	542 300	428 620	511 520	540 720	571 760	510 160	747 660	915 080	1 016 340	634 920	609 380	543 440	7 571 900
TOTAL DES APPORTS	4 574 380	3 436 400	3 757 930	3 639 700	4 099 460	3 505 360	3 746 340	3 853 520	4 157 740	4 230 260	3 826 540	3 542 700	46 370 330

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SORTIES DU CENTRE DE TRI POUR L'ANNÉE 2018

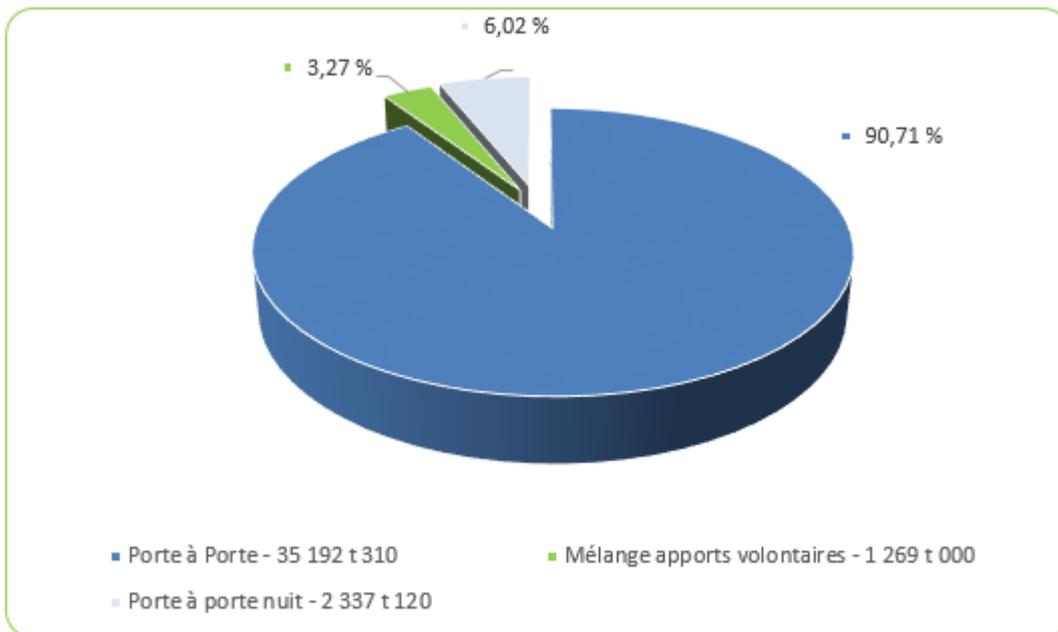
PRODUITS EXPÉDIÉS (poids en Kg)	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
EMR	884 580	1 136 600	910 000	842 240	1 006 600	838 100	999 260	1 016 960	1 099 760	1 169 200	1 059 640	839 900	11 802 840
ACIER	112 760	63 960	79 700	103 860	109 640	79 840	107 400	98 520	108 860	79 440	79 880	129 760	1 153 620
ALUMINIUM	0	0	21 960	21 560	0	0	19 460	18 580	17 220	0	21 500	11 740	132 020
TETRAPACK	28 160	25 260	25 100	77 740	28 100	49 560	49 720	25 520	25 280	50 300	48 620	23 860	457 220
SACS PLASTIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PET COULEUR (Q5)	95 120	37 980	26 160	34 800	54 840	73 440	36 980	85 020	59 160	38 940	59 980	35 420	637 840
PET CRISTAL (Q4)	170 220	146 320	161 460	126 260	137 520	176 720	209 780	163 940	209 100	182 840	127 280	161 120	1 972 560
PEHD	93 580	95 260	53 540	90 600	90 060	72 980	85 840	52 360	82 360	103 380	55 400	75 340	950 700
Sous total PLASTIQUES	358 920	279 560	241 160	251 660	282 420	323 140	332 660	301 320	350 620	325 160	242 660	271 880	3 561 100
TOTAL ECO-EMBALLAGES	1 384 420	1 505 380	1 277 920	1 297 060	1 426 760	1 290 640	1 508 440	1 460 900	1 601 740	1 624 100	1 452 300	1 277 140	17 106 800
% total produits expédiés	36,04%	36,94%	32,49%	34,91%	37,21%	35,82%	40,87%	40,39%	36,79%	38,79%	38,46%	34,68%	36,94%
JOURNAL/MAGAZINES	872 020	815 320	1 081 560	868 720	730 460	823 120	758 560	688 580	1 160 180	1 071 120	835 780	1 117 120	10 822 540
% total produits expédiés	22,70%	20,01%	27,50%	23,38%	19,05%	22,84%	20,55%	19,04%	26,64%	25,58%	22,13%	30,33%	23,37%
GROS DE MAGASIN (GM1)	839 940	903 100	811 640	871 400	893 940	811 680	659 780	670 600	822 440	694 280	729 440	676 940	9 385 180
% total produits expédiés	21,87%	22,16%	20,64%	23,46%	23,32%	22,52%	17,88%	18,54%	18,89%	16,58%	19,32%	18,38%	20,27%
GROS DE MAGASIN INCINERABLE (GM2)	0	301 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	301 580
% total produits expédiés	0,00%	7,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,65%
TOTAL HORS ECO-EMBALLAGES	1 711 960	2 020 000	1 893 200	1 740 120	1 624 400	1 634 800	1 418 340	1 359 180	1 982 620	1 765 400	1 565 220	1 794 060	20 509 300
% total produits expédiés	44,57%	49,57%	48,14%	46,84%	42,37%	45,37%	38,43%	37,58%	45,53%	42,17%	41,45%	48,71%	44,29%
PRODUITS ELIMINÉS	744 860	549 340	761 840	677 840	782 900	678 160	764 260	796 930	769 940	797 100	759 000	611 880	8 694 050
TOTAL PRODUITS ELIMINÉS	744 860	549 340	761 840	677 840	782 900	678 160	764 260	796 930	769 940	797 100	759 000	611 880	8 694 050
% total produits expédiés	19,39%	13,48%	19,37%	18,25%	20,42%	18,82%	20,71%	22,03%	17,68%	19,04%	20,10%	16,61%	18,77%
% total produits entrants	16,28%	15,99%	20,27%	18,62%	19,10%	19,35%	20,40%	20,68%	18,52%	18,84%	19,84%	17,27%	18,75%
TOTAL GENERAL EXPÉDIÉS	3 841 240	4 074 720	3 932 960	3 715 020	3 834 060	3 603 600	3 691 040	3 617 010	4 354 300	4 186 600	3 776 520	3 683 080	46 310 150

1.1.3 – Apports « Bordeaux Métropole »

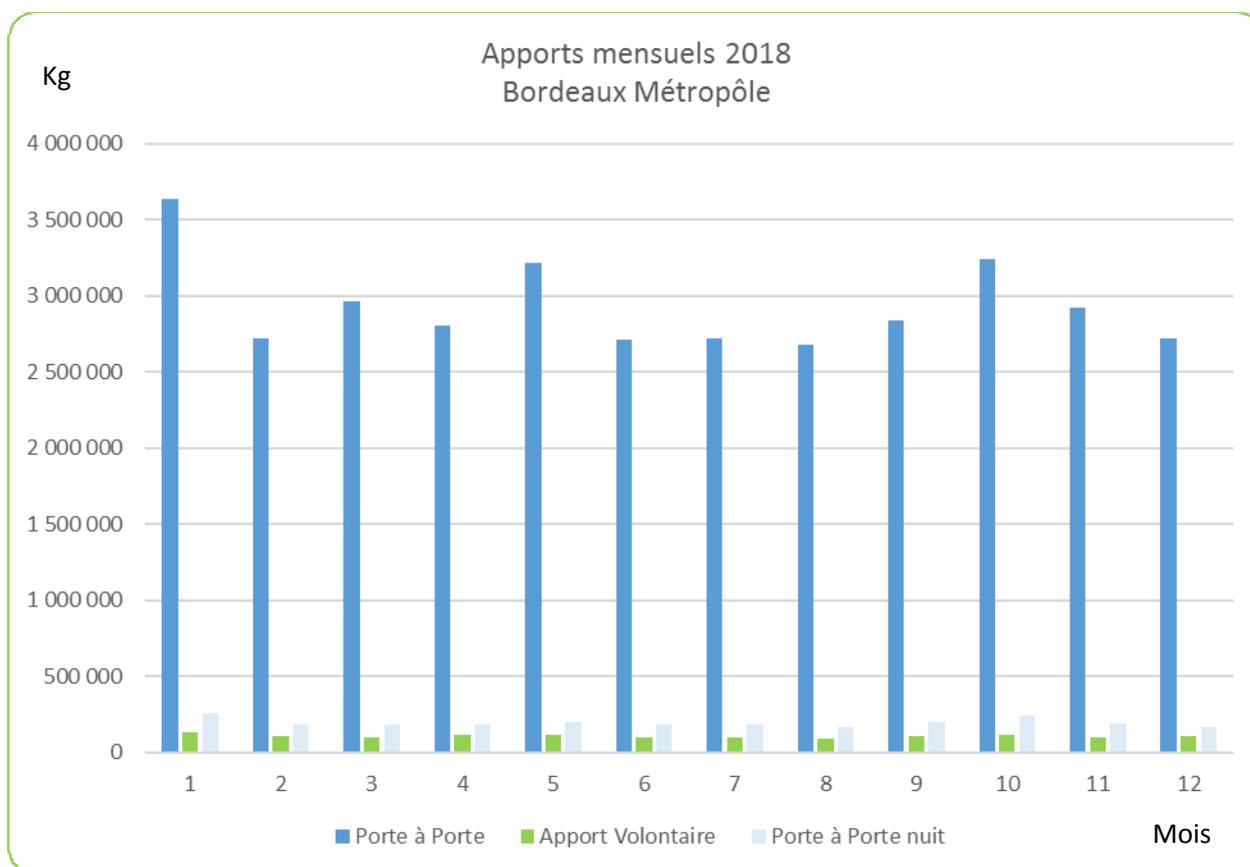
Le comparatif des apports de « Bordeaux Métropole » 2017/2018 est présenté ci-après.



Pour 2018, la part des différentes collectes, est présentée ci-dessous :



La collecte en porte à porte représente 96,73 % du total des apports de «Bordeaux Métropole».



1.1.4 – Ratios de performance des collectes

En moyenne sur 2018, le ratio des quantités apportées, toute collecte confondue, par an et par habitant est de : ratio kg/an/habitant = 51 kg / hab. (base population Bordeaux Métropole : 773 542 habitants, source INSEE 2015) – ratio 2017 = 51,9 kg /hab.

1.1.5 – Perspective d'évolution des tonnages

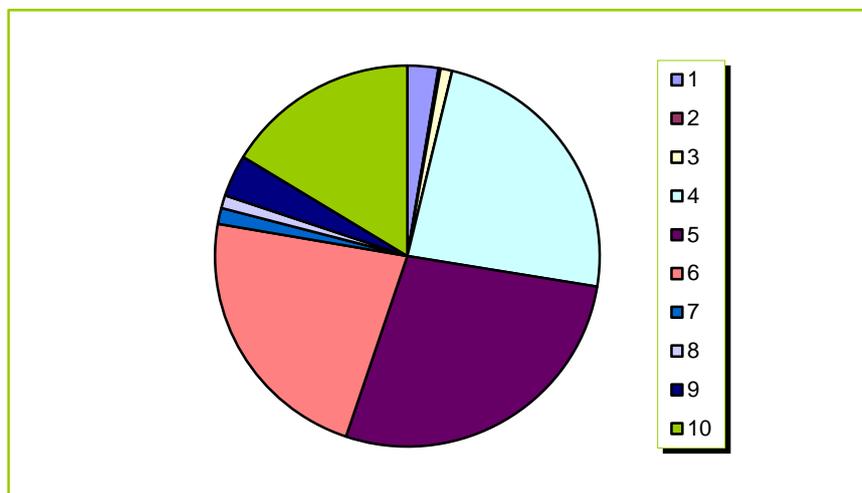
Le tonnage des collectes sélectives de Bordeaux Métropole pour 2019 est évalué à : 39 000 tonnes.

1.1.6 – Répartition des produits valorisables expédiés de « Bordeaux Métropole »

La répartition moyenne des produits valorisables expédiés de « Bordeaux Métropole » dans les filières de valorisation est donnée ci-dessous :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Acier	Aluminium	EMR	ELA	GM	JRM	PEHD	PET Couleur	PET Clair	Refus
%	2,00%	0,26%	0,93%	25,29%	22,20%	23,96%	1,83%	1,17%	3,72%	18,62%
Tonnage	773,23	101,94	359,29	9 766,98	8 570,46	9 251,91	708,39	452,57	1 437,62	7 191,02

Plastiques



EMR = EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES
 ELA = EMBALLAGE POUR LIQUIDES ALIMENTAIRES
 GM = GROS DE MAGASIN
 JRM = JOURNAUX REVUES MAGASINES

Le taux de JRM (23,85 %) dépasse légèrement le seuil haut contractuel de 22 % et donne donc lieu à une prime d'intéressement.

Le tableau ci-dessous détaille les expéditions par trimestre

	T1	T2	T3	T4	Total 2018
Expéditions BX Métropole					
EMR	2 421	2 316	2 572	2 458	9 767
ACIER	209	245	213	106	773
ALU	22	21	38	21	102
ELA	78	129	60	92	359
PET Couleur	104	125	120	104	453
PET Cristal	364	334	519	221	1 438
PEHD	203	215	168	123	708
JRM	2 575	2 017	2 237	2 423	9 252
GDM	2 682	2 134	1 805	1 949	8 570
REFUS DE TRI	1 834	1 806	1 808	1 743	7 191
TOTAL	10 492	9 342	9 540	9 240	38 613
TAUX de Refus *	17,48%	19,34%	18,95%	18,86%	18,62%

Synthèse des expéditions Bordeaux Métropole (hors effet stock)

* taux de refus exprimé en % du tonnage apporté

1.1.7 – Caractérisation

Le tableau ci-dessous fournit la moyenne glissante des 18 dernières caractérisations effectuées en 2018.

COLLECTIVITE	FRACTION	Acier	Aluminium	ELA	EMR	GM	JRM	PEHD	PET clair	PET foncé	Refus	Total général
Bordeaux Métropole	Mélange nuit	1,31%	0,27%	0,58%	23,19%	17,31%	29,07%	1,22%	1,86%	1,03%	24,17%	100%
	Apport volontaire	1,85%	0,43%	1,30%	26,31%	11,36%	31,36%	2,05%	4,12%	1,17%	20,06%	100%
	Porte à porte	1,69%	0,62%	1,13%	25,01%	12,34%	36,08%	2,34%	3,74%	1,37%	15,68%	100%

1.2 – Unité de Valorisation Energétique

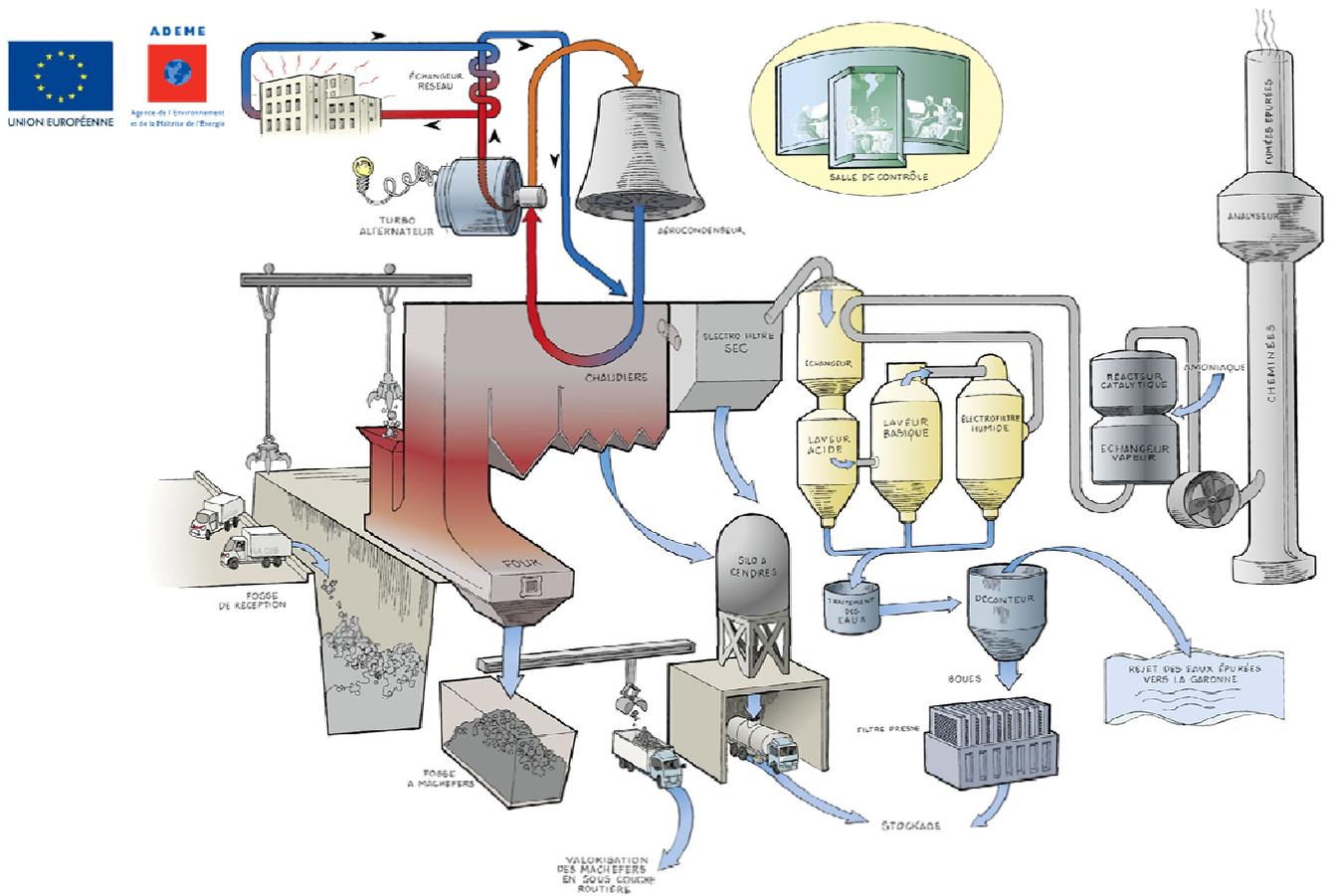
1.2.1 – Descriptif des installations

Généralités

L'unité comprend trois lignes d'une capacité unitaire de 11 tonnes/heure chacune. Elle est conçue pour la valorisation de l'énergie générée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée à une pression de 45 bars et à une température de 360 ° C. La vapeur ainsi produite alimente :

- Un turbo-alternateur à condensation d'une puissance de 22 MW. 20% de l'énergie électrique ainsi produite est utilisée pour les besoins du site, l'excédent étant exporté sur le réseau EDF.
- Trois échangeurs permettant la fourniture de chaleur du réseau de chauffage urbain du quartier Saint-Jean/Belcier

Sa capacité de traitement est de 273 000 tonnes/an et le schéma de principe de son fonctionnement est présenté ci-dessous.



Descriptif des installations

Les principaux équipements de l'UVE sont :

❖ Le hall de déchargement/stockage

A partir de 11 postes de déchargement, les petits ou gros porteurs vident les déchets dans une fosse de 8 514 m³. La capacité importante de stockage de cette fosse, 3 500 tonnes, permet de gérer les pics d'apports avec un temps de vidage moyen de 8 minutes pour les BOM et de 15 minutes pour les semis, avec une garantie de 25 minutes maximum.

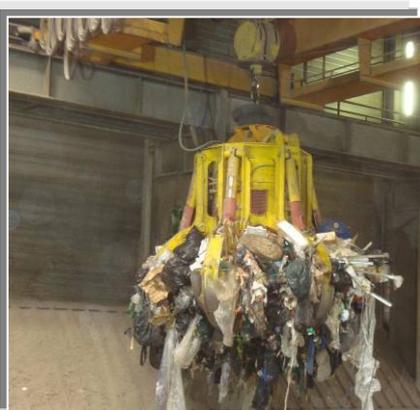
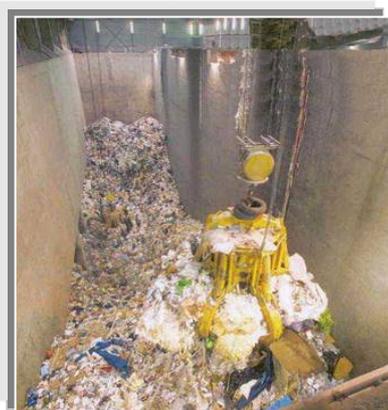


❖ La salle de contrôle et de commande

C'est à partir de cette salle que sont assurées toutes les opérations essentielles de conduite et de surveillance de l'Unité de Valorisation Energétique.



C'est également à partir de cette salle que, à l'aide d'un grappin et d'un pont roulant, un opérateur assure l'homogénéité des déchets par mélange dans la fosse et charge ensuite l'une des trois trémies d'alimentation des fours.



❖ Les fours / chaudières

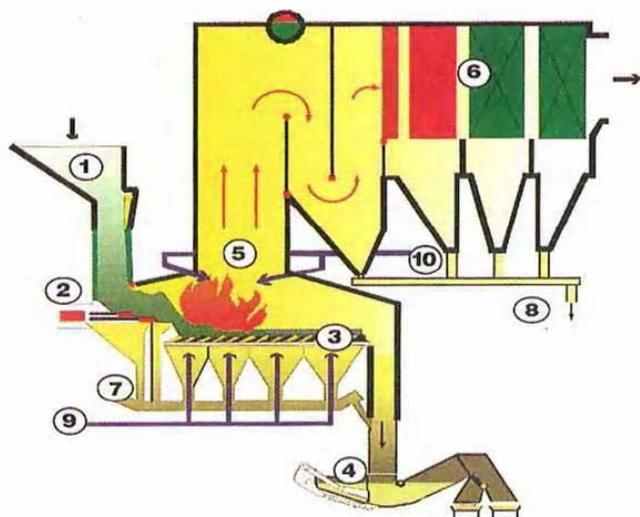
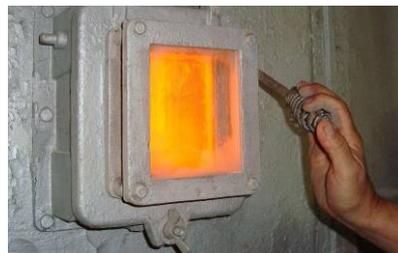


Schéma du système de combustion

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| 1. Trémie d'alimentation et goulotte | 6. Chaudière |
| 2. Poussoir d'alimentation | 7. Transporteur de fines |
| 3. Grille | 8. Système de décendrage |
| 4. Extracteurs à mâchefers | 9. Système d'air primaire |
| 5. Chambre de combustion | 10. Système d'air secondaire |



Par combustion à une température de près de 1000 ° C sur les grilles des fours, la fraction combustible des déchets est détruite.

Dans la chaudière, la chaleur dégagée par l'auto combustion des déchets et « transportée » par les gaz de combustion permet de réchauffer, puis de vaporiser et enfin de surchauffer 35 tonnes/heure d'eau à 45 bars et 360 ° C.

❖ Ligne d'évacuation des mâchefers

En sortie des fours, la fraction incombustible des déchets (les mâchefers) est refroidie par une trempe à l'eau avant d'être acheminée, par un tapis vibrant, dans une fosse de stockage.



Chargement des mâchefers

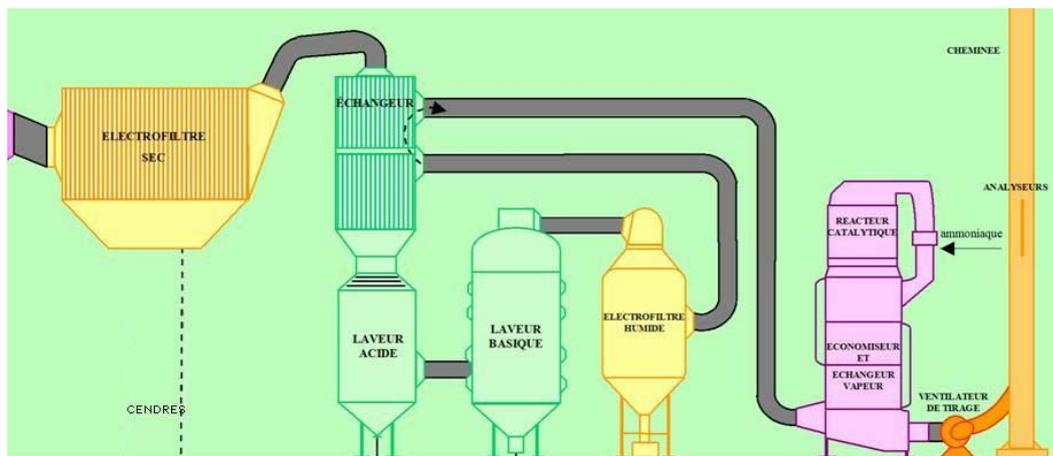
❖ Le traitement des gaz

En sortie des chaudières, les gaz de combustion, à une température voisine de 200 ° C, sont tout d'abord dépoussiérés dans un électrofiltre sec avant d'être lavés successivement dans :

- Une première colonne avec une eau acide pour l'élimination de l'HCL et des métaux lourds.
 - Une deuxième colonne avec un mélange eau/soude pour le traitement du dioxyde de soufre.
- Ensuite, un électrofiltre humide affine le dépoussiérage des gaz.

Enfin, les gaz de combustion traversent un réacteur catalytique qui réduit les oxydes d'azotes en azote et élimine les dioxines / furannes.

Les gaz ainsi épurés sont rejetés à l'atmosphère après analyse.



Les cendres recueillies par les électrofiltres, mélangées aux cendres recueillies sous les chaudières sont ensuite évacuées, pour être traitées en centre de stockage de classe 1.



Electrofiltre humide



Silos de stockage des cendres

❖ Le traitement des eaux



Station d'épuration « CLOS DE HILDE »

L'eau process, issue de la station d'épuration du Clos de Hilde et ayant servi au lavage des gaz de combustion, est épurée dans la station de traitement des eaux interne d'ASTRIA en plusieurs étapes :

- Pré – neutralisation
- Neutralisation
- Flocculation
- Décantation
- Filtration sur lit de sable
- Remise à pH
- Refroidissement
- Contrôles et analyses.



L'eau, ainsi épurée, est rejetée dans la Garonne et les boues recueillies dans le décanteur sont, après filtration, stockées en benne avant élimination en centre de stockage de classe 1.



Filtre presse

❖ Le turbo - alternateur

D'une puissance de 22 MW, le turbo - alternateur permet de valoriser, sous forme d'électricité à 63kV, l'énergie thermique de la vapeur d'eau surchauffée.



Groupe turbo-alternateur

En sortie de la turbine, la vapeur à basse pression et basse température est refroidie puis condensée dans un aérocondenseur.



Turbine

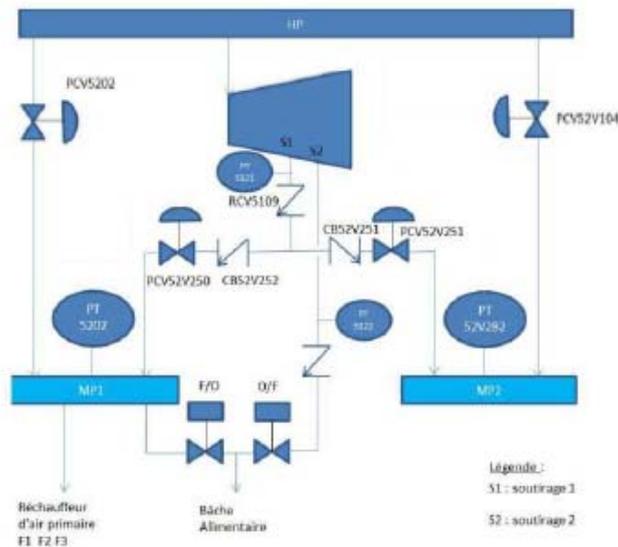


Aérocondenseurs

❖ Le réseau de chaleur urbain

Durant l'année 2015, de nouvelles installations ont été créées afin de pouvoir fournir en énergie thermique le réseau de chaleur urbain qui alimente le quartier Saint-Jean/Belcier.

D'une puissance thermique totale de 14 MW, trois échangeurs eau/vapeur délivrent au réseau de chaleur de l'eau à 100° C via la vapeur moyenne pression du barillet MP2. Ce dernier est alimenté, par ordre de priorité selon le débit de vapeur disponible en entrée turbine, par de la vapeur moyenne pression issue du premier soutirage de la turbine ou de la vapeur haute pression issue du barillet HP.



Pompes alimentaires du réseau



Echangeurs/condenseurs tubulaires

1.2.2 – Bilan annuel

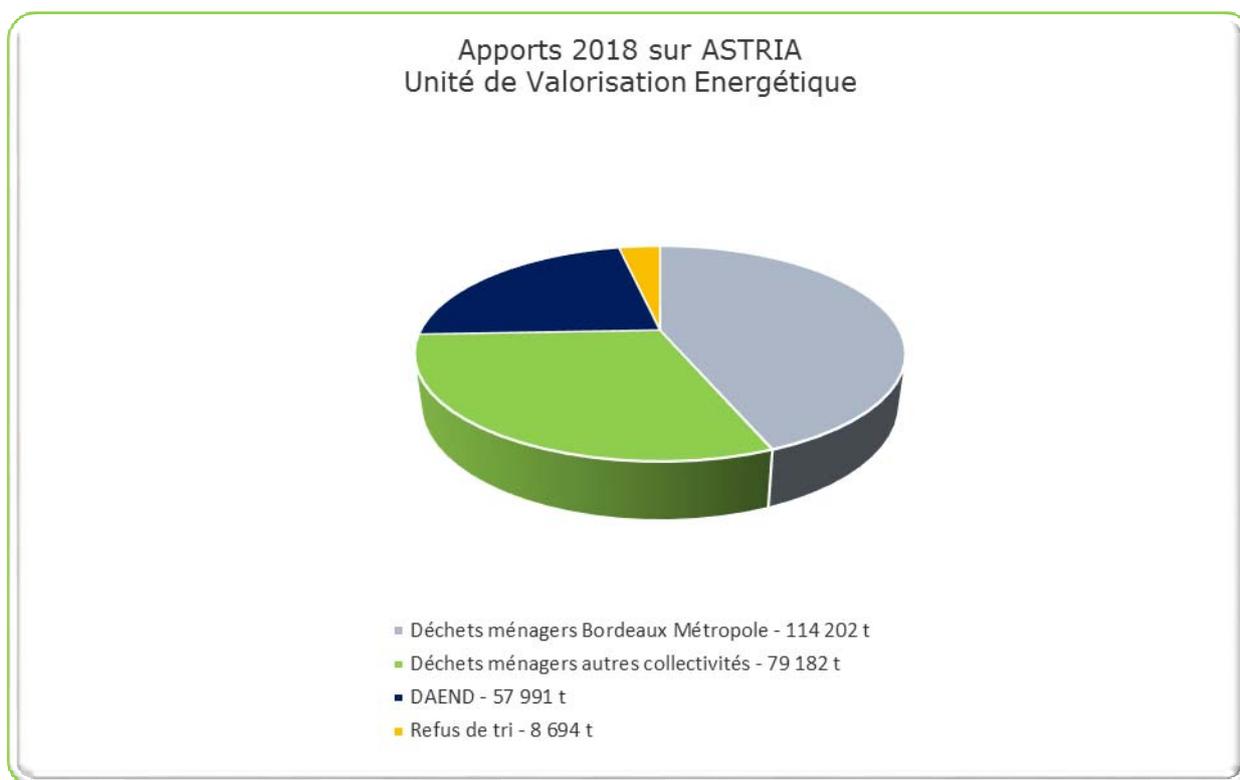
Le bilan annuel récapitule les tonnages de déchets reçus, les tonnages des résidus produits et évacués, l'énergie produite et les heures de marche des installations.
(Cf. tableau annuel joint).

Tonnage total incinéré	250 723 t 960
Tonnage total détourné ⁽¹⁾	2 311 t 980
Tonnage total rechargé ⁽²⁾	7 033 t 900

(1) Tonnage OM Bordeaux Métropole acheminé directement depuis le centre de transfert de Latule en ISDND

(2) Tonnage des déchets repris en fosse, rechargés en FMA et traités en ISDND

Le tonnage total traité en ISDND (9 346 t) est en baisse par rapport à 2017 (10 712 t)



(Y compris déchets traités en ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux))

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

TABEAU RECAPITULATIF DE L'ACTIVITE U.V.E.

PRODUITS RECEPTIONNES (tonnes)	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
APPORTS CUB	9435,840	8054,080	8664,700	9388,660	9503,040	14461,040	10458,780	8548,660	7880,140	9343,140	9461,620	9001,920	114201,620
BIGUES STEP	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
OMI Autres* (détail par collectivité sous)	7503,760	5899,020	6668,820	7031,160	7369,200	6038,580	7683,670	7871,420	4663,140	6211,200	6057,120	6165,320	79182,410
FAENAD	7006,130	4296,860	3817,280	5289,180	6231,880	3716,920	4736,690	3930,420	2270,160	4221,700	6285,780	5887,180	57690,180
Sibus Centre de Tr	744,860	549,340	761,840	677,840	782,900	678,160	764,260	796,930	769,940	797,100	759,000	611,880	8694,050
EMC3	0,000	301,580	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	301,580
NON INCINERES	627,120	343,440	1743,200	0,000	578,860	3149,060	919,120	0,000	1817,540	167,540	0,000	0,000	9345,880
TOTAL INCINERES	24063,470	18757,440	18169,440	22386,840	23308,160	21745,640	22724,280	21147,430	13785,840	20405,600	22563,520	21666,300	250723,960

PRODUIT EVACUES (tonnes)	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
MACHEFERS	5748,040	4282,940	3602,660	4888,390	4722,360	4250,520	4993,800	5339,720	3220,340	4439,120	5066,480	5137,360	55691,730
TENDRES	607,100	483,040	411,480	507,540	516,200	468,740	496,780	470,140	299,560	384,940	491,500	495,120	5632,140
SYSTEMES FP	63,080	36,000	37,440	55,340	92,380	38,440	26,360	33,460	44,820	46,280	107,140	53,200	633,940
PM décaimées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1827,460	484,520	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2311,980
PM recyclages	627,120	343,440	1743,200	0,000	578,860	1321,600	434,600	0,000	1817,540	167,540	0,000	0,000	7033,900

ELECTRICITE PRODUITE (MWh)	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
ELECTRICITE PRODUITE (MWh)	12610,538	11835,730	9742,384	13873,608	14495,601	11913,780	13808,532	13147,216	6298,500	2666,600	13220,728	13645,739	137258,956
ENERGIE THERMIQUE PRODUITE (MWh)	293,200	476,700	408,800	244,900	232,600	233,200	235,400	222,900	215,700	367,300	693,600	889,700	4514,000

TYPES DE FONCTIONNEMENT (h)	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL ANNUEL
TOUT JOUR	650,700	553,730	30,440	695,130	741,200	623,450	743,940	691,410	578,060	743,960	651,620	702,470	7406,110
TOUT JOUR 2	688,830	671,950	743,860	720,000	713,560	644,560	712,300	743,840	610,170	680,920	709,410	742,570	8381,970
TOUT JOUR 3	686,930	670,780	744,000	718,510	743,700	663,370	729,580	687,960	277,810	470,590	719,290	744,000	7856,520
TOTAL	2026,460	1896,460	1518,300	2133,640	2198,460	1931,380	2185,820	2123,210	1466,040	1895,470	2080,320	2189,040	23644,600
TURBO (h)	689,18	672,00	744,00	720,00	742,78	681,09	744,00	744,00	360,73	134,60	714,60	744,00	7 690,98

MACHEFERS - ACTIVITE 2018

	TRAITEMENT	QUANTITE/tonne
Mâchefers traités	Bédénac	55 692 t

	VALORISATION	QUANTITE/tonne
Mâchefers valorisés		45 282 t
Métaux ferreux	Bédénac	3 623 t
Métaux non ferreux	Bédénac	1 121 t
Variation de stock sur 2017		3 693 t

	REFUS	QUANTITE/tonne
Refus	Clérac	1 973 t

PRODUITS	TRAITEMENT	QTE/tonne
Centres	C.S.D.U. - classe I	5 632 t
Gateaux de filtre presse	C.S.D.U. - classe I	634 t

1.2.3 – Apports des Collectivités

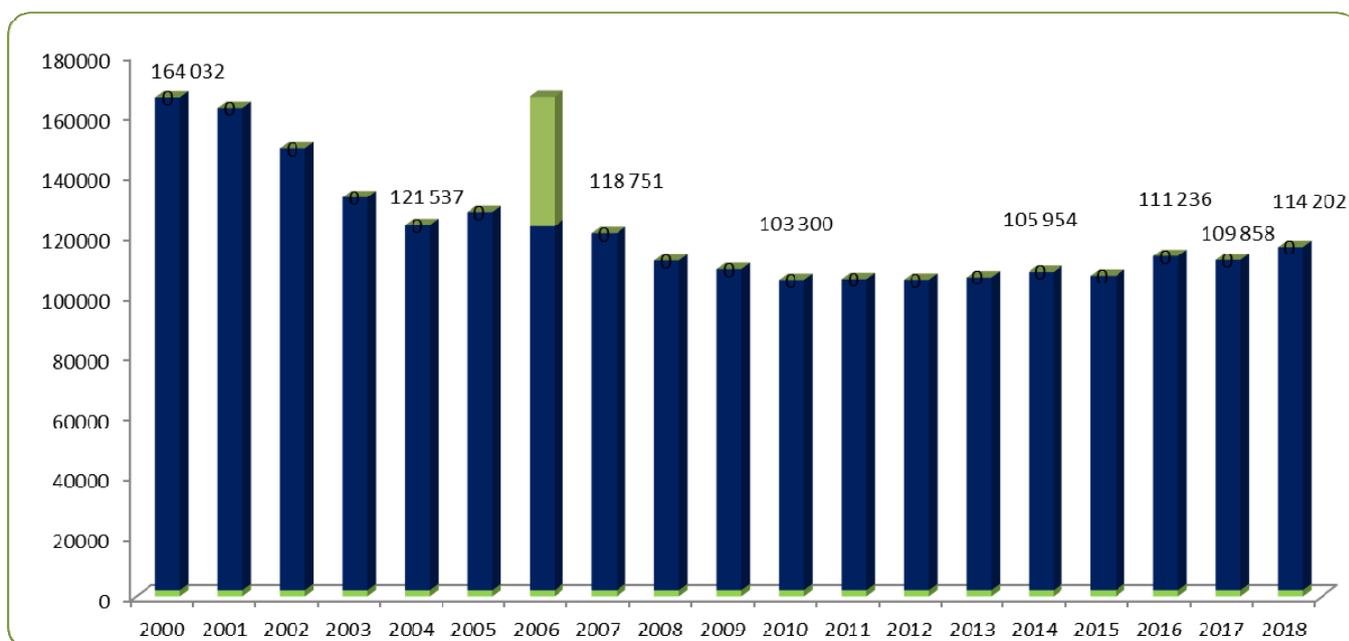
1.2.3.1 – Apports de « Bordeaux Métropole »

Les apports 2018 de Bordeaux Métropole sont en hausse par rapport à 2017.

La répartition des déchets ménagers apportés par « Bordeaux Métropole » est la suivante

■ Ordures ménagères	79,47 %	88 923 t 240
■ Tout venant Incinérable	20,53 %	22 966 t 400

Comparatif des apports de « Bordeaux Métropole » :



■ Pour l'année 2006, tonnages « détournement de CENON » reçus sur ASTRIA, suite aux travaux de mise aux normes de CENON

■ Tonnages Bordeaux Métropole

1.2.3.2 – Apports des autres Collectivités

Les tonnages apportés sur l'année 2018 par les autres Collectivités sont indiqués ci-dessous :

RECAPITULATIF TONNAGES ANNUELS 2018 – OM AUTRES COLLECTIVITES		
SICTOM SUD GIRONDE	15 341 t 380	6,12 %
SEMOCTOM	19 831 t 360	7,91 %
UCTOM	12 789 t 490	5,10 %
MEDOC ESTUAIRE	6 489 t 180	2,59 %
LA MEDULIENNE	3 345 t 520	1,33 %
COBAN	21 385 t 480	8,53 %
TOTAL	79 182 t 410	31,58 %

Pourcentages = tonnages collectivités/tonnages totaux incinérés

1.2.4 – Bilan de production

Vapeur produite

Désignation	Quantité 2017	Ratios 2017	Quantité 2018	Ratios 2018	Unité de mesure Du ratio
Apport total incinéré (tonnes)	253 993,740		250 723,960		
Vapeur TOTALE (tonnes)	798 544	3,18	794 279	3,17	Tonne vapeur/tonne incinérée
Temps de fonctionnement des fours (heures)	23 706	10,71	23 645	10,60	Tonne incinérée/heure

Vapeur ligne 1 = 245 439 t

Vapeur ligne 2 = 281 529 t

Vapeur ligne 3 = 267 311 t

Production de mâchefers/refioms

Désignation	Quantité 2017	Ratios 2017	Quantité 2018	Ratios 2018	Unité de mesure Du ratio
Apport total incinéré (tonnes)	253 993,740		250 723,960		
Mâchefers (tonnes)	57 679,530	227,09	55 691,730	222,12	kg/tonne incinérée
Cendres (tonne)	5 901,780	23,24	5 632,140	22,46	kg/tonne incinérée
Gâteaux de filtre presse (tonnes)	954,960	3,76	633,940	2,53	kg/tonne incinérée

La production moyenne de mâchefers est de 222,12 kg/tonne incinérée.

La production moyenne de cendres est de 22,46 kg/tonne incinérée et celle des gâteaux de filtre presse est de 2,53 kg/tonne incinérée. Ces deux derniers produits ont été éliminés en centre de stockage de résidus ultimes de classe I (ISDND OCCITANIS de Graulhet)

Energies électrique/thermique

Désignation	Quantité 2017	Quantité 2018
Production électrique par le groupe turbo alternateur	146 872 MWh	137 259 MWh
Production électrique par le groupe électrogène	52 MWh	471 MWh
Electricité exportée sur le réseau	120 346 MWh	112 389 MWh
Achat électricité	1 043 MWh	2 205 MWh
Auto-consommation	27 621 MWh	27 546 MWh
Energie thermique exportée sur le réseau de chaleur	1 543 MWh	4 514 MWh

La production et la vente d'énergie électrique sont en diminution par rapport à 2017 du fait de l'arrêt programmé du groupe turbo alternateur en 2018.

Consommations gaz, GNR, eau de ville et réactifs

	Consommation 2017	Consommation 2018
Consommation gaz	4 901 MWh	5 932 MWh
GNR	28 m3	138 m3
Eau de ville	19 312 m3	18 783 m3
Chaux	810 tonnes	738 tonnes
Soude	1 434 tonnes	1 126 tonnes
Ammoniaque	538 tonnes	567 tonnes

Les consommations en GAZ et GNR ont augmenté par rapport à l'année 2017.

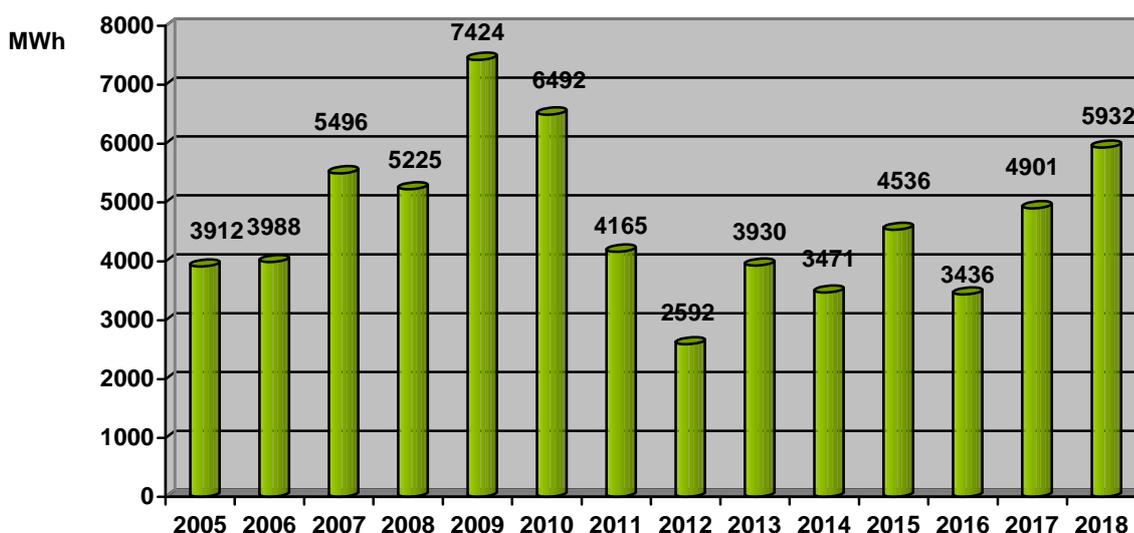
- Gaz : incidence des arrêts/redémarrages suite à plusieurs fuites chaudières et incidents techniques
- GNR : liée à la maintenance du Groupe Turbo Alternateur

La consommation en eau de ville, elle, a diminué

Les ratios 2018 de la chaux et la soude sont en légère baisse par rapport à ceux de 2017.

Celui de l'ammoniaque a sensiblement augmenté.

Evolution de consommation de gaz



UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

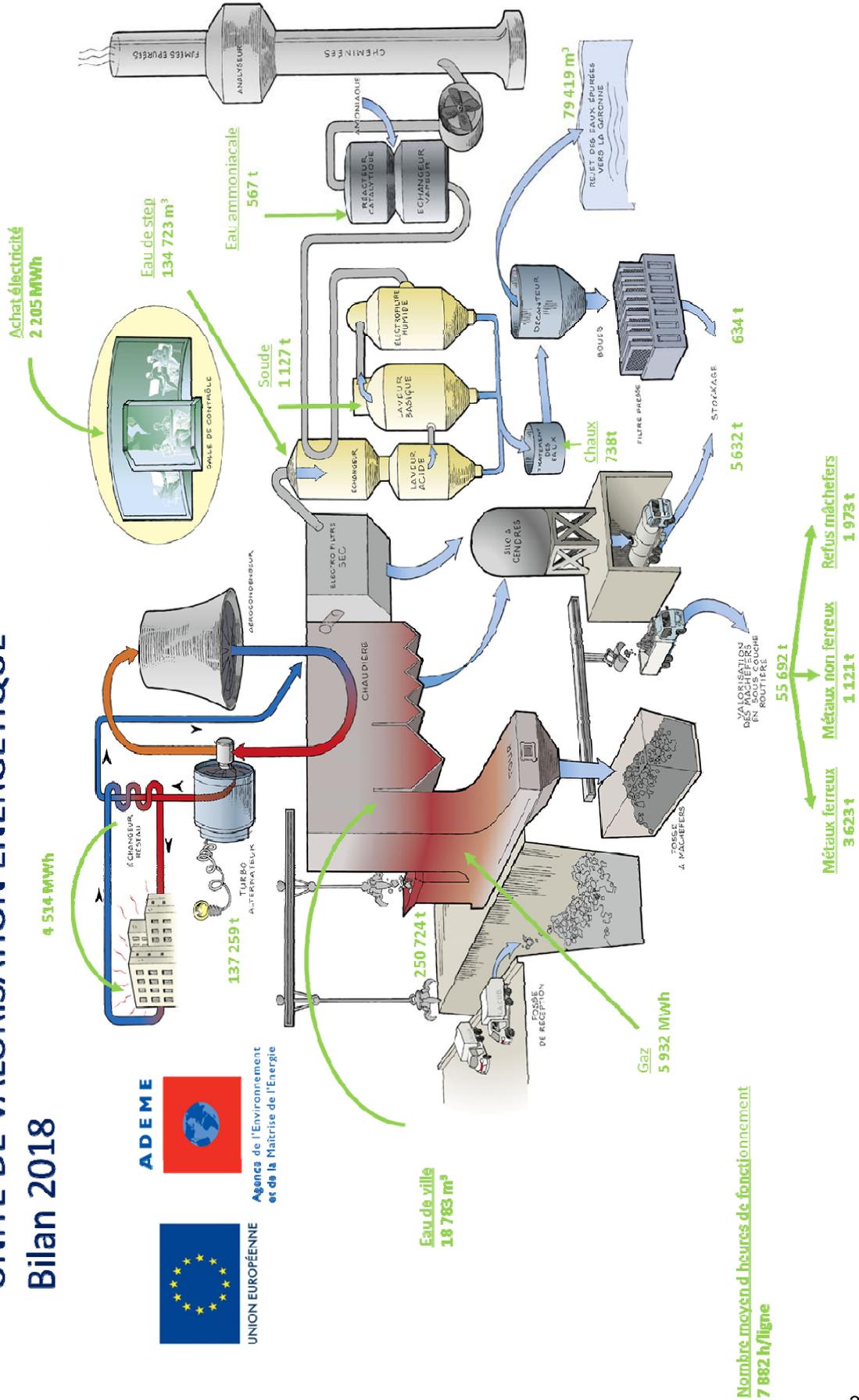
Bilan 2018



UNION EUROPÉENNE



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Rendement énergétique

Le rendement énergétique a été calculé suivant la formule du code des douanes

$$Re = 1,089 \times \frac{+1,1Ethp) - (2,6Eea + 1,1Etha + Eca)}{2,3T}$$

Où :

- Re : Rendement énergétique de l'installation
- Eep : Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Ethp : Chaleur produite par l'installation (MWh/an)
- Etha : Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation
- Eca : Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout combustible (Mwh/an)
- Eea : Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- T : Tonnage des déchets réceptionnés dans l'année
- le facteur 1,089 correspond au facteur de correction climatique pour la France

Pour ASTRIA, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formulé	Description	Equipements concernés	Mesure
Eep	Electricité produite par l'installation	Production GTA	137 259 MWh (*)
Ethp	Chaleur produite par l'installation	Réchauffage (SCR + Eau alimentaire) + Energie thermique fournie au réseau de chaleur)	66 158 MWh (*)
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	Sans objet
Eca	Energie externe apportée	Brûleurs gaz de démarrage / soutien	5 932 MWh (*)
Eea	Energie électrique externe achetée	Achat EDF	2 205 MWh (*)
T	Tonnage de déchets réceptionnés	Tonnage incinéré	250 724 Tonnes

(*) Ces compteurs sont certifiés « transaction commerciale »

Ainsi, le rendement énergétique de l'installation pour l'année 2018 est de 78,8 %.

Performance énergétique

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016.

$$Pe = FCC \times \frac{[(2,6Eep+1,1Ethp) - (2,6Eea+1,1Etha+Eca)]}{0,97 (Ew+Ef)}$$

Où :

- Pe : Performance énergétique de l'installation
- FCC : Facteur climatique du lieu d'implantation de l'installation
- Eep : Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Ethp : Chaleur produite par l'installation (MWh/an)
- Etha : Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation
- Eca : Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout combustible (Mwh/an)
- Eea : Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- Ew : énergie des déchets = PCI x tonnage incinéré
- Ef : énergie combustible externe et contribuant à la production de chaleur

Pour ASTRIA, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Mesure
Eep	Electricité produite par l'installation	Production GTA	137 259 MWh (*)
Ethp	Chaleur produite par l'installation	Réchauffage (SCR + Eau alimentaire) + Energie thermique fournie au réseau de chaleur	66 158 MWh (*)
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	Sans objet
Eca	Energie externe apportée	Brûleurs gaz de démarrage / soutien	5 932 MWh (*)
Eea	Energie électrique externe achetée	Achat EDF	2 205 MWh (*)
Ef	Energie externe contribuant à la production de chaleur	Brûleur soutien = $\frac{1}{2} Eca$	2 966 MWh
PCI	Pouvoir calorifique inférieur	Cf. § 6.1.3	2 377 Kcal/kg = 2,762 Mwh/t
T	Tonnage de déchets réceptionnés	Tonnage incinéré	250 724 Tonnes

Ainsi, la performance énergétique de l'installation pour l'année 2018 est de 78 %.

1.2.4 - Analyses et tableaux d'auto-contrôles des rejets et des résidus

1.2.4.1 - Analyses rejet en Garonne

Nous avons présenté en annexe :

1.2.4.1.1 – Les tableaux d'auto-surveillance des rejets liquides en Garonne

- Rapports de synthèse mensuels de janvier à décembre
- Des incidents rencontrés au cours de l'année 2018 ont entraîné quelques dépassements :
 - Un dépassement de la mesure en COT les 19, 23, 24 et 27 janvier
 - Dû à des fortes pluies sur le mois avec un effet des lessivages des sols et saturation du décanteur
 - ⇒ Nettoyage du décanteur lamellaire le 05/02/2018
 - Un dépassement du seuil limite journalier en COT les 9 et 10 février + hydrocarbure le 06 février :
 - Recherche de la cause en vain, pas de corrélation avec une augmentation sur un autre paramètre, pas d'anomalie sur le fonctionnement du site enregistrée ces jours-là.
 - ⇒ Nettoyage du décanteur lamellaire en préventif

Le dépassement en hydrocarbures étant le premier pour l'année 2018, nous restons conformes aux prescriptions de notre arrêté préfectoral.

- Un dépassement de la mesure MES le 21 septembre lors de l'arrêt technique total, débordement du bac de rétention des eaux entraînant une mauvaise neutralisation des effluents au sein de la station de traitement physico-chimique du site. La floculation et décantation des eaux ont donc été impactées.
 - ⇒ Changement du capteur de mesure de niveau du bac de rétention
- Un dépassement de la mesure MES les 29 et 30 novembre ainsi que le 07 décembre :
 - Dû à une panne du racleur du décanteur qui a eu comme effet le débordement du bac de rétention des eaux et une mauvaise neutralisation des effluents au sein de la station de traitement physico-chimique du site. La floculation et décantation des eaux ont donc été impactées.
 - ⇒ Réparation du décanteur
- Un dépassement de la mesure COT le 05 décembre :
 - Baisse du niveau des bassins en vue de leur nettoyage du 3 au 5 décembre - eaux plus chargée
- Un dépassement de la mesure en zinc et cadmium le 05 décembre :
 - Ces dépassements sont dus à un défaut d'injection de chaux dans le traitement des effluents.

Les dépassements en zinc et cadmium étant les premiers pour l'année 2018, nous restons conformes aux prescriptions de notre arrêté préfectoral.

1.2.4.1.2 - Les analyses de contrôle effectuées par un organisme agréé

- Rapport n° 10456560-001-1 : calage de l'auto surveillance

Les effluents rejetés présentent des concentrations et des charges de polluants qui respectent les valeurs limites de l'arrêté préfectoral.

1.2.4.1.3 - Les analyses semestrielles de contrôle des dioxines dans l'eau effectuées par un organisme agréé

- 1er semestre – Rapport n° 10456560-001-1
- 2ème semestre – Rapport n° 98257-1-a

Les concentrations mesurées sont conformes au seuil de rejet fixé par notre arrêté préfectoral.

(Cf. Rapports d'analyses).

1.2.4.2 - Analyses résidus solides

1.2.4.2.1 - Analyse mâchefers sur site ASTRIA

Conformément à l'application de l'arrêté du 18 novembre 2011 complété par l'arrêté du 27 juillet 2012, les nouvelles analyses réglementaires conditionnant la valorisation des mâchefers ont été réalisées sur la plateforme BEDEMAT. Seule l'analyse des imbrûlés est effectuée sur le mâchefer en sortie ASTRI

réf. analyses

↳ Janvier	541617	↳ Juillet	592156
↳ Février	548725	↳ Août	602422
↳ Mars	556022	↳ Septembre	608155
↳ Avril	564298	↳ Octobre	618837
↳ Mai	574458	↳ Novembre	626815
↳ Juin	582352	↳ Décembre	638371

Les analyses du laboratoire agréé sont présentées en annexe.

1.2.4.2.2 - Analyse cendres

réf. analyses

- 1^{er} trimestre 548726
- 2^{ème} trimestre 574459
- 3^{ème} trimestre 624580
- 4^{ème} trimestre 626813

Les analyses du laboratoire agréé sont présentées en annexe.

1.2.4.2.3 - Analyse des gâteaux filtre presse

réf. analyse

- 1^{er} trimestre 548727
- 2^{ème} trimestre 574460
- 3^{ème} trimestre 624579
- 4^{ème} trimestre 626814

Les analyses du laboratoire agréé sont présentées en annexe.

1.2.4.3 - Analyse rejets atmosphériques

Nous avons présenté en annexe:

1.2.4.3.1 – Les tableaux mensuels d’auto-surveillance

- Rapports de synthèse mensuels de janvier à décembre

Les résultats de suivi des valeurs limites d'émission dans l'air respectent les prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral relatives à la durée de dépassement des concentrations moyennes sur 30 minutes et 10 minutes des rejets et à la durée des indisponibilités des analyseurs.

❖ Concentration moyennes sur 30 minutes et 10 minutes

La durée cumulée de fonctionnement sur une année de chaque ligne lorsque les mesures en continu montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée, est inférieure aux 60 heures autorisées par l'arrêté préfectoral. Les durées cumulées sur 2018 s'établissent aux valeurs suivantes :

- Ligne 1 : 06 heures 30 minutes
- Ligne 2 : 12 heures 30 minutes
- Ligne 3 : 09 heures 00 minutes

Les dépassements ont été constatés pour les éléments suivants :

■ SO₂ (temps total : 11 heures) : Les dépassements ont eu plusieurs origines :

- Pour une durée de 6 heures 30 minutes ces dépassements sont dus à des augmentations importantes et passagères de la concentration en SO₂ dans les gaz de combustion n'ont pu être compensées assez rapidement par la neutralisation des eaux de lavage. Ces augmentations sont dues aux quantités importantes de SO₂ générées par certains déchets.
- Pour une durée de 4 heures 30 minutes, ces dépassements sont consécutifs à une augmentation de la concentration en SO₂ dans les gaz de combustion, liée à la nature des déchets incinérés, simultanée au cycle de nettoyage acide du laveur basique. Cette concomitance n'a pas permis de réguler le pH des eaux du laveur et donc de compenser l'augmentation.

■ Poussières (temps total : 13 heures)

- Pour une durée de 11 heures 30 minutes de dépassement, les augmentations de la concentration en poussières dans les fumées rejetées ont eu lieu alors que les équipements de traitement des fumées étaient en marche normale avec des paramètres de fonctionnement indiquant une forte quantité de poussières captées au niveau de l'électrofiltre sec.
Ces dépassements sont consécutifs aux quantités importantes de poussières générées par certains déchets qui ne sont pas captées intégralement par les électrofiltres.
- Pour une durée de 1 heure de dépassement de la concentration en poussières. Ce dernier a été enregistré lors de la réalisation d'une opération de maintenance sur l'extracteur mâchefers de la ligne.
En effet, la perte de la garde hydraulique de l'extracteur a entraîné l'augmentation de la vitesse du ventilateur de tirage pour maintenir la dépression de la ligne et de la quantité de poussières aspirées.

- Pour une durée de 30 minutes de dépassement de la concentration en poussières qui fait suite à un défaut de l'électrofiltre. La ligne a été arrêtée pour permettre l'intervention de la maintenance et le contrôle interne de l'équipement.

■ CO (temps total : 2 heures 30 minutes)

- Pour une durée de 1 heures 20 minutes, ces dépassements de la concentration en CO sont dus à l'incinération de déchets issus de l'activité économique à fort PCI rendant plus difficile le réglage des paramètres de combustion.
- Pour une durée de 50 minutes, ce dépassement est apparu suite à des difficultés de réglages de la combustion dues à la nature du déchet en fosse. Ces dépassements ont entraîné, comme le demande la réglementation, 2 arrêts de la ligne concernée sur la journée.
- Pour une durée de 20 minutes, ce dépassement est dû aux redémarrages du four. En effet, les démarrages de lignes sont des périodes sensibles pendant lesquelles les paramètres de combustion ne sont pas encore stabilisés et sont donc plus favorables au dépassement des seuils. Ces dépassements ont entraîné, comme le demande la réglementation, 3 arrêts de la ligne concernée sur la journée.

■ NOx (temps total : 1 heure 30 minutes)

- Pour une durée de 1 heure du temps de dépassement de la concentration en oxydes d'azote consécutif à un défaut ponctuel de régulation sur l'injection d'ammoniaque
- Pour une durée de 30 minutes du temps de dépassement de la concentration en NOx consécutive à une augmentation de la concentration en SO2 dans les gaz de combustion, liée à la nature des déchets incinérés, simultanée au cycle de nettoyage acide du laveur basique. Cette concomitance n'a pas permis de réguler le pH des eaux du laveur et donc de compenser l'augmentation.

❖ Validation des moyennes journalières

Le nombre de moyennes journalières devant être écartées pour cause de mauvais fonctionnement ou d'entretien des systèmes de mesure en continu ne doit pas être supérieur à 10 mesures par an.

Le nombre de moyennes journalières invalides sur 2018 s'établit aux valeurs suivantes :

- Ligne 1 : 0
- Ligne 2 : 0
- Ligne 3 : 0

❖ Disponibilité des analyseurs de fumées

La durée cumulée sur l'année des indisponibilités des dispositifs de mesure en continu de chaque ligne est inférieure aux 60 heures autorisées par l'arrêté ministériel du 03 août 2010.

Ces durées s'établissent pour 2018 aux valeurs suivantes :

- Ligne 1 : 8 h 10 mn
- Ligne 2 : 6 h 30 mn
- Ligne 3 : 2 h 00 mn

Les causes de ces indisponibilités sont les suivantes :

- Pour une durée de 11 heures 10 minutes sur le système de mesure en continu due à une température haute du local analyseur.
- Pour une durée de 1 heure 40 minutes, une indisponibilité sur le système de mesure des poussières qui fait suite à un défaut général de l'analyseur. Une fois le basculement sur l'analyseur redondant des vérifications par le service maintenance ont été réalisées.
- Pour une durée de 2 heures une indisponibilité sur le système de mesure en continu de l'ammoniac qui fait suite à un défaut ponctuel sur l'acquisition des données de l'analyseur.
- Pour une durée de 30 minutes, une indisponibilité de la mesure CO due à une mesure ponctuelle hors gamme sur l'analyseur concerné.
- Pour une durée de 30 minutes sur le système de mesure en continu global a été enregistrée suite à une explosion dans le four
- Pour une durée de 30 minutes sur le système de mesure en continu suite à un défaut de remplacement de la bouteille de gaz étalon.
- Pour une durée de 20 minutes une indisponibilité sur le système de mesure en continu du CO a été enregistrée durant un étalonnage automatique mensuel de l'analyseur.

(Cf. Rapports de synthèse mensuels de janvier à décembre).

1.2.4.3.2 – Les analyses de contrôle – 1^{er} semestre – ligne 1-2-3

Surveillance des rejets atmosphériques effectuée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

- Pour le 1^{er} semestre – lignes 1, 2 et 3.
Rapports APAVE n° 10188277-001-2, 10188278-001-2, 10188280-001-2

Conformément aux prescriptions de notre arrêté préfectoral, le contrôle du 1^{er} semestre de nos rejets atmosphériques par un organisme extérieur agréé COFRAC a été réalisé entre le 23 mars et le 16 avril 2017.

Ce contrôle n'a pas révélé de dépassement des valeurs limites d'émission, et nous n'avons pas constaté d'évolutions significatives.

1.2.4.3.3 - Les analyses de contrôle – 2^{ème} semestre – ligne 1-2-3

Surveillance des rejets atmosphériques effectuée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

- Pour le 2^{ème} semestre - lignes 1, 2 et 3
Rapports APAVE n° 10542612-001-1, 10542613-001-1 et n° 10542614-001-1

Conformément aux prescriptions de notre arrêté préfectoral, le contrôle du 2^{ème} semestre de nos rejets atmosphériques par un organisme extérieur agréé COFRAC a été réalisé entre le 09 et le 25 septembre 2017.

Ce contrôle n'a pas révélé de dépassement des valeurs limites d'émission, et nous n'avons pas constaté d'évolutions significatives.

1.2.4.3.4 - Les analyses de contrôle en semi-continu des dioxines dans l'air

L'arrêté ministériel du 03 août 2010 imposait à ASTRIA la mise en place de systèmes d'analyse en semi continue des dioxines furannes à compter du 01 juillet 2014.

Ces systèmes, appelés "AMESA", sont en fonctionnement sur les 3 lignes depuis le 13/02/2014 à l'issue d'une période de mise en service industrielle de 8 semaines.

Nous avons joint les rapports de contrôle de ces mesures sur l'année 2018 en annexe IV.2.

Les rapports des périodes 55 à 67 indiquent des valeurs de concentrations en dioxines mesurées par les analyseurs en semi continus sur l'ensemble des lignes inférieures à la valeur de référence de 0,1 ng/Nm³.

Disponibilité des analyseurs dioxines furannes :

La durée cumulée sur l'année de la disponibilité des dispositifs de mesure des polluants mesurés en semi continu doit être supérieure à 85 % du temps de fonctionnement de l'installation.

Ces durées s'établissent pour la période janvier à décembre 2018 aux valeurs suivantes (données windeva) :

Ligne 1 : 99,68 %

Ligne 2 : 99,27 %

Ligne 3 : 99,19 %

(Cf. Rapports d'analyses).

2 – Rapport général sur le fonctionnement et faits majeurs de l'exercice

2.1 – Centre de Tri

Malgré l'augmentation de la population, nous constatons une baisse des apports BM de 1.67%.

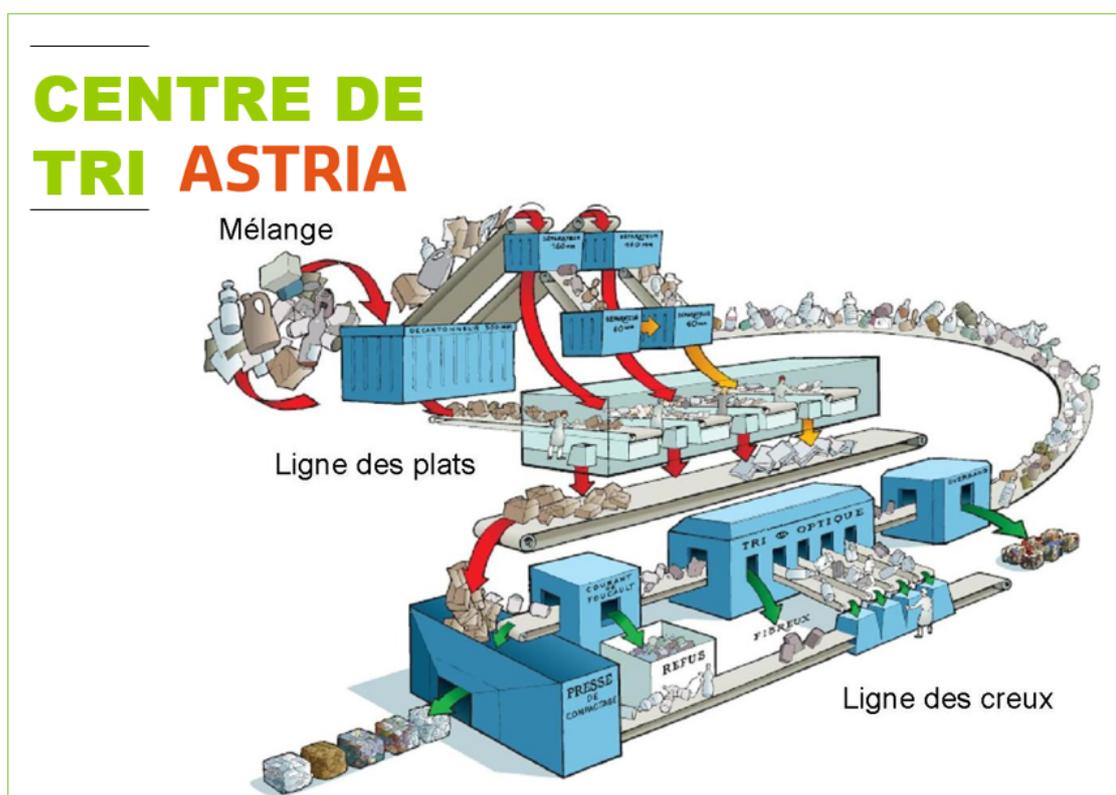
L'augmentation des exigences de nos repreneurs sur la qualité de nos gros de magasin, nous a contraint à augmenter la qualité de ces derniers.

De plus, nous constatons une augmentation des films et barquettes qui engendre une augmentation du taux de refus.

Ainsi, le taux de refus du centre de tri a augmenté en 2018 pour atteindre 18,7%.

La démarche de réduction des TMS (troubles musculo-squelettiques) a été poursuivie en 2018.

Le cycle de rotation des équipes de matin et d'après-midi a été modifié. Il est passé d'une rotation tous les 5 jours à une rotation tous les 3 jours/2 jours. Un bilan doit être fait avec les salariés en début d'année 2019 pour valider les bienfaits de ce changement.



2.2 - Unité de Valorisation Energétique

La modification du soutirage 1 de la turbine a été réalisé courant septembre/octobre. Ainsi, l'alimentation du réseau de chaleur Saint Jean-Belcier est réalisée via ce soutirage depuis le 29 octobre 2018.

Au cours de l'année quelques arrêts sur incident ont dû être réalisés :

✓ Four n° 1

- Arrêt du 28 au 31 janvier 2018 *Ramonage parcours horizontal*
- Arrêt du 08 au 11 février 2018 *Fuite 1^{er} parcours et plafond 2^{ème} parcours*
- Arrêt le 25 avril 2018 *Contrôle électrofiltre sec (dysfonctionne champs 1)*
- Arrêt du 19 au 21 juin 2018 *Fuite harpe suspendue 3^{ème} parcours*
- Arrêt du 21 au 23 août 2018 *Fuite collecteur harpe suspendue 3^{ème} parcours*
- Arrêt du 16 au 17 novembre 2018 *Fuite parcours horizontal niveau vaporisateur*
- Arrêt du 05 au 06 décembre 2018 *Fuite parcours horizontal économiseur 2*

✓ Four n° 2

- Arrêt du 14 au 15 mai 2018 *Contrôle dénox, catalyseur, échangeur, économiseur, registre by-pass*
- Arrêt du 17 au 18 juin 2018 *Contrôle dénox, catalyseur, échangeur, économiseur, registre by-pass*
- Arrêt du 24 au 25 juillet 2018 *Contrôle dénox, catalyseur, échangeur, économiseur, registre by-pass*

✓ Four n° 3

/

Huit véhicules (dont quatre de BORDEAUX METROPOLE) ont été détectés par le système de contrôle radiologique du chargement des véhicules (CRCV) pour des mesures de 0,28 µ Sv/h, 0,29 µ Sv/h (x2), 0,32 µ Sv/h, 0,33 µ Sv/h, 0,67 µ Sv/h, 3,49 µ Sv/h et 5,16 µ Sv/h

Les dispositions du document « Méthodologie à suivre en cas de constat d'un niveau non nul de radioactivité » transmis par la DREAL ont systématiquement été appliquées.

2.3 – Mâchefers

L'extraction des métaux ferreux et non ferreux, le criblage et la maturation des mâchefers ont été réalisés, sur le site de la plate-forme interrégionale de valorisation des mâchefers « BEDEMAT » à Bédénac 17.



Bilan de la valorisation des mâchefers

	2017	2018
Production de mâchefers	57 679,530 t	55 691,730 t
ratio à la tonne incinérée	22,71 %	22,21 %
Mâchefers valorisés	52 317,170 t	45 281,630 t
Mâchefers classe II	2 727,310 t	1 973,170 t
ratio à la tonne incinérée	1,0 %	0,79 %
Acier valorisé	3 785,330 t	3 622,930 t
Aluminium valorisé	886,570 t	1 121,430 t
Variation stock	- 2 036,850 t	3 692,570 t

3 – Travaux d'entretien et de renouvellement réalisés en 2018

3.1 – Centre de Tri

Les travaux de maintenance courante ont été réalisés, ainsi que quelques travaux de gros entretien liés à l'exploitation du process.

- Remplacement de l'ensemble de la détection incendie => en cours (réception sur février 2019)
- Climatisation du TGBT
- Remplacement du tambour arrière d'un tapis accélérateur du séparateur optique ligne B
- Mise en place de Blaxtair sur les engins pour éviter les risques de collisions engins piétons
- Remise en état et consolidation des murs zone stockage amont
- Remplacement de 3 motoréducteurs,
- Remplacement de la motorisation du portail sortie centre de tri.
- Mise en place de caméras thermiques au niveau du stock amont (réception février 2019)
- Remise en état du poussoir de la presse à paquets
- Modification de l'angle d'un séparateur balistique de la ligne JRM pour amélioration de la qualité des journaux magazines
- Mise en place d'une goulotte pour récupérer les bouteilles plastiques sur la ligne des cartons
- Remise en état de la voirie entrée centre de tri .250 m² d'enrobé
- Remise en état de l'éclairage du niveau 0 avec passage en projecteurs led
- Remplacement de 12 bandes transporteuses
- Remplacement de 4 arbres de transmission sur les séparateurs balistiques
- Remplacement de 14 palettes sur les séparateurs balistiques
- Remplacement de 4 motoréducteurs

3.2 – Unité de Valorisation Energétique

Pour cette année 2018, les arrêts techniques 18 mois se sont déroulés aux dates suivantes :

- Ligne n° 1 : du 28 février au 30 mars
- Arrêt général usine : du 16 au 20 septembre
- Groupe Turbo Alternateur : du 16 septembre au 26 octobre
- Ligne n° 3 : du 11 septembre au 11 octobre

Pour la ligne 1, les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- Travaux goulotte/poussoirs OM/grilles :
 - Remise en état des tôles sous le clapet OM,
 - Mise en place de butées sur les clapets OM,
 - Remplacement racleur + tôles d'usure sur poussoir supérieurs et inférieurs,
 - Remplacement de 20 rangées de grilles,
 - Remplacement de 8 vérins de grilles.
- Travaux chaudière :
 - Ecran arrière : remplacement de 17 tubes de 2 000mm (par des panneaux pré-revêtus d'Inconel),
 - Ecran latéral gauche : remplacement de 68 tubes de 2 000mm (par des panneaux pré-revêtus d'Inconel),
 - Remplacement voute de la paroi N°3 en haut du parcours 2 – avec inconel,
 - Remplacement du plafond sur 1m en haut du parcours 2 sur paroi N°1,
 - Remise en état des 2 harpes vibrées,
 - Mise en place de 16 m2 d'inconel pour raccordement panneaux inconel et entretien inconel existant dans le premier et le second parcours,
 - Pose Inconel (projection thermique) de 12 m2 dans le 3e parcours,
 - Remplacement du collecteur bas avec crosses entrée surchauffeur primaire 2 avec changement talons de frappe,
 - Remplacement de 14 talons de frappe et des vidanges sur l'économiseur 1,
 - Remplacement collecteur de purges sur l'économiseur 1 et 2.
- Travaux puits mâchefer/extracteur/redler sous grilles :
 - Remise en état des portes et vannes de vidange,

- Remplacement racleurs inférieurs extracteur,
 - Remplacement des moteurs du vibrant.
- Remise en état de la fumisterie du four,
 - Remise en état calorifuge,
 - Catalyseurs :
 - Mise en place d'une trappe d'accès à l'échangeur/économiseur,
 - Modification circuit d'évacuation des purges de réchauffage des ramoneurs,
 - Mise en place de capteurs permettant de contrôler l'étanchéité du by-pass,
 - Travaux de révision robinetterie,
 - Remise en état désaturateur,

Pour la ligne 3, les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- Travaux goulotte/poussoirs OM/grilles :
 - Remplacement des plaques frontales et des racleurs de poussoirs OM,
 - Remplacement racleur + tôles d'usure sur poussoir supérieurs et inférieurs,
 - Remplacement de 18 rangées de grilles,
 - Remplacement de 8 vérins de grilles.
 - Remise des tôles d'usure et des isolants de la goulotte.
- Travaux chaudière :
 - Ecran latéral gauche : remplacement de 28 tubes de 2 000mm (par des panneaux pré-revêtus d'Inconel),
 - Ecran latéral droit : remplacement de 44 tubes de 2 000mm (par des panneaux pré-revêtus d'Inconel),
 - Remise en état des 2 harpes vibrées,
 - Mise en place de 18 m2 d'inconel pour raccordement panneaux inconel et entretien inconel existant dans le 1er et le second parcours,
 - Pose Inconel (projection thermique) sur le plafond du second parcours (16 m2) et dans le 3e parcours (12 m2),

- Remplacement de 44 tubes sur le surchauffeur primaire 1 + changement talons de frappe,
 - Remplacement de 15 talons de frappe sur l'économiseur 1,
 - Remplacement des purges sur l'économiseurs 1.
- Travaux puits mâchefer/extracteur/redler sous grilles :
 - Remplacement des tôles de chutes du haut du puit,
 - Remise en état déflecteur + manchette sur puit mâchefer,
 - Remise en état de 5 portes et vannes de vidange,
 - Remplacement racleurs inférieurs extracteur,
 - Remplacement vérins poussoir extracteur,
 - Remplacement réducteur + tourteau + arbre de cde reddler sous grilles.
 - Remise en état de la fumisterie du four,
 - Changement de la première couche du catalyseur,
 - Remise en état calorifuge,
 - Remise en état échangeur économiseur catalyseur,
 - Travaux de révision robinetterie,
 - Remise en état désaturateur et changement manchette.

Pour l'arrêt usine, les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- Maintenance majeure de la turbine avec ajout soutirage,
- Inspection majeure du réducteur GTA,
- Maintenance de type 1 de l'alternateur avec modification des paliers,
- Maintenance des postes électrique HT et des transformateurs,
- Travaux de révision robinetterie et soupapes,
- Travaux de maintenance du plan de grilles sur les lignes 1 et 2,
- Travaux de fumisterie sur les lignes 1 et 2,
- Divers contrôles et essais en charge sur les ponts roulants OM, mâchefers et GTA,
- Travaux de remise en état des pompes,
- Contrôles des pales et jupes aérocondenseurs.

Les autres travaux de GER et travaux neufs notables de cette année 2018 sont :

- Changement de la première couche du catalyseur L2,
- Nettoyage des aérocondenseurs en S20 et S45,
- Intervention IPCOS pour optimisation des régulations de combustion et autres,
- Remplacement des cassettes de climatisation/chauffage du hall d'accueil,
- Modification/optimisation des purges du RCU.

4 – Programme G.E.R. et gros travaux programmés pour 2019

4.1 – Programme GER

4.1.1. - Centre de Tri

Les travaux ci-après seront programmés dans l'année :

- Réception de la détection incendie et des caméras thermiques par le CNPP
- Remplacement de la porte de sortie du quai au niveau 3.50 m.
- Arrêt technique sur la presse à balles
- Arrêt technique sur la presse à paquets.
- Remplacement de 2 arbres sur les séparateurs balistiques
- Mise en place d'un transporteur pour améliorer l'ergonomie du poste sur le tri des
pet couleur de la ligne refus creux
- Nettoyage de l'intérieur des bâches du centre de tri
- Préventif sur l'ensemble des paliers et roulements
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion au niveau des bureau et atelier
- Remplacement autant que besoin des bandes transporteuses et palettes des
séparateurs balistiques
- 4 visites de contrôle par le constructeur des séparateurs optiques.
- Thermographie de l'ensemble des armoires électriques

Les différents autres travaux de maintenance courante seront effectués.

4.1.2 – Unité de Valorisation Energétique

Pour 2019, les arrêts techniques de maintenance des installations sont programmés comme suit :

- Ligne n° 2 : du 27 février au 29 mars
- Ligne n° 1 : du 11 septembre au 11 octobre

Nous avons prévu de réaliser les travaux suivants :

- Sur l'ensemble Four-Chaudière des lignes 1 et 2 :
 - L'entretien des poussoirs OM et du caisson de water jacket
 - L'entretien et le remplacement partiel des grilles des fours,
 - La remise en état de la fumisterie des fours avec l'entretien des joints des tuiles réfractaires,
 - Pour la chaudière ligne 1 :
 - 1er parcours : remplacement de 80 tubes d'écrans en panneau revêtu inconnu de 2000 mm de hauteur et largeur de 3 ou 4 tubes.
 - 3ème parcours : fourniture et pose de 2 systèmes de frappe
 - Préfabrication et montage d'un tronçon de collecteur sous harpe vibrée sur 5 tubes avec niples de 500 mm
 - Economiseur 1 : Sur les harpes 1 à 15
 - Préfabrication et montage de 16 talons de frappe
 - Préfabrication et montage de 16 vidanges avec goussets
 - Surchauffeur primaire 1 : remplacement des 44 tubes des harpes 1 et 2 avec préfabrication et montage de talons de frappe avec collecteurs
 - Pour la chaudière ligne 2 :
 - 1er parcours : remplacement de 80 tubes d'écrans en panneau revêtu inconnu de 2000 mm de hauteur et largeur de 3 ou 4 tubes.

- 3ème parcours : fourniture et pose de 2 systèmes de frappe
 - Préfabrication et montage d'un tronçon de collecteur sous harpe vibrée sur 5 tubes avec niples de 500 mm
 - Vaporisateur 1 : Sur les harpes 1 à 15
 - Préfabrication et montage de 15 talons de frappe
 - Surchauffeur primaire 1 : remplacement des 44 tubes des harpes 1 et 2 avec préfabrication et montage de talons de frappe avec collecteurs
- Le contrôle et l'entretien du puits mâchefer et de l'extracteur mâchefer,
- L'entretien des redlers sous chaudière,
- Entretien et contrôle de l'ensemble des moteurs et variateurs

4.2 – Gros travaux programmés en 2019

4.2.1. - Centre de Tri

- Finalisation des travaux de fin de contrat,
- Mise en service des caméras thermiques du hall de réception,
- Travaux de remise en état des voiries.

4.2.2. – Unité de Valorisation Energétique

- Finalisation des travaux de de fin de contrat,
- Changement de la cabine du funiculaire,
- Changement du canon incendie automatique de la fosse OM,
- Travaux de remise en état des voiries.

2

PAGE 61

CHAPITRE 2

BILAN RESSOURCES HUMAINES

1 – Personnel de service

1.1 – Effectif

1.1.1 – Effectif Centre de Tri

L'effectif opérationnel permanent est de 66 personnes se décomposant de la manière suivante :

<u>Fonction</u>	<u>Qualification</u>	<u>Nombre</u>
Responsable d'exploitation	Responsable centre de tri	1
Contremaître maintenance	Responsable d'unité	1
Responsable maintenance	Responsable d'unité	1
Responsable d'équipe	Responsable de conduite	3
Technicien de poste	Conducteur	5
Cariste	Conducteur	3
Responsable de cabine	Responsable de conduite	3
Trieurs suppléant resp. Cabine	Agent centre de traitement	3
Trieurs	Agent centre de traitement	43
Technicien de maintenance	Technicien de maintenance	1
Agent d'entretien	Agent de maintenance	1
Agent de propreté	Agent de maintenance	0,5

Soit ramené en temps plein - 65,5 postes
--

Le Centre de Tri fonctionne en trois équipes, deux équipes de journée en rotation alternée et une équipe travaillant à poste fixe de nuit.

A l'effectif permanent, s'ajoutent :

- 2 Trieurs : contrat à durée déterminée en remplacement

- du personnel intérimaire représentant en heures travaillées l'équivalent de 8 personnes à temps plein et en année courante. Ce personnel assure les remplacements ponctuels des titulaires en congés payés ou en arrêt maladie.

1.1.2 – Effectif Unité de valorisation énergétique

L'effectif opérationnel permanent est de 37 personnes se décomposant de la façon suivante :

<u>Fonction</u>	<u>Qualification</u>	<u>Nombre</u>
Responsable UVE	Responsable de site	1
Responsable d'exploitation	Responsable d'unité	1
Assistant technique process et tx	Technicien	0,5
Chef de quart	Responsable de conduite	5
Adjoint de quart	Responsable de conduite	5
Conducteur pontier rondier	Conducteur	9
Gestionnaire sous-produits	Conducteur	2
Agent gestion du quai	Agent centre de traitement	1
Agent gestion des pesages	Agent centre de traitement	1
Responsable maintenance	Responsable d'unité	1
Technicien en automatisme	Responsable de maintenance	1
Instrumentiste	Technicien de maintenance	1
Electromécanicien	Technicien de maintenance	2
Mécanicien	Technicien de maintenance	1
Technicien de maintenance	Technicien de maintenance	4
Technicien GMAO - magasinier	Technicien de maintenance	1

Soit ramené en temps plein - 36,5 postes

A l'effectif permanent, s'ajoutent :

- 1 Adjoint au Responsable exploitation en contrat à durée déterminée - surcroît
- 1 apprenti au service maintenance en contrat d'alternance à durée déterminée

- du personnel intérimaire représentant en heures travaillées l'équivalent d'environ 3 personnes à temps plein et en année courante. Ce personnel assure les remplacements ponctuels des titulaires en congés payés ou en arrêt maladie.

1.1.3 – Effectif Administration

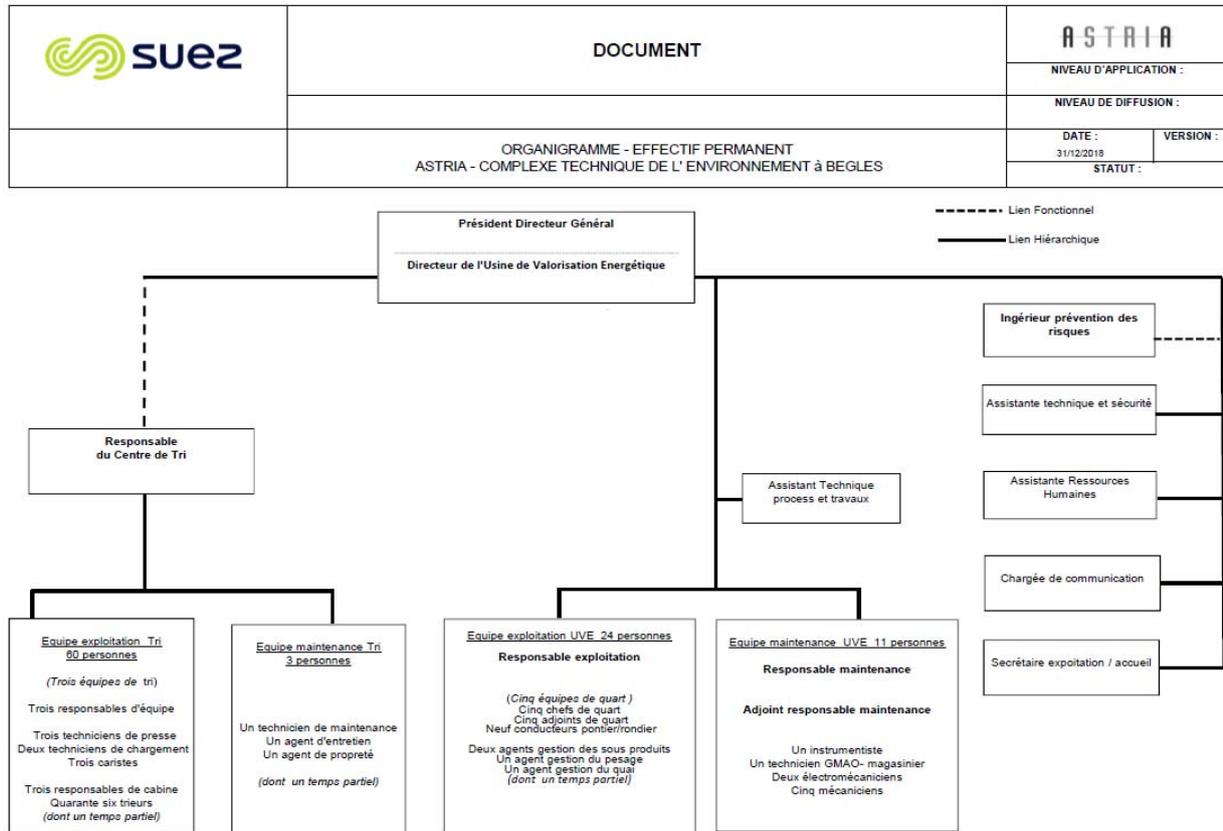
Cet effectif fonctionnel est composé de 4 personnes :

<u>Fonction</u>	<u>Qualification</u>	<u>Nombre</u>
Assistante ressources humaines	Technicien fonction support	1
Assistante technique & sécurité	Technicien fonction support	1
Secrétaire d'exploitation	Technicien fonction support	1
Chargée de communication	Technicien fonction support	1

Soit ramené en temps plein - 4 postes

Soit un effectif global à fin 2018 de 107 personnes titulaires et 4 personnes en contrat à durée déterminée.

1.2 – Organigramme (effectif permanent)



1.3 – Stagiaires

Nous avons intégré, à différents niveaux, 9 stagiaires assurant ainsi l'équivalent de 51 semaines de formation :

- 1 stagiaire Bachelor de Technologie
- 1 stagiaire école d'ingénieur 1^{ère} année
- 1 stagiaire licence pro instrumentation et contrôle industriel
- 1 stagiaire seconde technologique
- 3 stagiaires BAC PRO MEI (maintenance équipements industriels)
- 1 stagiaire classe de 4^{ème}
- 1 stagiaire plateforme d'orientation

2 – Etat récapitulatif de l'effectif

L'état présenté en annexe récapitule pour l'année 2018 et pour chaque salarié inscrit au registre du personnel, les éléments suivants :

- Age
- Poste occupé
- Date d'embauche et/ou de reprise d'ancienneté
- Diplôme et formation
- Statut et niveau de qualification
- Nature du contrat de travail
- Temps de travail (temps partiel éventuel, modalités)
- Salaire brut de base
- Montant total brut de la rémunération annuelle (y compris avantages particuliers)
- Etat des droits acquis (heures, congés payés, compte épargne temps)

3 – Etat des contentieux ou mesures disciplinaires

Sans objet, pas d'encours.

4 – Liste des contrats avec les organismes sociaux

Contrat de prévoyance :

GRAS SAVOYE – 12/14 rue du Centre – 93197 NOISY LE GRAND Cedex
Référence client : 032231

Contrat de retraite :

REUNICA – 154 rue Anatole France – 92599 LEVALLOIS PERRET Cedex
Référence client : 399730761

5 – Liste des accords salariaux, des usages et pratiques

LISTE DES ACCORDS EN VIGUEUR au 31/12/2018

SOCIETE	INTITULE ACCORD	DATE DE SIGNATURE
ASTRIA	CONVENTION D ENTREPRISE	06/06/1999
	AVENANT 1 LA CONVENTION D ENTREPRISE	15/01/2001
	AVENANT 2 LA CONVENTION D ENTREPRISE	05/09/2001
	ACCORD RTT	25/06/1999
	AVENANTS 1 ET 2 ARTT	28/06/1999
	AVENANT 3 ARTT	25/10/1999
ETABLISSEMENT SUD OUEST DE L'UES SUEZ RV ENERGIE	ORGANISATION ET DUREE DU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL POSTE	20/06/2008
	AVENANT ACCORDS INTERESSEMENTS	26/06/2014
	ACCORD RELATIF AUX MODALITES DE REMPLACEMENT AU PIED LEVE ET RENFORT ASTREINTE	07/10/2011
	ACCORD RELATIF AUX MODALITES D ATTRIBUTION ET D INDEXATION DE LA PRIME "DASRI"	28/11/2011
	ACCORD TRAVAIL DE NUIT	11/06/2013
	ACCORD AMENAGEMENT TPS DE TRAVAIL EQUIPE DE TRI	15/01/2018
Unité Economique et Sociale	ACCORD DE PARTICIPATION	14/06/2004
	ACCORD RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	29/11/2012
	ACCORD RELATIF A LA REPRESENTATION SOCIALE AU SEIN DE L UES SUEZ RV ENERGIE	28/11/2018
	REVISION 3 DE L ACCORD CADRE SUR LES STRUCTURES DE REPRESENTATION SOCIALE DE NOVERGIE	03/04/2009
	ACCORD SUR LE PLAN D EPARGNE UES	14/06/2004
	ACCORD COLLECTIF D ENTREPRISE SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS	12/09/2002
	ACCORD CADRE RELATIF A LA RENEGOCIATION DES ACCORDS D INTERESSEMENT D ETABLISSEMENTS	2017/2018/2019
	ABONDEMENT PERCO DU GROUPE GDF SUEZ	14/12/2010
	ACCORDS DE NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES	ANNUEL
	ACCORD COLLECTIF SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS AU SEIN DE L'UES NOVERGIE	15/01/2014
	ACCORDS SUR LA PREVENTION DE LA PENIBILITE AU SEIN DE L'UES NOVERGIE	15/01/2014
	SUEZ RV France / IND	ACCORD RELATIF A LA MISE EN PLACE D UNE INSTANCE NATIONALE DE DIALOGUE AU SEIN DE SITA France
ACCORD SUEZ RV France sur la mobilité dans un contexte de réorganisation ayant un impact sur l'emploi		12/02/2018
PERCO		10/12/2013
REITERATION DE L'ACCORD SITA France RELATIF A L'ABONDEMENT PERCO		03/02/2014

3

PAGE 68

CHAPITRE 3

COMPTE RENDU FINANCIER



Nota :

Les comptes présentés dans le présent document doivent être validés par nos commissaires aux comptes. Ils ont donc un caractère provisoire.

1 – Rapport général annuel

1.1 - Faits marquants du compte de résultats de l'exercice 2018

- **Chiffre d'affaires :**

Baisse de 4.2 % du chiffre d'affaires avec des variations entre les différents postes :

- Baisse du tonnage BM trié (- 661 t),
- Baisse importante du tonnage extérieur BM trié (- 4 011 t),
- Baisse importante du poste valorisation matière due à la chute du cours de reprise,
- Augmentation des apports BM sur l'UVE (+ 4 344 t),
- Baisse des apports extérieurs BM sur l'UVE (- 9 267 t),
- Hausse du poste valorisation électrique due à un cours du rachat de l'électricité plus favorable,
- Hausse du poste valorisation thermique due aux nouveaux raccordements du réseau de chaleur.

- **Charges :**

Baisse de 2.2 % des charges avec des variations entre les différents postes :

- Baisse des frais d'évacuation des résidus et des achats fluides, pièces et consommables en cohérence avec la baisse du tonnage incinéré,
- Augmentation du poste GER s'expliquant principalement par les travaux réalisés sur la turbine,

- **Résultat d'exploitation :**

Compte tenu des éléments précités, le résultat d'exploitation est en baisse par rapport à l'année 2017 de 917 k€.

1.2 – Calcul provisoire de la contribution de Bordeaux Métropole (EBE 2018)

Comptes sociaux 2018

en k€		
Désignation	Compte	Montant
Vente (retraité contribution Bordeaux Métropole)	70	+ 38 704
Consommations en provenance des Tiers	601 à 606	- 3 599
	608	+ 0
	61	- 22 541
	62	- 2 636
Subventions d'exploitation	74	+ 37
Impôts et taxes	63	- 2 409
Charges de personnel	64 / 90	- 5 537
EBE		+ 2 019
Loyer Crédit-Bail		+ 12 589
Frais de Siège		+ 1 756
EBE RETRAITE		+ 16 364

CEP inséré dans l'annexe B1 de l'avenant n°5

en k€	
Désignation	Montant
Total produits d'exploitation	+ 43 957
Total charges d'exploitation	- 39 481
Dotations, provisions et amortissements	+ 1 210
EBE	+ 5 686
Loyer Crédit-Bail	+ 12 865
Frais de Siège	+ 1 984
EBE RETRAITE	+ 20 535

Calcul de la contribution selon l'article 9 de l'annexe B1 de l'avenant n°5

en k€	
Excédent	- 4 171
% d'excédent par rapport au CEP	-20,31%
% applicable (tranche 5 à 15%)	0,00%
CONTRIBUTION Bx Métropole	+ 0

1.3 – Calcul intéressement de Bordeaux Métropole aux performances techniques « Annexe B1 : avenant 5 – article 16.2.1. »

Article 17,2,1 modifié par avenant n°7 du mois de mars 2014
 Une réduction de prix s'opère aux tonnages Bx Métropole si les **tonnages globaux incinérés** dépassent 260 000 Tonnes dans l'année civile.

La réduction de prix est de 0,33 €HT la tonne (valeur 1er janv 2014)
 Révision de prix selon article 19.1

Cette réduction de prix se calcule par tranche de 1000 tonnes traitées au delà de 260 000 tonnes

$$R = 0,33 \text{ €/t} \times (Q - 260\,000) / 1000$$

La réduction de prix s'applique aux tonnages **apportés par Bx Métropole** la même année, dans la limite de 120 000 tonnes.

Année 2018

tonnages incinérés globaux 250 724,00
 tonnages apportés par Bx Métropole 114 202,00

avec €/t 0,33
 Q 250 724,00
 constante 260 000,00
 tranche 1 000

d'où R= -3,06108 **arrondi à -3,06**

Soit pour le tonnage apporté par Bordeaux Métropole réduction totale de : **-349 458,12 (valeur 1er janv 2014)**

Actualisation :

TVA 10%

	tonnage/ trim	incidence révision	réduction de prix	Prix révisé	Réduction totale HT	Réduction totale TTC
1	26 154,62	4,97%	-3,06	-3,21	-84 012,49	-92 413,74
2	33 352,74	5,26%	-3,06	-3,22	-107 431,34	-118 174,47
3	26 887,58	6,05%	-3,06	-3,25	-87 251,77	-95 976,94
4	27 806,68	6,90%	-3,06	-3,27	-90 957,97	-100 053,76
TOTAL	114 201,62				-369 653,56	-406 618,92

En comptabilité publique il ne peut y avoir de recette affectée, ainsi c'est un titre de recette que Bordeaux Métropole devra émettre. Le paiement des **0 € HT (soit 0 € TTC)** interviendra dans les mêmes délais que la contribution.

2 – Compte d'exploitation 2018

COMPTE D'EXPLOITATION A FIN DECEMBRE 2018

	en €
2018	
PRODUITS	
Bx Métropole - Tri	7 661 229
Extérieurs Bx Métropole - Tri	1 491 690
Valorisation matière	1 215 703
Bx Métropole - Incinération	10 995 198
Extérieurs Bx Métropole - Incinération	11 501 707
Valorisation matière incinération	23 689
Valorisation électrique	4 686 951
Valorisation thermique	306 194
TGAP	741 675
Autres (yc contribution Bx Métropole)	80 110
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	38 704 146
CHARGES	
Personnel	5 536 942
Achats fluides pièces et consommables	1 631 841
Travaux, locations et services extérieurs	2 201 649
Frais d'évacuation des résidus	4 064 809
Travaux GER	5 200 440
Assurances	788 252
Financement crédit-bail	12 366 238
Loyer terrain Bx Métropole	222 822
Autres charges d'exploitation	4 439,00
Impôts et taxes	1 646 729
TGAP	762 517
Autres dot. aux prov. et amortissements	498 823
Autres reprises aux prov. et autres produits	-173 559
Frais généraux d'exploitation (autres charges de structure)	602 301
Facturation frais de siège	1 755 738
Reprise sur provisions GER	-4 991 271
Dotation aux provisions GER	3 186 941
Participation & Intéressement	363 386
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	35 669 037
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 035 109
RESULTAT FINANCIER	-4 351
RESULTAT EXCEPTIONNEL	53 251
IMPOT SOCIETE	947 031
RESULTAT NET	2 136 978

3 – Liasse fiscale intégrale (provisoire)

Document joint en annexe

4 – Annexe aux comptes annuels

Document disponible fin premier trimestre 2019

5 – Balance générale

Document ci-après

ASTRIA
Complexe Technique de l'Environnement
Clos de Hilde - Rue Louis Blériot
33323 BEGLES CEDEX - FRANCE
TEL +33 (0) 5 57 35 16 80
FAX +33 (0) 5 57 35 16 81





Rapport annuel 2018

RIVE DROITE
ENVIRONNEMENT







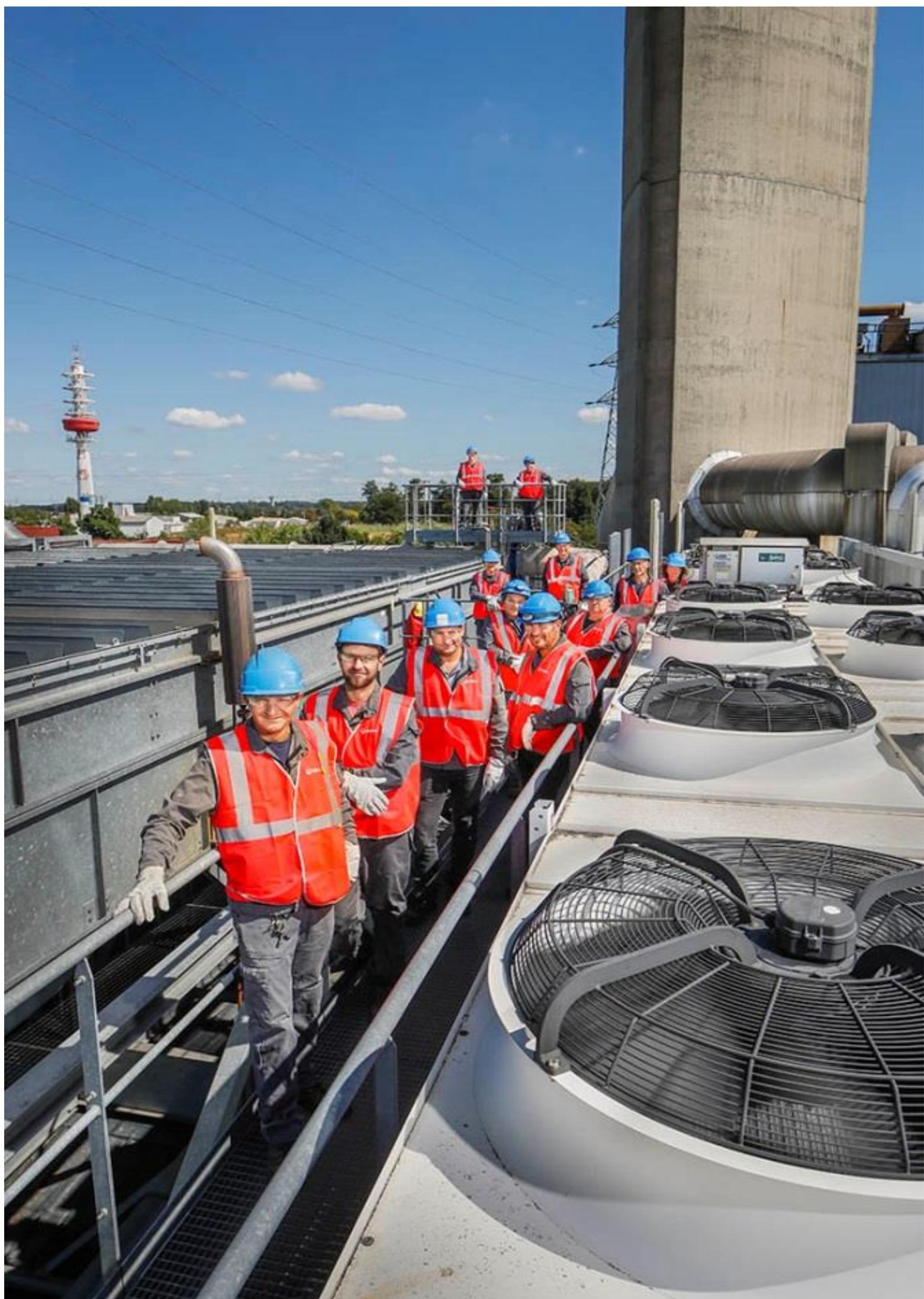
Sommaire

1. Introduction.....	7
2. Données générales.....	11
2.1. Rive Droite Environnement.....	12
2.1.1. Présentation de la société dédiée.....	12
2.1.1.1. Organisation.....	12
2.1.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements.....	13
2.1.1.3. La Direction du Territoire Nord-Aquitain VEOLIA Recyclage et Valorisation des déchets.....	13
2.1.1.4. Accueil et encadrement de stagiaires.....	15
2.1.2. Le Périmètre d'intervention de Rive Droite Environnement.....	16
2.1.3. La tarification.....	17
2.1.4. Caractéristiques de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets.....	18
2.2. Rive Droite Energie.....	20
2.2.1. Présentation de la société dédiée.....	20
2.2.1.1. Organisation.....	20
2.2.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements.....	21
2.2.1.3. La Région DALKIA SUD-OUEST.....	21
2.2.2. Le périmètre d'intervention de Rive Droite Energie.....	22
2.2.3. La tarification.....	23
2.2.4. Caractéristiques techniques du RCU.....	24
3. Données générales.....	29
3.1. Données techniques de l'UVE.....	30
3.1.1. Synthèse technique.....	30
3.1.2. Rapport détaillé.....	34
3.1.3. Diagramme de flux.....	40
3.1.4. Performance énergétique (calcul).....	42
3.1.4.1. Indicateur Rendement énergétique TGAP.....	42
3.1.4.2. Indicateur Performance Energétique R1.....	43
3.1.5. Bilan des déchets de l'installation évacués et des sous- produits.....	44
3.1.6. Travaux importants sur l'installation.....	48
3.1.7. Bilan des arrêts.....	49
3.2. Bilan environnemental et réglementaire de l'UVE.....	51
3.2.1. Certification.....	51
3.2.2. Suivi environnemental.....	51
3.2.3. Contrôles réglementaires.....	57
3.2.4. Modifications Arrêté Préfectoral d'Exploitation.....	59
3.2.5. Synthèse de détection de radioactivité.....	59
3.2.6. Bilan sécurité.....	60
3.3. Données techniques du RCU.....	64
3.3.1. Introduction.....	64
3.3.2. Bilan technique (sur base des données financières RCU).....	65
3.3.3. Travaux de sécurisation et Gros Entretien de Renouvellement.....	72
3.3.4. Journal des interventions.....	75



3.4. Bilan environnemental et réglementaire du RCU	77
3.4.1. Certification	77
3.4.2. Suivi environnemental	79
3.4.3. Contrôles réglementaires	80
3.4.4. Modifications des Arrêtés Préfectoraux d'Exploitation	81
4. Données financières.....	85
4.1. Compte Rendu Financier RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE	86
4.1.1. Compte de Résultat RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE	86
4.1.2. Tarifs UVE et leurs évolutions	89
4.2. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Rive Droite Environnement UVE	91
4.2.1. Produits de la délégation UVE	91
4.2.2. Informations financières relatives au bilan.....	97
4.3. Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE	98
4.4. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE	100
4.5. Compte de Résultat Annuel de la Délégation	110
4.6. Travaux de Gros Entretien et Renouvellement	114
4.6.1. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement UVE.....	114
4.6.2. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement Réseau	117
4.6.3. Etablissement du Compte de Gros Entretien et Renouvellement Ensemble de la Délégation	118
4.7. Autres Données Financières Contractuelles	119
4.8. Analyse des Comptes Clients.....	120
4.9. Inventaire des Biens de Retour.....	121
4.10. Etat de Variation du Patrimoine Immobilier	121
4.11. Etat des Engagements à Incidences Financières	121
4.12. PNAQ.....	122
5. Qualité du service	128
5.1. Introduction	129
5.2. Les évolutions contractuelles de l'année	129
5.2.1. Evolutions du contrat de DSP.....	129
5.2.2. Evolution des Abonnés en 2018.....	129
5.2.3. Liste des Abonnés et nombre d'URF au 31 Décembre 2018.....	130
5.3. Relation avec le Délégant.....	132
5.3.1. Mieux communiquer avec le Délégant	132
5.3.2. Travaux en domaine public.....	132
5.3.3. Procédure de traitement des réclamations Clients	135
5.3.4. Rencontre avec les acteurs	135
5.4. Relation avec les Abonnés	135
5.5. Relation avec les Usagers	135
6. Synthèse et perspectives	138
6.1. Synthèse	139
6.2. Perspectives	140

1





Introduction



Par délibération du Conseil de Communauté en date du 28 novembre 2008, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de déléguer le service public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, assurant la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, la production et la distribution de chaleur sur le réseau desservant le plateau des Hauts de Garonne, situé sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac au Groupement de sociétés SOVAL-DALKIA France, pour une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2009.

Début 2009, deux sociétés dédiées ont été créées pour assurer le contrat de Délégation de Service Public :

- **Rive Droite Environnement** en charge du contrat dans sa globalité et de l'unité de valorisation énergétique des déchets,
- Et **Rive Droite Energie**, sub-délégataire en charge des chaufferies d'appoint, biomasse et de secours et du réseau de chaleur urbain.

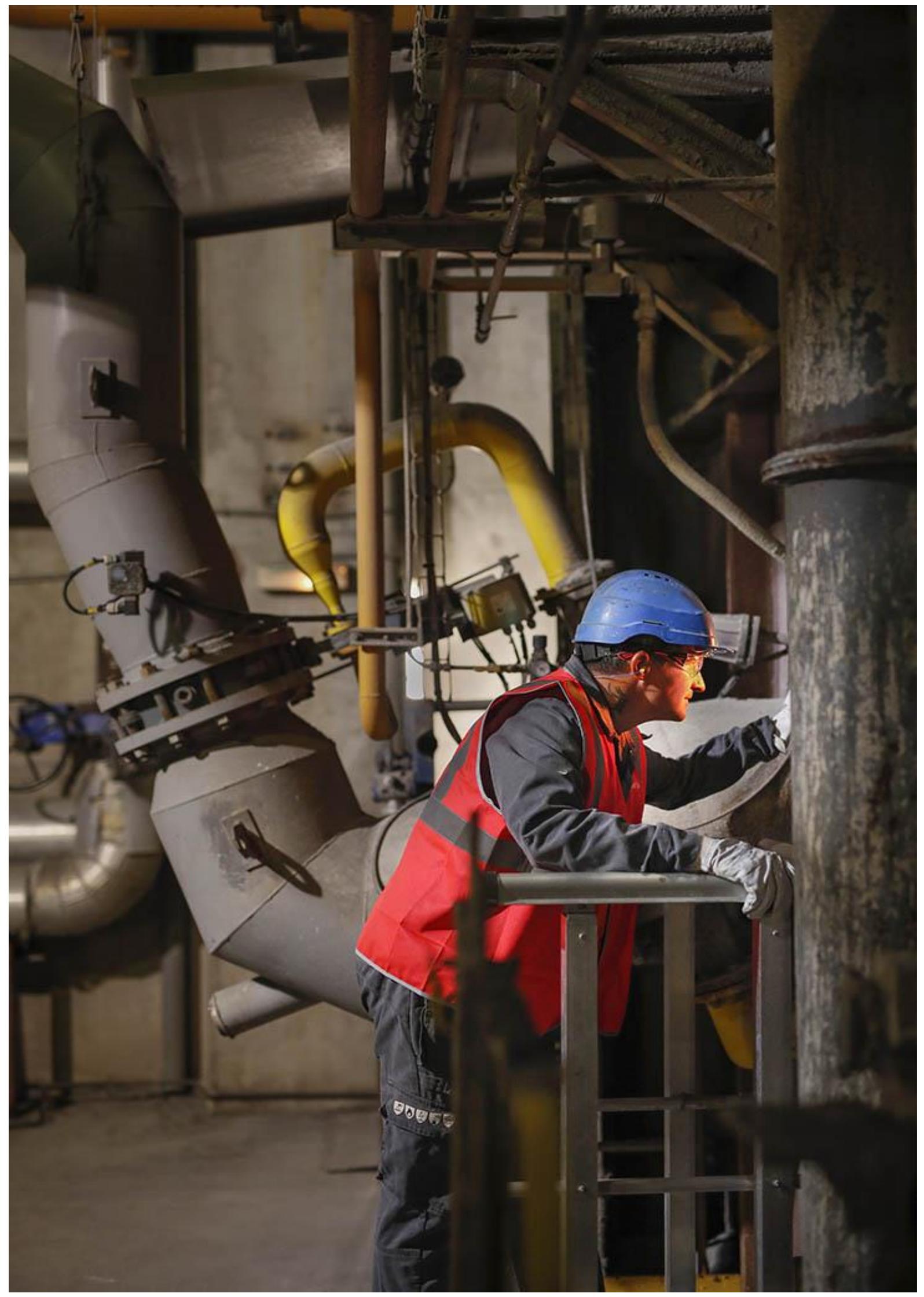
L'actionnariat de ces deux sociétés dédiées, initialement réparti entre SOVAL et DALKIA dans chaque société, a évolué en décembre 2015 :

- Rive Droite Environnement, 100% SOVAL (filiale du groupe VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets) ;
- Rive Droite Energie, 100% DALKIA France.

Ce rapport présente le compte-rendu de l'activité de l'année 2018 sur l'ensemble de la Délégation, en précisant les éléments concernant chaque Service public et donc chaque société dédiée, ainsi que les éléments globaux lorsque cela fait sens dans le cadre du contrat.

Le présent rapport a été établi à partir des comptes annuels des sociétés Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie et conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement CRC 99-03. L'application des règlements CRC 2004-06 (définition, comptabilisation et évaluation des actifs) et 2002-10 / 2003-07 (amortissements et dépréciation des actifs) n'a pas engendré d'impact significatif dans les comptes des sociétés ou du compte rendu annuel.

2





Données générales



2.1.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements

Rive Droite Environnement bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de VEOLIA.

Les moyens apportés par la Région et/ou la Direction Générale sont :

- > Expertise juridique,
- > Expertise financière,
- > Expertise technique,
- > Expertise communication
- > Veille technologique et réglementaire,
- > Expertise qualité et environnement.

Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien commercial, communication, administratif, technique et financier. En outre, des experts sont à la disposition des clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

2.1.1.3. La Direction du Territoire Nord-Aquitain VEOLIA Recyclage et Valorisation des déchets

Basée à Floirac, à proximité immédiate du site de Cenon, elle dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- > Direction Générale,
- > Direction Commerciale (vente, marketing et communication),
- > Direction Administrative et Financière (finances, comptabilité, juridique),
- > Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).
- > Direction Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement.

Tous ces moyens sont intervenus pour assurer la réalisation du contrat.

En particulier, de gros efforts sont menés dans les domaines commerciaux et QHSE par des appuis et de la présence sur le terrain de ces moyens.

Il est présenté ci-après l'organisation mis en place sur le site du Complexe Thermique des Hauts de Garonne en 2018.



2.1.1.4. Accueil et encadrement de stagiaires

RIVE DROITE ENVIRONNEMENT a reçu 10 stagiaires durant l'année 2018, pour mise en situation en milieu professionnel :

- > 1 stagiaire - diplôme préparé : Baccalauréat professionnel en Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants (Ecole de Reconversion Professionnelle) – Durée du stage : 6 semaines et 30 jours.
- > 1 stagiaire - diplôme préparé : 2NDPRO Technicien Chaudronnerie industrielle (Lycée Polyvalent Jean Monnet) – Durée du stage : 28 jours.
- > 1 stagiaire élève ingénieur – cursus : formation ingénieur civil (Mines de Nancy) – Durée du stage : 6 mois.
- > 1 stagiaire – diplôme préparé : Baccalauréat professionnel 1^{ER}PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (Lycée Professionnel des Trois Rivières) – Durée du stage : 4 semaines.
- > 1 stagiaire – Classe de 3^{ième} (Collège de Lacanau) – Durée du stage : 5 jours.
- > 1 stagiaire – stage d'observation (Mission Locale de CENON) – Durée du stage : 2 semaines.
- > 2 stagiaires (dont 1 stagiaire Norvégien dans le cadre du projet ERASMUS) – 1EM (Lycée des Métiers de l'Industrie et de l'Optique Jacques Brel) – Durée du stage : 1 semaine.
- > 1 stagiaire élève ingénieur – 4^{ième} année ingénieur généraliste (EIGSI) – Durée du stage : 4,09 mois.
- > 1 stagiaire – 1^{ère} année BTS Electrotechnique (Lycée Gustave Eiffel) – Durée du stage : 4 semaines.



2.1.2. Le Périmètre d'intervention de Rive Droite Environnement

Le périmètre est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aérocondenseur, livraison boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours-chaudières,...), le bâtiment Traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment Administratif, et les abords clôturés.

Le Délégué a la charge des fonctions d'exploitation de cette usine, et en particulier :

- l'accueil et le contrôle des déchets entrants (double pesée et contrôle radioactivité), le titulaire effectuera également pour le compte de la collectivité la pesée de certains véhicules (y compris émission des bons de pesée et enregistrement de ces pesées).
- la réception et la gestion du stock d'ordures ménagères en fosse,
- la conduite des installations d'incinération des déchets ménagers et assimilés,
- la valorisation de l'énergie récupérée,
- la manutention, le rechargement et le traitement des sous-produits.

Il a l'obligation de traiter tous les déchets apportés par la Collectivité dans la limite des capacités techniques des installations.

Il a en charge toutes les opérations de maintenance des ouvrages permettant :

- d'assurer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 le bon fonctionnement des installations mises à sa disposition et la qualité du traitement des déchets.
- de maintenir pendant toute la durée du contrat, en état normal de service, l'ensemble des ouvrages, équipements et installations qui lui sont confiés par la Collectivité.

Il rend compte à la Collectivité et à la DREAL du fonctionnement des installations dans le respect des obligations des arrêtés d'autorisation d'exploiter applicables au site.



2.1.3. La tarification

Le tarif de traitement des déchets comprend un prix P1 applicable aux 90 000 tonnes d'apports de Bordeaux Métropole effectués dans le cadre de l'article 12.2. et un prix P2 applicable aux apports au-delà de 90 000 tonnes par an.

Tarif avec rénovation de la cogénération (appliqué à partir du 1^{er} avril 2009)

Apports de BORDEAUX METROPOLE	Pour 90 000 tonnes Prix « P1 »	Au-delà de 90000 tonnes Prix « P2 »
Tarif de traitement BORDEAUX METROPOLE	45,82 € HT/T	72,00 € HT/T

Les apports extérieurs sont autorisés au-delà du seuil des 90 000 tonnes. Si le Délégué est amené à traiter des tonnes extérieures à un prix inférieur à ce prix P2, il s'engage à faire bénéficier à Bordeaux Métropole du même prix sur l'année en cours.

2.1.4. Caractéristiques de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets

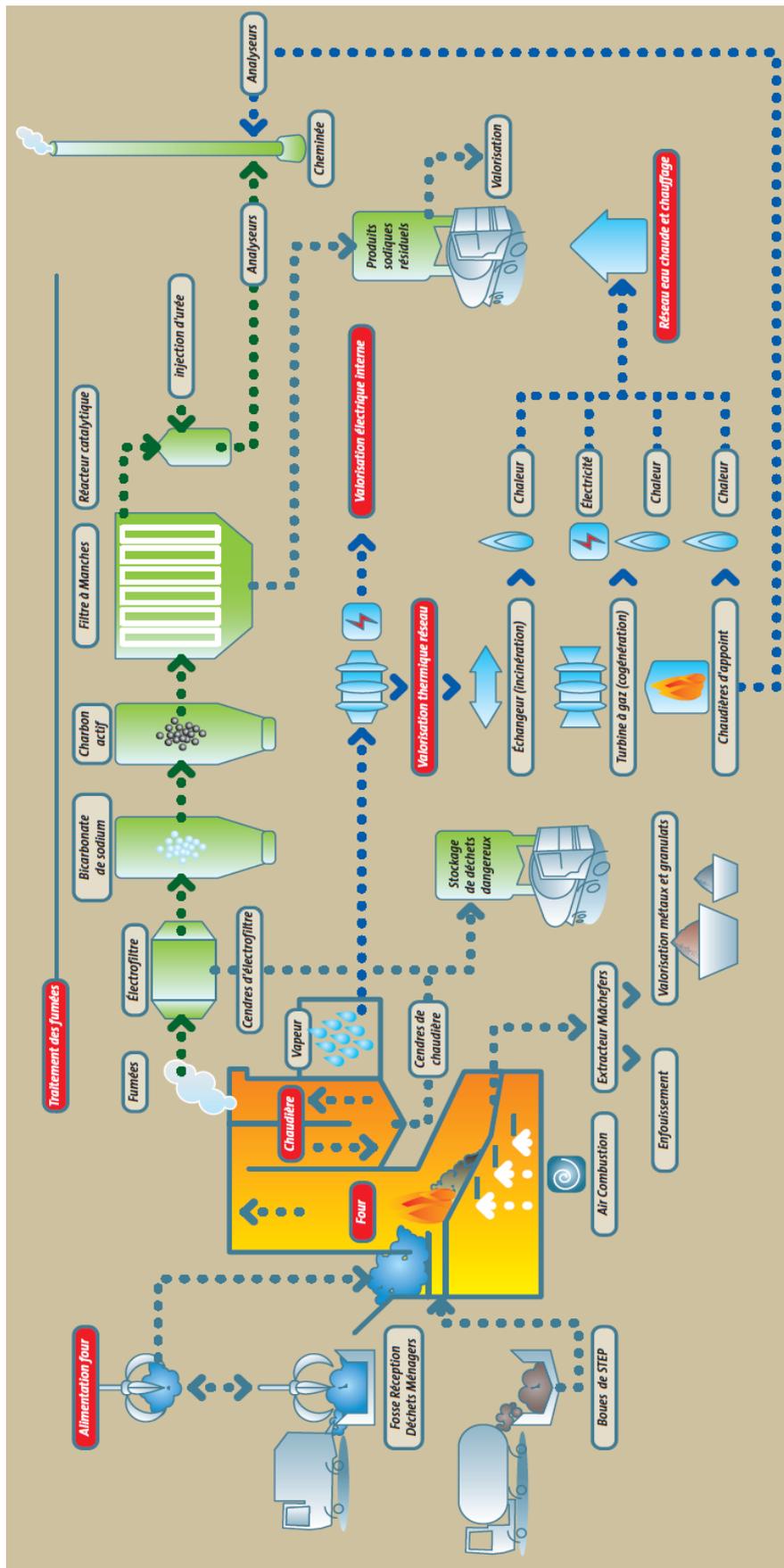
Rive Droite Environnement exploite l'Unité de Valorisation des Déchets localisé rue Jean Cocteau à Cenon. Ces principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :



Etape de traitement	Caractéristiques	
RECEPTION	Capacité de la fosse :	2000 m ³
	Nombre de quai :	4
	Tonnage autorisé :	138 000 t
COMBUSTION	Nombre de fours :	2
	Capacité /four :	9,2 t/h
	Type de fours :	Four à rouleaux
CHAUDIERE	Vapeur surchauffée :	17 bars / 255°C
	Puissance :	18 MW
TRAITEMENT DES FUMEES	Traitement :	Sec Electrofiltres + filtres à manches
	Réactifs :	Bicarbonat + coke de lignite
	DENOX :	SCR avec urée
TRAITEMENT DES EAUX	Rejet liquide :	Zéro
VALORISATION ENERGETIQUE	Echangeur thermique (RCU) :	22 MW
	Groupe turboalternateur :	4,2 MW
	Contrat vente électrique :	OA EDF
SOUS-PRODUIT	Mâchefers :	<i>Valorisation en sous-couche routière</i>
	REFIOM sous chaudières et électrofiltres :	<i>Cendres Stabilisation en ISDD</i>
	REFIOM sous Filtre à manches :	Produits Sodiques Résiduaire <i>Valorisation des sels</i>



Schéma de traitement de l'unité de valorisation





2.2. Rive Droite Energie

2.2.1. Présentation de la société dédiée

2.2.1.1. Organisation

La société dédiée est :

RIVE DROITE ENERGIE

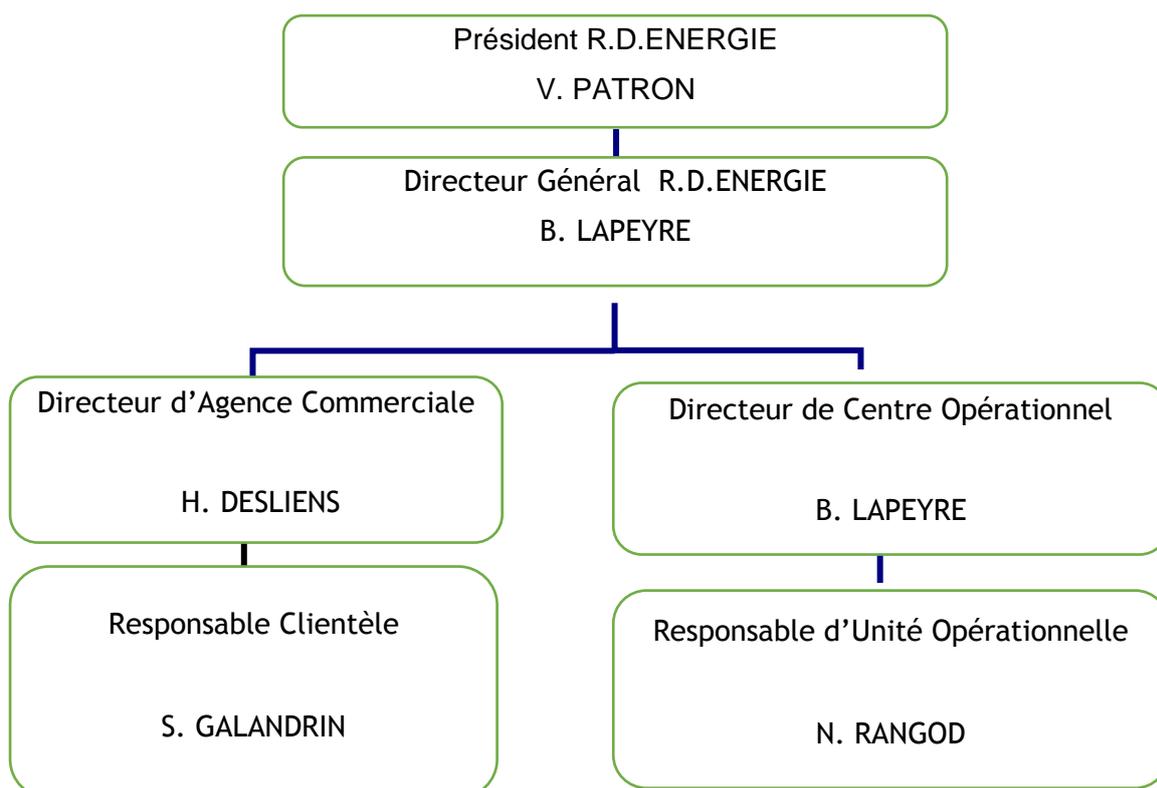
RUE JEAN COCTEAU

33150 CENON

📞 05 56 38 55 00 📠 05 56 38 55 01

Astreinte 24h/24 – 7j/7 – 365 jours/an

📞 0 810 804 805





2.2.1.2. Moyens mis en œuvre pour répondre aux engagements

Rive Droite Energie bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de DALKIA.

Les Moyens apportés par la Région et/ou la Direction Générale sont :

- > Expertise juridique,
- > Expertise financière,
- > Expertise technique,
- > Expertise communication
- > Veille technologique et réglementaire,
- > Expertise qualité et environnement.

Ces interlocuteurs sont disponibles pour apporter tout soutien commercial, communication, administratif, technique et financier. En outre, des experts sont à la disposition des clients pour les diagnostics, les études et pour proposer des voies de progrès.

2.2.1.3. La Région DALKIA SUD-OUEST

Basée à Toulouse, elle dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

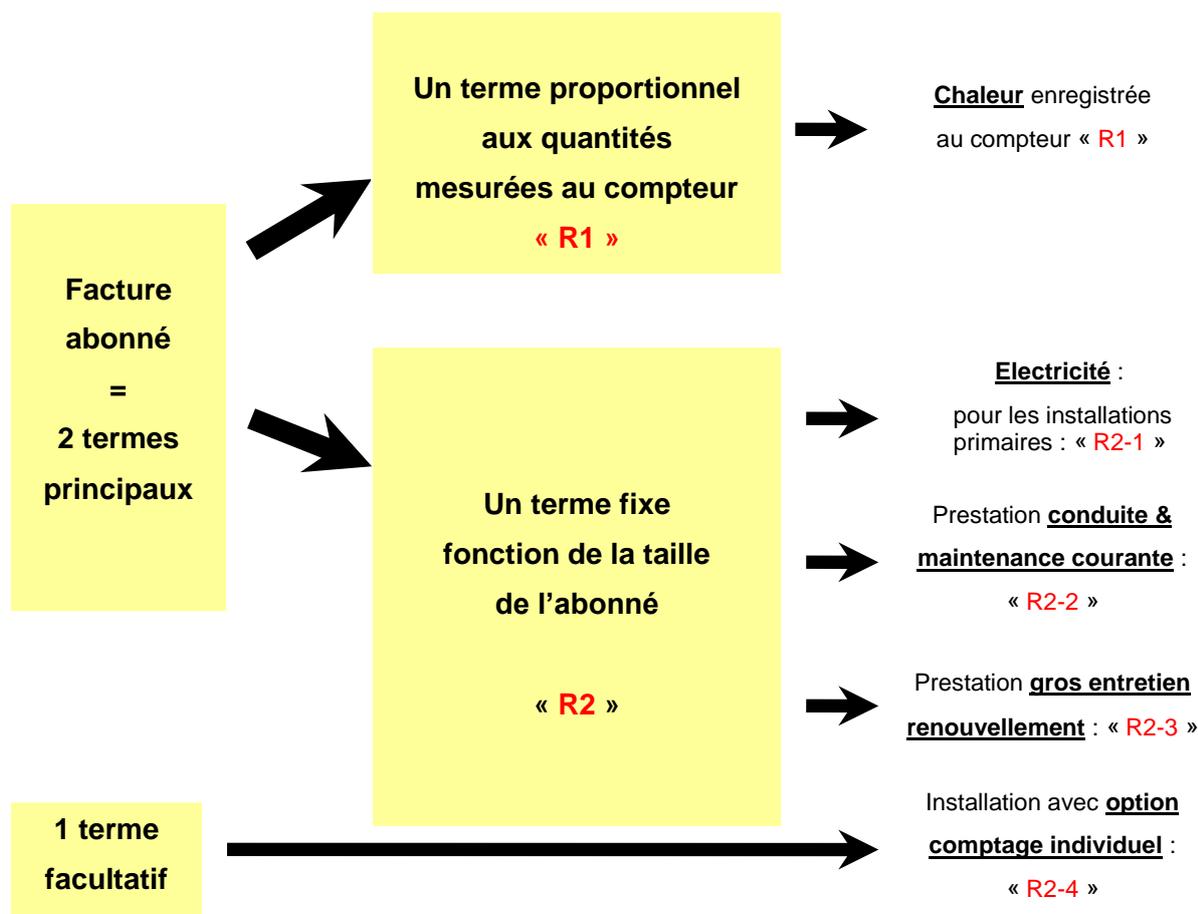
- > Direction Générale,
- > Direction des Opérations (technique, sécurité, qualité, méthodes),
- > Direction Commerciale,
- > Direction Marketing et Communication,
- > Direction Financière (finances, comptabilité, gestion contractuelle et facturation, recouvrement...),
- > Direction Juridique,
- > Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel),
- > Direction Technique et Grands Projets.



2.2.3. La tarification

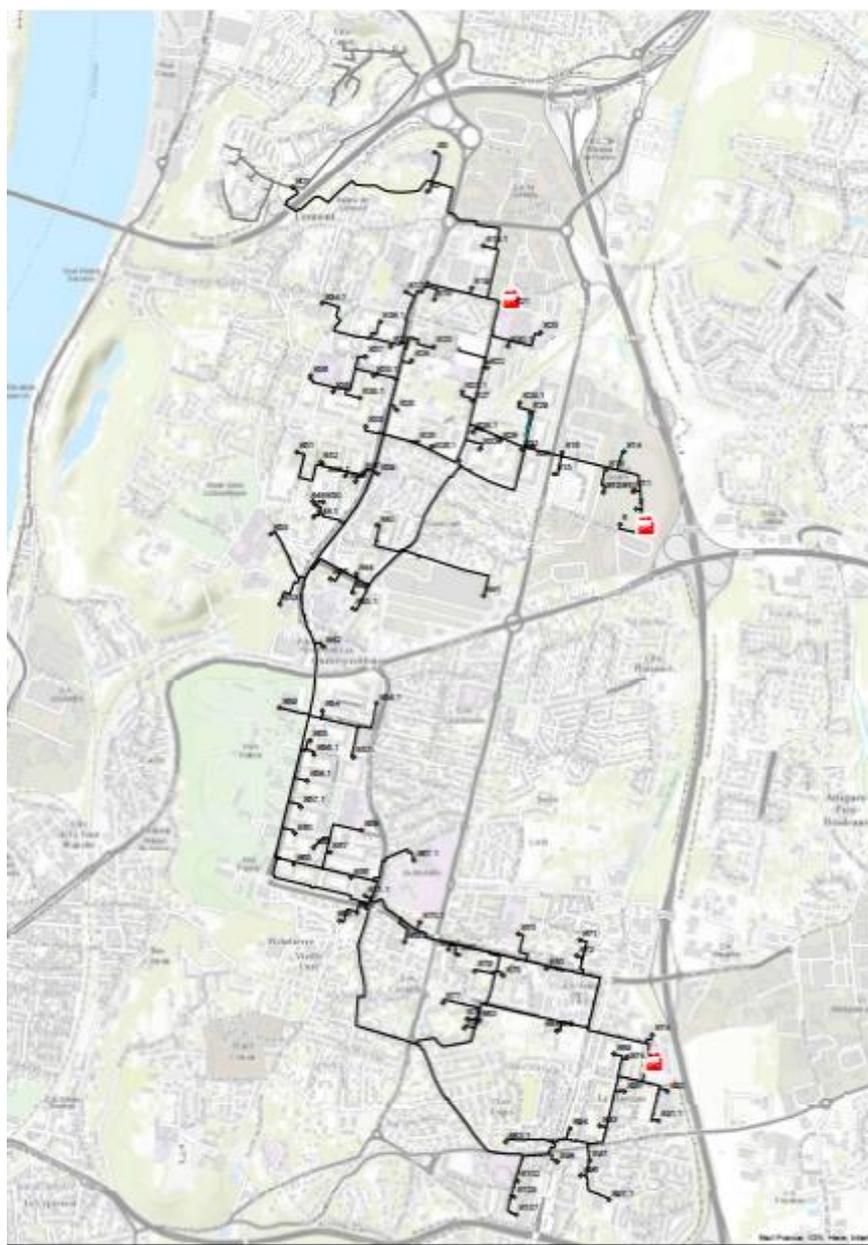
Les parties fixes, dénommées R21, R22 et R23 sont réparties auprès des abonnés en fonction des unités de répartitions forfaitaires (URF). Ces dernières sont calculées en fonction de la puissance maximum que les abonnés appellent et de leur consommation moyenne.

La partie optionnelle, dénommée R24, correspond aux coûts de gestion d'une facturation individuelle aux usagers d'un abonné. Elle est répartie auprès des abonnés par compteur.



2.2.4. Caractéristiques techniques du RCU

Caractéristiques	
Puissance des chaufferies	70 MW (Chaufferie CENON – incluant échangeur UVE) 20 MW (Chaufferie secours LORMONT) 16MW (chaufferie des AKENES)
Dont Cogénération	5 MW électriques 9,4 MW thermiques
Longueur du réseau	23 km
Nombre de sous-stations	132
Equivalent-logements chauffés	Environ 13 000
Effectif	10 personnes

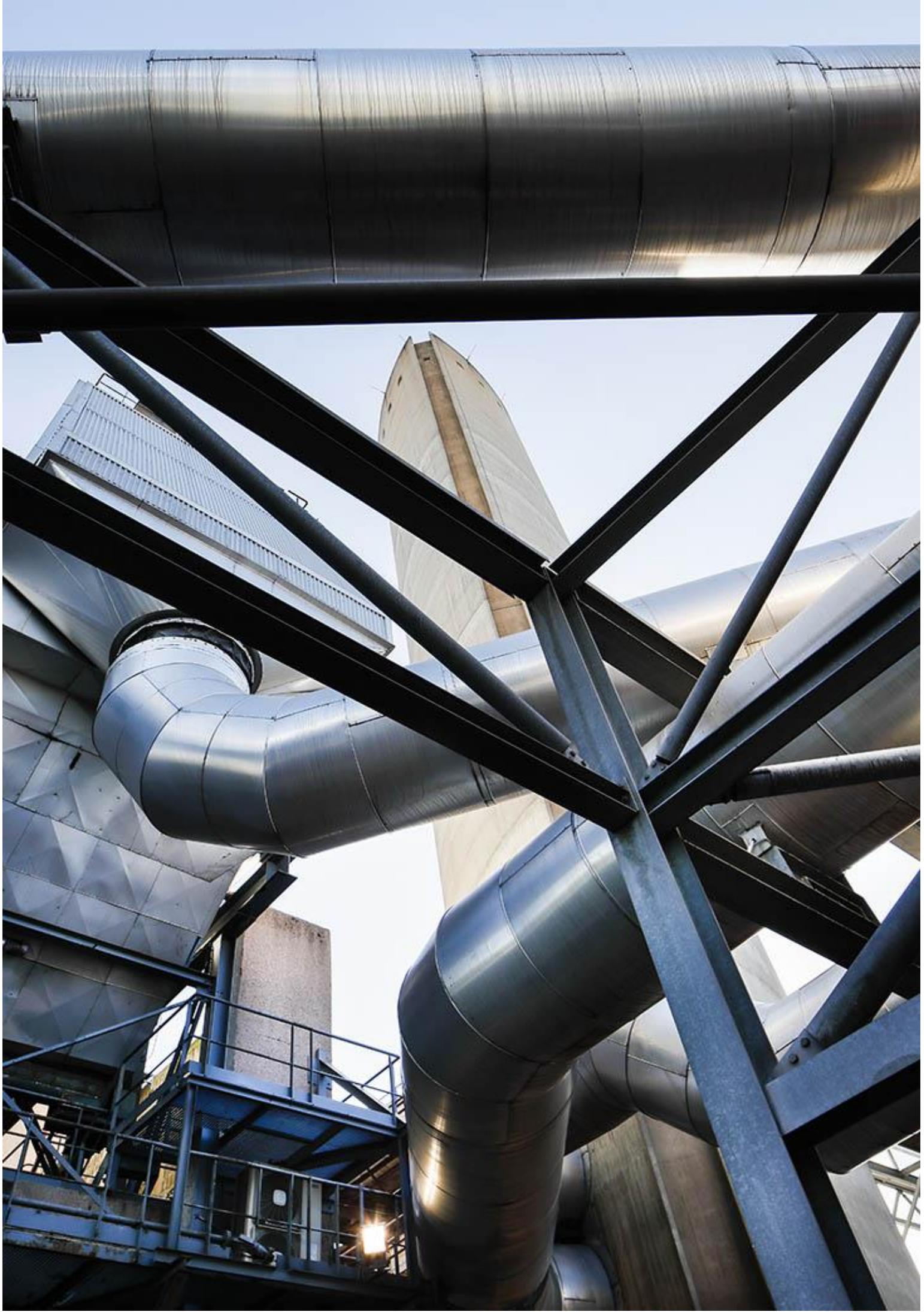




Détails des équipements de production de chaleur

Equipement- Localisation	Combustible	Puissance
Chaudières N°1 et N°2 - CENON 	Gaz	2 x 19,2 MW thermique
Turbine à gaz (Cogénération) - CENON 	Gaz	9,4 MW thermique
		5 MW électrique
Echangeurs de récupération UVE – CENON	Récupération de chaleur UVE	1 x 22 MW thermique + 2 x 11 MW thermique en secours
Chaufferie biomasse/gaz des Akènes 	Biomasse	6MW
	Gaz	10MW
Chaudières secours N°1 et N°2 - LORMONT 	Gaz	2 x 9,99 MW thermique
Chaudières de secours mobiles N°1 à N°5 – CENON 	Fioul Domestique	5 x 1,65 MW thermique

3





Données générales



3.1. Données techniques de l'UVE

3.1.1. Synthèse technique

Sont présentés dans le tableau ci-dessous, les résultats d'exploitation de l'année 2018 avec pour base de comparaison les résultats de 2017.

On constate une nouvelle augmentation de la disponibilité de l'installation (+ 1.2 %) pour atteindre 8020 heures en moyenne sur chaque four, soit 91.6% de disponibilité, et une stabilisation de la quantité de déchets incinérés (- 0.3 %).

- Une évolution du ratio de production vapeur liée à l'augmentation du PCI moyen des déchets.
Le PCI moyen en 2017 était de 2015 kcal/kg et en 2018, il était de 2027 kcal/kg, cette augmentation est très légère et probablement due à l'évolution de la composition des déchets ménagers et assimilés.
- Une quantité de chaleur récupérée et échangée vers le réseau en hausse, liée à des incidents sur le réseau durant l'année 2017.
- Une légère diminution du taux de charge massique des fours en correspondance avec l'augmentation du PCI des déchets.
- La production électrique a légèrement augmenté en 2018.
- Une diminution du ratio de consommation d'électricité à la tonne traitée.
- Les ratios de résidus à la tonne traitée sont en légère baisse.
- Des résultats sur émissions atmosphériques bien en dessous des seuils réglementaires.



TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS TECHNIQUES

Désignation	Unité	2017	2018	Evolution
Tonnage incinéré	tonnes	125 892	125 550	-0,3%
Heures de marche des fours :	heures	15 858	16 041	1,2%
Taux moyen de fonctionnement des fours	%	90,5%	91,6%	1,2%
Charge moyenne des fours	t/h	7,94	7,83	-1,4%
Production de vapeur				
Ratio tonnes vapeur / tonnes incinérées	t/t inc.	2,64	2,70	2,0%
Production de chaleur :				
Transmise au réseau de chauffage	MWh	98 087	103 975	6,0%
Evacuée ou récupérée par l'usine	MWh	129 507	119 204	-8,0%
Total	MWh	227 594	223 179	-1,9%
Electricité				
Soutirage réseau ERDF	MWh	218	162	-25,9%
Production GTA	MWh	29 190	29 410	0,8%
Production GE	MWh	5	6	20,0%
Vente EDF	MWh	19 189	19 400	1,1%
Consommée par l'UVE	MWh	8 819	8 343	-5,4%
Ratio à la tonne incinérée	kWh/t	70	66	-5,1%
Performance Energétique				
Rendement énergétique TGAP	%	74%	76%	2,6%
Performance énergétique R1	%	86%	88%	2,0%
Résidus d'exploitation				
Mâchefers totaux extraits expédiés	t	26 975	26 624	-1,3%
valorisation ferreux	t	1 927	1 921	-0,3%
valorisation non ferreux	t	430	534	24,2%
Refus expédiés par plateforme	t	483	292	-39,6%
total valorisable sous couche routière	t	23 070	23 298	1,0%
Mâchefers non valorisables évacués ISDND	t	0	0	
Mâchefers valorisable en stock au 12/03/19	t	10 077	1 950	-80,7%
REFIOM	t	2 215	2 083	-6,0%
PSR	t	835	787	-5,8%
Total résidus	t	30 025	29 494	-1,8%
Ratio à la tonne	kg/t inc.	238	235	-1,5%



VALORISATION DES MACHEFERS

2018	Repreneur	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	TOTAL
Tonnage total de mâchefers livré aux plateformes de maturation		7098	6036	6582	6908	26 624
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	DECONS SAS	25	26	44	43	138
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	DECONS AGURAIN	35				35
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	ARCELOR MITTAL (GENT)	258		21	246	525
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	ARCELOR MITTAL (DUNKERQUE)	84	178	168		430
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	ARCELOR MITTAL (FOS SUR MER)				75	75
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	APR	178	168	143	80	569
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	CELZA		34			34
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	SAFA		60			60
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	TRADING SL		25			25
Tonnage total d'acier extrait des mâchefers livré au repreneur	SIRMET		29			29
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	NORVAL	95				95
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	REYDESEA RECYCLING	14	16	126	72	228
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	GUY DAUPHIN	17				17
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	SPYCA LEMMANS	24				24
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	GALLOO	5	23			28
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	METALO GELMIUM	11				11
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	METALLO SPAIN	25				25
Tonnage total d'aluminium extrait des mâchefers livré au repreneur	Normande de valorisation		50	16	38	104



Valorisation thermique

La quantité de chaleur distribuée au réseau est en hausse.

Cette hausse est liée à :

- une meilleure disponibilité du réseau en 2018 du RCU (les réparations des fuites du RCU avaient pénalisé la valorisation en fin d'année 2017) ;
- au fonctionnement de la TAG durant 3 mois en 2017, contre un mois en janvier 2018 ;
- des raccordements complémentaires au RCU durant l'année 2018 ;
- l'amélioration de la disponibilité des fours chaudières.

Nota : A noter que la rigueur climatique est proche de celle de 2017 (1651 degrés-jour en 2018, pour 1715 en 2017 et 1675 en 2016).

Performance énergétique

La performance énergétique s'établit en amélioration du fait de l'amélioration des productions énergétiques électriques et thermiques :

- 87.6 % selon la formule européenne permettant l'atteinte de la performance R1 pour une Unité de Valorisation Energétique,
- 76 % selon la formule des Douanes permettant l'obtention de la réfaction sur la TGAP, ce qui permet, avec les critères ISO 14001 et NOx, l'obtention du taux le plus bas de TGAP.
- En complément de ses performances énergétiques, RIVE DROITE ENVIRONNEMENT dispose d'une certification ISO 50001 depuis décembre 2016.

Consommation électrique

Le ratio de consommation électrique est en diminution.

La part d'énergie électrique soutirée est en diminution en 2018 du fait de l'amélioration de la disponibilité des équipements et de la turbine durant l'année 2018.

Ratios

Le tonnage de déchets traités à l'heure de fonctionnement four est en légère baisse en lien avec l'augmentation du PCI moyen des déchets traités.



Eau

La consommation générale de l'UVE et le ratio sont en légère baisse en lien avec des actions d'amélioration.

Réactifs

Nous remarquons une légère diminution du ratio de consommation d'Urée, la stabilité du ratio de consommation de bicarbonate et d'une nette amélioration de la consommation de coke de lignite.

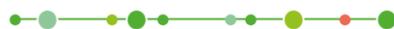
Mâchefers – REFIOM – PSR

Le ratio de production des sous-produits est en légère baisse.

Les lots de mâchefers produits en 2018 sont tous valorisables.

Le ratio de la production des mâchefers est de 212 kg/t de déchets incinérés.

Vous trouverez ci-dessous, le tableau détaillé présentant mensuellement l'ensemble des données.



Désignation	Unités	Total 2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2018	Evolution
Déchets incinérés																
BORDEAUX METROPOLE Grand Porteur	t	65930	7020	5880	6728	6649	6532	1894	4465	4434	6311	6760	5904	6407	68985	4,6%
BORDEAUX METROPOLE Petit Porteur	t	14517	1119	478	948	544	771	440	1827	1904	738	716	837	682	11006	-24,2%
SIVOM	t	24389	2206	1830	2071	2115	2174	2182	2228	1891	1887	2112	2039	2038	24773	1,6%
Total BORDEAUX METROPOLE	t	104837	10346	8188	9747	9308	9478	4516	8520	8229	8936	9589	8780	9128	104765	-0,1%
SEMOCTOM	t	358	35	26	26	29	77	0	36	550	300	373	513	501	2466	588,5%
VEOLIA	t	20664	1735	1767	1512	1643	1953	711	1416	2187	1057	1007	1607	1613	18209	-11,9%
OM et DIB Autre	t	33	0	0	1	3	1	1	1	0	0	2	1	0	11	-67,8%
Boues	t	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Déchets OM réceptionnés	t	125892	12116	9982	11287	10984	11508	5228	9973	10967	10293	10970	10901	11241	125450	-0,4%
Déchets incinérés	t	125892	12116	10182	10687	11484	11758	3778	10873	11367	10643	10820	10401	11441	125550	-0,3%
Fours																
*Heures du mois théoriques	h	8760	744	672	743	720	744	720	744	744	720	745	720	744	8760	0,0%
*Heures fonctionnement L1	h	7981	736	665	686	718	744	337	643	743	717	742	711	744	8186	2,6%
Taux de fonctionnement L1	%	91,1%	98,9%	99,0%	92,3%	99,7%	100,0%	46,8%	86,4%	99,9%	99,6%	99,6%	98,8%	100,0%	93,4%	2,6%
*Heures fonctionnement L2	h	7877	725	642	647	712	694	135	733	744	701	744	634	744	7855	-0,3%
Taux de fonctionnement L2	%	89,9%	97,4%	95,5%	87,1%	98,9%	93,3%	18,8%	98,5%	100,0%	97,4%	99,9%	88,1%	100,0%	89,7%	-0,3%
Consommation de gaz	kwh	1406964	1688	3753	157323	205	73774	245583	499765	91	71584	365	82237	7562	1143931	-18,7%
Consommation de gaz / t traitées	kwh/t	11,2	0,1	0,4	14,7	0,0	6,3	65,0	46,0	0,0	6,7	0,0	7,9	0,7	9,1	-18,5%
Production de vapeur																
Vapeur Four 1	t	166424	15 626	14 025	14 585	15 091	15 413	7 138	13 976	15 731	15 213	15 653	14 827	14 991	172269	3,5%
Vapeur Four 2	t	166529	15 701	13 614	14 036	15 145	14 979	3 028	15 528	15 704	14 855	15 612	13 102	14 994	166298	-0,1%
Vapeur Fours	t	332953	31327	27639	28621	30236	30392	10166	29504	31435	30068	31265	27929	29985	338567	1,7%
Vapeur produite	MWh	227594	20942	18353	17287	18795	18319	6581	20155	21521	20560	21236	18942	20488	223179	-1,9%
Production Electricité																
Production turbo	MWh	29190	2667	2328	2425	2637	2650	729	2653	2882	2740	2771	2368	2559	29410	0,8%
Vente turbo	MWh	19189	1676	1393	1398	1716	1767	383	1908	2114	2009	1975	1450	1612	19400	1,1%
Heures de fonctionnement turbo	h	8437	739	661	743	720	744	399	738	744	720	745	720	744	8417	-0,2%
Disponibilité turbo	%	96%	99%	98%	100%	100%	100%	55%	99%	100%	100%	100%	100%	100%	96%	-0,2%
Heure GEs	h	3	0	0	0	0	0	15	0	0	0	1	0	0	16	433,3%
Energie produite GEs	MWh	5	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	6	20,0%
Total production Electrique	MWh	29195	2667	2328	2425	2637	2650	735	2653	2882	2740	2771	2368	2559	29416	0,8%



Désignation	Unités	Total 2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2018	Evolution
Valorisations																
Chaleur distribuée au réseau	MWh	98087	11710	12210	12420	11049	8183	2788	4021	3872	4074	7703	12045	13900	103975	6,0%
Chaleur évacuée en usine	MWh	129507	9232	6143	4867	7746	10136	3793	16134	17649	16486	13533	6897	6588	119204	-8,0%
Ratio de valorisation thermique	%	43%	56%	67%	72%	59%	45%	42%	20%	18%	20%	36%	64%	68%	47%	8,1%
Performance Energétique																
Rendement énergétique TGAP	%	74,1%	83%	98%	89%	85%	67%	40%	56%	56%	58%	73%	89%	98%	76,0%	2,6%
Efficacité énergétique contrat	%	85,9%	95%	111%	108%	94%	76%	63%	59%	62%	65%	85%	107%	111%	87,6%	2,0%
Performance énergétique R1 (avec FCC = 1,25)	%	85,9%	95%	111%	108%	94%	76%	63%	59%	62%	65%	85%	107%	111%	87,6%	2,0%
Consommation électrique																
UVE	MWh	8819	753	664	732	761	790	463	699	713	683	697	684	705	8343	-5,4%
Soutirage électricité	MWh	218	6	12	1	0	0	138	5	0	0	0	0	0	162	-25,9%
Energie élec consommation à la tonne d'OM	kWh/t	70	62	65	68	66	67	122	64	63	64	64	66	62	66	-5,1%
Ratio																
Tonne de déchets moyenne à l'heure par four	t/h	7,94	8,3	7,8	8,0	8,0	8,2	8,0	7,9	7,6	7,5	7,3	7,7	7,7	7,83	-1,4%
Energie réseau par tonne d'OM	kWh/t	779	967	1199	1162	962	696	738	370	341	383	712	1158	1215	828	6,3%
Energie turbo par tonne d'OM	KWh/t	231,9	220,2	228,7	226,9	229,6	225,4	192,9	244,0	253,5	257,5	256,1	227,7	223,7	234,2	1,0%
Energie élec soutirée par tonne d'OM	KWh/t	1,7	0,5	1,2	0,1	0,0	0,0	36,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,3	-25,7%
Eau																
Consommation UVE	m3	18535	1237	1431	1621	1749	1755	1178	1764	1449	1214	1340	1629	1934	18301	-1,3%
Consommation TF	m3	4089	374	387	121	428	803	240	53	120	23	20	14	142	2725	-33,4%
Consommation totale	m3	22624	1611	1818	1742	2177	2558	1418	1817	1569	1237	1360	1643	2076	21026	-7,1%
Consommation à la tonne d'OM	m3/t	0,180	0,133	0,179	0,163	0,190	0,218	0,375	0,167	0,138	0,116	0,126	0,158	0,181	0,167	-6,8%
Bicarbonate																
Consommation	t	1016	82	75	77	98	93	42	92	99	98	96	80	85	1017	0,1%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	8,07	6,76	7,34	7,17	8,54	7,87	11,18	8,45	8,69	9,24	8,85	7,71	7,46	8,10	0,3%
Charbon actif / coke de lignite																
Consommation	t	75	5,9	5,6	5,1	5,7	5,6	1,9	4,9	5,7	5,5	5,4	4,9	6,1	62	-17,0%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	0,60	0,49	0,55	0,48	0,50	0,48	0,50	0,45	0,50	0,52	0,50	0,47	0,53	0,50	-16,8%



Désignation	Unités	Total 2017	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total 2018	Evolution
Urée																
Consommation	t	230	19,2	20,2	24,9	22,7	20,9	8,4	14,8	21,1	19,2	19,3	17,9	18,9	228	-1,0%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	1,83	1,58	1,98	2,33	1,98	1,78	2,23	1,36	1,85	1,80	1,79	1,72	1,65	1,81	-0,7%
Mâchefers																
Expéditions vers plateforme	t	26975	2811	2155	2131	2594	2573	868	2220	2384	1978	2550	2106	2253	26624	-1,3%
%	%	21,4%	23,2%	21,2%	19,9%	22,6%	21,9%	23,0%	20,4%	21,0%	18,6%	23,6%	20,2%	19,7%	21,2%	-1,0%
Valorisation ferreux	t	1 927	182,8	259,9	138,2	113,7	84,2	268,7	137,0	180,3	112,3	221,2	136,3	86,9	1 921	-0,3%
Valorisation non ferreux	t	430	42,2	63,1	52,0	59,9	46,7	18,4	55,4	21,0	65,2	48,0	31,7	30,2	534	24,2%
Refus expédiés par plateforme	t	483													292	-39,6%
Total valorisable sous couche routière	t	23 070													23 298	1,0%
Mâchefers non valorisables évacués ISDND	t	0													0	
Mâchefers valorisables en stock au 12/03/19	t	10 077													1 950	
REFIOM																
Expéditions	t	2215	237	155	193	181	175	83	172	176	156	178	188	189	2083	-6,0%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	17,59	19,53	15,18	18,04	15,75	14,89	22,07	15,84	15,47	14,68	16,48	18,10	16,50	16,59	-5,7%
PSR																
Expéditions	t	835	61	43	88	69	90	22	65	64	87	69	64	64	787	-5,8%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	6,64	5,01	4,23	8,27	6,02	7,66	5,85	5,99	5,61	8,22	6,39	6,12	5,60	6,27	-5,6%
Résidus totaux																
Expéditions	t	30025	3109	2353	2412	2844	2838	974	2457	2623	2222	2798	2358	2506	29494	-1,8%
Ratio à la tonne d'OM	kg/t	238	257	231	226	248	241	258	226	231	209	259	227	219	235	-1,5%

3.1.3. Diagramme de flux

Ci-dessous, un schéma simplifié présentant le diagramme des flux de l'installation de traitements des déchets.

On peut caractériser le process par une matrice à plusieurs entrées et plusieurs sorties.

D'un côté, les entrants :

- les déchets, les réactifs, les utilités eau, électricité

De l'autre, les sortants :

- les résidus, mâchefers, REFIOM, PSR

- Les rejets gazeux : HCl, NOx, CO2, métaux, etc...

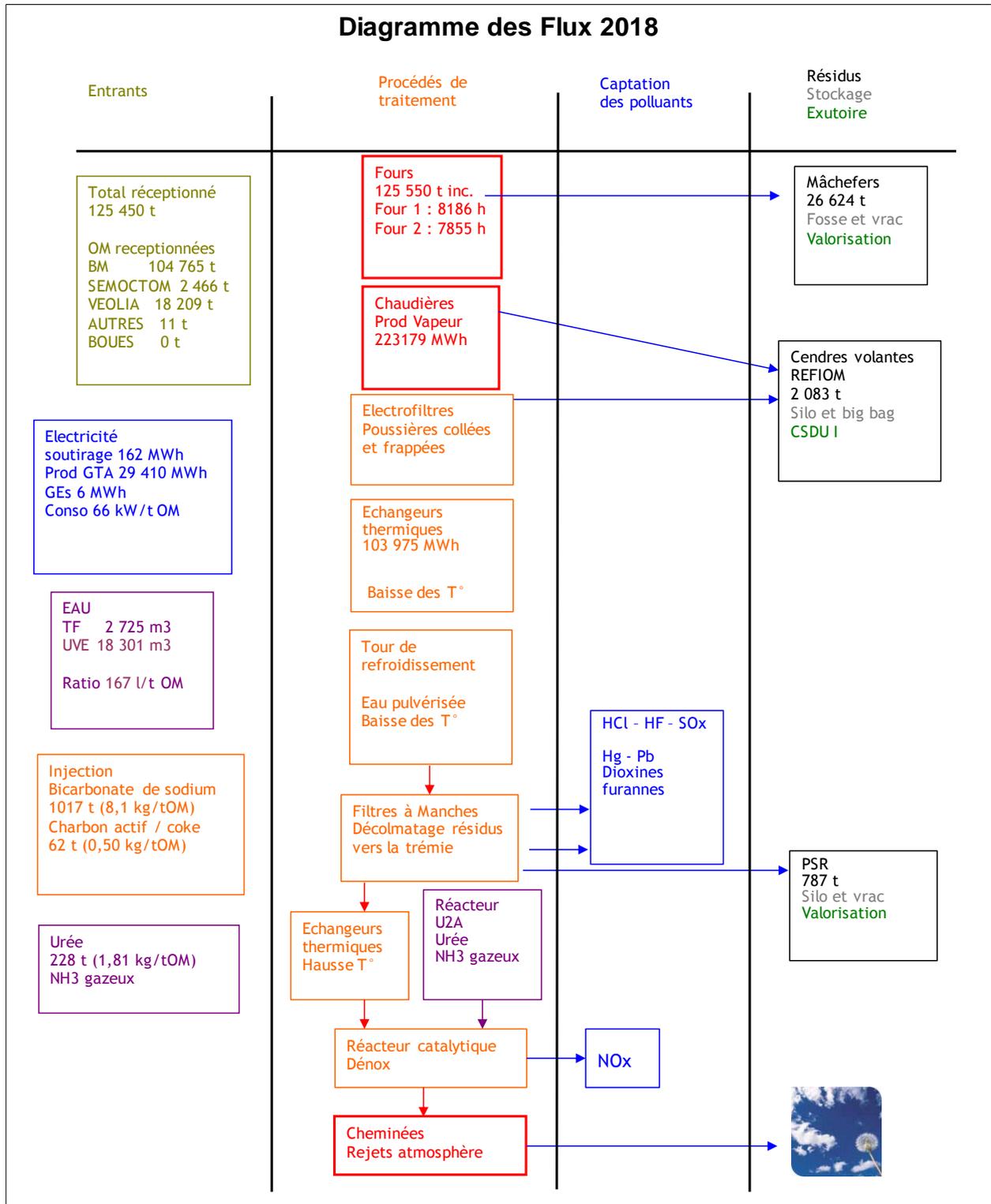
Puis une boîte (fonction de transfert) caractérisant le processus d'incinération et de valorisation, avec de l'énergie valorisée sous forme de chaleur et d'électricité.

On pourrait synthétiser le traitement à la valorisation de 1 tonne de déchet à :





Diagramme des flux 2018 :





3.1.4.2. Indicateur Performance Energétique R1

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016 :

$$Pe = FCC \times \frac{Ep - (Ef + Ei)}{0.97 \times (Ew + Ef)}$$

Où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation
- Ep représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale (MWh/an) ainsi que la chaleur autoconsommée du site ;
- Ef représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur (MWh/an). Il correspond à 50% de l'énergie du gaz naturel envoyé aux brûleurs ;
- Ew représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets (MWh/an) ;
- Ei représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors Ew et Ef (MWh/an). On calcule directement Ef + Ei en multipliant par 2,6 l'énergie électrique achetée et en y ajoutant l'énergie totale des combustibles ;
- 0,97 est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement.
- FCC est le facteur de correction climatique. Pour le site de Cenon, il vaut 1,25 et est calculé par rapport aux DJC du lieu d'implantation.

Pour le site de CENON, les flux d'énergie intervenant dans la formule valent :

Dénomination	Description	Périmètre concerné	Mesure
Ep	Energie produite par l'installation incluant la part d'électricité, de chaleur et d'autoconsommations éligibles	Production électrique totale du GTA + Energie thermique vendue au RCU + énergie thermique autoconsommée éligible	203 018 MWh
Ef + Ei	Energie externe contribuant à la production de vapeur	Achat d'énergie EDF + Energie des combustibles Gaz Naturel et FOD	1 549 MWh
Ef	Energie externe contribuant à la production de vapeur	Correspond à la moitié de l'énergie du Gaz Naturel pour les brûleurs	530 MWh
Ew	Energie thermique contenue dans les déchets	Correspond au produit du tonnage incinéré par le PCI des déchets	295 922 MWh
T incinéré	Tonnages incinérés par l'installation	Tonnage incinéré	125 550 tonnes
PCI déchets	Pouvoir calorifique inférieur des déchets	Est calculé selon la méthode des pertes séparées	2357 kWh/t soit 2027 kcal/kg

La Performance énergétique de l'installation est de 87,6 % pour l'année 2018.



3.1.5. Bilan des déchets de l'installation évacués et des sous-produits

Vous trouverez ci-dessous, le bilan quantitatif des déchets évacués, ainsi que le mode et la société de traitement. Tous ces déchets sont évacués ou traités dans des filières appropriées et autorisées.



Désignation du déchet	Code à 6 chiffres (1)	Quantité en tonnes	Origine du déchet (atelier, fabrication) (2)	Transporteur (3)	Eliminateur (4)	Mode de traitement	
				Nom et SIRET	Dénomination Nom et SIRET	(5)	(6)
Mâchefers vrac	19 01 12	26624	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	17- RAPITEAU 304 235 633 000 19	BEDEMAT (17 – BEDENAC) 522 931 369 000 14	R5	E
Fines électrofiltres (REFIOM)	19 01 13*	2083	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	79 - TRATEL 519 091 789 00072	SOLITOP (85 - ST CYR DES GATS) 415 134 154 000 20	D9 D5	E
Produits sodiques résiduaires	19 01 07*	787	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	79 - TRATEL 519 091 789 00072	HYDROPALÉ (59-DUNKERQUE) 434 039 921 000 37	R5	E
<p>(1) Selon la codification annexée au décret 2002-540 du 18 avril 2002</p> <p>(2) Si le déchet déclaré résulte d'une opération de regroupement ou prétraitement, indiquer dans cette colonne les identités des producteurs initiaux (Indiquer leur numéro de SIRET)</p> <p>(3) Indiquer les transporteurs successifs (si nécessaire), le n° de récépissé de déclaration de transport en Préfecture et la date du récépissé</p> <p>(4) L'éliminateur peut être : - l'entreprise elle-même (traitement interne) - une entreprise de traitement - une entreprise de valorisation - une entreprise de prétraitement ou de regroupement</p> <p>(5) Mode de traitement <u>On utilisera le code suivant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Incinération sans récupération d'énergie IS - Incinération avec récupération d'énergie IE - Mise en décharge de classe 1 DC1 - Traitement physico-chimique pour des PC - Traitement physico-chimique pour récu PCV - Rejet en milieu naturel NAT - Mise en décharge de classe 2 DC2 - Valorisation VAL - Regroupement REG - Prétraitement PRE - Epanchage EPA - Station d'épuration STA <p>(6) Mode de traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination externe : E - exportation : X - élimination interne : I 							



QUANTITES ANNUELLES DES DECHETS EVACUES

Désignation du déchet	Code à 6 chiffres (1)	Quantité en tonnes	Origine du déchet (atelier, fabrication) (2)	Transporteur (3)		Eliminateur (4)	
				Nom et SIRET	Nom et SIRET	Denomination	Mode de traitement (5) (6)
Huiles usagées	13 02 08*	1,28	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	49 - OSILUB 441 563 764 000 22	VAL	E
						VAL	E
Réfractaires usés	17 09 03*	7,88	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	78-TRATEL 51 909 178 900 072 33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19	SOLITOP (85 – St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	DC1	E
Déchets de maintenance : tubes fluorescents	20 01 21*	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	VAL	E
Déchets de maintenance : aérosols	15 05 04*	0,06	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	R13	E
Déchets de maintenance : bidons vides souillés	15 01 10*	0,062	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération R13	E
Absorbant (alumine)	15 02 03	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Deshuileur	13 05 08*	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 - SODI 33 120 439 600 021	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Déchets de maintenance : chiffons souillés	15 02 02*	0,07	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D13	E
Déchets de maintenance : métaux ferreux	16 01 17	46,66	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 - AGRI BENNES 418 878 690 000 19 33 - AFM Recyclage 383 482 635 002 32	AFM Recyclage (33-Villeneuve d'Ornon) 383 482 635 00232	VAL	E
DEEE	20 03 01	0,38	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 - VEOLIA (POMPIGNAC) 464 202 373 001 04	ENVIE (33 - BASSENS) 482 222 775 000 33	VAL + R1	E
Filtres – Huile	16 01 07*	-	Rive Droite Environnement (33 – CENON) 51017337000014	33 – SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération R13	E
Mélange eau/huiles	13 05 07*	-	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 636 000 10	D13	E



QUANTITES ANNUELLES DES DECHETS EVACUES

Désignation du déchet	Code à 6 chiffres (1)	Quantité en tonnes	Origine du déchet (atelier, fabrication) (2)	Transporteur	Eliminateur (4)	Mode de traitement	
				(3)	Dénomination	(5)	(6)
				Nom et SIRET	Nom et SIRET		
Mélange de déchets provenant de séparateurs eau / hydrocarbures	13 05 08*	2,66	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SODI 331 204 396 000 21	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Traitement fûts métal vides de 200 litres	15 01 10*	0,183	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	AFM Recyclage (33 - Villenave d'Ornon) 383 482 635 002 32	R13	E
Traitement emballages souillés en mélange	15 01 10 *	-	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Boues de nettoyage de fours	19 01 15*	35,36	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19 78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	D9 + D5	E
Produits sodiques résiduels d'arrêt	19 01 07*	13,88	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19 78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	D9 + D5	E
Boues de décanteur	19 08 13*	21,28	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-AGRI BENNES 418 878 690 000 19 78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	DC1 + DC2	E
Mélange GNR/EAU	13 07 01*	-	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SODI 331 204 396 000 21	SIAP (33 - BASSENS) 343 541 363 000 10	Incinération D10	E
Déchets volumineux	20 03 07	3	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33-VEOLIA (POMPIGNAC) 464 202 373 001 04	SOVAL (33-LAPOUYADE) 410 303 515 000 77	DC2	E
Cendres blocs	19 01 13*	62,06	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	D5	E
Résidus d'arrêt technique	17 09 03*	8	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	78-TRATEL 519 091 789 000 72	SOLITOP (85-St Cyr des Gats) 415 134 154 000 20	DC1 + DC2	E
Batteries usagées	16 06 01*	0,08	Rive Droite Environnement (33 - CENON) 51017337000014	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	33 - SEVIA 775 721 392 001 05	R13	E



3.1.6. Travaux importants sur l'installation

- Maintenance des rouleaux 1, 2, 3, 4 et 5 des fours 1 & 2
- Remplacement de la structure du rouleau 2 four 2
- Reprise du béton réfractaire des fours 1 et 2
- Révision des ventilateurs d'air primaires et secondaires des lignes 1 et 2
- Remplacement des variateurs des ventilateurs d'air primaires et secondaires des lignes 1 et 2
- Travaux de calorifuges sur les fours, traitement de fumées et circuit GTA
- Remplacement écran latéral des chaudières 1 et 2
- Révision transformateur électrofiltre
- Contrôle HT et contrôle des cellules UVE
- Maintenance d'onduleurs
- Contrôle des épaisseurs pour établir un plan de suivi des fours 1 & 2
- Maintenance des extracteurs mâchefer fours 1 & 2,
- Remplacement bandes transporteurs mâchefer
- Remplacement élévateur à godet four 1 et divers équipements circuits cendres
- Remplacement diffuseur ramoneur chaudières 1 et 2
- Remplacement manches sur filtre à manche ligne 2
- Remplacement de pompes alimentaires et de pompe de dessurchauffe
- Révision pompes échangeur
- Mise en place de variateurs sur les pompes de gavage de l'échangeur
- Révision des moteurs aérocondenseur
- Mise en place d'une vanne motorisée de décharge sur le réseau vapeur BP,
- Remplacement manches de dépotage sous les silos cendres et PSR
- Nettoyage échangeur RCU



3.1.7. Bilan des arrêts

Vous trouverez ci-dessous, les arrêts des lignes d'incinération programmés et subis en 2018 :

- Les arrêts de lignes sur incidents ont diminué en 2018 du fait des travaux de maintenance et d'amélioration des équipements réalisés depuis plusieurs années.
- La disponibilité globale des 2 lignes s'établit à un très bon niveau pour cette génération d'unité. Ceci grâce à une maîtrise de la durée des arrêts techniques programmés et au plan d'actions mis en œuvre pour diminuer les encrassements des fours.



PLANNING DES ARRETS TECHNIQUES 2018



F1 - Arrêt programmé pour maintenance



F1 - Arrêt non programmé pour maintenance



F2 - Arrêt programmé pour maintenance



F2 - Arrêt non programmé pour maintenance



Arrêt technique général

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE			
1	L			1	J	5		1	D		1	V		1	M		1	S		1	L		1	S	
2	M		2	V	5		2	L		2	M		2	J	31	2	D		2	M		2	V	2	D
3	M		3	S		3	S		3	M	18	3	J		3	V		3	L		3	M		3	L
4	J	1	4	D		4	D		4	M		4	V		4	S		4	M		4	J	40	4	D
5	V		5	L		5	L	14	5	J		5	S		5	D		5	M		5	V		5	M
6	S		6	M		6	M		6	V		6	D		6	L		6	J	36	6	S		6	M
7	D		7	M		7	M		7	L	23	7	J		7	M		7	V		7	D		7	M
8	L		8	J	6	8	J	10	8	D		8	V		8	M		8	S		8	L		8	J
9	M		9	V		9	V		9	M		9	S		9	L	32	9	D		9	M		9	V
10	M		10	S		10	S		10	M	19	10	J		10	V		10	L		10	M		10	S
11	J	2	11	D		11	D		11	M		11	V		11	S		11	M		11	J	41	11	D
12	V		12	L		12	L	15	12	S		12	M		12	D		12	M		12	V		12	L
13	S		13	M		13	M		13	V		13	D		13	L	37	13	S		13	M		13	J
14	D		14	M		14	M		14	L	24	14	J		14	M		14	V		14	D		14	M
15	L		15	J	7	15	J	11	15	D		15	V		15	M		15	S		15	L		15	J
16	M		16	V		16	V		16	L		16	M		16	S		16	D		16	M		16	V
17	M		17	S		17	S		17	M	20	17	J		17	D		17	L		17	M		17	S
18	J	3	18	D		18	D		18	M		18	V		18	L		18	M		18	J	42	18	D
19	V		19	L		19	L		19	J	16	19	S		19	M		19	M		19	V		19	L
20	S		20	M		20	M		20	V		20	D		20	M		20	J	38	20	S		20	M
21	D		21	M		21	M		21	L		21	J		21	S		21	M		21	D		21	V
22	L		22	J	8	22	J	12	22	D		22	V		22	D		22	M		22	L		22	S
23	M		23	V		23	V		23	L		23	M		23	S		23	J	34	23	D		23	M
24	M		24	S		24	S		24	M	21	24	J		24	D		24	V		24	L		24	M
25	J	4	25	D		25	D		25	M		25	V		25	L		25	S		25	M		25	J
26	V		26	L		26	L	17	26	J		26	S		26	M		26	D		26	M		26	L
27	S		27	M	9	27	M		27	V		27	D		27	M		27	L		27	J	39	27	S
28	D		28	M		28	M		28	V		28	J	26	28	S		28	M		28	V		28	M
29	L		29	J	13	29	J		29	D		29	L		29	M		29	S		29	L		29	J
30	M	5				30	V		30	L		30	M		30	S		30	D		30	M	44	30	V
31	M					31	S		31	J		31	M		31	V		31	M		31	M		31	L



3.2. Bilan environnemental et réglementaire de l'UVE

3.2.1. Certification

Certification ISO 9001 - 14001 - OHSAS 18001 - ISO 50001

Un audit de certification réalisé par AFNOR certification en juin 2018 sur le périmètre SUD-OUEST a permis le renouvellement de l'obtention de la triple certification ISO 9001 – 14001 et OHSAS 18001 pour 1 année.

La société Rive Droite Environnement a obtenu le renouvellement de la certification ISO 50001 en décembre 2018 pour 2 années.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est restée au taux réduit minimal, grâce aux performances énergétiques et environnementales, pour l'ensemble des déchets traités sur le site de Cenon (pour 2018 : à 3.01 €/t).



3.2.2. Suivi environnemental

Analyse des rejets solides

Les résultats des analyses mâchefers et cendres sont présentés en annexe.

A partir du 1^{er} juillet 2012, la circulaire mâchefer de 1994 a été abrogée par l'arrêté ministériel du 18/11/2011. Nous avons fait réaliser l'ensemble de ces analyses suivant le nouveau référentiel sur la totalité des lots de l'année 2018.

Nous effectuons également l'analyse mensuelle en COT à la sortie de chacun des deux fours.

Pour l'année 2018, la totalité des lots est conforme en sortie des fours.

La totalité des lots analysés est valorisable.

Analyse des sols

Dans le cadre de la surveillance annuelle des retombées atmosphériques de l'incinérateur, des investigations de terrain ont été menées le 5 décembre 2018 par la société TERE0, conformément à l'arrêté préfectoral et aux interventions précédemment menées par IPL puis TERE0.

Aucune action ou précaution n'est préconisée suite à la campagne de mesures.



Analyse des rejets gazeux

Les mesures semestrielles de rejets atmosphériques ont été réalisées par les organismes de contrôles ALPA-DIOXAIR et SOCOTEC.

La totalité des résultats est conforme à la réglementation (résultats en annexes).

Afin de mieux suivre les rejets de dioxines et furanes, nous avons mis en service des préleveurs en continu de ces polluants sur les deux lignes depuis le premier trimestre 2012.

L'ensemble des analyses réalisées durant l'année 2018 est conforme.

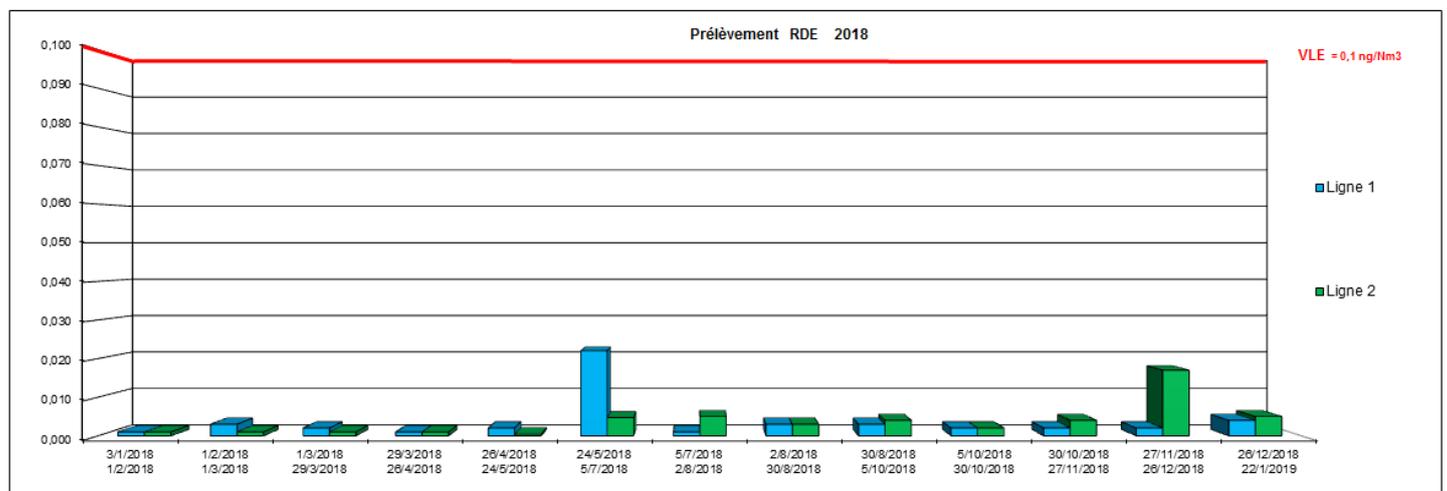


SUIVI PRELEVEURS EN CONTINU DIOXINES & FURANES

PCDD et PCDF en I-TEQ concentration en ng/Nm3

ANNEE 2018

	Valeur Limite	Unité	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	DÉCEMBRE
Période prélèvement	Valeur Limite		3/1/2018 1/2/2018	1/2/2018 1/3/2018	1/3/2018 29/3/2018	29/3/2018 26/4/2018	26/4/2018 24/5/2018	24/5/2018 5/7/2018	5/7/2018 2/8/2018	2/8/2018 30/8/2018	30/8/2018 5/10/2018	5/10/2018 30/10/2018	30/10/2018 27/11/2018	27/11/2018 26/12/2018	26/12/2018 22/1/2019
Ligne 1	0,100	ng/Nm3	0,001	0,003	0,002	0,001	0,002	0,022	0,001	0,003	0,003	0,002	0,002	0,002	0,004
Ligne 2	0,100	ng/Nm3	0,001	0,001	0,001	0,001	0,000	0,005	0,005	0,003	0,004	0,002	0,004	0,017	0,005



Analyse des mâchefers

Les mesures mensuelles sur site sur le paramètre COT, ainsi que les mesures sur la Plateforme de préparation sont conformes et classent l'ensemble des mâchefers produits en 2018 en catégorie Valorisable.

Résultats de l'auto-surveillance

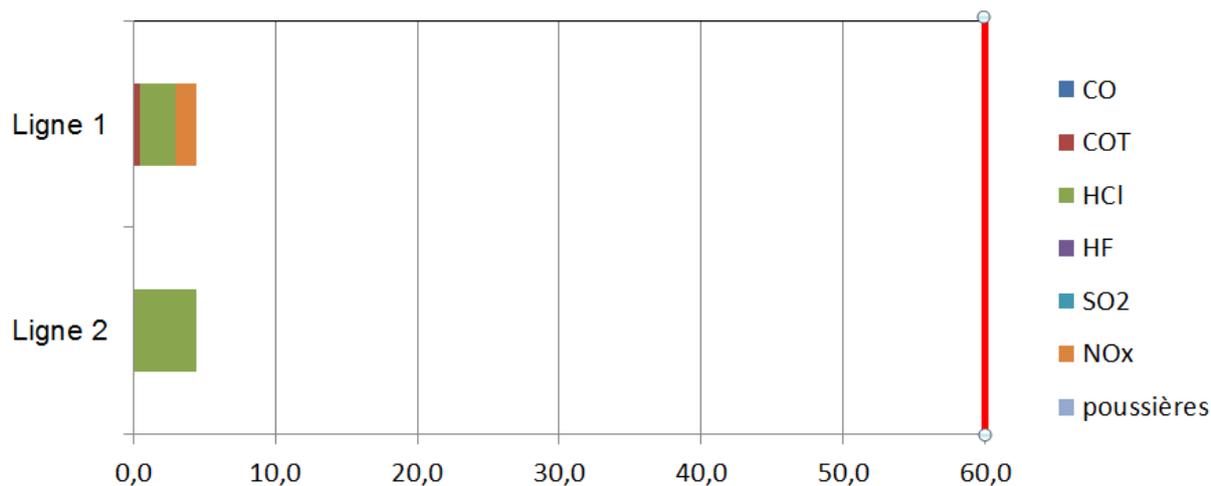
Nous présentons ci-après :

- les résultats de l'auto-surveillance des rejets gazeux des lignes 1 et 2,



- le suivi des incidents de fonctionnement ayant occasionné des dépassements de seuils réglementaires, et des tableaux récapitulatifs des émissions de polluants de chaque ligne issus des mesures en continu des émissions.

L'ensemble des mesures montre la conformité à la réglementation ; les rares dépassements aux Valeurs Limite d'Emission n'ont représenté que 4h30 sur la Ligne 1 et 4h30 sur la Ligne 2 pour un maximum réglementaire de 60 h par ligne.



Le fonctionnement a été maîtrisé en 2018, ce qui a permis de limiter la durée des périodes d'arrêts et également le nombre d'incidents de fonctionnement comme le montre le tableau ci-dessous.



MOIS	LIGNES	INCIDENTS : ARRETS OU DEPASSEMENTS DE SEUILS
JANVIER	L1&2	Dépassement VLE HCl suite défaut alimentation bicarbonate le 10. Arrêt des 2 lignes suite à un défaut sur automate auxiliaire le 27.
FEVRIER	L1&2	Arrêts des 2 lignes suite défaut capteur de pression aérocondenseur le 28.
	L2	Arrêt four 2 sur défaut automate les 1 et 4. Dépassement VLE HCl suite défaut vis d'alimentation le 19.
MARS	L1	Dépassement VLE HCl suite défaut alimentation bicarbonate le 04. Arrêt pour nettoyage échangeur et intervention extracteur le 18.
	L2	Dépassement VLE HF jour le 19. Arrêt pour nettoyage et intervention chaudière le 27.
AVRIL	L2	Dépassement VLE HCl suite dysfonctionnement alimentation bicarbonate le 27.
MAI	L2	Arrêt pour nettoyage échangeur et chaudière le 08.
JUIN	L1	Arrêt pour intervention sur injection urée et rouleau le 08. Arrêt technique annuel du 15/06 au 03/07.
	L2	Arrêt technique annuel du 03/06 au 27/06.
JUILLET	L1	Arrêt pour intervention sur chaudière le 24.
	L1&2	Arrêts des 2 lignes suite anomalie régulation de pression aérocondenseur le 04. Dépassement VLE NOx jour suite intervention sur circuit injection Urée le 27.
AOUT	L2	Dépassement VLE HCl suite voute silo bicarbonate le 14.
SEPTEMBRE	L2	Arrêt pour nettoyage foyer four le 28.
OCTOBRE	L1	Arrêt suite défaut sur ventilateur de tirage le 16.
NOVEMBRE	L1	Arrêt pour intervention sur extracteur le 07. Dépassement VLE COT lors du redémarrage du 07. Dépassement VLE HCl suite voute silo bicarbonate le 29.
	L2	Arrêt pour intervention et nettoyage chaudière le 27.
DECEMBRE	L2	Dépassement VLE HCl suite dysfonctionnement alimentation bicarbonate le 01.

**Rapport annuel du: 2018**

	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1	Ligne_L1
	CO	Débit	Temperature	O2	H2O	HCL	SO2	NOx	COT	Poussieres	HF	NH3
Mois	mg/m3iN.	Nm3/h	°C	Vol%	Vol%	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.
janvier	8,94	39994,50	228,18	10,92	16,64	6,35	2,73	73,06	0,63	0,29	0,38	0,18
février	9,49	42016,84	222,23	10,94	16,32	6,46	3,91	73,30	0,36	0,03	0,21	0,16
mars	9,41	41386,44	223,40	10,78	16,91	6,01	3,17	72,63	0,30	0,60	0,10	0,11
avril	10,35	42981,80	234,84	10,79	17,63	6,65	1,63	67,27	0,25	0,16	0,16	0,16
mai	8,83	42660,71	235,33	10,64	18,34	6,31	1,41	72,72	0,24	0,08	0,20	0,11
juin	10,22	42319,12	227,13	10,80	18,33	5,76	1,92	71,27	0,23	0,09	0,30	1,12
juillet	8,26	38001,00	214,11	10,86	16,64	5,92	3,67	70,28	0,25	0,31	0,22	0,29
août	6,10	39000,53	218,42	10,64	16,94	5,99	2,59	73,14	0,22	0,33	0,24	0,11
septembre	6,08	40022,02	217,03	10,71	16,27	5,26	2,35	66,93	0,27	0,33	0,21	0,12
octobre	6,40	38969,71	215,39	10,66	16,39	6,57	3,31	74,08	0,38	0,05	0,26	0,15
novembre	7,51	38571,39	215,80	11,04	16,41	5,95	2,46	70,72	0,35	0,01	0,36	0,17
décembre	7,58	39515,50	215,89	11,66	15,92	4,84	1,73	70,30	0,24	0,01	0,42	0,07
min	6,08	38001,00	214,11	10,64	15,92	4,84	1,41	66,93	0,22	0,01	0,10	0,07
max	10,35	42981,80	235,33	11,66	18,34	6,65	3,91	74,08	0,63	0,60	0,42	1,12
moy année	8,15	40370,57	222,17	10,87	16,83	6,01	2,58	71,32	0,31	0,19	0,25	0,19
Temps												

RDE SITE DE CENON										
	HCl	SO2	CO	NOx	HF	NH3	COT	Poussières	60 h	
Nombre dépassement 4h	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compteur dépassement VLE30 min (60h)	2,50	0,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	4,50	
Nombre dépassement VLE Jour	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	

Rapport annuel des moyennes 10 min du: 2018

	1	1	2	2	3	3	4
	CO	Dep VLE CO	T2S	Dep VLE T2S	Vitesse	Dep VLE VT	Marche Four
	mg/Nm3	h	°C	h	m/s	h	hh:mm
janv	8,94	0,00	1027,80	0,00	18,93	0,00	736:52
févr	9,49	0,00	1034,79	0,00	19,70	0,00	664:56
mars	9,41	1,00	1029,56	0,00	19,51	0,00	687:07
avr	10,35	1,00	1018,06	0,00	20,75	0,00	716:06
mai	8,83	2,00	1009,83	0,00	20,45	0,00	743:31
juin	10,22	2,00	984,53	0,00	20,25	0,00	338:27
juil	8,26	4,00	966,81	0,00	17,44	0,00	643:42
août	6,10	1,00	1013,68	0,00	17,73	0,00	742:58
sept	6,08	2,00	1018,62	0,00	18,07	0,00	716:44
oct	6,40	4,00	1017,51	0,00	17,57	0,00	741:50
nov	7,51	5,00	1021,24	0,00	18,12	0,00	711:30
déc	7,58	2,00	1036,11	0,00	19,44	0,00	743:23
min	6,08		966,81		17,44		
max	10,35		1036,11		20,75		
moy Année	8,15		1016,62		18,94		
Nb. depass 10 min		24,00		0,00		0,00	
Temps Total							8187:06

**Rapport annuel du: 2018**

	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2	Ligne_L2
	CO	Débit	Temperature	O2	H2O	HCL	SO2	NOx	COT	Poussières	HF	NH3
Mois	mg/m3iN.	Nm3/h	°C	Vol%	Vol%	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.	mg/m3iN.
janvier	4,23	39319,44	218,72	10,97	14,73	6,35	3,33	62,23	0,80	0,00	0,26	0,26
février	4,07	37100,29	205,92	11,72	13,45	6,08	3,85	62,12	0,81	0,07	0,42	0,36
mars	6,29	36752,97	213,88	11,61	15,21	5,58	1,93	63,82	0,63	0,00	0,38	0,23
avril	6,47	37415,65	222,48	11,09	16,44	6,62	1,94	61,96	0,42	1,08	0,31	0,84
mai	6,59	37910,74	223,90	10,90	17,39	6,33	2,41	60,18	0,35	1,31	0,26	0,32
juin	12,16	38439,40	205,82	10,75	16,70	5,83	3,82	61,19	0,20	1,15	0,40	0,22
juillet	7,08	38592,64	212,90	10,12	17,46	6,67	2,66	59,73	0,23	0,90	0,49	0,47
août	4,81	39085,77	217,98	10,07	17,52	5,82	1,86	60,65	0,20	0,91	0,50	0,24
septembre	5,96	38470,84	215,24	10,78	16,04	4,80	1,86	54,83	0,33	0,96	0,42	0,20
octobre	4,65	37416,92	217,42	10,96	15,43	5,37	2,93	53,73	0,72	0,97	0,46	0,28
novembre	5,04	37054,16	216,61	11,56	15,47	4,01	2,38	55,05	0,93	1,05	0,51	0,31
décembre	2,27	39805,75	220,90	10,66	16,59	4,60	2,37	51,57	0,23	0,65	0,46	0,28
min	2,27	36752,97	205,82	10,07	13,45	4,01	1,86	51,57	0,20	0,00	0,26	0,20
max	12,16	39805,75	223,90	11,72	17,52	6,67	3,85	63,82	0,93	1,31	0,51	0,84
moy année	5,33	38132,96	216,84	10,92	16,03	5,67	2,52	58,68	0,50	0,73	0,41	0,34
Temps												

RDE SITE DE CENON									
	HCl	SO2	CO	NOx	HF	NH3	COT	Poussières	60 h
Nombre dépassement 4h	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Compteur depassement VLE30 min (60h)	4,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50
Nombre dépassement VLE Jour	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	2,00

Rapport annuel des moyennes 10 min du: 2018

	1	1	2	2	3	3	4
	CO	Dep VLE CO	T2S	Dep VLE T2S	Vitesse	Dep VLE VIT	Marche Four
	mg/Nm3	h	°C	h	m/s	h	hh:mm
janv	4,23	1,00	1038,76	0,00	17,92	0,00	726:00
févr	4,07	5,00	1020,50	0,00	17,63	0,00	643:54
mars	6,29	0,00	1022,02	0,00	18,08	0,00	647:46
avr	6,47	3,00	1017,87	1,00	17,90	0,00	710:36
mai	6,59	2,00	1017,68	0,00	17,93	0,00	694:16
juin	12,16	2,00	941,85	1,00	17,19	0,00	134:53
juil	7,08	3,00	1007,91	0,00	16,64	0,00	735:14
août	4,81	3,00	1027,33	0,00	16,93	0,00	744:00
sept	5,96	6,00	1024,81	1,00	17,36	0,00	700:55
oct	4,65	3,00	1018,32	0,00	17,20	0,00	744:02
nov	5,04	2,00	1036,30	0,00	18,15	0,00	634:01
déc	2,27	3,00	1024,42	0,00	18,03	0,00	743:45
min	2,27		941,85		16,64		
max	12,16		1038,76		18,15		
moy Année	5,33		1021,78		17,59		
Nb. depass 10 min		33,00		3,00		0,00	
Temps Total							7859:21



3.2.3. Contrôles réglementaires

Le tableau ci-dessous, présente les contrôles réglementaires réalisés en 2018 sur les équipements de l'UVE.

Les rapports de contrôle sont joints en annexe (CD-R).

APPAREILS ET INSTALLATIONS	Organisme agréé	Périodicité	Résultats
Résidus solides (mâchefers)	BEDEMAT	Janvier	CONFORME
	BEDEMAT	Février	CONFORME
	BEDEMAT	Mars	CONFORME
	BEDEMAT	Avril	CONFORME
	BEDEMAT	Mai	CONFORME
	BEDEMAT	Juin	CONFORME
	BEDEMAT	Juillet	CONFORME
	BEDEMAT	Août	CONFORME
	BEDEMAT	Septembre	CONFORME
	BEDEMAT	Octobre	CONFORME
	BEDEMAT	Novembre	CONFORME
BEDEMAT	Décembre	CONFORME	
Installations électriques	APAVE	Annuelle	CONFORME
Installations électriques (Déclaration Q18)	APAVE	Annuelle	CONFORME
Thermographie infrarouge (Déclaration Q19)	DALKIA	Annuelle	CONFORME
Audit sur 4 ballons ECS (légionnelle)	CAE	Annuelle	CONFORME
Equipements sous pression	APAVE	Gaz 48 mois Vapeur 24 mois Epreuve 10 ans	CONFORME
Disconnecteurs	APAVE	Annuelle	CONFORME
Rapport de contrôle par organisme certifié COFRAC des analyseurs AST (circulaire)	APAVE	Annuelle	CONFORME
Soupapes	PRESTO CONTROLE	Annuelle	CONFORME
Suivi de la qualité des sols (Cd,Pb,Hg)	EUROFINS	Annuelle	CONFORME
Moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, système de désenfumage...)	A.S.I.	Annuelle	CONFORME
Pont-basculer AMK 7 CPL Pont-basculer AMK 7 A	ARPEGE MASTER K	Annuelle	CONFORME
Ponts et ponts roulants	SOCOTEC	Annuelle	CONFORME
Protection contre la foudre	APAVE	Annuelle	CONFORME
Protection contre les chutes de hauteur	SOCOTEC	Annuelle	CONFORME



APPAREILS ET INSTALLATIONS	Organisme agréé	Périodicité	Résultats
Ascenseurs Monte-charge	SOCOTEC	Annuelle	CONFORME
Vanne TELESTOP de type A	SATUJO	Annuelle	CONFORME
Portique de détection de radioactivité	SAPHYMO	Annuelle	CONFORME
Résidus solides (cendres)	APAVE	1er trimestre	CONFORME
	APAVE	2e trimestre	CONFORME
	CAE	3e trimestre	CONFORME
	CAE	4e trimestre	CONFORME
Chariot automoteur à flèche télescopique JLG Chariot automoteur à conducteur porté OMG15	SOCOTEC	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Rejets atmosphériques (fours 1 et 2) dont dioxines et furanes	APAVE	1er semestre	CONFORME
	APAVE	2e semestre	CONFORME
DéTECTEURS incendie	SIEMENS	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
DéTECTEURS gaz	SECAUTO	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Maintenance préleveur dioxines	SECAUTO	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Portes et portails automatiques	SOCOTEC	1er semestre	CONFORME
		2e semestre	CONFORME
Vérification conformité des installations électriques en zone ATEX	BUREAU VERITAS	Triennale	
Essais QAL II des analyseurs (Lignes 1 et 2)	APAVE	Triennale	CONFORME
Bruit émis dans l'environnement	APAVE	Triennale	
Installations électriques	APAVE	Quadriennal	
Ascenseurs Monte-charge	SOCOTEC	Quinquennal	



3.2.4. Modifications Arrêté Préfectoral d'Exploitation

Un Arrêté Préfectoral Complémentaire d'exploitation de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères a été mis en place le 21 juin 2018.

Cet arrêté met à jour le tableau des activités du site et redéfinit le montant des garanties financières.

L'Unité de Valorisation Energétique a fait l'objet d'une Inspection par la DREAL Aquitaine le 5 avril 2018. Nous avons répondu à l'ensemble des demandes, observations et écarts constatés.

La prochaine inspection est prévue courant du deuxième semestre 2019.

3.2.5. Synthèse de détection de radioactivité

Date	Provenance	Nombre jour d'isolement	Actions menées
09/02/2018	VEOLIA Bègles CHU Bordeaux	5 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
18/05/2018	VEOLIA Bègles CHU Bordeaux	4 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
22/05/2018	Bordeaux Métropole SIVOM	8 jours + 3 mois Iode 131	Mise en Isolement Fax DREAL Identification et mise en décroissance
16/08/2018	Bordeaux Métropole SIVOM	6 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
23/08/2018	Bordeaux Métropole SIVOM	11 jours	Mise en Isolement Fax DREAL
01/09/2018	VEOLIA Bègles CHU Bordeaux	2 jours	Mise en Isolement Fax DREAL



3.2.6. Bilan sécurité

Le sujet de la Prévention et de la Sécurité est la priorité du management de Rive Droite Environnement.

- Une mise à jour du marquage au sol a été réalisée pour une meilleure visibilité.



- L'affichage sur les EPI obligatoires a fait l'objet d'un affichage complémentaire.





- Mise en place d'un tableau de consignation en salle de contrôle s'inscrivant dans une démarche globale de renforcement de la mise en sécurité des personnes et des équipements.

La préoccupation première était que les responsables des équipements soient en permanence informés de ce qui se passe sur le complexe.

Son positionnement stratégique, en salle de commande, permet de maintenir durant toute la durée des travaux une communication entre les différents intervenants.

De plus, grâce à un code couleur des cadenas associés à des jetons d'identification, le responsable des équipements peut rapidement identifier les consignations en cours et en déduire si les travaux sont effectués par les services exploitation, maintenance ou de la sous-traitance.





- La méthode 5S a été déployée, afin d'accompagner l'ensemble du personnel sur une organisation optimale de rangement et de suivi.





Les actions déployées ont été nombreuses en 2018, les principales sont :

- au niveau matériel : mise en place de lunettes sécurité adaptées à la vue, mise en service du monte-charge, mise en service d'une vanne de décharge motorisée sur le circuit vapeur basse pression, mise en place d'une caméra de détection des bourrage au mâchefer, mise en place de plateformes mobiles pour travail en hauteur.
- au niveau comportemental : causeries, Visites Hiérarchiques de Sécurité, accueil, Journée de la Sécurité, Séminaire Sécurité Encadrement, Formations et sensibilisation aux risques, déploiement de règles fondamentales, évolution de la procédure de mise en sécurité et d'accès aux espaces confinés.
- Au niveau organisationnel : Poursuite de la procédure pour l'intervention en espace confiné et mise à jour de la procédure de mise en sécurité des équipements, formations de tous les salariés et réalisation de mode opératoires spécifiques.

Nous enregistrons un seul accident sans arrêt en 2018, soit un Taux de Fréquence (TF1) de 0 et un Taux de gravité de 0 :

- Le 9 mai 2018, un salarié a eu une poussière dans l'œil suite à la manutention d'une plateforme d'accès mobile sécurisée au niveau des fours/chaudières. Le salarié manœuvrait cette plateforme pour accéder aux équipements de ramonage : accident sans arrêt de travail.

Nous continuerons de développer nos efforts dans ce domaine en 2019. Un focus sera fait sur la mise en sécurité des équipements (consignation) et le port des équipements de protections individuelles (EPI).



3.3. Données techniques du RCU

3.3.1. Introduction

Le bilan technique présenté ci-après est établi sur la base d'un comparatif entre le réalisé de l'année civile 2017 (Période du 01/01/2017 au 31/12/2017) et le réalisé de l'année civile 2018 (Période du 01/01/2018 au 31/12/2018).

La chaleur injectée sur le réseau de chaleur du Complexe Thermique des Hauts de Garonne provient respectivement des équipements de production suivants :

- 1 échangeur de 22 MW et 2 échangeurs en secours (2 x 11 MW) de récupération de l'Unité de Valorisation Energétique
- 1 chaudière de récupération (9,4 MW) de l'installation de Cogénération par Turbine à Gaz
- 1 chaudière biomasse de 6 MW sur le site des Akènes
- 1 chaudière gaz de 10 MW sur le site des Akènes
- 2 chaudières gaz (2 x 19,2 MW) de la Chaufferie Principale de CENON
- Et, 2 chaudières gaz (2 x 10 MW) de la Chaufferie de Secours de LORMONT



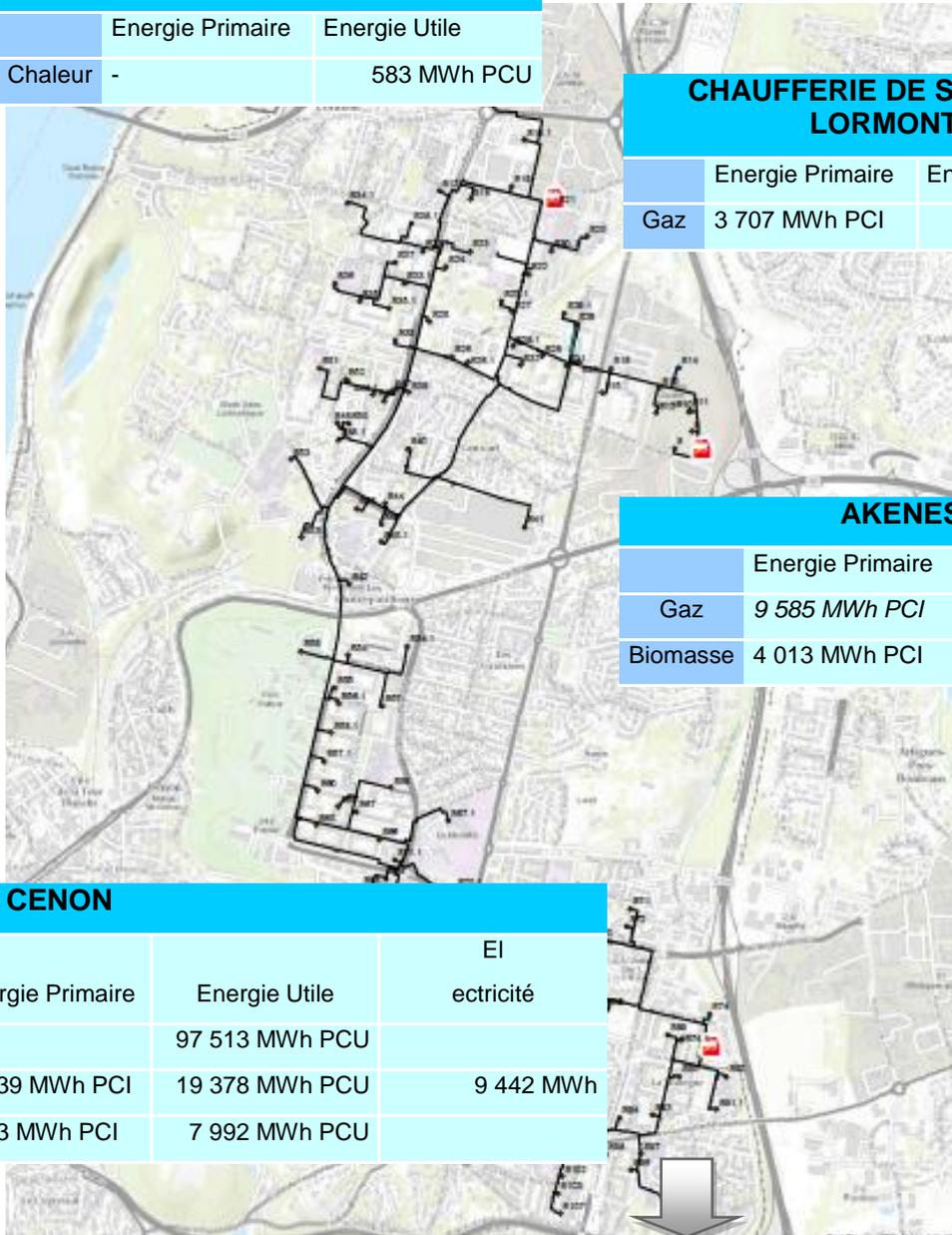
3.3.2. Bilan technique (sur base des données financières RCU)

Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2017 au 31/12/2017

Récupération chaleur CARRIET		
	Energie Primaire	Energie Utile
Chaleur	-	583 MWh PCU

CHAUFFERIE DE SECOURS LORMONT		
	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	3 707 MWh PCI	3 486 MWh PCU

AKENES		
	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	9 585 MWh PCI	8 865 MWh PCU
Biomasse	4 013 MWh PCI	3 272 MWh PCU



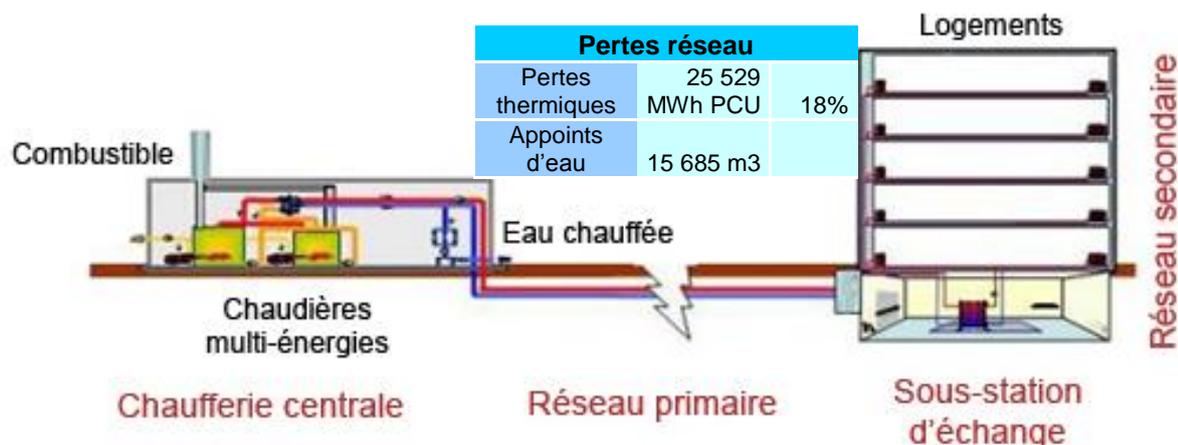
CENON			
	Energie Primaire	Energie Utile	EI ectricité
UVE	-	97 513 MWh PCU	
Gaz TAG	35 939 MWh PCI	19 378 MWh PCU	9 442 MWh
Gaz Chaudières	8 193 MWh PCI	7 992 MWh PCU	

Rejets atmosphériques	
CO ₂	9260 tonnes
CH ₄	0.114 tonnes
SO ₂	0.081 tonnes
N ₂ O	0.133 tonnes
Nox	4.533 tonnes

DONNÉES CLIMATIQUES	
DEGRES-JOURS (DJU) :	1 715
JOURS DE CHAUFFE :	211

Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2017 au 31/12/2017

Energie utile en sortie des chaufferies		
	Energie utile	Part
Cenon	125 216 MWh PCU	89%
Akènes	12 137 MWh PCU	9%
Secours Lormont	3 486 MWh PCU	2%
	140 839 MWh PCU	100%



Energie livrée en sous-stations		
	Quantité	Ratio ECS
Eau chaude sanitaire	245 259 m ³	115 kWh/m ³
Chaleur ECS	28 205 MWh PCU	
Chaleur chauffage	87 355 MWh PCU	
Chaleur livrée	115 560 MWh PCU	

Le tableau ci-dessous présente le détail de la production de chaleur par générateur.

Répartition de la production de chaleur du réseau par générateur			
Récupération UVE	97 513	MWh PCU	69%
Récupération TAG	19 378	MWh PCU	14%
Chaufferie principale CENON	7 992	MWh PCU	5.7%
Chaudière biomasse des AKENES	3 272	MWh PCU	2.3%
Chaudière gaz des AKENES	8 865	MWh PCU	6.3%
Chaufferie de secours LORMONT	3 486	MWh PCU	2%
Chaufferie/Cogénération CARRIET	583	MWh PCU	0.7%
Total	141 089	MWh PCU	



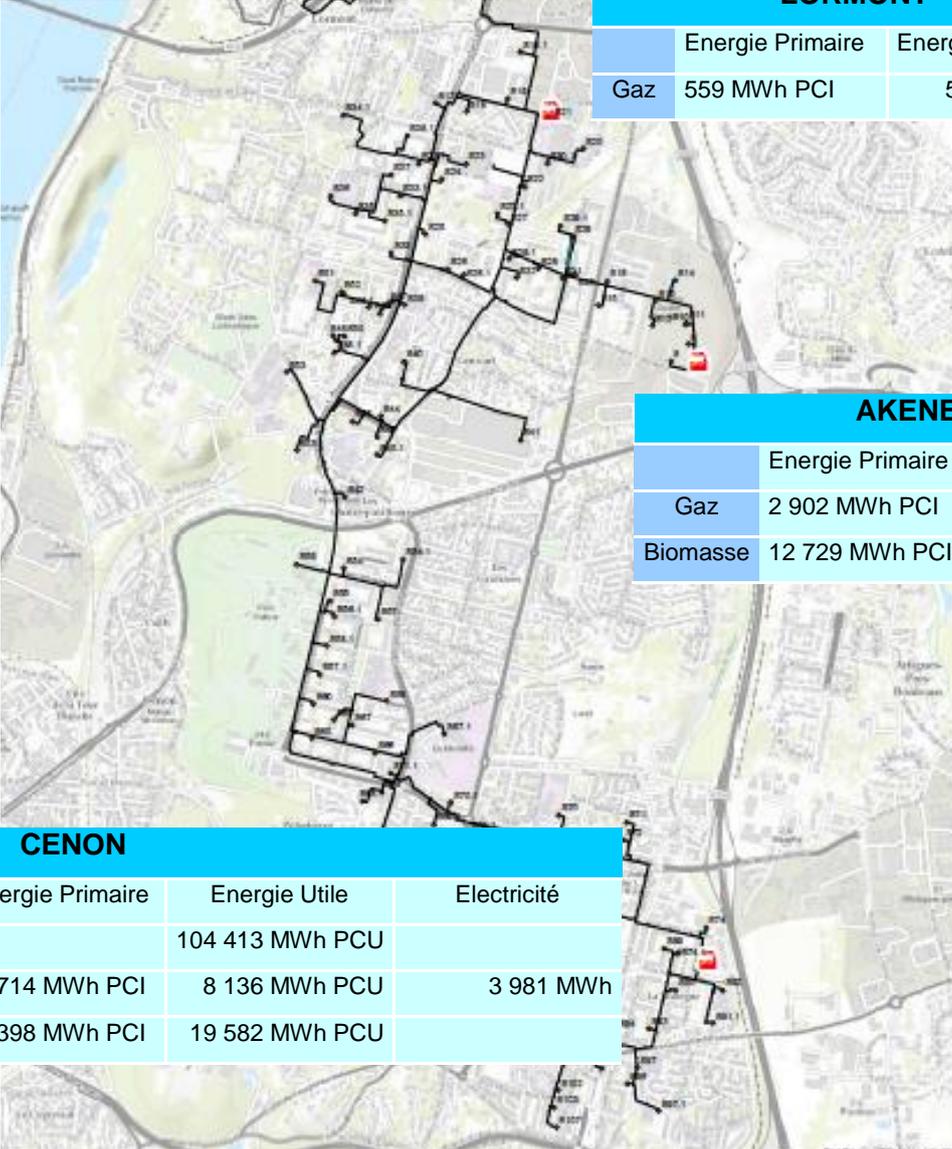
Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2018 au 31/12/2018

Récupération chaleur CARIET

	Energie Primaire	Energie Utile
Chaleur	-	590 MWh PCU

CHAUFFERIE DE SECOURS LORMONT

	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	559 MWh PCI	516 MWh PCU



AKENES

	Energie Primaire	Energie Utile
Gaz	2 902 MWh PCI	2 620 MWh PCU
Biomasse	12 729 MWh PCI	10 018 MWh PCU

CENON

	Energie Primaire	Energie Utile	Electricité
UVE	-	104 413 MWh PCU	
Gaz TAG	15 714 MWh PCI	8 136 MWh PCU	3 981 MWh
Gaz Chaudières	22 398 MWh PCI	19 582 MWh PCU	



Rejets atmosphériques

CO ₂	7 347 tonnes
CH ₄	0,282 tonnes
SO ₂	0,064 tonnes
N ₂ O	0,059 tonnes
Nox	5,583 tonnes

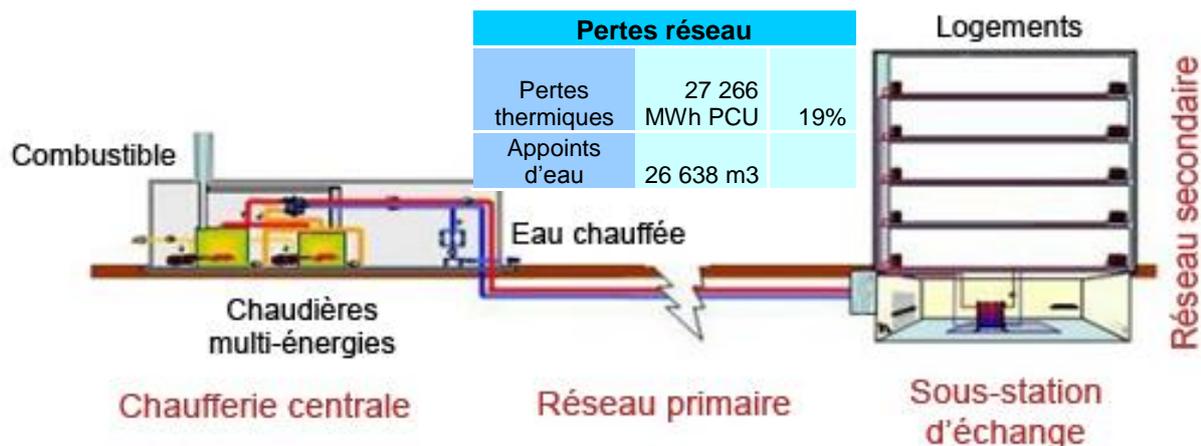
DONNÉES CLIMATIQUES

DEGRES-JOURS (DJU) :
1651

JOURS DE CHAUFFE :
219

Répartitions des énergies entrantes du 01/01/2018 au 31/12/2018

Energie utile en sortie des chaufferies		
	Energie utile	Part
Cenon	132 131 MWh PCU	91%
Akènes	12 638 MWh PCU	9%
Secours Lormont	516 MWh PCU	0%
	145 285 MWh PCU	100%



Energie livrée en sous-stations		
	Quantité	Ratio ECS
Eau chaude sanitaire	258 564 m3	115 kWh/m3
Chaleur ECS	29 735 MWh PCU	
Chaleur chauffage	88 284 MWh PCU	
Chaleur livrée	118 019 MWh PCU	

Le tableau ci-dessous présente le détail de la production de chaleur par générateur.

Répartition de la production de chaleur du réseau par générateur			
Récupération UVE	104 413	MWh PCU	72%
Récupération TAG	8 136	MWh PCU	6%
Chaufferie principale CENON	19 582	MWh PCU	13%
Chaudière biomasse des AKENES	10 018	MWh PCU	7%
Chaudière gaz des AKENES	2 620	MWh PCU	2%
Chaufferie de secours LORMONT	516	MWh PCU	0%
Chaufferie/Cogénération CARRIET	590	MWh PCU	0%
Total	145 875	MWh PCU	



Production de Chaleur sur l'Usine de CENON :

Fonctionnement des Echangeurs de récupération UVE :

Comme prévu dans le contrat de Délégation de Service Public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, la production d'énergie délivrée sur le réseau de Chaleur provient prioritairement et très majoritairement des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE). En réalisé 2018, la part d'énergie UVE valorisée sur le réseau de chaleur s'établit ainsi à 104 413 MWh PCU, soit 72%.

Ce chiffre est à comparer au 97 513 MWh PCU (69%) de part d'énergie UVE du réalisé 2017. Ainsi l'énergie récupérée sur l'UVE par rapport à 2017 est en augmentation de 7%. La quantité valorisée en 2018 est donc revenue à un niveau nominal, comparativement à 2017 où de multiples îlotages réseau en novembre et décembre 2017 avaient impacté significativement la récupération sur l'UVE.

Fonctionnement de l'installation de cogénération :

Il est à noter que sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, la cogénération du Complexe Thermique des Hauts de Garonne a fait l'objet :

- d'une mise en « mode dit dispatchable » sur la période janvier à mars 2018 et en novembre et décembre 2018. Durant cette période, l'unité de cogénération a fait l'objet d'un appel en « Mode dit Dispatchable » de la part d'Electricité de France le 21/11/2018 et de périodes d'essai ponctuels.
- d'une période de fonctionnement continu sur le mois de janvier 2018.

En termes de production d'électricité sur la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, les performances techniques de la Turbine à Gaz CENTRAX sont résumées par le tableau suivant :

	Production Electrique TAG		Disponibilité Electrique
	Réelle	Théorique	
Mode Dispatchable – appel du 21/11/2018	122 MWh	120 MWh	100 %
Essais de fonctionnement ponctuels	247 MWh	N.S.	N.S.
Production totale sur demande de fonctionnement (janvier 2018)	3 611 MWh	3 720 MWh	97%



Appoints des chaufferies de Lormont et de Carriet :

Enfin, il est à noter que la chaufferie de secours de LORMONT a contribué en 2018 à un apport de chaleur de 516 MWh PCU contre 3 485 MWh PCU en 2017 sur la quantité totale de chaleur fournie au réseau.

Il est à noter qu'environ 50% du recours à cette chaufferie a été fait en novembre 2018, dû en partie à l'appoint suite à l'arrêt d'un four de l'UVE et aux réparations engagées sur la zone A. Briand (zone 12) qui impose un ilotage de réseau Nord-Sud.

La quantité d'énergie produite par les chaudières et la cogénération de la résidence Domofrance CARRIET de LORMONT est stable par rapport aux années précédentes : 590MWh en 2018 contre 583MWh en 2017.

Fourniture de Chaleur au réseau :

En réalisé 2018, la saison de chauffe s'est approximativement finie le 25 mai 2018 pour reprendre le 22 octobre 2018 (215 jours) pour 1615 DJU et une quantité fournie au réseau de 146 091MWh PCU.

Sur 2017 la saison s'était établie du 1^{er} Janvier 2017 au 14 mai 2017 et du 16 octobre 2017 au 31 Décembre 2017 (211 jours), pour 1715 DJU (Station Météorologique de Bordeaux-Mérignac) et une quantité réelle d'énergie thermique fournie au Réseau de Chaleur du Complexe Thermique des Hauts de Garonne de 141 089 MWh PCU.

La saison 2018 a donc été plus longue avec notamment un mois de mai plus rigoureux, qui a retardé l'arrêt du chauffage mais avec un nombre de DJU sur l'année en retrait par rapport à 2017 (-4%).

En extrayant la part de chaleur destinée à la production d'Eau Chaude sanitaire ainsi que les pertes réseau, la consommation de chauffage des abonnés s'établit en 2018 à 88 284 MWh PCU pour 1651 DJU (au lieu de 87 355 MWh PCU pour 1 715 DJU en 2017) soit +1% par rapport à 2017 ce qui est expliqué par les nouveaux raccordements.

Au niveau des pertes réseau, le réalisé 2018 s'établit à 19% (28 072 MWh PCU), à comparer aux 18% (25 529 MWh PCU) constatés en 2017 et au prévisionnel du plan d'affaires pris en référence à 15%.

Cette augmentation est principalement expliquée par les pertes d'eau en 2018 dont la valeur est sensiblement plus élevée qu'en 2017.



Approvisionnement Gaz du site de CENON :

Il est à noter qu'à l'approche de l'échéance annuelle contractuelle 2011 du contrat gaz TEGAZ, RIVE DROITE Energie a lancé une consultation et une cotation auprès de divers fournisseurs pour son approvisionnement gaz du site de CENON, au travers de la filiale spécialisée SVD17 de DALKIA.

Le résultat de cette consultation a alors conduit RIVE DROITE Energie à souscrire un contrat gaz dérégulé de 2 ans auprès de SVD17 (Date de prise d'effet = 1^{er} novembre 2011), en optimisant sa souscription de débit journalier à 775 MWh PCS/jour.

Ce contrat gaz a été renouvelé en 2014 auprès de SVD17 pour une nouvelle période de 12 mois sans modification de la souscription de débit journalier (Date de prise d'effet = 1^{er} novembre 2014).

Le 1^{er} novembre 2015, ce contrat a été reconduit pour une durée de un an avec une souscription journalière à 600 MWh PCS et réévalué à 650MWh PCS en janvier 2017.

Au 1er novembre 2018, la souscription a été maintenue à 650 MWh PCS.

3.3.3. Travaux de sécurisation et Gros Entretien de Renouvellement

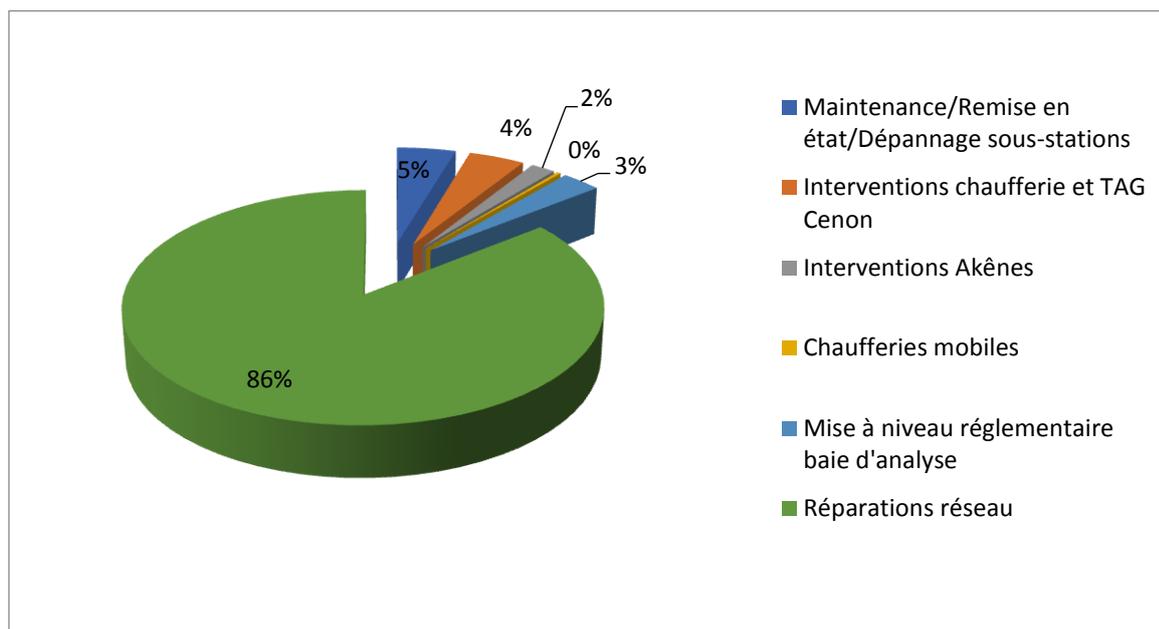
Avant tout, de gros investissements ayant été engagés et réalisés sur la période de 2009-2012 dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, nous passons désormais dans une phase de consolidation avec une réduction de nos engagements en matière de gros travaux.

L'année 2018 a surtout été marquée par la réalisation :

- de travaux de réparation du réseau suite à de multiples fuites et la rénovation de la zone 4.1 sur la place François Mitterrand à Cenon.
- de travaux d'amélioration et de mise en conformité sur la baie d'analyse de Cenon
- de travaux de fiabilisation et entretien des sous-stations, notamment sur l'aspect communication dans le cadre de la mise en service d'Espace Clients
- de divers réparations et travaux d'entretien sur la chaufferie de Cenon et des Akènes.



La répartition des dépenses engagées au titre du GER se présente comme suit :



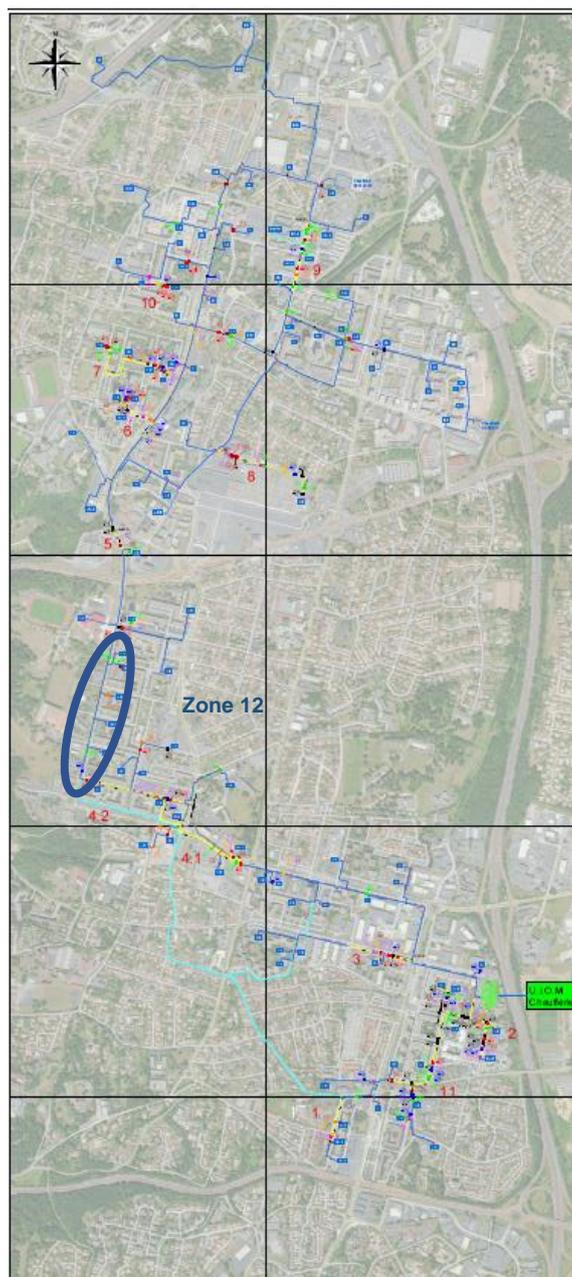
Le tableau ci-dessous reprend les réparations effectuées en 2018 sur le réseau.

Vingt-sept interventions ont été réalisées, contre 32 en 2017.

DATE	TRAVAUX
15/03/18	Fuite PBRD- Voie d'accès aux Urgences st 42
24/03/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 21b-22-22b-27-27b
27/03/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 21b-22-22b-27-27b
29/03/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 21b-22-22b-27-27b
18/04/18	Fuite rue J.ZAY LORMONT s/st 4-17-18
24/05/18	Fuite rue COLETTE CENON s/st 57
01/05/18	Fuite rue du VALVERT
12/07/18	Fuite rue RABELAIS LORMONT s/st 4-17-18
09/08/18	Fuite rue KERGOMARD CENON s/st 89
30/08/18	Fuite Av.J.ZAY CENON s/st 71
26 et 27/09/2018	Fuite rue A.BRIAND CENON s/st 54-54b-55-56-57-57b-58b et 60
1/10 au 2/10/2018	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 27b,22b, 22t,22
02/10 au 03/10/2018	Fuite rue Voltaire s/st 96-97-97b
09/10/18	Fuite rue des Gravières LORMONT s/st 26-26b
11/10/18	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 27b,22b, 22t,22
23 et 25/10/2018	Fuite rue Montaigne LORMONT s/st 27b,22b, 22t,22
23/10/18	Fuite rue P.VERLAINE CENON s/st 74b-89-90-92
02/11/18	Fuite rue SCHOWB CENON
05/11/18	Fuite Kergomard
22/11/18	Fuite Dubedout
22/11/18	Fuite Verlaine
22/11/18	Fuite Schweitzer
14/11/18	Fuite BRIAND

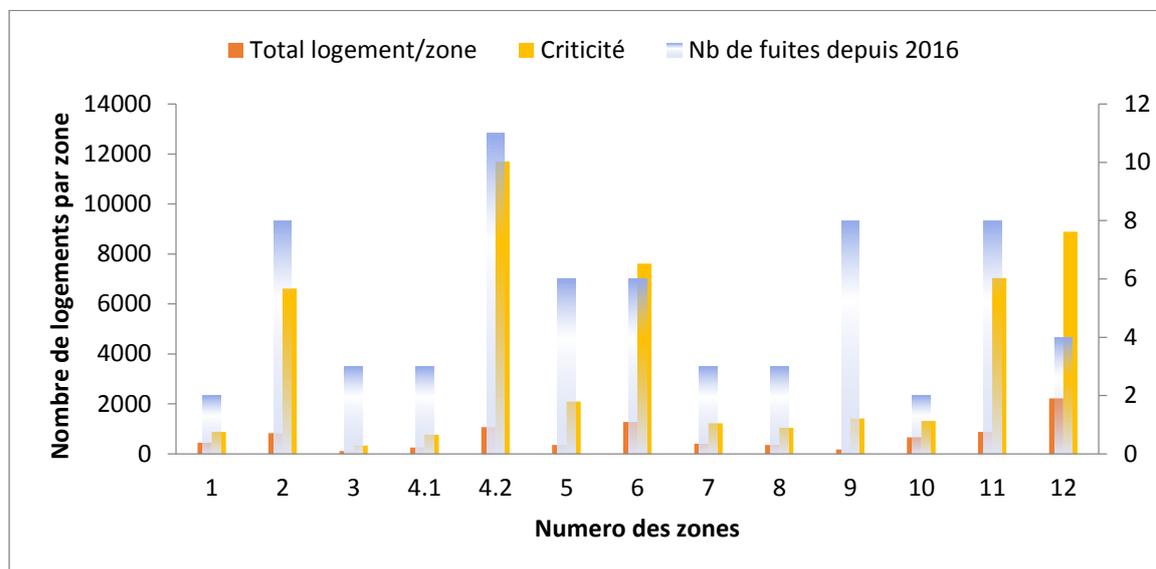
La carte des zones avec les fuites mises à jour à fin 2018 est présentée ci-dessous :

Une nouvelle zone a été identifiée sur cette année 2018, numérotée zone 12 dans le suivi des zones de fuite, sur la rue A. Briand à Cenon. Les interventions sur cette zone sont particulièrement impactantes en termes de nombres de logements concernés et également de mixité énergétique. En effet l'isolement de cette zone pour travaux suppose la réduction du puits thermique disponible pour la chaufferie de Cenon, comme cela a été le cas en novembre 2018 avec le recours à un appoint gaz au Nord du réseau.





Le graphique ci-dessous illustre la répartition des fuites par zone et leur impact en cumulé depuis 2016. La criticité est calculée comme étant le produit de l'impact et du nombre de fuite pour chaque zone.



3.3.4. Journal des interventions

Les principales interventions de RIVE DROITE ENERGIE sur les chaufferies et sous-stations du complexe Thermique des Hauts de Garonne sont listées ci-dessous :

> Janvier :

- Installation de la centrale de mesure Air Atmo
- Mesures rejets atmosphériques chaudière Cenon

> Février :

- Réalisation du QAL 2 aux Akènes

> Mars :

- Interventions ponctuelles pour détartrages d'échangeurs

> Juin :

- Chaudière Bois Akènes : ramonage complet et audit à froid Compte R
- Mise en route de la Chaufferie Biomasse - Reprise étalonnage sonde O₂ baie d'analyse
- Chaudière biomasse AKENES audit à chaud COMTE-R
- 15 au 22 Juin : Arrêt technique chaufferie Cenon
Tarage soupapes vase azote, entretien filtre pompes, maintenance chaudières Nettoyage cuve rétention eau
- 26 juin : relance UVE



> Août :

- Entretien compresseur et transporteur chaudière biomasse Akènes

> Septembre :

- Akènes - chaudière biomasse
 - remplacement de barreaux sur le convoyeur cendres et réfection du puits à cendre, reprise des tôles par COMPTE-R
 - reprise du réfractaire en fond de voute
- Cenon
 - Nettoyage chaudière mobile et renforcement maintien des cuves
 - Entretien pompes alimentaires, pompes réseau (changement garniture pompe réseau 1) et pompes injection traitement eau, vérification des extincteurs chaufferie et contrôle armoires BT
 - Nettoyage caisson TAG et remplacement filtres
- Sous-stations
 - Entretien y compris ballons ECS
 - Reprise communication automates

> Octobre :

- Cenon
 - Remise en état pompe réseau 1
 - Installation PC et logiciel baie d'analyse
 - Entretien annuel des adoucisseurs
 - Vérification détection gaz chaufferie
 - Essais 4h TAG

> Novembre :

- Appel 24h de la TAG Le 22/11

> Décembre :

- Réglage brûleur chaudière 1 Cenon
- Mesures rejets atmosphériques
- Maintenance en charge TAG



3.4. Bilan environnemental et réglementaire du RCU

3.4.1. Certification

LE DÉLÉGATAIRE met en place des actions concrètes et déclinées à tous les niveaux de nos organisations afin de préserver l'environnement, les objectifs étant :

1. Préserver les Ressources
2. Maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires
3. Garantir le respect des engagements environnementaux

L'efficacité énergétique représente une part significative de l'activité du Sub-Délégataire. Par essence même, Le Sub-Délégataire exerce un métier situé au cœur des enjeux environnementaux du XXIème siècle.



Notre métier est de transformer l'énergie et d'en maîtriser l'utilisation à moindre coût économique et avec le moindre impact environnemental.

Optimiser les performances environnementales des installations confiées par nos clients, maîtriser la consommation d'énergie, valoriser les déchets et limiter les impacts environnementaux tout en respectant la réglementation liée au travail sont des préoccupations essentielles.

Choisir la meilleure forme d'énergie, éviter les gaspillages et limiter les rejets de gaz à effet de serre exigent un haut niveau de compétence technique et des investissements en matière de Recherche et Développement.

Depuis plusieurs années, Le Délégué a investi directement ou indirectement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : modernisation d'installations, développement de centrales de cogénération, promotion des énergies renouvelables et des combustibles les plus propres.



Le Sub-Délégué assure désormais le suivi des émissions de CO2 dans le cadre de la Législation Européenne relative à la réduction des gaz à effet de serre.

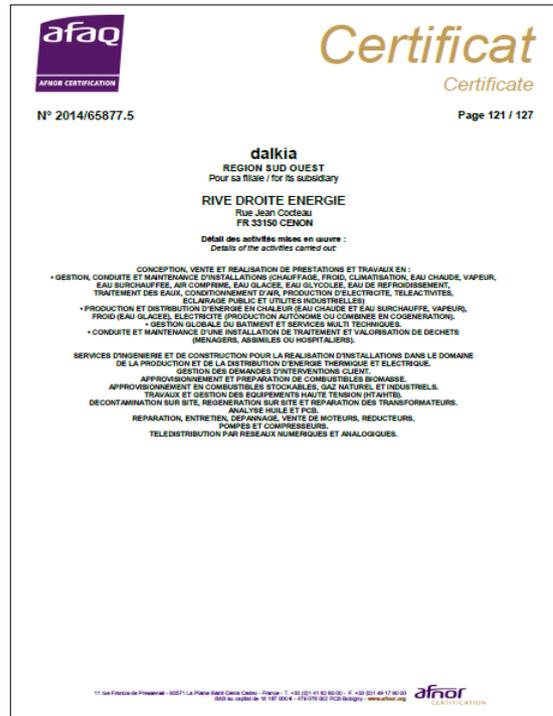
Ces efforts sont déjà récompensés et reconnus depuis près de 10 ans.

Le Sub-Délégué dispose de plus de 60 sites certifiés ISO 14001.

Vie de la société RIVE DROITE ENERGIE

Dès la prise en charge de la Délégation de Service Public du Complexe Thermique des Hauts de Garonne, RIVE DROITE ENERGIE s'est organisée pour déployer rapidement son Plan d'Assurance Qualité (PAQ) particulier et adapté à l'installation.

Ce travail préliminaire a permis à la Société RIVE DROITE ENERGIE et à la Chaufferie Urbaine des Hauts de Garonne d'être présentée à l'audit de renouvellement de DALKIA et ainsi d'être certifiée ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 – OHSAS 18001.





Les 4-5 décembre 2018, le label « ECORESEAU DE CHALEUR » a été remis par l'Association AMORCE au réseau des Hauts de Garonne au titre de l'année 2017.

RIVE DROITE ENERGIE fait ainsi partie des 84 réseaux de chaleur français primés par cet ECOLABEL pour leur performance environnementale et énergétique en 2018, soit 14 réseaux de plus qu'en 2017.

3.4.2. Suivi environnemental

Les indicateurs de performances environnementales liés à nos engagements contractuels et de Développement Durable sont suivis localement et consolidés afin d'analyser l'ensemble de nos performances.

Bilan année 2017

Rejets atmosphériques		
CO ₂	9 260	tonnes
CH ₄	0,114	tonnes
SO ₂	0,081	tonnes
N ₂ O	0,133	tonnes
NO _x	4,533	tonnes

Bilan année 2018

Rejets atmosphériques		
CO ₂	7 347	tonnes
CH ₄	0,282	tonnes
SO ₂	0,064	tonnes
N ₂ O	0,059	tonnes
NO _x	5,683	tonnes

Commentaires :

Pour l'année civile 2018, la quantité réelle de CO₂ produite s'établit à 7 347 Tonnes, pour une allocation 2018 portée au registre de Rive Droite Energie (Numéro de registre Européen : EU-100-5005274-0-49) de 3 705 Tonnes, soit un dépassement de 3 642 Tonnes de CO₂.

Le tableau ci-dessous représente le profil des allocations de quotas de CO₂ affectées à Rive Droite Energie sur la période de l'ETS 2013-2020.

Numero registre européen	Allocation 2013	Allocation 2014	Allocation 2015	Allocation 2016	Allocation 2017	Allocation 2018	Allocation 2019	Allocation 2020	Total Période 2013-2020
EU-100-5005274-0-49	7 330	6 560	5 811	5 087	4 385	3 705	3 048	2 414	38 340

Allocation dégressive indiquée en Tonnes de CO₂



3.4.4. Modifications des Arrêtés Préfectoraux d'Exploitation

PRINCIPAUX COURRIERS D'ECHANGE EN 2018 AVEC LES AUTORITES PREFECTORALES			
Date	Emetteur	Document	Objet
27/04/2018	RIVE DROITE ENERGIE	Bilan de fonctionnement 2017	Transmission du rapport annuel
23/05/2018	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects	Taxe Générale sur les Activités Polluantes - Taxe à l'exploitant d'ICPE	Transmission du calcul de la TGAP pour la chaufferie Urbaine des Hauts de Garonne

Remarque :

Le dossier de réexamen BREF a été transmis à la DREAL le 10/09/2018.

Les conclusions proposées par l'exploitant dans ce dossier sont les suivantes :

- Demande de suppression des contrôles liés à l'utilisation de fioul (mesures poussières et SO₂)
- Engagement sur la mise à jour des contrôles d'efficacité énergétique
- Suppression des cuves fioul non utilisées par Rive Droite Energie (cuve FOD et cuve 1400m³) de son arrêté d'exploiter.

A fin décembre 2018, la réponse de la DREAL n'était pas connue.

4





Données financières

S'agissant du dixième exercice du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne, nous avons comparé les chiffres et agrégats de l'exercice écoulé avec ceux de l'exercice précédent. Les commentaires reposent donc essentiellement sur les variations et écarts constatés entre le réalisé 2018 et le réalisé 2017.

Afin de faciliter le raccordement avec les comptes sociaux de chacune des entités juridiques constituées pour l'exécution du contrat et la construction des comptes « consolidés » du contrat, nous avons distingué les flux entre les deux sociétés RDE : Rive Droite Environnement - le délégataire, et Rive Droite Energie le sub-délégataire.

Les comptes qui suivent se limitent, d'une part, à l'activité du Délégataire en charge direct de l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique, Rive Droite Environnement, d'autre part, à l'activité du sub-délégataire en charge de l'exploitation du réseau de chauffage urbain Rive Droite Energie.

Tous les documents et informations exigés par le contrat ou par la Loi figurent dans ce rapport ou en annexe au rapport lorsque nous jugeons que la publication de ces informations pourrait nuire à notre savoir-faire industriel et commercial et aux accords commerciaux passés avec nos fournisseurs.



4.1.Compte Rendu Financier RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE

4.1.1. Compte de Résultat RIVE DROITE ENVIRONNEMENT UVE

Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution Réel 2018/2017	Evolution Réel 2018/2017
	€	€	€	%
Tonnes	125 461	125 892	- 431	0%
Mwh Thermique	104 352	98 087	6 265	6%
Mwh Electrique	19 745	19 189	556	3%
Taux dispo fours	92%	91%	1%	1%
Incinération				
Vente de chaleur	1 784 496	1 658 968	125 528	8%
Prestation de boues				
Vente Ordures Ménagères collectivités	6 299 998	5 846 380	453 618	8%
Vente Ordures Ménagères assimilées autres	1 450 972	1 640 873	- 189 901	-12%
Vente ferrailles mâchefers	9 304	8 961	343	4%
Vente électricité	1 180 291	1 101 101	79 190	7%
TGAP	372 579	376 945	- 4 366	-1%
Autres prestations	9 023		9 023	
Total Chiffre d'Affaires	11 106 663	10 633 228	473 435	4%
Production stockée				
Reprise sur provisions GER				
Autres reprises	- 101 236	- 100 000	- 1 236	1%
Quote part des Subventions pour investissement			-	
Autres produits	286 531	242 824	43 707	18%
Refacturé à RD ENergie	243 056	170 255	70 050	41%
Remboursement Assurances	15 137	1 664	13 473	810%
TOTAL DES PRODUITS	11 307 095	10 777 716	529 379	5%
Variation de stock				
Achat				
Electricité	17 848	48 059	- 30 211	-63%
Refacturé à RD Energie	124 997	80 088	44 909	56%
Eau	107 775	80 926	26 849	33%
Refacturé à RD Energie	39 662	21 901	17 761	81%
Combustibles	76 359	82 558	- 6 199	-8%
Refacturé par RD Energie	70 094	77 661	- 7 567	-10%
Produits additifs	43 946	48 990	- 5 044	-10%
Carburant GO				
Fourniture d'entretien et petit équipement	60 979	78 857	- 17 878	-23%
Refacturé à RD Energie	5 676			
Réactif traitement des fumées	337 276	339 687	- 2 411	-1%
Autres achats				
Services extérieurs				
Facturation frais de siège	513 500	501 108	68 639	11%
Sous-traitance	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11%
dont groupe	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11%
Refacturé à RD Energie				
Crédit Bail, location	4 976	3 528	1 448	41%
Petit entretien				
Gros entretien et réparations (GER)	1 934 676	1 752 392	182 284	10%
Maintenance	53 736	65 310	- 11 574	-18%
Entretien et réparation autres				
Assurance	304 873	204 175	100 698	49%
dont groupe				
Documentation - Etude	582	458	124	27%



COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS - VARIANTE COGENERATION AVEC NOUVEAU GTA UIOM - INCINERATION				
Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution Réel 2018/2017	Evolution Réel 2018/2017
	€	€	€	%
Tonnes	125 461	125 892	- 431	0%
Mwh Thermique	104 352	98 087	6 265	6%
Mwh Electrique	19 745	19 189	556	3%
Taux dispo fours	92%	91%	1%	1%
Incinération				
Vente de chaleur	1 784 496	1 658 968	125 528	8%
Prestation de boues				
Vente Ordures Ménagères collectivités	6 299 998	5 846 380	453 618	8%
Vente Ordures Ménagères assimilées autres	1 450 972	1 640 873	- 189 901	-12%
Vente ferrailles mâchefers	9 304	8 961	343	4%
Vente électricité	1 180 291	1 101 101	79 190	7%
TGAP	372 579	376 945	- 4 366	-1%
Autres prestations	9 023		9 023	
Total Chiffre d'Affaires	11 106 663	10 633 228	473 435	4%
Production stockée				
Reprise sur provisions GER				
Autres reprises	- 101 236	- 100 000	- 1 236	1%
Quote part des Subventions pour investissement			-	
Autres produits	286 531	242 824	43 707	18%
Refacturé à RD Energie	243 056	170 255	70 050	41%
Remboursement Assurances	15 137	1 664	13 473	810%
TOTAL DES PRODUITS	11 307 095	10 777 716	529 379	5%
Variation de stock				
Achat				
Electricité	17 848	48 059	- 30 211	-63%
Refacturé à RD Energie	124 997	80 088	44 909	56%
Eau	107 775	80 926	26 849	33%
Refacturé à RD Energie	39 662	21 901	17 761	81%
Combustibles	76 359	82 558	- 6 199	-8%
Refacturé par RD Energie	70 094	77 661	- 7 567	-10%
Produits additifs	43 946	48 990	- 5 044	-10%
Carburant GO				
Fourniture d'entretien et petit équipement	60 979	78 857	- 17 878	-23%
Refacturé à RD Energie	5 676			
Réactif traitement des fumées	337 276	339 687	- 2 411	-1%



COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS - VARIANTE COGENERATION AVEC NOUVEAU GTA UIOM - INCINERATION				
Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution Réel 2018/2017	Evolution Réel 2018/2017
	€	€	€	%
Autres services extérieurs				
Honoraires	45 800	6 200	39 600	639%
Déplacement, Missions, Réceptions	32 727	27 758	4 969	18%
Postes et télécommunications	16 216	17 784	- 1 568	-9%
Frais de contrôle	62 584	77 002	- 14 418	-19%
Autres services extérieurs	7 729	10 934	- 3 205	-29%
Impôts et Taxes				
Taxe professionnelle	123 464	93 713	29 751	32%
Taxe véhicule	125	124	1	1%
CSS Organic				
TGAP	384 373	387 462	- 3 089	-1%
Autres dont TF	326 351	330 180	- 3 829	-1%
Charges de personnel				
Rémunération Environnement+Charges sociales	2 334 484	2 207 972	126 512	6%
Autres charges de gestion courante	47 174		47 174	
Redevances pour occupation du domaine public	510 000	510 000	-	0%
TOTAL DES CHARGES	9 224 286	8 994 474	286 059	3%
<i>dont sous-traitance groupe</i>	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11%
<i>dont frais de siège</i>	513 500	501 108	68 639	11%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 082 809	1 783 242	243 320	15%
Dotations aux amortissements	943 814	918 559	25 255	3%
Dotations aux provisions GER				
Autres Dotations aux provisions (dont retraite)	- 55 866	24 646	- 80 512	-327%
Redevance de Crédit bail				
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 194 861	840 037	298 577	43%
Charges financières	10 722	5 402	5 338	99%
Produits financiers				
RESULTAT FINANCIER	- 10 722	- 5 402	- 5 338	99%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 184 139	834 635	293 239	43%
Eléments exceptionnels	- 4 671		- 4 671	
Impôts sur les sociétés+CICE	- 191 822	- 196 470	- 21 990	11%
RESULTAT NET	987 646	638 165	266 578	54%



4.1.2. Tarifs UVE et leurs évolutions

Ci-dessous, les tableaux reprenant les tarifs appliqués en 2018 à chaque apporteur de déchets ou à la vente de chaleur au réseau.

Tous les montants sont en euros Hors Taxes (TGAP et TVA).

Facturation OM BORDEAUX METROPOLE + SIVOM

	Indices de base				Indices fin de mois				Hors TGAP	Coefficient Révision	Hors TGAP
	ICHT-IMEo	FSD2o	BT40o	FODo	ICHT-IME	FSD2	BT40	FOD	Prix de base/t		Prix facturé/T
janv-18	96,90	115,50	861,90	87,02	119,70	126,60	1 042,67	87,02	45,82	1,1561	52,973
févr-18	96,90	115,50	861,90	87,02	119,70	127,80	1 040,70	84,92	45,82	1,1549	52,918
mars-18	96,90	115,50	861,90	87,02	119,70	128,30	1 043,65	86,05	45,82	1,1572	53,023
avr-18	96,90	115,50	861,90	87,02	120,20	128,80	1 042,67	88,80	45,82	1,1644	53,353
mai-18	96,90	115,50	861,90	87,02	120,20	128,90	1 049,56	93,60	45,82	1,1716	53,683
juin-18	96,90	115,50	861,90	87,02	120,20	129,30	1 050,55	91,15	45,82	1,1688	53,554
juil-18	96,90	115,50	861,90	87,02	121,00	129,80	1 054,49	90,56	45,82	1,1734	53,765
août-18	96,90	115,50	861,90	87,02	121,00	130,90	1 057,44	93,12	45,82	1,1784	53,994
sept-18	96,90	115,50	861,90	87,02	121,00	131,40	1 058,42	95,15	45,82	1,1819	54,155
oct-18	96,90	115,50	861,90	87,02	122,00	131,70	1 061,38	100,33	45,82	1,1953	54,769
nov-18	96,90	115,50	861,90	87,02	122,00	132,60	1 062,36	93,24	45,82 / 72,00	1,1866	54,370/81,850 (*)
déc-18	96,90	115,50	861,90	87,02	122,00	131,70	1 065,32	87,66	72,00	1,1310	81,432

(*) Seuil des 90 000 tonnes atteint: passage P1 à P2

Formules de révision des prix facturés

P1 [0.13 + 0.55 x ICHTTs1/ICHTTs1o + 0.13 x FSD2/FSD2o + 0.12 x FOD/FODo + 0.07 x BT40/BT40o]

P2 [0.34 + 0.37 x ICHTTs1/ICHTTs1o + 0.18 x FSD2/FSD2o + 0.07 x FOD/FODo + 0.04 x BT40/BT40o]

Facturation OM Véolia Bègles

A compter de mars 2009, prix fixe de 72 € /tonne hors TGAP si coefficient de révision < 1, Si coefficient >1, formule P2 appliquée

	Prix de base	Coeff. Révision P2	Prix facturé	
janv-18	72,00	1,1125	80,100	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
févr-18	72,00	1,1128	80,122	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
mars-18	72,00	1,1147	80,258	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
avr-18	72,00	1,1195	80,604	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
mai-18	72,00	1,1239	80,921	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
juin-18	72,00	1,1226	80,827	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
juil-18	72,00	1,1261	81,079	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
août-18	72,00	1,1300	81,360	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
sept-18	72,00	1,1325	81,540	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
oct-18	72,00	1,1411	82,159	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
nov-18	72,00	1,1368	81,850	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"
déc-18	72,00	1,1310	81,432	Coefficient de révision > 1 donc actualisation = formule de révision "P2"

**Facturation MWH Rive Droite Energie**

	Prix de base	Coeff. Révision	Prix facturé
<i>janv-18</i>	15,00	1,1278	16,917
<i>févr-18</i>	15,00	1,1351	17,027
<i>mars-18</i>	15,00	1,1383	17,075
<i>avr-18</i>	15,00	1,1423	17,135
<i>mai-18</i>	15,00	1,1423	17,135
<i>juin-18</i>	15,00	1,1451	17,177
<i>juil-18</i>	15,00	1,1498	17,247
<i>août-18</i>	15,00	1,1520	17,280
<i>sept-18</i>	15,00	1,1570	17,355
<i>oct-18</i>	15,00	1,1629	17,444
<i>nov-18</i>	15,00	1,1643	17,465
<i>déc-18</i>	15,00	1,1684	17,526



4.2. Analyse Détaillée du Compte de Résultat Rive Droite Environnement UVE

L'analyse comparée du compte de résultat de la délégation concernant le service public de Traitement des Déchets par Incinération, entre le réalisé 2018 et le réalisé 2017, appelle les remarques et commentaires suivants :

De manière générale, certaines données financières ont été arrêtées plusieurs jours avant le 31 décembre 2018. Il en découle que certains éléments quantitatifs pris en compte dans les comptes, ayant été extrapolés, peuvent être légèrement différents des valeurs finales réelles au 31 décembre 2018, indiquées dans la partie technique.

Les données comptables sont arrêtées en fin d'année, sur la base de prévision.

4.2.1. Produits de la délégation UVE

PRODUITS	REALISE 2018			REALISE 2017			Ecart €	Ecart %
	Qté	PU	€	Qté	PU	€		
Incinération								
Vente de chaleur	104 352	17.10	1 784 496	98 087	16.91	1 658 968	+125 528	+ 7.6 %
Prestation de boues	0			0				
Vente Ordures Ménagères BORDEAUX MÉTROPOLE	104 909	57.92	6 076 624	104 411	55.70	5 815 797	+260 827	+ 4.5 %
Vente Ordures Ménagères SEMOCTOM	2 420	92.18	223 074	336	91.02	30 583	+192 491	
Vente Ordures Ménagères, DAE hors collectivités	18 132	80.04	1 451 272	20 887	78.56	1 640 873	-189 601	- 11.6 %
Vente ferrailles			9 304			8 961	+343	+ 3.8 %
Vente électricité	19 745		1 180 291	19 189		1 101 101	+79 190	+7.2 %
Autres prestations			9 023				+ 9 023	
TGAP			372 579			376 945		
Total Chiffre d'Affaires			11 106 663			10 633 228	+473 435	+ 4.5 %

Vente de chaleur :

Il s'agit de la fourniture de chaleur issue de l'incinération au réseau de chauffage urbain au moyen de l'échangeur. Ce poste fait l'objet d'une refacturation, interne à la Délégation, à la société sub-délégitaire Rive Droite Energie.

Ce poste est en augmentation : + 126 k€, soit + 7.6%, pour la raison suivante :

La quantité de chaleur distribuée au réseau est en hausse.

Cette hausse est liée à :

- Une meilleure disponibilité du réseau de chaleur en 2018 (des réparations pour fuites du RCU avaient pénalisées la valorisation en fin d'année 2017) ;
- au fonctionnement de la TAG durant 3 mois en 2017, contre un mois en janvier 2018 ;
- Amélioration de la disponibilité des fours chaudières.

La rigueur climatique est équivalente à celle de 2017 (1651 degrés-jour en 2018, pour 1715 en 2017, 1675 en 2016).

Vente Ordures Ménagères :

L'examen des postes « Traitement des Ordures Ménagères » fait apparaître :

- Des apports de Bordeaux Métropole (regroupant ceux de la collecte propre de Bordeaux Métropole, mais aussi ceux des communes de Bordeaux Métropole effectués par le SIVOM) en hausse par rapport à l'année précédente : 104 909 tonnes provisionnées en 2018 pour 104 411 tonnes provisionnées en 2017.
- Les apports du SEMOCTOM sont en nette augmentation vs 2017 passant de 336 tonnes en 2017 contre 2 420 tonnes en 2018. Du fait de l'incendie du centre de transfert de Saint Léon, des apports supplémentaires sont livrés directement sur l'UVE.
- Conformément au contrat de Délégation, Rive Droite Environnement a complété les apports de Bordeaux Métropole par des livraisons issues des collectes de l'unité opérationnelle de Bègles VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets et, dans une moindre mesure, de l'unité opérationnelle VEOLIA Recyclage et Valorisation des Déchets de Pompignac. Celles-ci ont représenté un total de 18 132 t provisionnées en 2018 contre 20 887 Tonnes 2017. Cette baisse s'explique par la réception des tonnes supplémentaires du SEMOCTOM.

Au total, les quantités de déchets réceptionnées s'élèvent à 125 461 tonnes (Tonnes de décembre étant des provisions) très proche des tonnes 2017 à 125 892 tonnes.



Vente Electricité :

Les ventes électriques s'élèvent à 19 745 MWh soit + 11 % vs 2017 lié à une plus grande disponibilité, une meilleure qualité vapeur, l'évolution des meilleurs indices de facturation

Taxe Générale sur les Activités Polluantes :

De par les certifications ISO 14001 et 50001 de Rive Droite Environnement, l'atteinte d'une performance énergétique élevée (>65 %) et la réduction des émissions de NOx au meilleur niveau, nous avons obtenu un taux réduit de TGAP : la TGAP appliquée a donc été de 3,01 €/t réceptionnée tout au long de l'année 2018, au lieu de 3.00 €/t en 2017.

En synthèse, le chiffre d'affaires s'établit en hausse de 4.5 % par rapport à l'année dernière lié à la bonne valorisation de l'usine (ventes électriques et ventes chaleurs), des apports d'ordures ménagères en hausse et une révision des prix en progression.

Autres Produits :

Refacturation Rive Droite Energie :

L'ensemble des refacturations (à l'euro l'euro) au sub-délégataire Rive Droite Energie a été repris sur cette ligne : il s'agit de dépenses effectuées par Rive Droite Environnement pour le compte de Rive Droite Energie qui sont détaillées dans les charges, et donc dans les paragraphes ci-dessous : rétrocession électricité, eau, et frais de téléphone et communication, ...

En effet, par soucis de simplification et d'efficacité, les sociétés étant regroupées sur le même site, un seul contrat a été souscrit pour chaque prestation par le principal utilisateur de celle-ci : ainsi, Rive Droite Environnement est le titulaire des contrats de fourniture d'Electricité, d'eau, et de téléphone ; seul le contrat gaz est porté par Rive Droite Energie. Les frais fixes et les consommations sont donc répartis de manière respectives.

Pour mémoire jusqu'en 2016, le Délégué Rive Droite Environnement était l'employeur de l'ensemble des personnes reprises et affectées à temps plein sur le site ; une convention de mise à disposition a donc été établie pour le personnel travaillant sur l'activité Réseau. En conséquence, les rémunérations et les dépenses liées à ce personnel sont donc rétrocédées à Rive Droite Energie sous forme de refacturation à l'euro l'euro : rémunérations, déplacements, formations, location et nettoyage des tenues de travail...



Facturation frais de siège :

Les frais de siège national et régional de Veolia, rémunérant les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs mis en œuvre pour l'exécution du contrat et pour la gestion de la société, ont été facturés à la filiale Rive Droite Environnement. Ces frais de siège au réel se sont établis à un niveau légèrement supérieur au calcul de ceux inscrits au plan d'affaire initial actualisés selon l'évolution de la formule de révision de la redevance chauffage urbain intégrée au contrat. Ces frais sont plafonnés aux montants de base du contrat révisé de la formule de révision ci-dessous :

Formule de révision : $0,15 + 0,60 \times \text{ICHT-IME} / \text{ICHT-IME}_0 + 0,25 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$

Dépenses de sous-traitance :

Ce poste n'intègre pas la sous-traitance correspondant à la Maintenance et au GER ; il représente l'ensemble des frais de transport et traitement des résidus d'exploitation ; l'évolution de ce poste reflète celle des tarifs et des différents ratios d'exploitation.

Le montant de la sous-traitance baisse de 11 % entre 2018 et 2017 avec un double effet : Prix et quantité des sous-produits (- 2 % mâchefers et REFIOM).

Gros entretien et réparation :

Le détail est présenté dans un paragraphe spécifique : le montant est à comparer plutôt au prévisionnel de l'année, plutôt que d'une année à l'autre.

Le comparatif est présenté dans le chapitre 4.6.1. Il y figure, poste à poste, les écarts entre le programmé et le réalisé.

Maintenance :

Les variations des postes « Maintenance » et « Fourniture d'entretien et petits équipements » et « Autres achats » : le cumul de ces postes fait apparaître une baisse de 11 % par rapport à 2017.



Honoraires, Autres services extérieurs :

Le cumul de ces deux postes est en hausse de 40 k€ (achat de système d'acquisition GTA Beran).

Frais de contrôles :

Ces frais, en baisse (- 19 %), sont très variables en fonction des échéances des différents contrôles réglementaires.

Taxes :

Hors TGAP (fonction des tonnages traités de l'évolution réglementaire), ce poste s'établit à +30 k€ vs 2017 lié essentiellement à une hausse des Taux.

Charges de personnel :

Hausse de la masse salariale de 6 % liée aux révisions de salaires, à l'intégration d'1 ETP supplémentaire (Technicien Maintenance), au besoin en intérim (absence maladie), et rémunération stagiaire.

Autres charges de gestion courante

Annulation de la provision sur les écarts de comptages compteurs –échangeur.

Autres dotations aux provisions :

Hausse de 3 % de ce poste suite à l'amortissement des économiseurs installés courant 2017.

Résultat courant avant impôts

En fonction de ce qui précède, le Résultat courant avant impôts s'établit donc à un gain de 1 184 139 €, à comparer à un résultat de 834 635 € en 2017 s'expliquant par l'exploitation de l'usine sans incidents notoires, réception de 125 kt et une vente électrique et de chaleur en progression vs 2017 ainsi qu'un effet prix.

Résultat exceptionnel



- RAS

4.2.2. Informations financières relatives au bilan

Délais de paiement fournisseurs à la clôture du dernier exercice

Dettes fournisseurs en Euros			
Année	2016	2017	2018
Paiement à 30 jours	447 642	57 447	551 561
Paiement à 45 jours	173 457	269 592	438 730
Paiement à >45 jours	216 903	178 654	98 778
TOTAL	838 003	505 693	1 089 069

Retards Clients :

Clients au 31/12/2018 : 353 k€ dont. Ratio =>40 jours

Investissements :

Le total des investissements corporels pour 2018 s'élève à 0 k€.



4.3. Compte de Résultat Réseau RIVE DROITE ENERGIE

Chauffage Urbain	Exercice 2018 €	Exercice 2017 €	Evolution	
			en valeur	en %
Ventes				
Ventes R1	2 802 133	2 710 247	91 886	3%
Ventes R2	4 360 381	4 247 550	112 831	3%
Vente d'électricité (cogénération)	1 296 488	1 671 493	-375 005	-22%
Ventes complémentaires DSP	350	4 846	-4 496	-93%
Ventes complémentaires hors DSP		6 385	-6 385	-100%
Travaux de raccordement	0	0	0	
Rétrocession gaz à R D Environnement	75 951	72 832	3 118	4%
Produit UIOM sur production électrique	100 000	100 000	0	
Sous-total Chiffre d'Affaires CU	8 635 302	8 813 353	-178 051	-2%
Reprise sur provisions GER	0	0	0	
Variation de travaux en cours	0	0	0	
Autres Reprises sur provisions	22 478	25 834	-3 357	
Droits de raccordement (étalés)	430 346	372 986	57 360	15%
Quote-part des subventions pour	119 896	119 896	0	0%
Produits divers de gestion courante	2	116	-115	
Produit/Charge sur CO ²	-77 393	-35 539	-41 854	118%
TOTAL DES PRODUITS	9 130 630	9 296 646	-166 016	-2%



Chauffage Urbain	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution	
	€	€	en valeur	en %
Variation de stock (par souci de clarté, les achats sont présentés en consommés, donc nets de variation de stocks)				
Achats				
Electricité	190 816	125 098	65 718	53%
	<i>Refacturé par RD Env</i>	<i>90 504</i>		
Eau	37 792	38 341	-549	-1%
	<i>Refacturé par RD Env</i>	<i>34 777</i>		
Combustibles	4 146 960	4 164 979	-18 019	0%
<i>dont achat gaz pour chaufferie</i>	<i>1 932 537</i>	<i>2 317 974</i>	<i>-385 436</i>	
<i>dont achat gaz pour les fours</i>	<i>75 951</i>	<i>72 832</i>	<i>3 118</i>	
<i>dont Chaleur refacturée par RD Env</i>	<i>1 775 738</i>	<i>1 643 556</i>	<i>132 182</i>	
<i>dont Chaleur Cogénération Carrier</i>	<i>47 155</i>	<i>31 883</i>	<i>15 272</i>	
<i>dont achat de bois</i>	<i>293 916</i>	<i>98 734</i>	<i>195 182</i>	
Produits traitements d'eau	4 055	0	4 055	
Carburant				
Fournitures d'entretien et petit équipement	25 670	20 563	5 107	25%
	<i>Refacturé par RD Env</i>	<i>2 556</i>		
Achats pièces détachées	1 809	31 358	-29 549	-94%
Variation de stock	0	2 102	-2 102	-100%
Services extérieurs				
Facturation frais de siège	318 121	312 067	6 054	2%
Sous-traitance	173 901	115 957	57 944	50%
	<i>Refacturé par RD Env</i>			
Crédit-Bail et locations mobilières	11 856	12 296	-440	-4%
Petit entretien				
Gros entretien et réparations (GER)	370 591	276 699	93 892	34%
<i>dont achats pièces détachées P3</i>	<i>37 656</i>	<i>13 981</i>		
<i>dont sous-traitance P3</i>	<i>332 935</i>	<i>262 718</i>		
Entretien et réparation autres	1 474	9 064	-7 590	-84%
Assurance	46 556	50 975	-4 419	-9%
Documentation - Etude	2 962	0	2 962	
Autres services extérieurs				
Honoraires	10 392	9 385	1 008	11%
Déplacements, Missions, Réceptions	2 724	2 756	-32	-1%
	<i>Refacturé par RD Env</i>			
Frais véhicules	33 791	26 179	7 612	29%
	<i>Refacturé par RD Env</i>			
Postes et télécommunications	42 703	832	41 871	5033%
	<i>Refacturé par RD Env</i>	<i>851</i>		
Frais de contrôle				
Autres services extérieurs	225	241	-16	-7%
Impôts et Taxes				
CET et Taxes foncières	178 923	142 269	36 654	26%
	<i>Refacturé par RD Env</i>	<i>65 812</i>		
Taxe parafiscale, TGAP	2 344	901	1 443	160%
Taxe véhicule (2 véhicules à 160 g)				
Contribution Sociale de Solidarité	0	0	0	
Impôt forfaitaire annuel - IFA			0	
Charges de personnel				
Personnels détachés	687 495	646 915	40 580	6%
	<i>Dont personnel refacturé par RD Env</i>	<i>2 751</i>	<i>2 751</i>	
	<i>Dont personnel refacturé par Dalkia</i>	<i>684 744</i>	<i>37 829</i>	
	<i>Dont Quote-Part IFC et médailles refacturé</i>		<i>0</i>	
<i>dont détaché par Dalkia France</i>			<i>0</i>	
Participation				
Charges Sociales				
Redevance du service public du chauffage urbain	1 428 579	1 390 148	38 431	3%
Redevance liée au prix de la chaleur	0	2 926	-2 926	-100%
Sinistres	1 312	20 007		
TOTAL DES CHARGES	7 721 052	7 402 057	318 995	4%
<i>dont frais de siège</i>	<i>318 121</i>	<i>312 067</i>	<i>6 054</i>	<i>2%</i>
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 409 579	1 894 589	-485 011	-26%
Dotations aux amortissements y/c caducité	1 321 886	1 257 118	64 768	5%
Dotations aux provisions GER	72 982	67 960	5 022	
Autres Dotations aux provisions	15 312	47 000	-31 688	
Redevance de Crédit bail				
RESULTAT D'EXPLOITATION	-602	522 511	-523 112	-100%
Charges financières	118 951	158 438	-39 487	-25%
dont Intérêts d'emprunts			0	
Produits financiers			0	
RESULTAT FINANCIER	-118 951	-158 438,37	39 487	-25%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-119 553	364 072	-483 625	-133%
Eléments exceptionnels	0	30 189	-30 189	
Impôts sur les sociétés			0	
RESULTAT NET	-119 553	333 883	-453 436	-136%
EBE retraité = EBE hors frais de siège et G.E.R	2 098 290	2 483 355		



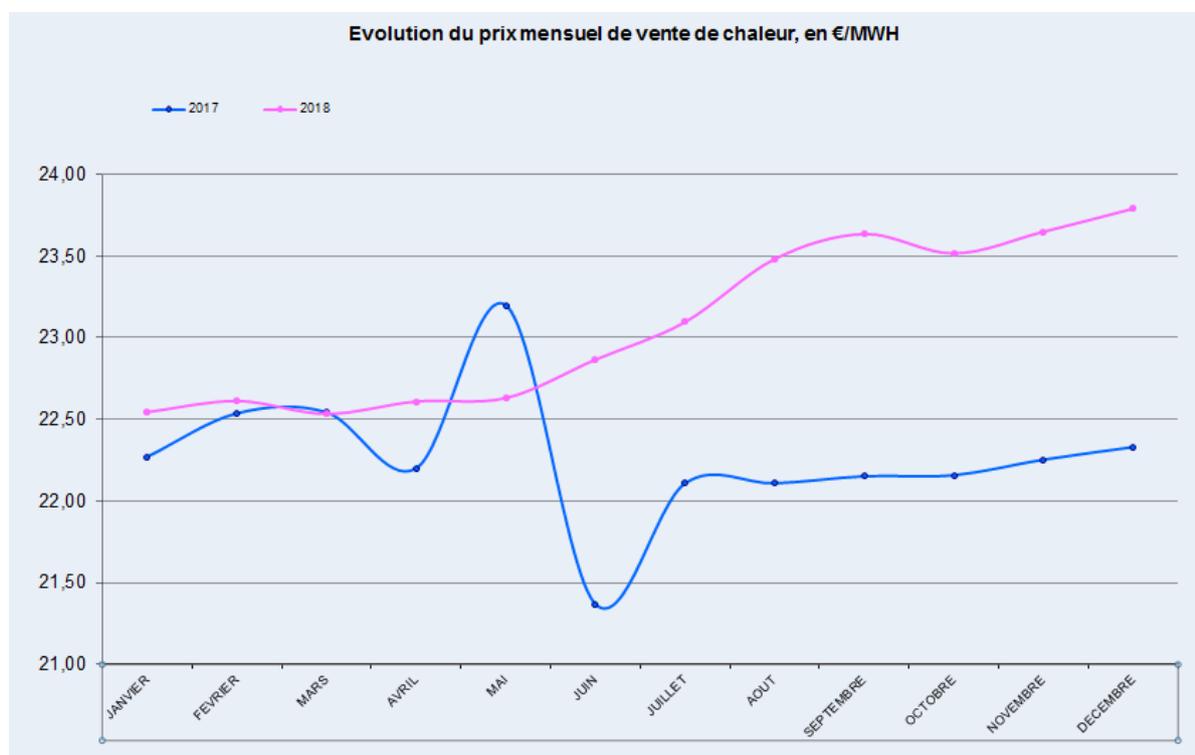
Le prix moyen de la chaleur vendue a légèrement augmenté passant de 23,07 €/MWh en 2018 contre 22,27 €/MWh en 2017, soit une hausse de +3.59 %. Le nombre de jour de chauffe et de MWh vendus ont augmenté respectivement de 3.8% (5 jours de chauffe) et de 2.65% (MWh vendus). A contrario, les DJU ont baissé de 3.7%.

Il est à noter que la refacturation de l'avenant 6 sur l'exercice 2018 représente 73 070€ contre 142 164€ sur l'exercice.

Le tarif R1 a été calculé mensuellement, selon la mixité des prix des énergies suivantes :

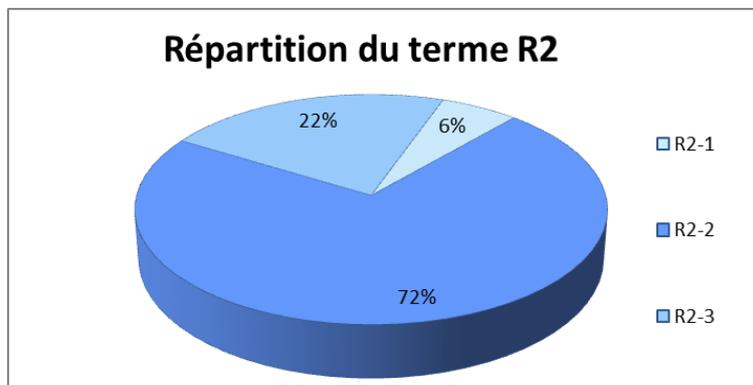
- pour 64 % sur le prix de la chaleur provenant de l'usine d'incinération,
- pour 10 % selon les indices « Produits du travail du bois » et « Transport routier dans les marchés de longue durée »,
- pour 26 % selon l'indice du gaz distribué, hors ventes aux ménages.

Le graphique ci-dessous reprend les évolutions des prix mensuels pour chacun des deux exercices observés. Hormis pour les mois de Mars et Mai, le terme R1 en 2018 a été au-dessus de celui de 2017.





Le graphique ci-dessous indique la part de chaque terme composant le prix R2. Le terme R2-2 représente le coût des prestations de conduite et petit entretien pour assurer le fonctionnement des installations.



Ventes d'électricité : Le chiffre d'affaires a baissé de 375 005 €. Cette diminution est due au fait que la cogénération a fonctionné 3 mois en 2017 contre un mois en 2018.

Le tableau ci-dessous détaille la production de l'électricité pour l'exercice 2018 :

Période	Quantités produites	Part variable	Part fixe	Chiffre d'affaires
Provision 2017	- 2 871	- 215 500	- 152 699	- 368 199
Décembre 2017	3 418	275 225	163 699	438 924
janvier-18	3 399	251 941	163 699	415 640
février-18		20 720	163 699	184 419
mars-18			224 214	224 214
EP 2017 -2018		56 195		56 195
octobre-18		1 104		1 104
novembre-18	102	9 493	167 349	176 843
Provision Déc 2018			167 349	167 349
Année 2018	4 047	399 178	897 310	1 296 488

Rétrocession gaz à Rive Droite Environnement : 75.951 € en 2018 contre 72.832 € comptabilisés en 2017, soit une augmentation de 3.118 €.

Pour mémoire, un seul contrat est souscrit sur le site auprès du fournisseur de gaz. Rive Droite Energie, principal consommateur de gaz, en est le titulaire. Cependant, le processus d'incinération demande, essentiellement lors de l'allumage des fours, une puissance de gaz importante. La consommation en découlant est ainsi rétrocédée, au prorata des puissances souscrites et des consommations constatées, à Rive Droite Environnement.



Produit UIOM sur production électrique : 100.000 € en 2018 identique à 2017. La mise en place du nouveau turbo alternateur sur l'usine d'incinération des ordures ménagères a généré un manque à gagner pour Rive Droite Energie, et s'est traduite par une dégradation de la récupération de la cogénération pour maintenir les enlèvements de chaleur à l'usine d'incinération. En vue de compenser ce manque à gagner, il a été décidé la mise en place d'une compensation, pour un montant annuel initial de 225.000 € qui a été ramené à 100.000 € suite à un commun accord entre le délégataire et le sub-délégataire.

Droits de raccordement : 2 raccords ont eu lieu sur le réseau des Hauts de Garonne durant l'année 2018 portant à 134 le nombre de sous stations :

- > la résidence Herriot 2 pour Aquitanis,
- > et la résidence Canopée pour Axanis (Aquitanis).

Pour rappel : ces droits sont comptablement étalés sur la durée restante du contrat, tout comme la charge des travaux facturée par Dalkia, passée en immobilisation et amortie également sur la durée restante du contrat (cf. « Dotations aux amortissements y compris de caducité »).

Quote-part des subventions pour investissements : pas de variation entre 2018 et 2017.

Pour mémoire : Ces subventions sont étalées sur la durée restante du contrat, tout comme la charge des travaux facturée par Dalkia, passée en immobilisation et amortie également sur la durée restante du contrat (cf. « Dotations aux amortissements y compris de caducité »).

Produits/Charges sur CO₂ : L'année 2018 est la sixième année du PNAQ3 qui a réduit les droits à émettre alloués gratuitement. Ainsi, alors que Rive Droite Energie bénéficiait de 22.207 tonnes de droits à émettre en 2012, ces derniers sont tombés à 7.330 tonnes pour 2013, 6.560 tonnes pour 2014, 5.811 tonnes pour 2015, 5.087 tonnes pour 2016 , 4.385 tonnes pour 2017 et 3.705 tonnes pour 2018. Comme pour les PNAQ précédents, nous conservons la même présentation en rattachant les missions et les droits à émettre à chaque exercice et en valorisant excédents ou insuffisances au dernier cours de l'exercice en cas d'absence de transaction réelle.

Sur les 3.705 tonnes de quotas alloués, Rive Droite Energie en a consommé 9 747 tonnes, dégageant ainsi un déficit de 3 642 tonnes. Ce reliquat conduit à une charge de 77 393 €, au cours de 21.25 €/tonne, au 31 décembre 2018.

Des précisions sur le mécanisme des plans nationaux d'allocation de quotas sont apportées au point 4.12.



CHARGES DE LA SUBDELEGATION :

Achats d'électricité : 190.816 € en 2018 contre 125.098 € en 2017 soit une augmentation de 65.718 €. Une partie de cette augmentation se situe au niveau des auxiliaires, avec notamment le fonctionnement plus important de la chaufferie biomasse des Akenes ; et l'autre partie est sur la chaufferie de Cenon.

Achats d'eau : 37.792 € pour cette année, par rapport à 38.341 € en 2017. La part refacturée par Rive Droite Environnement s'élève à 30.336 € contre 34.777 € l'an passé.

Achats combustibles : ce poste de 4.146.960 € se décompose de la façon suivante :

- 2.008.488 € d'achat de gaz, dont 75.951 € de refacturation gaz à Rive Droite Environnement pour les besoins de son process d'incinération au titre de 2018.
- 1.775.738 € d'achat de chaleur fait auprès de l'usine d'incinération.
- 47.155 € d'achat de chaleur auprès de la centrale de cogénération de Carriet.
- 293.916 € d'achat de bois, pour la chaufferie biomasse.
- 21.663 € de fuel, pour les chaufferies mobile suite à l'ilotage du réseau pendant les travaux.

	Année 2018		
	quantité	P.U	valeur
Gaz naturel chaudières, en Mwh PCS	24 887	40,47	1 007 130
Gaz naturel chaufferie de secours, en Mwh PCS	338	95,91	32 418
Gaz naturel chaufferie des Akenes, en Mwh PCS	4 193	40,10	168 128
Gaz naturel turbine, en Mwh PCS	15 714	41,61	653 809
Gaz naturel fours, en Mwh PCS	1 145	66,35	75 951
écart de provision n-1 sur Gaz naturel fours			
Gaz naturel fours, en Mwh PCS surplus			
écart de provision n-1	-		71 051
Gaz naturel total, en Mwh PCS	46 277	43,40	2 008 488
Gaz naturel total, en Mwh PCU (indicatif)	37 859	53,05	2 008 488
dont gaz naturel réseau chaleur, en Mwh PCU	20 636	61,97	1 278 728
Achat chaleur RD Environnement, en Mwh PCU	102 120	17,39	1 775 738
Redevance CUB sur chaleur UVE			-
FUEL	335	64,72	21 663
Achat chaleur COGESTAR 2, en Mwh PCU	590	79,92	47 155
Achat chaleur BED, en Mwh PCU	12 267	23,96	293 916
Achat de chaleur net, en Mwh PCU	114 977	18,60	2 138 472
Récupération chaleur sous turbine, Mwh PCU	7 864	47,18	371 022
Coût moyen du Mwh PCU	143 477	26,40	3 788 222



La conversion des consommations de gaz de la turbine en équivalent MWh PCU (Pouvoir Calorifique Utile) n'est pas juste d'un point de vue technique. Elle permet cependant d'isoler la consommation d'énergie pour alimenter le seul réseau de chauffage urbain. Pour mémoire, la production est assurée, dans l'ordre d'importance par la chaleur utile cédée par Rive Droite Environnement et provenant de l'incinération, par le gaz brûlé sur les différentes chaudières, par la chaleur produite issue de la chaufferie biomasse, par la récupération thermique issue des chaufferies de Carriet et de la turbine de cogénération. Afin de pouvoir additionner tous ces composants, il était nécessaire de les ramener à une même échelle. Nous avons retenu l'unité du principal combustible, en l'occurrence le MWh PCU.

De plus, la chaleur récupérée sur la turbine à gaz ne faisant pas l'objet de flux financier, nous avons converti les quantités en euros en retenant le prix unitaire moyen de MWh de chaleur sous chaudière gaz.

Entre 2018 et 2017, ce prix moyen a augmenté de 0.24 % passant de 26.34 € à 26,40 €.

Achats de fournitures d'entretien et petit équipement : 25.670 € pour 2018 contre 20.563 € en 2017.

Achats de pièces détachées : 1.809 € en 2018, contre 31.358 € en 2017. Figurent ici les achats d'équipements et consommables nécessaires aux opérations de conduite courante. Le plan d'affaires ne les distinguait pas.

Frais de gestion Dalkia : indépendamment de la réalité des coûts de structure de Dalkia imputés sur Rive Droite Energie, le contrat supporte une charge rémunérant les moyens techniques, commerciaux, juridiques et administratifs, mis en œuvre pour son exécution et pour la gestion de la société qui le porte. Cette charge a été fixée contractuellement à 260.000 €. Elle est révisée sur le même indice que le terme R2.

Dépenses de sous-traitance : 173.901 € en 2018 pour 115.957 € en 2017.



Gros entretien et réparation - dépenses P3 (pièces et sous-traitance) : 370.591 € pour 2018, pour 276.699 € en 2017, pour 307.421 € en 2016 et 486.461 € en 2015. Ces dépenses sont principalement liées aux fuites sur le réseau.

Un tableau détaille les opérations réalisées au titre de l'engagement contractuel de maintenir le service public pris par le délégataire. Pour mémoire, la main d'œuvre est exclue de ce calcul, cependant un coefficient de peines et soins fixés à 1,10 est intégré, afin de couvrir les charges de structure mobilisées par cette activité (études, consultations des fournisseurs, suivi des chantiers, mises à jour des inventaires notamment).

Frais de véhicules : 33.791 € pour 2018 contre 26.179 € constatés en 2017. Ces charges représentent la refacturation par Dalkia des contrats de location de véhicules affectés au personnel de Rive Droite Energie.

Impôts et taxes : 178 923 € qui se décomposent de :

- 39.888 € avec un montant de 40.866 € au titre de la Contribution Economique Territoriale 2018 et – 978 € de solde de 2017;
- et de 139.035 € de taxe foncière, dont 63.440 € refacturés par Rive Droite Environnement.

Charges de personnel : 687.495 € en 2018 contre 649.915 € en 2017.

Durant 2016, les salariés dédiés au réseau de chaleur ont été transférés sur la société Dalkia France. Ce changement a pour conséquence l'arrêt des refacturations entre les deux sociétés à savoir RDEnvironnement et RDEnergie.

Il est à noter le départ en retraite d'un collaborateur.

Redevance du service public du chauffage urbain : cette redevance pour 2018 s'élève à 1.428.579 € pour un montant de base de 1.200.000 €. L'écart entre 2017 et 2018 est lié aux révisions indiciaires.

Redevance liée au prix de la chaleur : Sur 2018, le prix de la chaleur facturé par l'usine d'incinération (CHALUIOMEXP) ayant été supérieur au prix de la chaleur actualisé aux coûts des énergies (CHALUIOMEN), aucune redevance n'a été versée.

Pour rappel : cette redevance est issue de l'article 69.5 du contrat de délégation actualisant la redevance sur le coût des énergies concurrentes (gaz naturel).



Dotations aux amortissements y compris de caducité : 1.321.886 € pour 2018 (dont 1.094.180 € concernent la dotation à la provision pour reconstitution des capitaux investis dénommée « PRCI »), contre 1.257.118 € en 2017.

Cette augmentation est liée aux raccordements 2017 et 2018 ainsi qu'aux travaux réalisés sur le réseau durant l'été 2018. Le calcul de la dotation aux amortissements de ces travaux a tenu compte du montant de valeur résiduelle à la date d'échéance contractuelle (31/12/2020).

La PRCI peut venir en complément, dans un contrat de concession ou comportant des éléments concessifs, à l'amortissement industriel. Pour rappel, à la fin du contrat de délégation, le délégataire devra remettre au délégant l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'accomplissement de la mission de service public (fourniture et distribution de chaleur pour le sub-délégataire). Une partie de ces équipements a été confiée par le délégant : elle correspond aux biens affermés déjà existants (et financés par la collectivité ou le précédent délégataire). Une autre partie de ces biens est constituée d'ouvrages financés par le titulaire : elle correspond à des biens concédés. La base totale réalisée à fin décembre 2018 est de 9.153.398 €. Le délégataire constate sur la durée de son contrat la non-valeur que représentera cet actif en raison de l'obligation de restitution rappelée précédemment. Sont inclus également à hauteur de 22.391 €, les amortissements pour les travaux de raccordements de 2010, calculés sur une base de 231.377 €.

Dotations aux provisions pour risque : 72.982 € de provision pour la garantie totale.

RESULTAT DE LA SUBDELEGATION :

De tout ce qui précède, ainsi que d'autres variations non significatives individuellement, découle un résultat net de -119.653 € à mettre en regard d'un bénéfice de 333.883 € en 2017.

Cette variation s'explique par:

- > Un effet prix largement défavorable estimé à -170 k€
- > des dépenses GER récurrentes qui pèsent sur le résultat pour -93k€
- > des dépenses liées aux taxes (-37k€), amortissements et frais de personnels (départ en retraite).

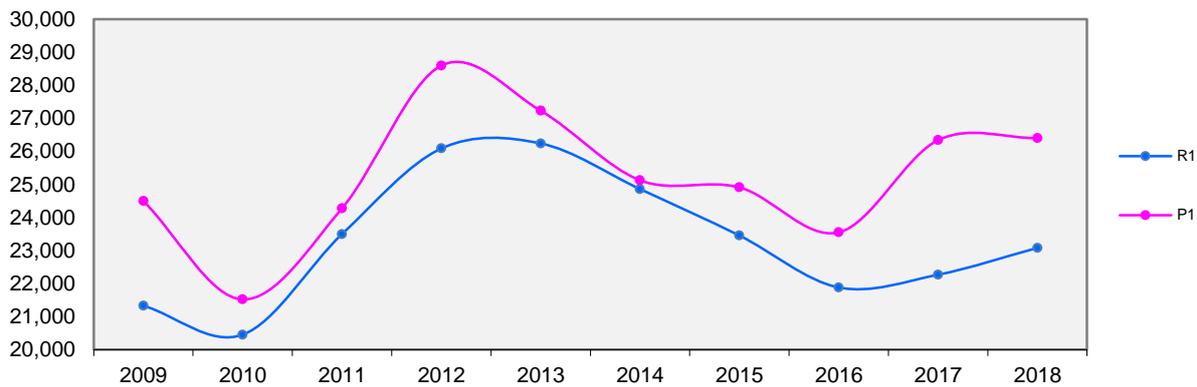




On constate toujours un écart défavorable entre le prix de vente P1 (28.08) et le coût moyen du MWh PCU d'achat de combustibles (26.4€). Même si cet écart a diminué par rapport à 2017, il reste encore important (-3.3€).

Le graphique ci-dessous compare ces deux tarifs, depuis la mise en place du contrat de la délégation du service public en 2009, le R1 correspondant au prix moyen du MWh vendu aux abonnés, et le P1 au prix moyen du MWh acheté.

Evolution des prix annuels de vente et d'achat de combustibles





4.5. Compte de Résultat Annuel de la Délégation

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL DSP Réel 2018				
Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution	Evolution
	€	€	en valeur	en %
Incineration	9 322 167	8 974 260	347 907	3,9%
Prestation de boues	-	-	-	
Vente Ordures Ménagères Colletivités	6 299 998	5 846 380	453 618	7,8%
Vente Ordures Ménagères assimilées autres	1 450 972	1 640 873		
Vente ferrailles mâchefers	9 304	8 961	343	3,8%
Vente électricité	1 180 291	1 101 101	79 190	
TGAP	372 579	376 945		
Autres prestations	9 023	-		
Autres prestations	8 459 351	8 640 520	- 181 169	-2,1%
R1	2 802 133	2 710 247	91 886	3,4%
R2	4 360 381	4 247 550	112 831	2,7%
Vente d'électricité (cogénération)	1 296 488	1 671 493	- 375 005	-22,4%
Ventes complémentaires DSP	350	4 846		
Ventes complémentaires hors DSP		6 385	- 6 385	-100,0%
Droits de raccordement				
Total Chiffre d'Affaires	17 781 518	17 614 780	166 738	0,9%
Production stockée				
Reprise sur provisions GER				
Variation de travaux en cours				
Autres reprises	21 242	25 834	- 4 592	-17,8%
Droits de raccordement (étalés)	430 346	372 986	57 360	15,4%
Quote part des Subventions pour investissement	119 896	119 896	-	
Produits divers de gestion courante	2	116	- 115	-98,5%
Produit sur excédent CO ²	- 77 393	- 35 539	- 41 854	117,8%
Autres produits dont Remboursement d'Assurances	58 612	74 233	- 15 621	-21,0%
...				
TOTAL DES PRODUITS	18 334 222	18 172 307	161 916	0,9%



Libellé \ années	Réel 2018	Réel 2017	Evolution	Evolution
	€	€	en valeur	en %
Variation de stock	0	2 102		
Achat				
Electricité	66 265	82 653	- 16 389	-19,8%
Eau	115 231	84 489	30 742	36,4%
Combustibles	2 377 487	2 526 320	- 148 834	-5,9%
Produits allumage et additifs	43 946	48 990	- 5 044	-10,3%
Carburant GO	-	-		
Produit traitement d'eau	4 055			
Fourniture d'entretien et petit équipement	83 153	78 857	4 296	5,4%
Réactif traitement des fumées	337 276	339 687	- 2 411	-0,7%
Autres achats	1 809	51 921	- 50 112	-96,5%
Services extérieurs				
Facturation frais de siège	831 621	813 175	18 446	2,3%
Sous-traitance	2 050 634	2 235 254	- 184 620	-8,3%
<i>dont groupe</i>	1 876 733	2 119 297	- 242 564	-11,4%
Crédit Bail, location	16 831	15 824	1 008	6,4%
Petit entretien				
Gros entretien et réparations (GER)	2 305 267	2 029 091	276 176	13,6%
Maintenance	53 736	65 310	- 11 574	-17,7%
Entretien et réparation autres	1 474	9 064	- 7 590	
Assurance	351 429	255 150	96 279	37,7%
<i>dont groupe</i>				
Documentation - Etude	3 544	458	3 086	
Autres services extérieurs				
Honoraires	56 192	15 585	40 607	260,6%
Déplacement, Missions, Réceptions	35 451	30 514	4 938	16,2%
Frais de véhicule	33 791	26 179	7 612	
Postes et télécommunications	57 827	17 765	40 063	225,5%
Frais de contrôle	62 584	77 002	- 14 418	-18,7%
Autres services extérieurs	7 954	11 175	- 3 221	-28,8%
Impôts et Taxes				
CET	238 947	170 170	68 777	40,4%
Taxe parafiscale	2 344	901	1 443	160,2%
Taxe véhicule	125	124	1	
CSS Organic	-	-		
TGAP	384 373	387 462	- 3 089	
Autres dont TF	326 351	330 180	- 3 829	-1,2%
Impôt forfaitaire annuel - IFA				
Charges de personnel				
Rémunération +Charges Sociales	3 019 228	2 854 887	164 341	5,8%
Autres charges de gestion courante	47 174	-		
Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain	1 938 579	1 903 075	35 505	1,9%
Sinistres	1 312	20 007		
TOTAL DES CHARGES	14 855 993	14 483 370	372 623	2,6%



- Pour les charges : Principe de Consolidation = RD Env. + RD Energie - Refacturation faite par RD Env. quel que soit le poste de charges (excepté le gaz où c'est la rétrocession de RD Energie qui est prise en compte).

But = éliminer toutes les charges réciproques dans le tableau consolidé (Produit = 0 et Charges neutralisées).

Le Résultat Net de la Délégation s'établit à un niveau bénéficiaire de 899 k€ soit – 9 % vs 2017.

4.6. Travaux de Gros Entretien et Renouvellement

4.6.1. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement UVE

	ANNEE 10	ANNEE 10 REALISE
POSTE DE RÉCEPTION ET DE MANUTENTION DES DÉCHETS		
Ponts bascules	8 200	9 085
Portiques de détection radioactivité	0	0
Pont roulant	11 400	18 698
Boues	13 000	282
Grappin	10 700	18 849
Engin	0	43 564
SOUS TOTAL	43 300	90 478
POSTE COMBUSTION ET RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE		
FOUR		
Structure four	0	16 474
Alimentation	3 500	6 624
Grilles et barreaux	19 500	173 595
Réducteurs - Entraînement	0	0
Parties mécaniques sous grilles	0	0
Fumisteries, réfractaires	30 000	0
Brûleurs et équipements	9 000	6 116
Extracteur à mâchefers	40 300	57 752
Ventilateur d'air primaire	0	7 626
Réchauffeur d'air	4 300	6 640
Ventilateur d'air secondaire	2 500	18 292
Ventilateur d'air tertiaire	2 500	0
Gaines de distribution, vannes	0	0
Instrumentation	0	21 788
Armoires électriques - automates	0	0
CHAUDIÈRE		
Structure chaudière (charpentes - passerelles)	0	0
Surchauffeur	16 000	66 823
Vaporisateurs	0	6 124
Economiseurs	6 000	77 259
Tuyauteries	33 600	312 223
Vannes, robinetteries, soupapes	0	0
ramonage	2 000	17 448
Casing et isolation	0	0
Gaine de fumées, compensateurs	0	14 781
Equipements Denox SnCr	0	0
Instrumentation chaudière	0	0
Armoires électriques - automates - chaudière	0	0
Divers (à préciser)	0	0
SOUS TOTAL	169 200	809 566



	ANNEE 10	ANNEE 10 REALISE
POSTE ÉVACUATION ET STOCKAGE DES MÂCHEFERS		
Transporteur mâchefers	7 000	48 089
Deferailleur	0	0
Pont roulant Mâchefers	1 000	8 054
Grappin Mâchefers	13 250	0
Divers (à préciser)	0	0
SOUS TOTAL	21 250	56 143
POSTE TRAITEMENT DES FUMÉES		
Tour d'évaporation	159 800	50 965
Stockage et distribution de réactifs	94 200	12 808
Filtre a manches	50 600	109 232
Electrofiltre	4 000	44 478
DeNOx	20 000	28 078
Laveur	0	0
Ventilateurs de tirage	0	15 143
Cheminée	0	0
Analyseurs	0	90 755
Instrumentation traitement de fumées	0	0
Armoires électriques / automates	0	0
Divers (à préciser)	0	0
SOUS TOTAL	328 600	351 458
POSTE ÉVACUATION ET STOCKAGE DES CENDRES ET REFIOM		
Transporteurs cendres et REFIOM	3 800	102 774
Silo de stockage et dispositif de vidange	0	0
Instrumentation cf	0	0
Electricité / automates	0	0
Divers (à préciser)	0	0
SOUS TOTAL	3 800	102 774
POSTE ALIMENTATION EN EAU DES CHAUDIÈRES		
Chaine de déminéralisation et auxiliaires	0	0
Pompes alimentaires et bâches	5 700	7 282
Tuyauteries ec	0	38 869
Vannes, robinetteries ec	0	1 361
Stockage / distribution de réactifs ec	0	0
Instrumentation ec	0	0
Electricité / automates ec	0	0
Divers (à préciser) ec	0	0
SOUS TOTAL	5 700	47 512
POSTE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET CIRCUIT EAU VAPEUR		
Groupe turbo-alternateur et auxiliaires	22 600	6 555
Aérocondenseur et auxiliaires	7 000	10 452
Poste de réchauffage de l'eau alimentaire	0	0
Accessoires du cycle eau vapeur (tuyauterie, barillet, robinetterie,...)	9 500	48 718
Echangeurs pour chauffage urbain	0	80 700
Instrumentation GTA	9 300	6 207
Electricité / automates GTA	32 000	10 626
Divers (à préciser) GTA	0	0
SOUS TOTAL	80 400	163 259



4.6.2. Etablissement du Compte de Travaux de Gros Entretien et Renouvellement Réseau

Le tableau ci-dessous mentionne l'ensemble des opérations relatives aux dépenses de gros entretiens et renouvellement au titre de l'exercice 2018 hors provisions.

Numéro dépense	Libellé de la dépense	Achats de sous-traitance	Achats de fournitures	Sous-total hors peines et soins	Total coût dépenses P3
RESEAU/SOUS-STATIONS					
HY361JN	REMPLACEMENT AUTOMATE & PERIPHERIQUE GPC EN S/ST	4 105,00		4 105,00	4 515,50
GT0154050G	REPARATION FUIITE RUE BEAUMARCHAIS 4 - CENON	14 137,70		14 137,70	15 551,47
GT0154049F	REPARATION FUIITE RUE BEAUMARCHAIS 3 - CENON	8 285,65		8 285,65	9 114,22
GT0154051H	REPARATION FUIITE RUE RABELAIS - LORMONT	9 406,65		9 406,65	10 347,32
GT0154064Y	REPARATION FUIITE S/ST 89 CHISTERA - CENON	6 349,42		6 349,42	6 984,36
GT0154052J	REPARATION FUIITE S/ST 31 LES GENETS - LORMONT	1 502,97		1 502,97	1 653,27
GT0154056N	REPARATION FUIITE RUE PERGAUD/FOURNIER - CENON	690,00		690,00	759,00
GT0154062W	REPARATION FUIITE RUE P. KERGOMARD - CENON	800,00		800,00	880,00
GT0154065Z	REPARATION FUIITE RUE A. GIDE - CENON	6 812,59		6 812,59	7 493,85
GT0154057P	REPARATION FUIITE RUE DES GRAVIERES - LORMONT	5 328,72		5 328,72	5 861,59
GT0154058R	REPARATION FUIITE RUE MONTAIGNE - LORMONT	14 620,82		14 620,82	16 082,90
GT0154066A	REPARATION FUIITE RUE D. SCHWEITZER - CENON	8 267,13		8 267,13	9 093,84
GT0154063X	REPARATION FUIITE RUE VOLTAIRE - FLOIRAC	5 567,49		5 567,49	6 124,24
GT0154060T	REPARATION FUIITE RUE A. BRIAND - LE ROCHER - CENON	8 921,98		8 921,98	9 814,18
GT0310207H	REPARATION FUIITE AV. LIBERATION/RUE E. FAURE - LORMONT	12 161,38		12 161,38	13 377,52
GT0310231K	REMPLACEMENT TUYAUTERIE CHAUFFAGE S/ST 67 - CENON	3 500,00		3 500,00	3 850,00
GT0310301P	REPARATION FUIITE RUE VOLTAIRE 2 - FLOIRAC	6 638,61		6 638,61	7 302,47
GT0310262W	REPARATION FUIITE RUE DES GRAVIERES - LORMONT	2 760,00		2 760,00	3 036,00
GT0320857K	REPERATION FUIITE CC CARREFOUR - LORMONT	1 390,00		1 390,00	1 529,00
GT0340785F	REPARATION FUIITE RUE VAL VERT - LORMONT	9 301,78		9 301,78	10 231,96
GT0154059S	REPARAT° FUIITE S/ST 18 ST GERMAIN - LORMONT	37 385,39		37 385,39	41 123,93
GT0323409K	REPARAT° FUIITE ACCES VOIE URGENCE PBRD - LORMONT	5 535,93		5 535,93	6 089,52
GT0301677P	REPARAT° FUIITE RUE ALBERT CAMUS - LORMONT	5 329,10		5 329,10	5 862,01
GT0325093Z	REPARAT° FUIITE RUE MONTAIGNE - LORMONT	16 980,41		16 980,41	18 678,45
GT0339290G	REMPLACEMENT POMPE CIRCULATION SS-ST 250		450,21	450,21	495,23
GT0347329S	REPARATION FUIITE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - CENON	8 309,80		8 309,80	9 140,78
GT0347320G	REPARATION FUIITE RUE COLETTE - CENON	3 942,52		3 942,52	4 336,77
GT0348074N	REMPLECEMENT ROBINETS ECS SUR COLONNES	180,00		180,00	198,00
GT0349215K	REMPLACEMENT PLAQUES D'ECHANGEURS ECS EN SS-ST	3 975,30		3 975,30	4 372,83
GT0366222L	REPARATION FUIITE RUE RABELAIS - LORMONT	15 651,85		15 651,85	17 217,04
GT0381757P	REPARATION FUIITE RUE P. KERGOMARD - CENON	5 261,30		5 261,30	5 787,43
GT0385321P	REPARAT° FUIITE RUE J. ZAY - CENON	17 192,01		17 192,01	18 911,21
GT0383003F	REMISE EN ETAT POMPE CHAUFFAGE SS-ST 30	1 189,40		1 189,40	1 308,34
GT0388541Z	REMPLACEMENT POMPE CIRCULATION ECS SS-ST 541		435,03	435,03	478,53
GT0393687X	REPARAT° FUIITE RUE A. BRIAND - CENON	8 467,97		8 467,97	9 314,77
GT0395895F	REPARAT° FUIITE RUE VOLTAIRE - FLOIRAC	19 510,34		19 510,34	21 461,37
GT0397867X	LIGNAGE MOTEUR POMPE CHAUFFAGE S/ST 30	245,00		245,00	269,50
GT0401186T	REPARAT° TUYAUTERIE VS S/ST 32	880,00		880,00	968,00
GT0405079S	REPARAT° FUIITE VERLAINE - CENON	6 393,96		6 393,96	7 033,36
GT0406373M	REPARAT° FUIITE RUE MONTAIGNE 1 ET 2 - LORMONT	18 436,08		18 436,08	20 279,69
GT0397880L	REPARAT° POMPE ECS SKID S/ST 57		435,03	435,03	478,53
GT0411633P	REPARAT° FUIITE RUE P. KERGOMARD - CENON	13 802,98		13 802,98	15 183,28
GT0411636T	REPARAT° FUIITE RUE VERLAINE 1 - CENON	4 053,14		4 053,14	4 458,45
GT0411638W	REPARAT° FUIITE AV R. SCHOWB - CENON	5 414,32		5 414,32	5 955,75
GT0395889Z	REPARAT° FUIITE RUE MONTAIGNE - LORMONT	15 123,90		15 123,90	16 636,29
GT0414557M	REPARAT° FUIITE RUE DU DOCTEUR SCHEITZER - CENON	5 244,31		5 244,31	5 768,74
	Total Réseau/sous-stations	349 052,90	1 320,27	350 373,17	385 410,49
CHAUFFERIE GAZ					
HY2YJHN	REMISE EN ETAT POMPE RESEAU N°2	2 665,68		2 665,68	2 932,25
GT0293127Z	REMPLACEMENT ET PROGRAMATION ROUTEURS	1 125,00		1 125,00	1 237,50
GT0347339D	REPARATION BAIE D'ANALYSE	8 982,00		8 982,00	9 880,20
GT0377994N	REMPLACEMENT FILTRES TURBINE	5 460,00		5 460,00	6 006,00
	Total Chaufferie gaz	18 232,68		18 232,68	20 055,95
CHAUFFERIES MOBILES - COGENERATION CARRIER					
GT0297935M	INSTALLATION PRISE ELECTRIQUE	824,28		824,28	906,71
GT0397754T	REPARATION FUTE COGENERAT° CARRIER	616,00		616,00	677,60
	Total Chaufferies Mobiles	1 440,28		1 440,28	1 584,31
CHAUFFERIE BOIS					
GT0303235K	REMISE A NEUF TRANSPORTEUR DE CENDRES	687,43		687,43	756,17
GT0306297P	REMPLACEMENT ALIMENTATION ELECTRIQUE		457,25	457,25	502,98
GT0130924C	REMPLACEMENT CHAINE TRANSPORTEUR BOIS	4 665,00	6 340,28	11 005,28	12 105,81
GT0388344A	REDUCTION PUIT A CENDRES	3 704,74		3 704,74	4 075,21
	Total Chaufferie BOIS	9 057,17	6 797,53	15 854,70	17 440,17
	TOTAL	377 783,03	8 117,80	385 900,83	424 490,91



4.7. Autres Données Financières Contractuelles

RACCORDEMENT AVEC COMPTES SOCIAUX RIVE DROITE ENERGIE :

Les comptes sociaux de Rive Droite Energie affichent une perte de – 576.076 €.

Les principales différences entre les deux comptes de résultats proviennent de :

- La neutralisation de la dotation à la provision pour reconstitution des capitaux investis découlant du point précédent (ce qui est pris en charge la première année du contrat ne pourra pas être pris en amortissement sur les années suivantes) ;
- Et l'ajustement des frais de siège ou frais de structure aux accords contractuels.

Chauffage Urbain	2018 en euros
RESULTAT DE LA DELEGATION	-119 552,65
ELEMENTS LIES AU RESULTAT D'EXPLOITATION	-773 780,49
Produits d'exploitation activité non concédée	120 213,92
<i>Produit estimé sur position excédentaire quotas de CO²</i>	<i>77 392,50</i>
<i>Cessions EUA (CO²)</i>	<i>0,00</i>
<i>Reprise quotas CO² sur émissions année</i>	<i>0,00</i>
Charges d'exploitation activité non concédée	-893 994,41
<i>Peines et soins de 10% sur achats pièces P3</i>	<i>3 423,31</i>
<i>Peines et soins de 10% sur achats sous-traitance P3</i>	<i>30 266,80</i>
<i>Plafonnement frais de structure à 260.000 euros révisés</i>	<i>-422 497,06</i>
<i>Dotations amort sur travaux de raccordement 2011/2012 passés en charges en comptes sociaux 2010</i>	<i>22 390,77</i>
<i>Annulation dotations amortissements caducité sur dépenses P3</i>	<i>-419 088,75</i>
<i>Autres redevances</i>	<i>-1 021,32</i>
<i>Achats EUA (CO²)</i>	<i>-107 465,43</i>
<i>Variations de stock CO²</i>	<i>-2,74</i>
<i>Emissions CO²</i>	<i>0,00</i>
<i>Val.Comp. Immo. Incorp CO²</i>	<i>0,00</i>
ELEMENTS LIES AU RESULTAT FINANCIER	-71 036,27
<i>produits financiers exclus de la délégation</i>	<i>2 531,00</i>
<i>charges financières exclues de la délégation</i>	<i>-192 518,41</i>
<i>charges financière contractuelle sur base investissement net à 5,50%</i>	<i>118 951,14</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	0,00
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0,00
RESULTAT NET APRES IMPOTS DE LA SOCIETE RIVE DROITE ENERGIE	-964 369,41



4.8. Analyse des Comptes Clients

Vous trouverez en suivant la balance âgée de Rive Droite Energie au 31 décembre 2018.

BALANCE AGEE AU 31/12/2018			Non Exigible		Ventilation de l'exigible					
			-30 à 0	31 et +	0 à 30	31 à 60	61 à 90	91 à 180	181 à 365	366 et +
CLIENTS	SOLDE	Montant Exigible								
C. RIVIERE SA	46 512	3 307	43 205	0	3 307	0	0	0	0	0
DOMOFRANCE	398 375	149 082	245 726	3 568	149 082	0	0	0	0	0
IMMO DE FRANCE AQUITAINE	2 851	0	2 851	0	0	0	0	0	0	0
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	4 163	2 684	1 478	0	791	631	630	632	0	0
FONCIA TOURNY	26 336	4 583	21 753	0	15 365	0	0	-10 783	0	0
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	16 202	12 389	3 813	0	2 540	2 457	2 405	4 987	0	0
LA CLAIRSIENNE	15 795	0	15 795	0	0	0	0	0	0	0
AQUITANIS	166 560	-290	166 850	0	0	-290	0	0	0	0
BORDEAUX METROPOLE	174 635	-258 281	432 916	0	-258 281	0	0	0	0	0
SA H.L.M. MESOLIA HABITAT	123 299	49 326	73 973	0	2 188	42 417	0	4 721	0	0
LAMY	9 613	3 624	5 989	0	3 624	0	0	0	0	0
LOGEVIE	-14 597	-20 839	6 243	0	3 175	0	0	0	0	-24 015
IN CITE	8 335	-4 929	13 264	0	0	0	0	0	0	-4 929
UGECAM AQUITAINE	1 472	0	1 472	0	0	0	0	0	0	0
ARIMC CRAPONNE	3 619	0	3 619	0	0	0	0	0	0	0
GIRONDE HABITAT	12 454	-599	13 053	0	0	0	0	0	0	-599
GDF SUEZ ENERGIE SERVICES COFELY	26 604	0	26 604	0	0	0	0	0	0	0
COMMUNE DE LORMONT	8 067	-80	8 147	0	0	0	0	0	0	-80
COMMUNE DE CENON	9 510	-1 906	11 416	0	0	0	0	0	0	-1 906
POLYCLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE	19 067	8 314	10 753	0	8 314	0	0	0	0	0
RIVE DROITE ENVIRONNEMENT	204 581	0	204 581	0	0	0	0	0	0	0
COMMUNE DE FLOIRAC	2 645	0	2 645	0	0	0	0	0	0	0
SDC LES GENETS C/O IMMO DE FRANCE	3 147	0	3 147	0	0	0	0	0	0	0
SDC ALIENOR D'AQUITAINE C/O IMMO DE FRANCE	10 609	0	10 609	0	0	0	0	0	0	0
S.D.C. DU C.C. LA MORLETTE CHEZ SUDECO	996	0	996	0	0	0	0	0	0	0
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LA FE	1 547	0	1 547	0	0	0	0	0	0	0
ALPHA SYNDIC	5 037	0	5 037	0	0	0	0	0	0	0
CITYA BELVIA IMMOBILIER	2 174	-447	2 622	0	1 274	1 066	0	0	-2 787	0
LOFT ONE	2 507	0	2 507	0	0	0	0	0	0	0
SDC STUDIA	1 939	0	1 939	0	0	0	0	0	0	0
C.S.S.R. LES LAURIERS	6 057	-671	6 729	0	0	0	0	0	0	-671
SERGIC VIVA SYNDIC	1 827	0	1 827	0	0	0	0	0	0	0
SARL AQUIGESTION	10 783	10 783	0	0	9 273	1 510	0	0	0	0
COGESTAR 2	30	30	0	0	30	0	0	0	0	0
DALKIA	45 550	7 796	37 754	0	7 796	0	0	0	0	0
EDF SA	177 947	0	0	177 947	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 536 248	-36 123	1 390 856	181 514	-51 522	47 792	3 036	-443	-2 787	-32 199



4.9. Inventaire des Biens de Retour

En annexe

4.10. Etat de Variation du Patrimoine Immobilier

Néant pour l'exercice 2018

4.11. Etat des Engagements à Incidences Financières

Néant pour l'exercice 2018

4.12. PNAQ

PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE DU MARCHÉ

DES QUOTAS :

Depuis le 1er janvier 2005, le système d'échange européen de quotas d'émission de gaz à effet de serre a été lancé au sein de l'Union Européenne. Ce système représente le plus grand marché mondial d'échange de gaz à effet de serre, réunissant tous les Etats Membres



de l'UE et concerne actuellement environ la moitié des gaz à effet de serre émis par ces pays. Ce système touche plus de 11.000 installations au niveau européen. Il comprend plusieurs périodes successives :

- Période 1 soit de 2005 à 2007 pouvant s'apparenter à une phase d'apprentissage et visant uniquement le CO₂ et cinq secteurs d'activités à forte consommation d'énergie, dont les installations de combustion de puissance supérieure à 20 MW. Le nombre de quotas alloués pour cette période était de 2,3 milliards par an au total. Chaque quota correspond à un droit d'émettre 1 tonne de CO₂.
- Période 2 soit de 2008 à 2012 correspondants à l'engagement du Protocole de Kyoto, visant le même périmètre que la 1ère période plus la Norvège et le Liechtenstein. Le nombre de quotas alloués pour cette période est de 2,09 milliards par an au total soit une baisse de 8% par rapport aux émissions de 2005. Ce plan est donc plus contraignant que la période précédente.
- Période 3 soit de 2013 à 2020 visant le même périmètre que la 2ème période et quelques nouveaux secteurs comme celui de l'aviation. Le nombre de quotas alloués pour cette période a été définitivement validé.

Cette nouvelle phase modifie le processus d'allocation des quotas par une suppression progressive de leur gratuité vers une mise aux enchères systématique (cf. les articles 10, 10 bis, 10 ter et 10 quater de la directive « quotas » modifiée en 2009).

L'Etat français, comme les autres Etats membres du SCEQE, a notifié à la Commission européenne, à la fin de l'année 2011, une liste des installations avec les quotas qu'il est prévu de leur allouer.



La liste des installations concernées exerçant au moins une des activités énumérées à l'annexe de la directive « quotas » modifiée en 2009 (installations déjà soumises au PNAQ 2 et nouveaux entrants) a été établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) sur la base de fiches d'allocation préparées par la DREAL en novembre 2011.

Ces fiches ont été établies initialement à partir d'une demande d'allocation présentée par les exploitants comprenant un questionnaire type qui permettra d'indiquer tous les éléments relatifs à l'allocation :

- > structure de l'installation
- > production pendant les années de référence,
- > production de chaleur
- > consommations de combustibles et émissions de procédés.

A ce questionnaire (autrement formulé questionnaire NIMs), a été joint un rapport méthodologique comprenant une description technique de l'installation, la méthode de compilation des données, les différentes sources de données, les étapes de calcul et la méthode utilisée pour attribuer les émissions aux différentes sous-installations.

Ce rapport a permis de motiver les choix. Ainsi, il constitue une véritable démonstration juridique au-delà de celle évidemment technique.

La demande d'allocation a été assortie d'un avis d'assurance raisonnable d'un vérificateur indépendant auquel l'exploitant a également explicité ses choix.

L'arrêté du 24 janvier 2014 rend publique la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés.

Ainsi le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, visé par le Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) a reçu 88.828 tonnes de quotas pour les années du PNAQ2 et s'est vu attribuer 38.340 tonnes pour celles du PNAQ3.

Cette obligation amène Rive Droite Energie à mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- Optimisation de l'installation, en investissant le cas échéant, pour réduire les émissions de CO₂ ;
- Mesure, calcul, enregistrement des émissions de CO₂ au fil de l'eau au niveau technique et comptable et établissement de la déclaration annuelle d'émission ;
- Audit externe annuel de vérificateurs agréés par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- Ouverture d'un compte de quotas dans le registre national SERINGAS géré par la CDC, mise à jour et suivi de ce dernier à chaque opération (restitution, allocation, opérations sur le marché).

Au plan économique, les quotas délivrés au titre de la période 1 (2005-2007), basés sur les demandes des exploitants, étaient globalement supérieurs aux émissions ce qui a entraîné un effondrement du prix des quotas. Cependant, les quotas non utilisés (non restitués) durant cette phase ne pouvaient pas être reportés sur la deuxième phase (2008-2012).

Le plan d'allocation pour la période 2 (2008-2012) est plus contraignant que la période précédente, les quotas alloués ayant été réduits par rapport à la période 1.

Enfin, la troisième période d'échange (2013-2020) présente une forte évolution marquée :

- Par la généralisation de la mise aux enchères des quotas (les quotas payants devront être mis intégralement aux enchères, organisées de manière ouverte, transparente, harmonisée et non discriminatoire, via une plate-forme commune).
- Par la réduction progressive de la part des quotas alloués : si les tonnes allouées étaient identiques durant le PNAQ2 (22.207 t/an), celles du PNAQ3 sont dégressives :

	PNAQ3								
	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Total
Allocations (en tonnes)	7 330	6 560	5 811	5 087	4 385	3 705	3 048	2 414	38 340

La mise en place de ce mécanisme introduit donc un élément aléatoire dans les résultats de l'exploitant. Son incidence sur l'équilibre de notre concession devrait croître dans le temps, la contrainte ayant vocation à se renforcer dans les prochaines années.



D'une manière générale, notre stratégie actuelle est de saisir les opportunités de marché tout en maintenant notre position longue ou en créant de la longueur sur la durée du plan.

Dans le cadre de ces nouvelles obligations réglementaires, Rive Droite Energie a donc pris en charge la gestion globale des quotas et des émissions. Cette gestion globale a généré des coûts organisationnels et opérationnels liés notamment à l'audit de vérification, au plan de surveillance et au suivi des émissions ainsi que des frais de transaction, prestations que nous avons confiées à la société SVD17, entité du groupe.

En conséquence, Rive Droite Energie gère la contrainte quotas CO₂ dans le respect du principe de prudence en conciliant optimisation énergétique et minimisation des coûts liés à ce nouveau système et à son évolution.

Ainsi, l'impact financier généré éventuellement par la gestion des PNAQ sera volontairement limité aux seules opérations de cessions si la position est excédentaire ou d'achat si la position est déficitaire. Cependant, afin de rattacher les éléments de résultat à chacun des exercices, nous présenterons une charge ou un produit annuel évalué au dernier cours de l'exercice en cas d'absence d'opération d'achats ou de ventes. C'est ce principe qui est appliqué depuis le 1^{er} exercice, en 2009.



L'intégralité des conséquences financières de ces opérations est reprise dans le tableau suivant :

	PNAQ2					PNAQ3					
	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Total	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Allocations (en tonnes)	22 207	22 207	22 207	22 207	88 828	7 330	6 560	5 811	5 087	4 385	3 705
Quotas consommés (en tonnes)	-11 937	-10 006	-6 551	-8 128	-36 622	-8 410	-4 028	-4 584	-5 184	-9 260	-7 347
Quotas restant (en tonnes)	10 270	12 201	15 656	14 079	52 206	-1 080	2 532	1 227	-97	-4 875	-3 642
Quotas vendus ou évalués(en tonnes)*	-10 270	-12 201	-15 656	-14 079	-52 206		-2 532	-1 227			
Prix unitaire (en € HT)	12,25	14,91	13,61	9,03	12,41		6,89	8,07			
Total en € HT	125 807,50	181 916,91	213 078,16	127 091,21	647 893,78		17 445,48	9 901,89			
Rattrapage prix de cession quotas 2009		27 318,20			27 318,20						
Rattrapage prix de cession quotas 2010											
Rattrapage prix de cession quotas 2011											
Quotas invendus (en tonnes)											
Quotas achetés (en tonnes)						-1 080			-97,00	-4 875,00	-3 642,00
Prix unitaire (en € HT)						4,84			4,98	7,29	21,25
Total en € HT						-5 227,20			-483,06	-35 538,75	-77 392,50
Frais de gestion VEETRA (en € HT)		-5 000,00	-165,00	-5 000,00	-10 165,00	-5 000,00	-2 161,72				
Frais de gestion SVD17 (en € HT)							-1 250,00	-3 000,00	-3 000,00	-3 000,00	
Produit constaté* (en € HT)	125 807,50	209 235,11	213 078,16	127 091,21	675 211,98	0,00	17 445,48	9 901,89	0,00	0,00	0,00
Provision sur compte spécifique "Gestion des quotas de CO2" en € HT					0,00						
Impact net résultat délégation en € HT	125 807,50	204 235,11	212 913,16	122 091,21	665 046,98	-10 227,20	14 033,76	6 901,89	-3 483,06	-38 538,75	-77 392,50

5





5.1. Introduction

Dans le cadre de la délégation de service public qui nous est confiée, Rive Droite Environnement s'est engagée à traiter les enjeux de transparence et de communication envers les usagers, ainsi qu'à moderniser et développer les installations.

L'année 2018 s'est inscrite dans la continuation des années précédentes, avec les actions de sensibilisation des usagers et la démarche d'extension du réseau.

5.2. Les évolutions contractuelles de l'année

5.2.1. Evolutions du contrat de DSP

Le contrat de DSP a fait l'objet de 3 avenants au cours de l'année 2018 :

Avenant 6 :

- Prise en compte de la fin de l'exonération de la TICGN pour les bâtiments à usage d'habitation
- Mise à jour d'indices de révisions
- Modification de l'actionnariat des sociétés Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie

Avenant 7 :

- Protocole de fin de contrat

Avenant 8 :

- Travaux de rénovation « rue Beaumarchais – place François Mitterrand »
Classement du réseau

5.2.2. Evolution des Abonnés en 2018

Le nombre d'abonnés au 31/12/2018 s'élève à 133.

Le nombre d'URF associées est en augmentation, passant de 103 704 URF au 1er janvier 2018 à 104 115 URF au 31 décembre 2018, soit une progression de 411 URF.

Les augmentations d'URF concernent les raccordements suivants :

- La Résidence Les Folies (Aquitanis) zone de bois fleuri pour 99 URF,
- La Résidence La Canopée (Aquitanis) pour 118 URF
- La Résidence Herriot II (Aquitanis) pour 194 URF



5.2.3. Liste des Abonnés et nombre d'URF au 31 Décembre 2018

N° SOUS-STATION	AFFAIRE	CLIENT ABONNE	URF au 01/01/2018	URF au 31/12/2018
1.1	Hygie Formation	Hygie Formation	163	163
8	Les Terrasses du Parc	SAFRAN	289	289
9	Akènes résidence Studia Bat K	LP Promotion	361	361
10	Akènes Résidence les Valériane Bat G	DOMOFRANCE	210	210
11	Akènes lots H & I - résidence Mélica	LOGEVIE	191	191
12	RÉSIDENCE CARRIET	DOMOFRANCE	6907	6907
12	Akènes Lot F	DOMOFRANCE	194	194
13	Akènes Bat C, D & E - Résidences Potentille, Acanthus et Saule Blanc	CLAIRSIENNE	489	489
14	RÉSIDENCE LE LAUREO	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Le Laureo représenté par son Syndic Loft One	199	199
15	RÉSIDENCE LA RAMADE	DOMOFRANCE	453	453
16	RÉSIDENCE LES JARDINS DE LA RAMEE	MESOLIA HABITAT	596	596
17	GS MARCEL PAGNOL	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	124	124
17.1	RPA Victor Hugo	LOGEVIE	528	528
18	RES ST GERMAIN	DOMOFRANCE	1127	1127
19	FOYER IMC	ARIMC Foyer d'Accueil Médicalisé	510	510
19.1	CENTRE DE GERONTOLOGIE	CHU DE BORDEAUX	543	543
19.2	MDR LES COTEAUX	UGECAM	343	343
19.3	CSSR LES LAURIERS	UGECAM	1029	1029
20	GS JEAN ROSTAND	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	66	66
21	LEP J. BREL	DALKIA FRANCE	679	679
22	LE LAVOIR	MESOLIA HABITAT	389	389
22.1	Theatre de Verdure	DOMOFRANCE	247	247
22.2	Résidence Clos Montaigne	MESOLIA HABITAT	223	223
23	C.C. GENICART	PUGLISI	206	206
23.1	RÉSIDENCE PLANTA GENET	AQUITANIS	325	325
24	RES RICHELIEU	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Richelieu représenté par son Syndic FONCIA TOURNY	525	525
24.1	RES LA FERTE	AELIX	351	351
25	RES LE SULLY	INCTE	654	654
25.1	Pole Social		112	112
26	GS ALBERT CAMUS	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	108	108
26.1	Gymnase Georges BRASSENS		310	310
27	GS M. MONTAIGNE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	117	117
27.1	CES M. MONTAIGNE	DALKIA FRANCE	329	329
28	RES ST HILAIRE	DOMOFRANCE	3123	3123
28.1	MAT. MICHEL MONTAIGNE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	120	120
29	RES GENICART 1	DOMOFRANCE	1394	1394
29.1	MAT. E. LEROY	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	18	18
30	RES GENICART 1	DOMOFRANCE	4470	4470
30.1	MAT. J. LURCAT	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	92	92
31	RES ST HILAIRE	DOMOFRANCE	1134	1134
32	RES GENICART	DOMOFRANCE	1193	1193
33	RES LES VERTS COTEAUX	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Les Verts Coteaux, représenté par Son Syndic FONCIA TOURNY	1326	1326
33.1	RES LES GENETS	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son Syndic IMMO de France AQUITAINE	457	457
33.2	RES ALIENOR	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son Syndic IMMO de France AQUITAINE	1453	1453
34	Le Triptyk		293	293
34.1	POLE CULTUREL DU BOIS FLEURI	MAIRE DE LORMONT	777	777
35	RES CHÂTEAU D'EAU 2	MESOLIA HABITAT	1037	1037
35.1	RES CHÂTEAU D'EAU 1	MESOLIA HABITAT	781	781
36	CES GEORGES LAPIERRE	DALKIA FRANCE	550	550
37	RES GENICART 3	AQUITANIS	1698	1698
38	Résidence La Canopée	AQUITANIS	0	118
38	Résidence Herriot II	AQUITANIS	0	194
38.1	RES GENICART 3	AQUITANIS	1169	1169
38.2	Résidence Les Folies	AQUITANIS	0	99
39	LYCEE E. FAURE	DALKIA FRANCE	664	664
40	MATERNELLE ELIE FAURE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	69	69
40.1	ANNEXE LYCEE ELIE FAURE	DALKIA FRANCE	158	158
41	C.C. DES 4 PAVILLONS	UNION SDC C.C. les 4 Pavillons, représentée par Son Syndic SEGECE	1845	1845
42	POLYCLINIQUE DES 4 PAVILLONS	POLYCLINIQUE BORDEAUX RIV E DROITE	942	942
44	RES VIGNES DE SEPTEMBRE	RIVIERE S.A.	941	941
45	RES HERBES D'AVRIL	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES, représenté par Son Syndic CITYA	161	161
45.1	RÉSIDENCE EDOUARD HERRIOT	AQUITANIS	228	228
46	RES LA CLOSERIE	RIVIERE S.A.	461	461
46.1	RES LA METAIRIE	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence La Métaire, représenté par Son Syndic le CABINET RICHARD IMMOBILIER	887	887



46,2	CHÂTEAU DES GRAVIERES	C.H.S. CADILLAC	196	196
46,3	POLYCLINIQUE DES GRAVIERES	C.H.S. CADILLAC	131	131
47	RES FONTAINEBLEAU	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Fontainebleau, représenté par Son Syndic le CABINET LAMY	632	632
48	RES VINCENNES / AMBOISE	GIRONDE HABITAT	1089	1089
48,1	RESIDENCE OLYMPIE	FOYER DE LA GIRONDE	2113	2113
49	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	GENILOR	350	350
49,1	MATERNELLE R.BONHEUR	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	73	73
49,2	ANNEXE CH Cadillac	CHS CADILLAC	15	15
49,3	RESIDENCE NEOUVIELLE	LOGEVIE	187	187
50	RES LES ALPILLES / RAMBOUILLET	MESOLIA HABITAT	1930	1930
51	MATERNELLE. CONDORCET	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	161	161
52	RES STADELLA / PRE-FLEURI	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Pré Fleuri Stadella, représenté par Son Syndic FONCIA TOURNY	1917	1917
53	LYCEE LES IRIS	DALKIA	1702	1702
53,1	DOJO DE LORMONT	MAIRIE DE LORMONT	330	330
54	RES PALMER 3 ET 4	RIVIERE S.A.	1638	1638
54,1	RES PALMER 1 ET 2	RIVIERE S.A.	1932	1932
55	RES PALMER	AQUITANIS	2311	2311
55,1	RESIDENCE COLETTE	AQUITANIS	215	215
56,1	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1396	1396
57	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1563	1563
57,1	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1303	1303
58	GS R. CASSAGNE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	479	479
58,1	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1449	1449
59	POLE CULTUREL DE CENON	MAIRIE DE CENON	0	0
59,1	Rocher palmer	COFELY	1639	1639
59,2	Piste d'athletisme	MAIRIE DE CENON	92	92
59,3	Ze Rock		79	79
60	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1724	1724
65	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1852	1852
66	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1220	1220
67	RES PALMER CENON 1	DOMOFRANCE	1310	1310
67,1	LEP LA MORLETTE	DALKIA	1005	1005
68	Camille Pelletan		581	581
68,1	RES DU PARC	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence du Parc représenté par son Syndic DOMOFRANCE	621	621
69	MAT. LOUIS FERGAUD	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	64	64
69,1	C.C. LA MORLETTE	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du Centre Commercial La Morlette représenté par LAMY VICTOIRE	161	161
70	CES JEAN ZAY	DALKIA FRANCE	565	565
70,1	BIEN IMMOBILIER	COAXIS SA IFIM	51	51
71	RONCEVAL / CHEZ VOUS	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Ronceval, représenté par son Syndic FONCIA TOURNY	2113	2113
71,1	C.C. EMERAUDE	AGIC PROMOTION	583	583
71,2	CENTRE SOCIAL LA COLLINE ex pole emploi	MAIRIE DE CENON	71	71
72	GS LEON BLUM	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	118	118
74	GYMNASE LA MAREGUE	MAIRIE DE CENON	273	273
74,1	CENTRE MEDICO SOCIAL	CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	59	59
75	RES SARAILLERE 1	MESOLIA HABITAT	1484	1484
76	RES LE COLIGNY	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES représenté par son Syndic GASTON GAIRIN CALVO	708	708
77	RES LES NERIDES	INCITE	1135	1135
78	RES LE NAVARRE	RIVIERE S.A.	736	736
79	RES SARAILLERE 2	MESOLIA HABITAT	1739	1739
80	MATERNELLE C. PERRAULT	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	310	310
81	RES GRAND PAVOIS	AQUITANIS		
82	MATERNELLE POULBOT	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	94	94
82,1	RES ARIANE	MESOLIA HABITAT	844	844
83	MATERNELLE ANATOLE France	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	58	58
83,1	CRECHE LA COCCINELLE	C.H.S. CADILLAC	73	73
83,2	MAISON DES ASSOCIATIONS	MAIRIE DE CENON	107	107
84	RES BERENICE	RIVIERE S.A.	572	572
85	Les Cypres	AQUITANIS	115	115
89	RES CHISTERA	DOMOFRANCE	1526	1526
90	RES MAREGUE VERLAINE	MESOLIA HABITAT	1028	1028
91	RES ANDRE GIDE	AQUITANIS		
91,1	RES VIRECOURT	LOGEVIE	547	547
92	GS JULES MICHELET	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	219	219
93	RES CHISTERA 2	DOMOFRANCE	1572	1572
94	RES TRAIT D'UNION	GIRONDE HABITAT	848	848
96	JULES VERNE	AQUITANIS	3133	3133
97	GS A. CAMUS	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	305	305
97,1	MAT. F. MAURIAC	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	114	114
98	RES CANTERANE	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Canterane, représenté par Son Syndic FONCIA TOURNY	325	325
102	RES BLAISE PASCAL	AQUITANIS	1329	1329
103	RES LE CORNELLE	AQUITANIS	1042	1042
107	C.C. DRAVEMONT	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU C.C. DRAVEMONT Représenté par le Cabinet DEMONS	110	110
TOTAL			103704	104115



Les équipes de Rive Droite Energie ont été mobilisées pour réussir à rénover ce réseau avant les travaux de rénovation de voirie prévus par la Métropole





5.3.3. Procédure de traitement des réclamations Clients

Procédure inscrite dans le cadre de la certification ISO 9001.

Les réclamations issues des appels téléphoniques, courriers (recommandés ou non), site Internet et celles mentionnées dans l'enquête biennale de satisfaction, sont toutes traitées dans un délai de 15 jours, selon la procédure issue de notre système Qualité.

5.3.4. Rencontre avec les acteurs

Outre les rencontres habituelles avec les abonnés, un grand nombre de rencontre avec les promoteurs

5.4. Relation avec les Abonnés

Espace client

5.5. Relation avec les Usagers

Réunion de quartier

Visite des Akènes semaine de l'énergie

6





6.1. Synthèse

L'année 2018 est caractérisée par de bonnes performances techniques de l'UVE des déchets de Cenon. La disponibilité de l'installation a atteint 8020 heures en moyenne sur chaque four, soit 91.6% de disponibilité (+ 1.2 % / 2017).

Cette évolution est principalement due aux travaux effectués sur les fours/chaudières et l'aménagement des méthodes de ramonage.

La valorisation énergétique des 125 550 tonnes des déchets incinérés avec une performance énergétique R1 de 88% a permis de produire 29 410 MWh électrique et distribuer 103 975 MWh thermique au réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne.

L'incinération des déchets a assuré la fourniture de 72 % des besoins en énergie thermique du réseau de chauffage. Sur l'UVE, la TGAP est au taux minimal de 3.01 €/t grâce aux performances énergétiques et environnementales.

Sur le réseau de chaleur, l'année 2018 a été marquée par un fonctionnement sans interruption majeure, une amélioration du taux de couverture des énergies renouvelables grâce à une augmentation de la production de la chaufferie biomasse des Akènes et meilleure récupération d'énergie thermique issue de la valorisation des déchets.

2018 a aussi été marquée par des travaux importants sur la rénovation du réseau dans un délai assez court de mise en œuvre pour le respect des planning de travaux de la ville de Cenon.

Rive Droite Energie a déployé son nouvel espace client réseau, une véritable vitrine sur le réseau de la Métropole, qui permet au délégant de disposer de l'ensemble des informations de son fonctionnement en direct.

Sur le plan financier, l'année est caractérisée par un Excédent Brut d'Exploitation de +5,30% suivant le Plan d'affaire actualisé.



6.2. Perspectives

Sur l'UVE, l'année 2019 sera axée sur la poursuite du plan d'actions maintenance visant le meilleur taux de disponibilité des installations pour garantir une continuité de service public aux meilleurs coûts.

Aussi, nous continuerons de développer nos efforts sur les conditions de travail des salariés et un accueil de qualité des agents de collectes lors de la réception des déchets.

Le classement de réseau et la densification de l'urbanisme seront les vecteurs du développement du Réseau de Chaleur avec la poursuite des raccordements de nouveaux abonnés et la rencontre de nombreux autres prospects.



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT 2018

**Pour la mise en place d'un dispositif de compostage collectif de
déchets verts produits par les ménages**

Présentation de l'activité des plateformes de Touban et Grande Jaugue
à Saint Médard en Jalles sur l'année 2018

SOMMAIRE

	Page
<u>1. Compte rendu technique</u>	
1.1 Analyse des entrants	3
1.2 Analyse des ventes	10
1.3 Moyens utilisés	14
1.4 Plateformes Grande Jaugue et Touban	16
<u>2. Compte rendu financier</u>	27

SOMMAIRE DES ANNEXES

- Annexe 1** : Comptes d'exploitation du 01/01/2018 au 31/12/2018
- Annexe 2** : Comptes annuels 2018 et annexe des comptes de la Société Grande Jaugue
- Annexe 3** : Balance générale 2018
- Annexe 4** : Moyens de production utilisés
- Annexe 5** : Liste des immobilisations au 31/12/2018 avec indication :
- Date d'achat, valeur d'achat, durée
 - Déjà amorti au 31/12/2017, amortissements de la période et valeur nette comptable fin 2018.

1. COMPTE RENDU TECHNIQUE

1.1 Analyse des entrants

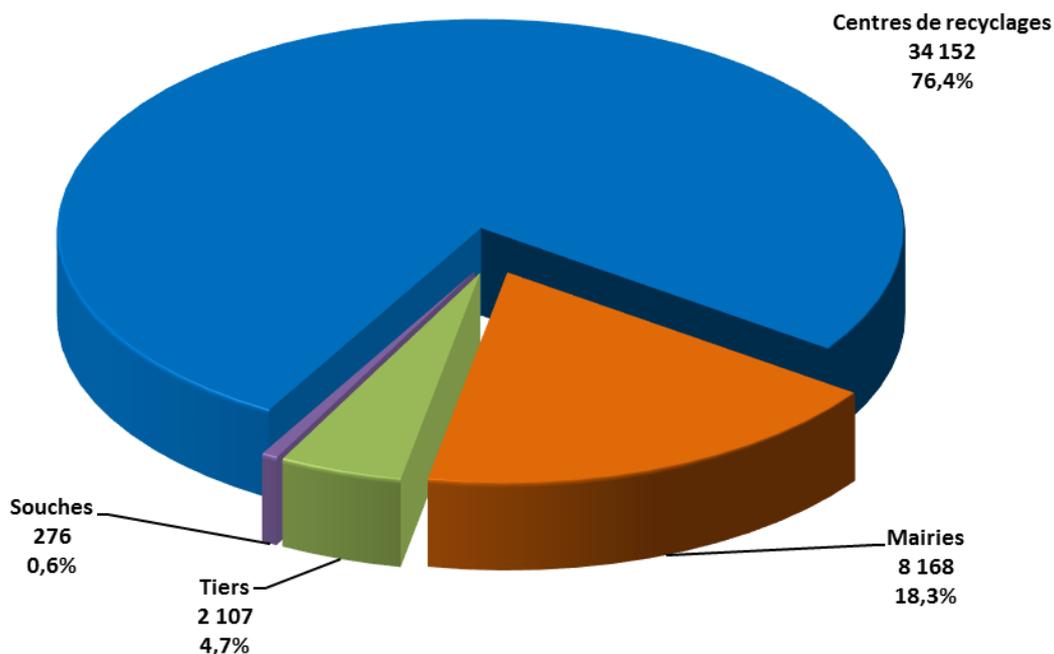
Le tonnage total des apports sur l'année 2018 sur les deux sites de recyclage est de 44 703 Tonnes. Les tableaux ci-dessous reprennent pour l'année 2018, selon les différentes natures d'entrants, leurs origines : Bordeaux Métropole, Mairies et apporteurs tiers avec un rappel de l'année 2017.

2018	LA GRANDE JAUGUE			Total entrants 2018	Total entrants 2017
	En Tonnes	Recy. + Mairies	Tiers		
	Végétaux	Végétaux			
JANVIER	2 834	198	28	3 060	2 391
FÉVRIER	2 461	185	16	2 662	3 450
MARS	3 097	157	69	3 323	4 426
AVRIL	4 277	148	19	4 445	3 907
MAI	4 258	162	20	4 440	3 523
JUIN	4 575	198	24	4 797	3 833
JUILLET	2 967	169	13	3 149	3 883
AOÛT	2 707	174	2	2 883	3 607
SEPTEMBRE	3 295	162	2	3 460	4 007
OCTOBRE	4 042	136	18	4 197	5 618
NOVEMBRE	4 145	252	35	4 432	4 976
DÉCEMBRE	3 662	166	28	3 856	3 667
TOTAL	42 320	2 107	276	44 703	47 287
					-2 584

Origine des apports :

Comparatif entrants VEGETAUX 2016 / 2017 / 2018								
	2016		2017		2018		Ecart 2017 / 2018	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Centres de recyclages	37 449	77,20%	36 971	78,07%	34 152	76,40%	-2 819	-7,6%
Mairies	9 147	20,84%	8 368	19,41%	8 168	18,27%	-200	-2,4%
<i>Sous-total Bordeaux métropole</i>	46 596		45 339		42 320		-3 019	-6,7%
Tiers	1 286	1,64%	1 781	2,10%	2 107	4,71%	326	18,3%
Souches	181	0,33%	167	0,42%	276	0,62%	109	65,3%
Total	48 063	100%	47 287	100%	44 703	100%	-2 584	-5,5%

Répartition entrants 2018



NOTA :

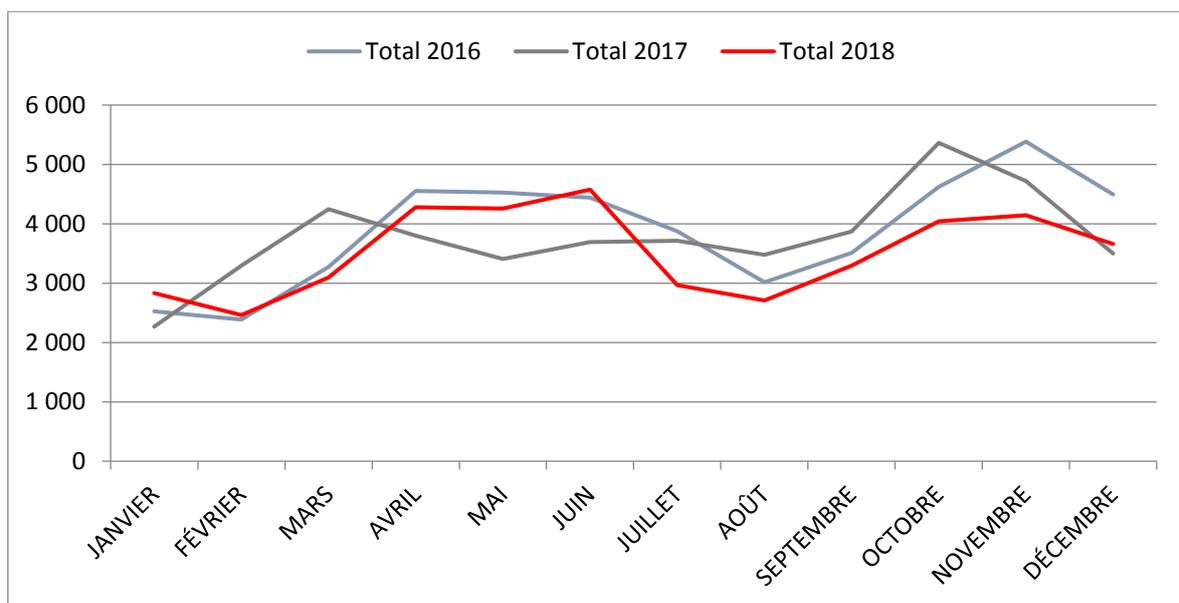
Au cours de l'exercice 2018, et en continuité de 2017, nous constatons encore un déficit des apports de la collectivité de plus de 9 680 Tonnes par rapport au prévisionnel contractuel.

L'apport des Tiers est lui en évolution constante mais ne permet pas à ce jour de compenser les baisses d'autant plus que nous sommes contraints de tendre à respecter le tarif de la collectivité.

Suivi répartition provenance des végétaux de Bordeaux Métropole

MOIS	2016			2017			2018			%
	Mairies	Centre de recyclages	Total 2016	Mairies	Centre de recyclages	Total 2017	Mairies	Centre de recyclages	Total 2018	
JANVIER	764	1762	2 527	598	1668	2 266	753	2081	2 834	6,7%
FÉVRIER	622	1764	2 386	684	2609	3 293	508	1953	2 461	5,8%
MARS	597	2674	3 272	709	3536	4 245	596	2501	3 097	7,3%
AVRIL	737	3817	4 554	638	3163	3 801	682	3596	4 277	10,1%
MAI	740	3 787	4 527	607	2 797	3 404	783	3 475	4 258	10,1%
JUIN	964	3 473	4 437	715	2 978	3 693	843	3 732	4 575	10,8%
JUILLET	610	3 264	3 874	563	3 149	3 712	601	2 367	2 967	7,0%
AOÛT	433	2 581	3 013	449	3 026	3 476	404	2 303	2 707	6,4%
SEPTEMBRE	698	2 813	3 511	744	3 127	3 870	619	2 676	3 295	7,8%
OCTOBRE	862	3 758	4 621	828	4 534	5 362	776	3 267	4 042	9,6%
NOVEMBRE	1 183	4 200	5 383	1 018	3 699	4 718	883	3 263	4 145	9,8%
DÉCEMBRE	937	3 554	4 491	814	2 684	3 498	722	2 940	3 662	8,7%
Total année	9 147	37 449	46 596	8 368	36 971	45 339	8 168	34 152	42 320	100%
N-1				-8,5%	-1,3%	-2,7%	-2,4%	-7,6%	-6,7%	
	en Tonnes			-779	-478	-1 257	-200	-2 819	-3 019	

Nous constatons une baisse préoccupante constante des apports sur les deux dernières années tant de la part des mairies que des centres de recyclage. Ce défaut d'entrants a une incidence directe sur la quantité de produits fabriqués et donc des conséquences très préjudiciables sur l'économie globale de l'exercice.



Origine des apports :

Comparatif entrants VEGETAUX 2013 à 2018

Tonnage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Centres de recyclage	41 160	39 266	36 281	37 449	36 971	34 152
Mairies	10 572	10 597	9 018	9 147	8 368	8 168
Tiers	1 060	832	977	1 286	1 781	2 107
Souches	250	166	194	181	167	276
TOTAL D.V	53 042	50 861	46 470	48 063	47 287	44 703

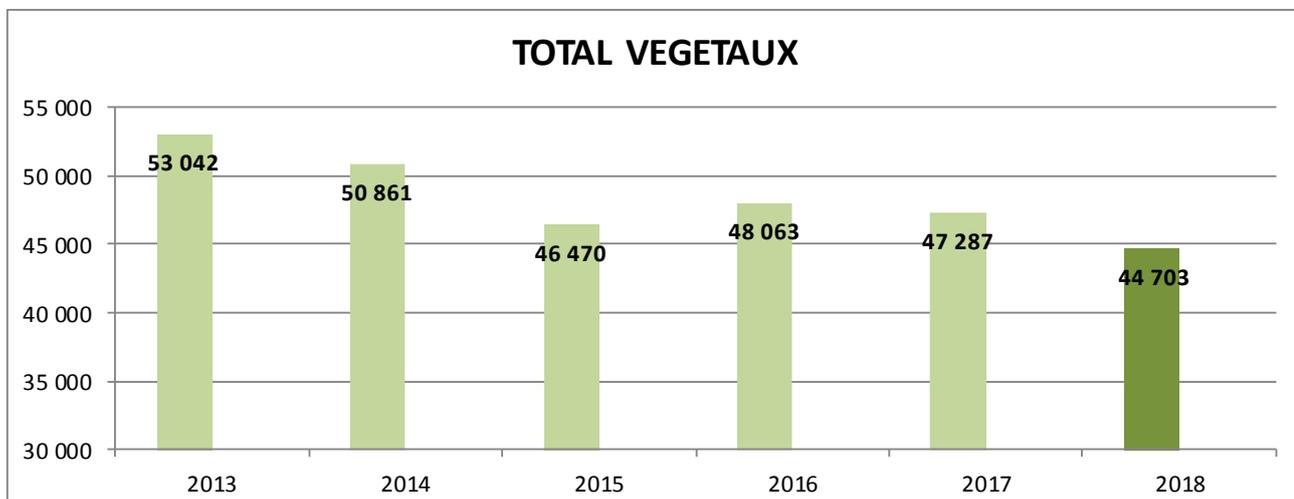
Evolution sur N-1

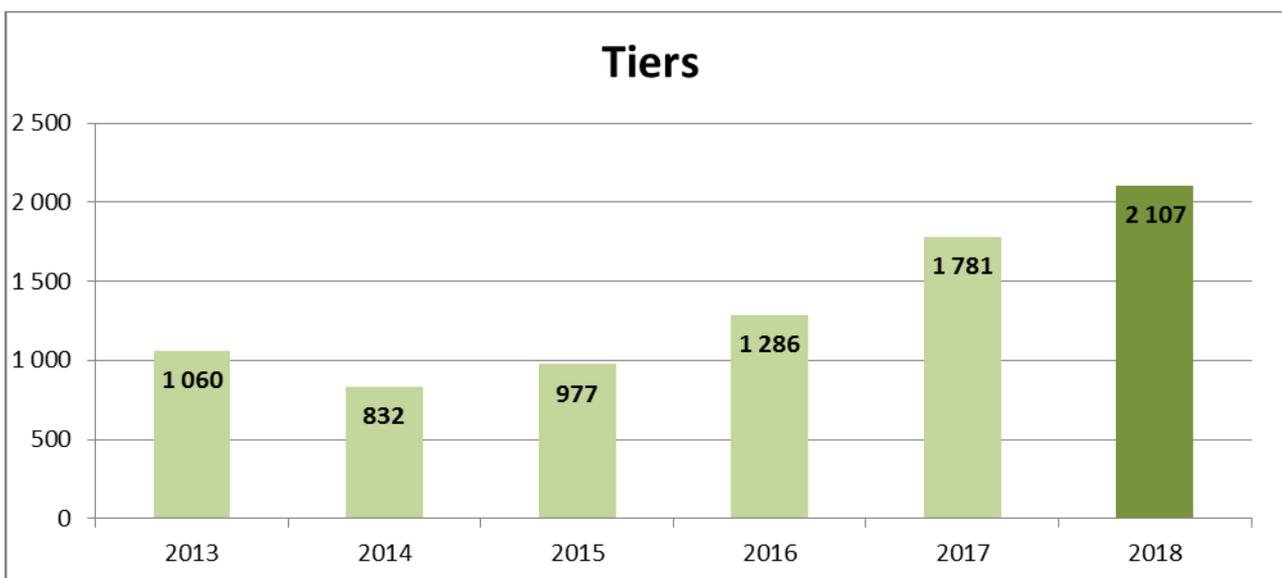
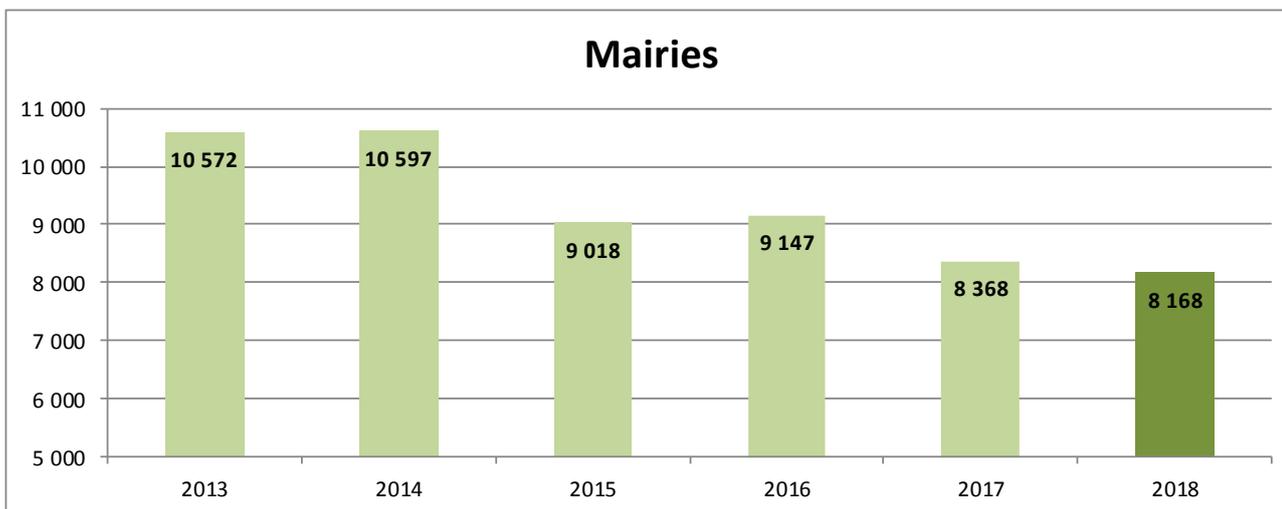
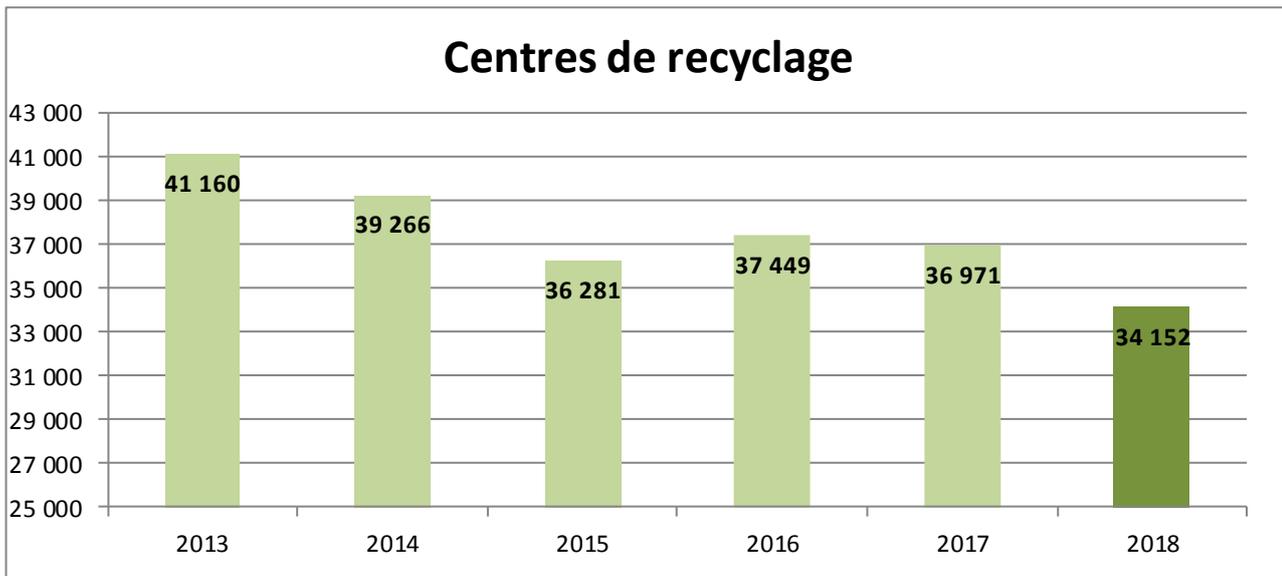
	2014	2015	2016	2017	2018
Centres de recyclage	-5%	-8%	3%	-1%	-8%
Mairies	0%	-15%	1%	-9%	-2%
Tiers	-22%	17%	32%	38%	18%
Souches	-34%	17%	-7%	-8%	65%
TOTAL D.V	-4%	-9%	3%	-2%	-5%
Total Collectivité / 52 000 T	-4,1%	-12,9%	-10,4%	-12,8%	-18,6%

Si en 2013 l'hypothèse de 52 000T d'apports par la collectivité du prévisionnel contractuel s'est vérifiée, depuis ces tonnages n'ont pas cessé de décroître de manière inquiétante pour atteindre un déficit de 18.6 %.

Rappelons que la commercialisation des produits finis est intimement liée à la quantité d'entrants verts, infligeant ainsi un double préjudice.

Nous nous félicitons cependant de l'augmentation des produits tiers entrants, en effet il s'agit d'entreprises d'espaces verts qui souvent repartent en achetant du compost.





RECAPITULATIF DES VEGETAUX ENTRANTS POUR LES MAIRIES

En Tonnes	2013	2014	2015	2016	2017	Ecart 2017/2016 en T	Ecart 2017/2016 en %	2018	Ecart 2018/2017 en T	Ecart 2018/2017 en %
ST MEDARD	816	1 010	1 168	1 135	1 057	-78	-6,8%	1 114	57	5,3%
BORDEAUX	2 245	1 957	1 017	848	708	-140	-16,5%	821	113	15,9%
EYSINES	1 366	1 459	1 186	1 282	989	-293	-22,8%	1 044	55	5,6%
MERIGNAC	1 941	2 016	1 696	1 780	1 702	-77	-4,3%	1 562	-141	-8,3%
ST AUBIN	198	226	254	255	245	-11	-4,1%	271	27	11,0%
PESSAC Bourgaillh	646	489	603	611	671	60	9,9%	490	-181	-26,9%
HAILLAN	552	592	518	526	465	-61	-11,7%	456	-9	-1,9%
BRUGES	440	363	378	290	404	114	39,3%	324	-79	-19,7%
BOUSCAT	502	546	527	604	574	-30	-4,9%	555	-19	-3,3%
VILLENAVE	395	439	327	259	277	18	7,0%	219	-58	-21,0%
GRADIGNAN	420	567	393	544	497	-47	-8,6%	516	19	3,8%
TAILLAN	275	326	244	213	249	36	16,9%	164	-85	-34,2%
TALENCE	332	236	227	16	0	-16	-100,0%	14	14	
BLANQUEFORT	343	330	333	311	204	-107	-34,3%	317	113	55,4%
AMBARES	0	0	6	0	0	0		0	0	
MARTIGNAS	0	0	74	140	135	-5	-3,7%	143	8	5,9%
Pôle SUD	19	0	0	16	0	-16	-100,0%	15	15	
Pôle OUEST	76	40	64	147	184	38	25,7%	125	-59	-32,2%
Pôle RIVE DROITE	2	0	3	169	2	-167		0	-2	-100,0%
Pôle BORDEAUX	7	0		4	5	2	45,8%	19	14	271,7%
TOTAL MAIRIES	10 572	10 597	9 018	9 147	8 368	-779	-8,5%	8 168	-200	-2,4%
Variation annuelle		25	-1 579	128	-779			-200		Cumul écart / 2013
Variation cumulée		25	-1 554	-1 425	-2 204			-2 404		-22,7%

La baisse régulière des apports depuis 6 ans met en évidence un changement de comportement dans le traitement des végétaux.

Si certaines mairies sont en hausse (chantiers exceptionnels) la tendance n'est pas prête à s'inverser.

La généralisation du mulching, des tailles tardives, et l'utilisation de plantes moins génératrices de tailles, combinées à des facteurs climatiques de sécheresse ne permettent pas d'avoir une vision positive à long terme.

De plus cette tendance n'est pas contrecarrée par la politique de la Collectivité qui incite les particuliers à faire broyer leurs déchets verts en déchetterie puis à les reprendre pour les composter à domicile.

Seul un facteur aléatoire non récurrent (tempête, coup de vent) permet d'augmenter significativement les apports.

Nous constatons encore une nouvelle baisse de 200 tonnes des apports par les mairies par rapport à 2017 et de 2 400 T par rapport à 2013.

RECAPITULATIF DES VEGETAUX ENTRANTS POUR LES CENTRES DE RECYCLAGES

En Tonnes	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	Ecart 2017/2016 en T	Ecart 2017/2016 en %	2 018	Ecart 2018/2017 en T	Ecart 2018/2017 en %
Transfert LATULE	8 344	8 149	5 759	5 314	4 249	-1 065	-20,0%	2 543	-1 707	-40,2%
TAILLAN	5 159	4 968	4 490	4 503	4 635	132	2,9%	4 532	-103	-2,2%
PESSAC bourgailh	4 231	4 447	4 119	4 397	4 312	-85	-1,9%	3 974	-338	-7,8%
ST MEDARD	3 594	3 699	3 918	4 209	3 544	-665	-15,8%	3 818	274	7,7%
MERIGNAC	2 994	2 871	2 785	2 259	2 422	163	7,2%	2 393	-29	-1,2%
AMBARES	1 394	1 640	1 431	1 618	1 531	-88	-5,4%	1 412	-118	-7,7%
BLANQUEFORT	1 411	1 367	1 524	1 539	1 868	329	21,4%	1 740	-128	-6,8%
BRUGES	1 955	1 784	1 600	1 519	1 922	403	26,6%	2 173	251	13,1%
EYSINES	579	764	960	1 188	1 302	114	9,6%	1 489	187	14,4%
BASSENS	825	712	857	1 260	1 867	607	48,2%	1 637	-230	-12,3%
Bordeaux bastide	567	619	548	630	681	51	8,1%	530	-151	-22,2%
PESSAC GUTENBERG	824	708	765	922	952	30	3,2%	1 524	572	60,0%
BORDEAUX Surcouf	158	223	226	206	304	98	47,3%	368	65	21,4%
BORDEAUX Paludate	680	642	576	637	650	13	2,1%	570	-80	-12,3%
GRADIGNAN	4 438	3 662	3 488	3 651	3 241	-410	-11,2%	2 002	-1 239	-38,2%
AMBES	93	58	98	103	147	43	42,1%	135	-12	-7,9%
DIVERS	121	61	59	66	211	145	221,8%	263	52	24,8%
VILLENAVE	3 793	2 893	3 077	3 428	3 134	-294	-8,6%	3 050	-85	-2,7%
TOTAL CENTRES	41 160	39 266	36 281	37 449	36 971	-478	-1,3%	34 152	-2 819	-7,6%
Variation annuelle		-1 894	-2 984	1 168	-478			-2 819		Cumul écart / 2013
Variation cumulée		-1 894	-4 878	-3 710	-4 189			-7 007		-17,0%

La fermeture du site de Latule sur 2 mois a impacté ce site de -1700 T d'apport direct et ne permet pas de savoir avec exactitude sur quels centres les apports se sont reportés. Il n'y a pas d'uniformité sur une répartition cohérente des apports depuis les centres. De ce fait il nous est difficile de faire un bilan en étayant une comparaison entre les sites. Nous attendrons le rapport 2018 de Bordeaux Métropole afin de constater si des déchets verts ont été apportés vers d'autres prestataires.

Nous constatons encore une baisse de 2 819 tonnes par rapport à 2017 et de 7 000 T depuis 2013.

Au total la baisse d'entrants par la collectivité s'élève à 3 019 T par rapport à 2017 et de 9 411 T depuis 2013.

1.2 Analyse des ventes

Ventes tous produits 2018

Tonnages Compost / Terreau / Terre végétale / Mulch / Paillis/ Biomasse

en Tonnes

	Compost				
	Particuliers	Artisans	Châteaux	Mairies	Total
JANVIER	25,8	274,0	188,8		488,6
FÉVRIER	23,9	1 289,7	572,8	18,3	1 904,7
MARS	61,0	1 243,3	547,9	14,0	1 866,2
AVRIL	111,8	444,3	865,0	119,7	1 540,8
MAI	59,3	294,7	498,6		852,6
JUIN	18,0	267,9	247,6	26,9	560,4
JUILLET	23,8	191,3	350,8	18,7	584,6
AOÛT	28,6	53,1	178,0		259,6
SEPTEMBRE	14,7	227,2	186,7	7,8	436,4
OCTOBRE	47,4	353,1	1 672,7	40,3	2 113,4
NOVEMBRE	38,4	207,0	728,4	45,5	1 019,3
DÉCEMBRE	8,1	187,8	786,8	55,9	1 038,6
TOTAL	461	5 033	6 824	347	12 665
	3,6%	39,7%	53,9%	2,7%	

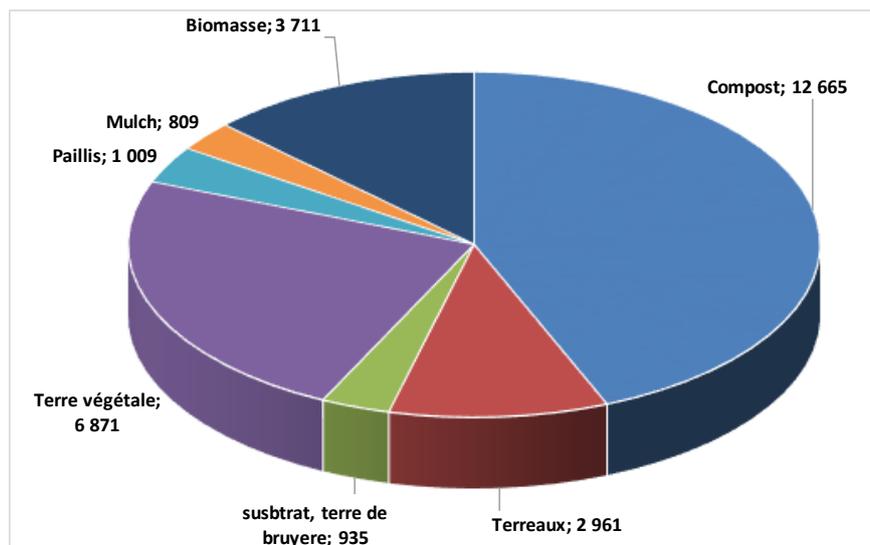
Terreaux	substrat, terre de bruyere	Terre végétale	Paillis	Mulch	Biomasse
Total	Total	Total	Total	Total	Total
72,7	1,2	90,8	54,6	35,4	434,9
261,2	0,8	235,3	103,4	115,7	486,0
254,3	107,7	627,2	158,7	120,6	563,3
391,3	38,1	1 233,7	68,2	99,9	480,7
202,8	7,5	393,7	37,4	65,3	511,4
738,0	493,3	377,1	39,4	79,4	380,2
494,8	155,7	352,5	24,3	28,3	319,2
46,0	0,0	119,4	29,7	47,1	480,8
66,3	9,1	141,2	81,3	64,1	0,0
227,9	20,2	805,2	96,3	31,5	0,0
89,7	67,1	1 169,9	250,2	47,2	0,0
116,1	33,8	1 325,0	65,2	74,2	54,7
2 961	935	6 871	1 009	809	3 711

soit en tonnes de compost pur:

Rappel 2017	413	3 526	7 517	715	12 171
Ecart	-413	-3 526	-7 516	-715	-12 171

70% de compost	70% de compost	40% de compost			
2072,8	654,2	2748,4			
2 890	295	4 087	1 152	1 152	
71	640	2 784	-1 152	-1 152	

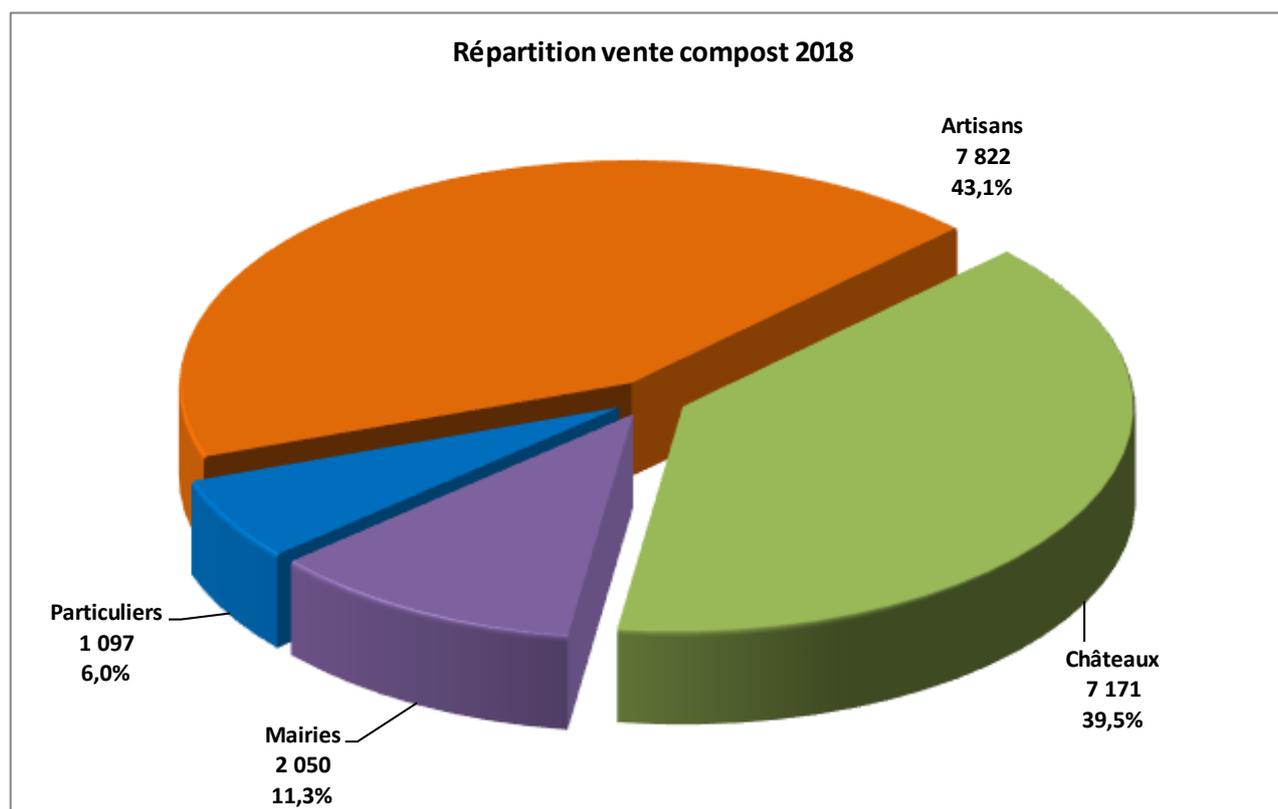
Compost pur 2018	18 140 Tonnes
Compost pur 2017	16 035 Tonnes



L'augmentation des tonnages de compost s'explique aussi par une hausse des ventes des préparations à la carte ainsi que l'arrivée d'un nouveau commercial rive droite.

Evolution des ventes par segment de clientèle :

Comparatif répartition clientèle COMPOST PUR 2016 / 2017 / 2018								
Les tonnages se décomposent ainsi : le compost + 40% de compost inclus dans la Terre végétale + 70% de compost inclus dans les terreaux								
	2016		2017		2018		Ecart 2017 / 2018	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Particuliers	1 049	6,15%	955	5,96%	1 097	6,05%	142	14,9%
Artisans	7 765	45,48%	4 745	29,59%	7 822	43,12%	3 077	64,9%
Châteaux	6 267	36,71%	8 004	49,91%	7 171	39,53%	-833	-10,4%
Mairies	1 991	11,66%	2 331	14,54%	2 050	11,30%	-281	-12,1%
Totaux	17 072	100%	16 035	100%	18 140	100%	2 105	13,1%



Nous constatons une hausse des ventes de compost aux artisans liée à l'augmentation du déstockage mais à un prix moyen sensiblement amélioré.

Après analyse et diagnostic des sols dans les propriétés viticoles, nous proposons des formules enrichies adaptées.

Evolution des ventes par segment de clientèle :

Comparatif répartition clientèle COMPOST PUR 2015 à 2018

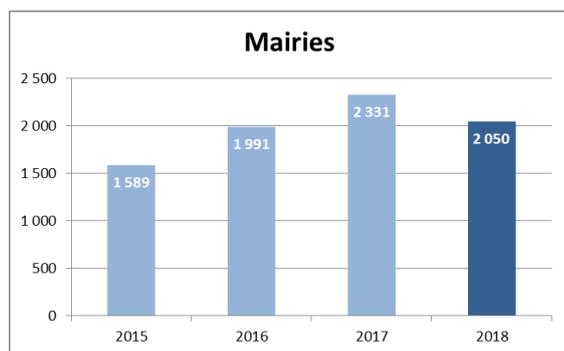
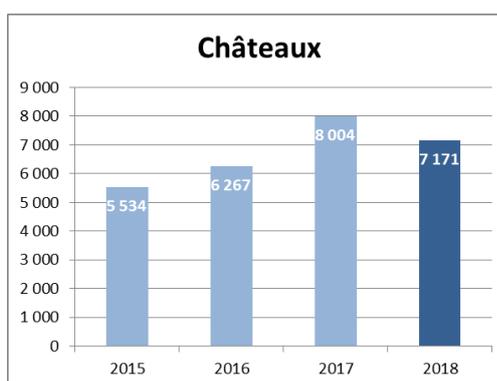
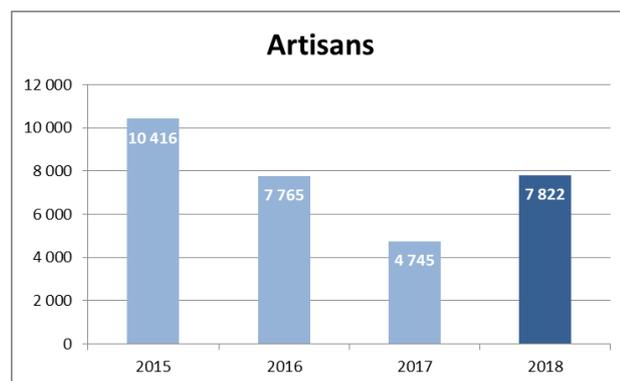
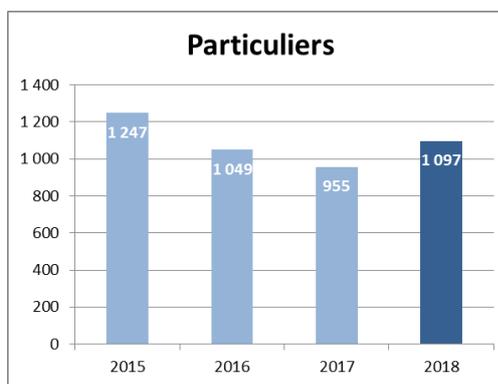
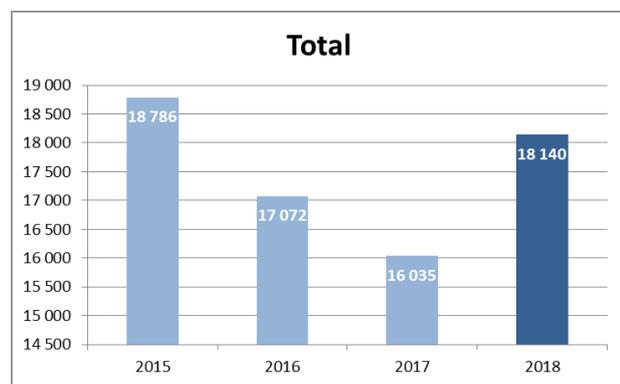
Les tonnages se décomposent ainsi pour le compost: 40% de compost inclus dans la Terre végétale et 70% de compost inclus dans les terreaux

Tonnage

	2015	2016	2017	2018
Particuliers	1 247	1 049	955	1 097
Artisans	10 416	7 765	4 745	7 822
Châteaux	5 534	6 267	8 004	7 171
Mairies	1 589	1 991	2 331	2 050
Total	18 786	17 072	16 035	18 140

Evolution sur N-1

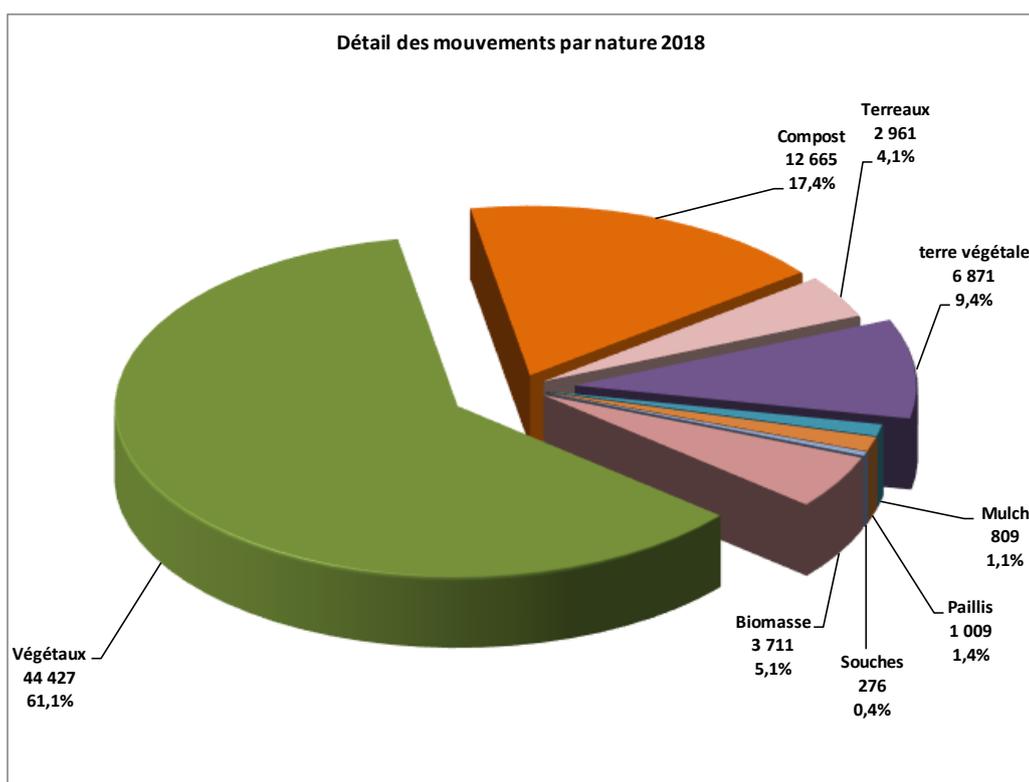
	2016	2017	2018
Particuliers	-16%	-9%	14,9%
Artisans	-25%	-39%	64,9%
Châteaux	13%	28%	-10,4%
Mairies	25%	17%	-12,1%
Totaux	-9,12%	-6,1%	13,1%



Après une belle année 2017, les mairies ont baissé significativement leurs achats de compost. Les Châteaux ont diminué en raison d'un contexte d'épandage pluvieux et d'une récolte 2017 fortement impactée par le gel. Les artisans sont en forte augmentation car nous proposons des produits répondant à leurs problématiques chantier.

Evolution des ventes par produits :

Comparatif répartition des ventes par nature 2016 / 2017 / 2018								
	2016		2017		2018		Ecart 2017 / 2018	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Végétaux	47 882	68,63%	47 120	68,33%	44 427	61,09%	-2 693	-5,7%
Compost	13 900	19,92%	12 171	17,65%	12 665	17,41%	494	4,1%
Terreux	2 773	3,97%	2 890	4,19%	2 961	4,07%	71	2,4%
terre végétale	3 078	4,41%	4 087	5,93%	6 871	9,45%	2 784	68,1%
Mulch	1 123	1,61%	1 152	1,67%	809	1,11%	-343	-29,8%
Paillis	830	1,19%	1 374	1,99%	1 009	1,39%	-365	-26,5%
Souches	181	0,26%	167	0,24%	276	0,38%	109	65,3%
Biomasse					3 711	5,10%	3 711	
Totaux	69 767	100%	68 960	100%	72 729	100%	3 769	5,46%



NOTA :

Afin de pallier la baisse des apports de végétaux et maintenir nos résultats, nous avons depuis janvier 2018 lancé la commercialisation de produits pour la Biomasse, il s'agit de refus de criblage calibrés et nettoyés afin d'être brûlés dans une chaudière. Nous avons fourni 3 711 t sur les 4 000 t autorisée dans l'avenant n° 4 à la délégation de service public.

1.3 Moyens utilisés

Les moyens propres sont précisés ci-dessous et de plus nous avons dû faire appel à l'intérim en fonction de la saisonnalité de l'activité.

- 1 Directeur de centre
- 1 Responsable projet
- 1 Directeur d'exploitation
- 1 Directeur commercial
- 1 Commercial viticulture / Rive droite
- 1 Commercial viticulture / Rive gauche
- 1 Commercial viticulture / entre deux mers
- 2 Secrétaires
- 1 Comptable
- 1 mécanicien
- 6 Conducteurs d'engins
- 1 Manutentionnaire

Soit 18 personnes au total, soit 16.6 équivalent temps plein, 18.1 y compris intérim.

Structure de la force de vente

Nos moyens propres sont composés des personnes suivantes :

- | | |
|-----------------|---|
| - B. LANGLA | Directeur de centre, colloques, conférences, formations. |
| - G. MEURDESOF | Directeur Commercial, conseil espaces verts et collectivités. |
| - JP. LANGLA | Directeur d'exploitation, accueil, gestion réglementaire, suivi qualité, visites. |
| - B. TERRIEN | Commercial viticulture. |
| - C. MARTIN | Commerciale viticulture. |
| - J. PERRAUDEAU | Commercial viticulture |

De plus, nous nous appuyons sur des représentations extérieures multicartes :

- | | |
|---------------|---|
| - M. BARBAUD | en charge de l'agrobiologie. |
| - F. MARSICK | en charge du maraîchage et l'arboriculture. |
| - M. SABATIER | en charge des pépinières et plantations vignes. |

Nous avons commercialisé une partie du compost vers la viticulture par le biais du réseau de distribution SOUFLET VIGNE, encadré par le personnel commercial de LA GRANDE JAUGUE.

Moyens en matériel

Matériels LA GRANDE JAUGUE présents sur les 2 sites :

- 4 Ponts bascule
- 2 Broyeurs CRAMBO 5000
- 2 Cribleurs Multistar L3
- 1 Scalpeur NOVUM KEESTRACK
- 5 Chargeuses LIEBHERR 550
- 1 Chargeuse CAT 958M
- 1 Elévateur MANITOU
- 6 Véhicules de service
- Dispositif d'arrosage
- 3 Epandeurs de compost
- Cuve à Carburant 4 000 L
- Cuve à Carburant 10 000 L
- Cuve à carburant mobile 1 000 L
- 2 Hangars de stockage et de maintenance
- Pompes de brassage relèvement
- 3 Compresseurs
- Matériel d'atelier
- Groupe électrogène

Notre matériel bénéficie d'un contrat d'entretien dit « FULL SERVICE » assuré par le constructeur qui procède régulièrement aux visites périodiques d'entretien pour les chargeuses.

Fin 2018 nous avons renouvelé 2 broyeurs Crambo, un crible à étoile L3 et remplacé le scalpeur par un crible à étoiles L3 qui sera livré début 2019.

1.4 Les plateformes Grande Jaugue et Touban

1.4.1 Taux d'occupation des plateformes

Le taux de remplissage moyen des zones de production sur les deux sites se maintient en deçà de la capacité maximale autorisée dans le cadre de l'ICPE :

	2016	2017	2018
Site de Touban	61 %	57 %	61 %
Site de La Grande Jaugue	45 %	58 %	60 %

1.4.2 – Les indésirables

Nous n'avons de cesse chaque année, d'alerter sur la présence d'un nombre important d'éléments qui polluent les végétaux entrants. Ces éléments indésirables (cailloux, plastiques, etc...) ne sont pas compostables et viennent non seulement nuire à la qualité de nos produits finaux, mais également participent à l'usure prématurée et coûteuse du matériel.



Nous avons mis en place depuis maintenant plusieurs années, une vigilance stricte sur la réception des végétaux, refusant tout chargement non conforme. Concernant les apports des Déchetteries de Bordeaux Métropole, nous ne pouvons qu'être spectateur car dans l'impossibilité de refuser les bacs. C'est pour cela que nous alertons le délégant lors de camions trop pollués et nous sensibilisons régulièrement les agents des plateformes par des visites afin de leur montrer les conséquences de la présence d'indésirables dans les bacs.

Mais cela reste encore insuffisant et nous continuons à mesurer un apport d'environ 4% d'indésirables parmi les apports de végétaux, cela représente environ 2 000 tonnes de produits non compostables par an.

1.4.3 – Gestion des indésirables dans le cycle de compostage

Au bout de 6 mois de compostage, nous criblons afin de séparer la matière fine de la matière grossière. Ces éléments grossiers appelés "refus de criblage" sont remis en tête de cycle, mélangés avec les déchets verts ils vont subir un nouveau cycle de 6 mois et ainsi de suite jusqu'à devenir du compost.

A ces refus de criblages viennent se rajouter les "matériaux inertes ou indésirables" qui doivent être éliminés sous peine d'engendrer des situations critiques sur la pérennité de nos matériels et la qualité de notre production.

La solution innovante et unique dans le traitement des inertes dans le compostage a consisté en l'élaboration d'un process permettant de nettoyer 100% des refus de criblage avec un taux d'efficacité de plus de 90 %.

Nota : La norme NFU 44051, référence de nos composts, stipule des règles strictes sur la quantité d'indésirables dans les analyses de nos produits, à savoir moins de 0.3 % de plastiques supérieurs à 5 mm et moins de 2 % de verres et métaux supérieurs à 2 mm.

1.4.4 – Le nettoyage

L'élimination de ces indésirables devient aujourd'hui une priorité vitale pour continuer à garantir la qualité de nos produits. C'est pour cela que nous avons travaillé, en partenariat avec les constructeurs de matériels, à l'élaboration d'un dispositif de nettoyage désigné par le terme « aéraulique ».

Ce dispositif unique est maintenant opérationnel.



Le dispositif de nettoyage

Ce matériel est précurseur et demande un suivi quotidien dans ses réglages et ne peut être utilisé que par des personnes qualifiées, les réglages étant manuels et non électroniques.

1.4.5 – Les conséquences du nettoyage des refus de criblages.

Ce nettoyage des refus de criblages a eu pour conséquence d'élaborer un Produit répondant à des nouveaux besoins.

Débarrassés d'indésirables et répondant à des qualités techniques, ces produits sont passés d'un statut de déchets à celui de produit. Le retour financier est donc passé de charge (coût de la décharge) à celui de recette. En effet, en phase de test, nous avons proposé ce produit à divers clients, qui l'ont validé et sont devenus un nouveau débouché.

Nous avons donc développé deux nouveaux produits :

- Le refus de criblage grossier (paillis)
- La Biomasse.



Impensable il y a encore quelques années dû à la qualité des produits nous sommes devenus précurseurs dans le domaine du nettoyage des bois et la demande pour ces produits est en constante augmentation.

Incidence sur le processus de compostage :

L'extraction des refus de criblages du cycle de compostage ne nuit en rien sur la qualité de notre production car les quantités ne sont pas significatives, de plus lors d'une réintroduction dans le cycle nous perdons 15% de produits (dû à la phase de compostage) réduisant ainsi le potentiel de valorisation.

1.4.6 – L'avenir

Notre technique et le matériel mis au point permet sans surcoût de traiter aussi bien des refus de criblage avec plastiques, cailloux, que du bois type classe A tels que palettes, bois bruts... et nous observons depuis plusieurs mois une demande de plus en plus pressante notamment en biomasse (bois énergie).

Exemples d'utilisations du refus de criblages nettoyés :

Les refus (paillis) sont utilisés pour le paillage des ronds points et des parcelles de la Mairie de Saint Médard en Jalles. Ils sont également utilisés par de plus en plus d'entreprise d'espaces verts.



1.4.7 - Environnement

Attestation ECOCERT



Comme chaque année, nous avons été contrôlés suivant le cahier des charges de la société ECOCERT. Suite à ce contrôle nous avons obtenu l'attestation de conformité pour une utilisation des intrants en Agriculture Biologique.

Nous avons également obtenu l'attestation NOP (National Organic Program) indispensable pour l'exportation des vins et productions biologiques.

ECO-EMBALLAGES



Nous adhérons à la charte ECO-EMBALLAGES de manière volontaire. La signalétique Point Vert apposée sur nos emballages permet de prouver aux consommateurs notre volonté d'assurer le recyclage de nos emballages.

SOVEEA – ADIVALOR



Nous participons activement à la filière de collecte et de recyclage des emballages d'amendements (Big-Bags). De ce fait nous collectons nos sacs vides inutilisables auprès des agriculteurs afin de les valoriser dans une filière spécialisée.



ATTESTATION

Puteaux, le lundi 25 février 2019

Madame, Monsieur,

Je soussigné, François DELTOUR, Directeur Général de SOVEEA SAS, atteste que la société La Grande Jaugue est écocontributeur de la société SOVEEA.

A ce titre, elle participe pour la totalité des emballages qu'elle utilise au programme de collecte et de recyclage des emballages d'engrais et d'amendements en fin de vie, en partenariat avec ADIVALOR, filière de recyclage des déchets de l'agrofourriture. Ce programme est agréé par le ministère de l'environnement et fait l'objet d'un contrat cadre jusqu'en 2020.

Le Directeur Général
François DELTOUR





ATTESTATION

**d'intrants utilisables en Agriculture Biologique conformément au
Règlement NOP (National Organic Program)**

Référence Attestation: 116596FR1800n2f -
Nombre de produits : 4

L'attestation de conformité est émise au nom de l'opérateur ci-après:

LA GRANDE JAUGUE
Avenue de Pagnot, 33160 - Saint Medard en Jalles
FRANCE

**Ecocert SA atteste après inspection que les produits suivants sont approuvés
pour leur utilisation en production NOP:**

NOM DU PRODUIT	CATEGORIE	STATUT
Touban Flore	Amendement du sol	Autorisé NOP
Touban Vigne	Amendement du sol	Autorisé NOP
Touban Plants	Amendement du sol	Autorisé NOP
Paillis Organique	Amendement du sol	Autorisé NOP



Le responsable du Service Intrants
Arnaud FABRE

Date d'édition, à L'Isle Jourdain le : 20/06/2018
Fin de validité : 30/06/2019



ATTESTATION

**d'intrants utilisables en Agriculture Biologique conformément aux
Règlements (CE) n° 834/2007 & 889/2008**

Référence Attestation: 116596FR1800n1f -
Nombre de produits : 4

L'attestation de conformité est émise au nom de l'opérateur ci-après:

LA GRANDE JAUGUE
Avenue de Pagnot, 33160 - Saint Medard en Jalles
FRANCE

Ecocert SA atteste après inspection que les produits suivants:

NOM DU PRODUIT	CATEGORIE	STATUT
Touban Flore	Amendement du sol	Autorisé CE 889/2008
Touban Vigne	Amendement du sol	Autorisé CE 889/2008
Touban Plants	Amendement du sol	Autorisé CE 889/2008
Paillis Organique	Amendement du sol	Autorisé CE 889/2008

**sont utilisables en Agriculture Biologique conformément aux
Règlements (CE) n° 834/2007 & 889/2008**



Le responsable du Service Intrants
Arnaud FABRE

Date d'édition, à L'Isle Jourdain le : 20/06/2018
Fin de validité : 30/06/2019

1.4.8 – Réalisation d'un jardin terrasse sur le toit du nouveau siège de CDISCOUNT

Type de produit : TERREAU_TOUBAN

Présentation :

Création d'un jardin terrasse pour le chantier H33 face à la Cité du Vin à Bordeaux.

Afin de réaliser cet aménagement il a fallu amener 780 m³ de substrat allégé et 70 m³ de paillage. La situation géographique et la disposition des lieux ont de fait engendré quelques contraintes logistiques. Le chantier était situé en zone urbaine difficile d'accès avec un passage unique par l'écluse des Bassins à flot qui ferme tous les jours à heures variables. Le délai d'approvisionnement était court avec seulement 5 jours pour monter les 445 Big-bags de 2 m³ à plus de 15 m de hauteur.



1.4.9 – Réalisation des aménagements paysagers du nouveau site LASCAUX 4

Type de produits : Compost, Mélanges spéciaux

Présentation : Nous avons été sélectionnés pour la réalisation des espaces verts du nouveau site de LASCAUX 4. Il a fallu répondre à un cahier des charges très strict en termes de qualité et de délai. Notre produit offrait toutes les sécurités pour une implantation rapide et écologique.



1.4.10 - Publicité et Visites de plateformes

Notre site internet est disponible, regroupant toutes les informations, il peut être visité sur :

www.la-grande-jaugue.fr

Comme chaque année, La Grande Jaugue a accueilli plus de 400 visiteurs de divers horizons. Ces visites ont un but informatif, pédagogique ou commercial en fonction du public.

Voici quelques exemples de nos visiteurs :

- Les élèves du Lycée professionnel de Blanquefort,
- Les associations de jardiniers amateurs (ex : Les jardiniers de France),
- Des viticulteurs de Gironde,
- Des distributeurs de produits (soufflet Vigne, CPA Serre, etc...),
- Des pépiniéristes viticoles,
- Des architectes paysagistes,
- Les responsables Espaces Verts des Villes,
- Des agents de Bordeaux Métropole (service des collectes, service de l'entretien des espaces verts),
- Les entreprises d'espaces verts.



En 2018 nous avons organisé une manifestation pour célébrer les 20 ans du site de Touban. A cette occasion nous avons réuni de nombreux clients potentiels pour présenter le site et nos produits.

2. COMPTE-RENDU FINANCIER

Les comptes résultant de l'exploitation de la D.S.P sur l'exercice 2018 sont présentés en annexe 1 selon le modèle imposé lors de la remise de l'offre.

Ces mêmes comptes figurent en annexe 2 selon le format prévu au Plan Comptable Général, accompagnés de l'annexe aux comptes sociaux et du détail de ces comptes.

La balance générale des comptes 2018 de la société LA GRANDE JAUGUE figure en annexe 3.

L'exercice 2018 est le deuxième exercice complet intégrant l'incidence du prix nouveau de l'avenant N°4. Au titre de cet avenant, un prix nouveau de 4,16 € HT par tonne de déchet vert entrant a été appliqué à compter du 1^{er} janvier 2017.

Au titre de l'année 2018, ce prix nouveau a représenté une recette additionnelle de 178 K€ HT, contre 188 K€ HT au titre de 2017 et 505 K€ au titre des années 2013 à 2016 (enregistré également en 2017).

Les comptes 2018 au format DSP font ressortir un chiffre d'affaires de 3 632,9 K€ et un résultat avant impôts sur les sociétés bénéficiaire de +43,9 K€ (contre respectivement 4 146,9 K€ et +402,3 K€ en 2017).

Les comptes 2018 au format prévu au Plan Comptable Général font ressortir un chiffre d'affaires identique de 3 632,9 K€, mais de 3 641 K€ en 2017, moins important qu'en gestion.

Cette différence en 2017 de 505,9 K€ correspond à la part de recettes additionnelles des exercices 2013 à 2016 suite à la signature de l'avenant N°4.

Pour des raisons de présentation et de consolidation des données de l'activité, la part de recettes liée aux exercices antérieurs à 2017 a été reclassée de l'exceptionnel en chiffre d'affaires.

De même, un montant de charges 2017 de 29,9 K€ rattachables à la part 2013-2016 de l'avenant N°4 a été reclassé des charges exceptionnelles en charges d'exploitation.

Le chiffre d'affaires 2018 est donc très proche du réel de 2017, la variation n'étant que de -0,21%.

Les comptes 2018 figurant dans l'avenant N°4 faisaient ressortir un chiffre d'affaires de 3 993 K€ et un résultat avant impôts bénéficiaire de 105 K€.

La variation du chiffre d'affaires entre le réel et l'avenant est de -361 K€, soit une baisse de -9%.

L'essentiel de l'explication réside dans les volumes réels de déchets verts entrants de l'année 2018 qui sont de 44 427 tonnes (en provenance de Bordeaux Métropole pour 42 320 tonnes et des tiers pour le complément), pour un objectif fixé dans l'avenant N°4 à la DSP de 53 300 tonnes, soit un déficit significatif d'apport de 8 873 tonnes.

L'insuffisance de chiffre d'affaires liée au déficit d'entrants est de 474 K€ (sur la base des prix réels moyens de 2018).

Le prix moyen de la tonne de déchets verts entrants facturé à Bordeaux Métropole prévu dans l'avenant N°4 est de 52,60 €, pour un prix réel observé de 53,42 € en 2018, ce qui génère un complément de recettes de 35 K€ (sur la base des quantités réelles de 2018).

Ainsi, l'incidence de ces 2 facteurs est de -439 K€ sur le chiffre d'affaires global et explique la baisse du chiffre d'affaires par rapport au prévisionnel, laquelle n'a pu être rattrapée par les ventes des autres produits (compost, terreaux, paillis, terre végétale, mulch, bois énergie) qui sont globalement en progression de 83 K€ par rapport aux prévisions de l'avenant 4.

Le prix moyen de facturation de la tonne de déchets verts entrante à des tiers non membres de Bordeaux Métropole est de 44,42 € en 2018, stable par rapport à 2017 (44,62 €).

Déflaté de l'incidence tarifaire des avenants, le prix des entrants de Bordeaux Métropole reste légèrement supérieur à celui des entrants des tiers.

Eu égard aux autres exutoires possibles sur la métropole à des prix beaucoup plus faibles que les nôtres, il nous est difficile d'augmenter nos prix pour les entrants tiers.

Néanmoins, les tonnages d'entrants tiers sont en progression de 18% en 2018 à 2 107 tonnes, ce qui nous a permis de générer un chiffre d'affaires de 94 K€, en croissance de 15 K€.

Le prix de vente moyen des 15 626 tonnes de composts et de terreaux (frais de transport sur ventes inclus) ressort à 52,0 €/tonne, contre 56,1 €/tonne en 2017, soit une baisse de 7 %.

Rappelons qu'en 2017, ce prix moyen avait augmenté de 27,7% par rapport à 2016.

L'évolution du prix moyen est liée d'une part à la variation d'une année sur l'autre de la proportion des mélanges spéciaux dans les ventes globales, et d'autre part à l'incidence du transport variable selon l'éloignement des clients.

Globalement, le chiffre d'affaires 2018 est stable par rapport au réalisé de 2017, et ce malgré la baisse des entrants en provenance de Bordeaux Métropole : 42 320 tonnes ont été apportées en 2018, contre 45 339 tonnes en 2017, soit un manque à gagner de 161 K€ de chiffre d'affaires, compensé quasi intégralement par les ventes des autres produits, et notamment de biomasse pour 131 K€ en 2018.

En effet, rappelons que dans le cadre de l'avenant N°4 nous avons la possibilité de vendre jusqu'à 4000 tonnes de biomasse et refus de criblage issus des apports.

En 2018, ce seuil est respecté puisque 3711 tonnes de produits ont été vendus.

S'agissant du résultat d'exploitation, il s'établit à -169 K€, contre +218 K€ en 2017 incidence de l'avenant N°4 comprise. Hors avenant, le résultat d'exploitation 2017 aurait été de -258 K€.

Même s'il reste négatif, le résultat 2018 s'améliore de 89 K€.

La structure de coûts de 2018 est comparable à celle de 2017 (les 2 plateformes sont en fonction sur les 12 mois de l'exercice).

La charge d'amortissement de 2018 est de 920 K€, en légère baisse par rapport à 2017 (961,7 K€), soit -42 K€. Les frais de personnel sont en légère hausse (+25 K€, soit +2,2%), retrouvant leur niveau de 2016.

Les autres dépenses d'exploitation sont globalement en baisse, même si le coût des carburants a fortement progressé en 2018.

Le résultat financier 2018 est de -57,3 K€, contre -73,5 K€ en 2017.

Les intérêts d'emprunts décroissent au fur et à mesure des remboursements effectués sur les emprunts initiaux dont les taux sont plus élevés.

Le résultat exceptionnel est de +269,8 K€, provenant des produits de la vente de deux broyeurs, un crible et un scalpeur, contre +257,1 K€ en 2017 (produit lié à la vente de trois chargeuses et d'un élévateur).

Le résultat net 2018 s'établit à +46,9 K€, après comptabilisation d'un crédit d'impôt sur les sociétés (mécénat) de 3 K€, pour un montant de +405 K€ en 2017 (dont +391 K€ d'impact résultat net lié à l'incidence de l'avenant 4 pour la période 2013-2016).

Le montant réel des immobilisations utilisées pour l'exploitation de la DSP est de 7 355,1 K€ en 2018, contre 7 255,3 K€ en 2017; le détail figure en annexes 4 et 5.

Nous tenions à souligner ces éléments nécessaires à une meilleure lecture des résultats de l'exercice.

ANNEXE 1

Comptes d'exploitation du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE 2

Comptes annuels 2018 et annexe des comptes de la Société Grande Jaugue

ANNEXE 3

Balance Générale 2018

ANNEXE 4

Moyens de production utilisés 2018

ANNEXE 5

Liste des immobilisations au 31/12/2017